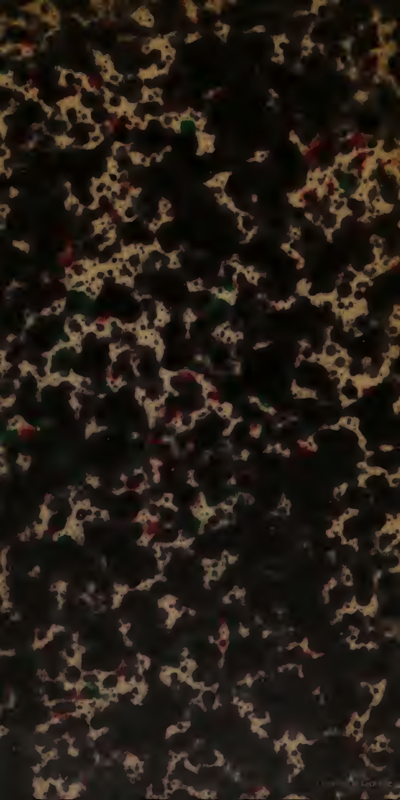
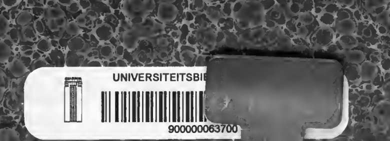
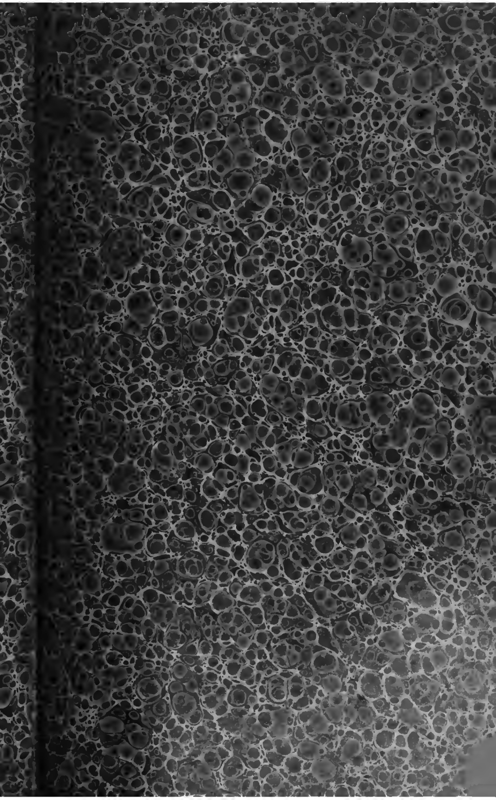



UNIVERSITEITSBIE
900000063700



ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

NÉGOCIATIONS

DE LA TRÊVE DE RATISBONNE.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

NÉGOCIATIONS

DE LA

TRÊVE DE VINGT ANS,

CONCLUE A RATISBONNE EN 1684

PAR

Adolphe Levae,

Administrateur du fonds spécial, ancien représentant, auteur des *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes*

L'histoire des morcellements successifs de la Belgique doit s'écrire avec des larmes et du sang.
M. Faider, *Études sur les constitutions nationales.*

BRUXELLES

WOUTERS ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844



A

MONSIEUR B. C. DUMORTIER,

Membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, etc., etc.

Monsieur le Représentant,

Si, parmi mes amis politiques, j'en eusse connu un seul plus que vous dévoué de cœur à l'indépendance de la Belgique, je lui aurais dédié cet ouvrage.

Journaliste ou historien, je n'ai jamais eu, comme vous, qu'une seule pensée : la conquête d'abord, et puis la consolidation de cette nationalité que nous avions perdue depuis l'extinction de la puissante maison de Bourgogne.

Notre liaison, qu'aucun nuage n'est venu obscurcir, date, je ne sais si vous vous le rappelez encore, de la publication de vos Lettres sur les griefs de la nation, que *Junius* n'eût pas désavouées, flétrissure brûlante du système d'administration rapace, inique, qui pesait sur nos provinces; éloquente protestation contre le fameux message du 11 décembre 1829. Vous eûtes la bonté m'en envoyer un exemplaire avec ces mots : *Au premier écrivain contre le message.*

Les articles du *Belge* auxquels vous faisiez allusion, produisirent, je le sais, quelque impression. Monseigneur Cornelis-Félix Van Maanen s'en fit depuis un arme pour attaquer avec violence la liberté de la presse au sein des états généraux, et déclara avec une franchise acerbe que, si l'on eût poursuivi ces écrits *scandaleux*, on n'aurait trouvé dans le Code pénal d'autre peine à appliquer à l'auteur que la *mort*[1].

Mais si je donnai à Bruxelles le signal de la lutte, vous descendiez au même instant dans la lice à Tournai, avec un talent et une autorité que je n'avais pas.

[1] Séance des états-généraux du 21 mai 1830.

Bien des gens se sont depuis vantés d'avoir *fait* la révolution, ne songeant pas qu'une révolution éclate un beau jour, tont à coup, comme la foudre : mais combien osèrent, en décembre 1829, écrire ouvertement que la question politique qui se débattait entre les Belges et les Hollandais, venait de prendre une face nouvelle ; qu'il ne s'agissait plus d'un redressement de griefs, d'une simple lutte entre l'opposition et le ministère sur le terrain de la constitution, mais d'un combat entre la nation et la royauté ? Il y en eut jusqu'à trois que l'on pourrait citer. M. Nothomb, vous et moi.

La patrie commence aujourd'hui à recueillir les frnits de son émancipation. La Belgique a pignon sur rue au milieu des autres États. Elle relève sa tête environnée, comme jadis, d'une glorieuse auréole artistique et scientifiqne. Son nom, effacé si longtemps de la carte des peuples, y a reparu avec honneur. Des souverains étrangers sont venus saluer à Laeken la dynastie que le congrès a appelée au trône. J'ai vu, des larmes d'orgueil patriotique aux yeux, notre drapeau aux trois couleurs flotter à côté du drapeau à l'aigle noir de Brandebourg, et, à l'aspect des ministres du roi, sur le territoire de la Prusse, les soldats de Frédéric-Guillaume IV présenter les armes, les tambours battre aux champs, le canon tonner. En ce moment solennel, les noms de nos compagnons de danger en 1830 me revinrent tristement à la mémoire, et je me disais : Si le rêve pénible qui a si douloureusement travaillé la Belgique pendant trois siècles, s'est enfin réalisé, c'est l'œuvre de quelques hommes, unis en face de l'oppression étrangère, et ces hommes se sont presque tous divisés après le triomphe.

La plupart de nos contemporains peuvent avoir oublié ces jours de lutte qui soulèvent quelquefois dans nos cœurs de si donces et de si pénibles émotions ; ils peuvent ne plus apprécier ce qu'il nous fallut de courage ; combien notre opposition fut franche, loyale et désintéressée : mais l'histoire en gardera un pienx souvenir. Avec cette pensée-là, on peut marcher droit son chemin, le front haut, et se consoler de bien de calomnies et de mécomptes.

Je vous serre cordialement la main. LEVAE.

INTRODUCTION.

Au nombre des crises politiques qui ont troublé l'Europe, et qui attestent soit le coupable abus que les princes ambitieux ont fait de leur force pour accabler sans pitié des États faibles ou sans défense, soit le mépris qu'ils ont montré, en certaines circonstances, pour les choses les plus saintes, la foi des traités, la majesté de la justice, afin de réaliser des vues de domination ou de conquête, il faut ranger l'histoire des prétentions qu'éleva Louis XIV, après la paix de Nimègue, sur diverses parties des Pays-Bas espagnols déjà si mutilés.

« C'est une des époques les plus considérables du règne de ce monarque, disait Larrey; c'est aussi une des plus délicates, et qui demande le plus de circonspection et de ménagement. »

Les écrivains français ont, la plupart, dissimulé les circonstances les plus odieuses de cette grande iniquité.

Capefigue ne dit mot des usurpations que le grand roi conçut et réalisa avec une audace inouïe, en mettant habilement à profit les embarras de plusieurs souverains, la corruption de quelques autres, et les malheurs des peuples ; cependant l'historien du gouvernement et des relations de Louis XIV avec l'Europe, aurait bien dû arrêter quelque peu son attention sur les conférences de Francfort, parce que ce fut alors que le latin cessa, pour la première fois, d'être la langue exclusive de la diplomatie, et que s'établit l'usage de se servir de l'idiome français quand on traite avec la cour de Versailles.

Lacretelle dans son excellente notice sur Louis XIV [1], a prétendu que ce monarque fut arrêté par des scrupules tardifs, lors de l'invasion de l'Autriche par les armées du sultan ; qu'il ne donna plus suite à la facile invasion de la Flandre, et se fit payer d'une modération suspecte en gardant la possession de Luxembourg. Nous verrons que tout cela est inexact, et que chaque mot se trouve démenti par les faits.

Kohlrausch [2], en parlant des réunions opérées violemment en Allemagne, n'a pas aperçu la liaison intime qu'elles avaient avec les réunions faites en même temps dans nos provinces. Il ne montre qu'une connaissance très-superficielle des importantes négociations auxquelles ces grands actes politiques ont donné lieu.

L'impartial Lingard ne s'est pas occupé de la trêve de vingt ans, quoique Louis XIV ait consenti à soumettre ses réclamations à charge de l'Espagne à l'arbitrage de Charles Stuart. Cependant il cite brièvement un mémoire injurieux pour les sentiments et le caractère du monarque anglais, dans lequel l'ambassadeur des États-Généraux lui aurait reproché de s'être lié les mains par ses querelles avec son parlement, et de sacrifier le salut de l'Europe, celui de tous les États protestants, à une chose aussi incertaine qu'une succession future. Lingard assure que le cabinet de Londres s'étant plaint de ce mémoire avec un ressentiment non dissimulé aux États-Généraux, ceux-ci s'empressèrent de le desavouer [3].

Je prouverai par l'analyse des notes de L. H. P. que le savant historien ne les a pas lues avec attention, ou qu'il les a imparfaitement rapportées.

Cet épisode intéressant de nos annales, n'a pas été étudié avec plus de soin par les écrivains nationaux. Il ne nous en ont offert que des notions vagues, incomplètes, qui, même dans leur concision, manquent d'exactitude.

[1] Biographie universelle ancienne et moderne des frères Michaud.

[2] Histoire d'Allemagne.

[3] Histoire d'Anglelerre, tome XIII, page 113.

M. Dewez, dans sa prétendue *histoire générale de la Belgique*, œuvre d'ailleurs fort estimable, assure que les conférences de Courtrai furent provoquées par les Hollandais, pour concilier les prétentions opposées des deux rois de France et d'Espagne. Il va jusqu'à dire que les Français ne commirent d'autre acte d'hostilité que le blocus de Luxembourg.

M. Desmet prétend, lui, que les États-Généraux parurent peu sensibles aux injustes agressions de la France, et que la prise de Luxembourg même ne put leur donner de l'énergie [1].

Ce sont là des erreurs que je viens rectifier.

Je n'ai, pour ainsi dire, écrit mon livre que sur des documents inédits qui reposent aux archives du royaume. J'ai particulièrement mis en œuvre les lettres des duc de Villahermosa, prince Alex. Farnèse, marquis de Grana, chevalier de La Neuveforge, baron d'Autel, baron de Metternich, comte Caprara, chevalier Campricht, l'abbé don Emmanuel de Luxeuil, etc.

Je confesse avec franchise d'avoir souvent mis à contribution les *négociations du comte d'Avaux*, qui fut envoyé comme ambassadeur de France à La Haye, après la paix de Nimègue. J'ai consulté cet ouvrage dont l'abbé Mallet fut l'éditeur, avec d'autant plus de fruit que ce diplomate était toujours bien informé.

Un livre hollandais devenu fort rare, intitulé *Vrankryks wapenen tegen Spanjen*, ne m'a pas été moins utile. Il est riche de documents et de détails. C'est là que j'ai trouvé la plupart des notes diplomatiques, dont je donne les plus curieux passages.

J'aurais désiré compléter mon travail par des extraits de la correspondance du comte de Crécy, qui se trouve aux archives des affaires étrangères de France. Je m'étais rendu à Paris pour les consulter. Je me présentai à M. Mignet, le conservateur du dépôt, sous de hauts patronages. J'avais d'autant plus lieu de m'attendre à un bon accueil, que notre gouvernement a mis à la disposition de M. Mignet une douzaine de volumes des archives de la chancellerie allemande, et

[1] Histoire de la Belgique, tome II, page 200.

qu'on a poussé la complaisance jusqu'à les lui envoyer à Paris. Je fus trompé dans mon attente. Je ne pus obtenir aucune pièce, sous des prétextes absurdes. On me fit des promesses dont on ne tint aucun compte. Ma démarche parut si vivement contrarier l'historien de la révolution française, qu'à ma dernière visite il me laissa debout avec une politesse toute française.

Quelque temps après mon retour, arriva à Bruxelles un jeune Français, M. Descamps, qui désirait consulter les archives dont j'avais fait usage. Il dépendait de moi de l'empêcher d'y jeter un seul coup d'œil; mais j'eusse rougi d'entraver un écrivain estimable dans ses investigations. Je le crois assez galant homme pour reconnaître qu'au lieu d'essuyer des refus, il n'a rencontré que de l'empressement à lui communiquer tous les documents dont il a eu besoin.

Si je parle de ce fait, c'est pour convaincre les lecteurs que je n'ai rien négligé pour rendre mon essai aussi parfait que possible, et parce qu'il me fournit l'occasion de prouver que chez ces lourds Flamands abrutis par la bière, on se connaît en bons procédés, sans qu'on s'en fasse un bien grand mérite.

J'ai pris garde de ne pas me laisser égarer par les préventions d'un critique à système. Je n'ai cherché que la vérité, et l'ai dite sans détour au risque de blesser bien des opinions consacrées par une instruction trop française.

J'ai même, aux dépens de mon amour-propre, ramassé à terre, en mon chemin, une de ces gloires ignorées, « pièces d'or perdues dans la poussière sur lesquelles, pour me servir des belles expressions de Souvestre, un siècle marche sans les voir. » Je veux parler du chevalier L. de La Neuveforge, dont la curieuse correspondance m'a été d'un si grand secours. Ce n'est qu'après en avoir fait une lecture réfléchie que je me suis déterminé à écrire mon essai.

Je prie mon honorable et savant ami, le docteur Coremans, qui a rendu de si importants services à l'histoire nationale et étrangère par la découverte et le laborieux classement de nos archives allemandes, d'agréer mes sincères remercîments de l'obligeance avec laquelle il m'a sig-

nalé l'existence des précieuses lettres du député du cercle de Bourgogne. Je n'éprouve qu'un regret, c'est qu'elles n'aient pas été mises en œuvre par un écrivain plus exercé, un penseur plus profond: car s'il est difficile pour un anteur expérimenté de faire un bon livre, combien plus ne doit-il pas l'être pour l'homme qui ne sait dn grand art d'écrire, que ce qn'il n'est plus, à notre époque, permis à personne d'ignorer. J'aurais peut-être même reculé devant la publication de mon travail, s'il ne devait rectifier bien de fausses idées, retirer de l'oubli bien des circonstances ignorées, et me fournir l'occasion de dire à mon pays, si longtemps victime de la politique européenne, des vérités utiles peut-être à son existence nationale et à son avenir. Si je m'étais trompé, je me dirais, avec le poëte comique Destonches : «J'ai toujours moins pensé, en écrivant, à m'acquérir la réputation d'homme de lettres, qu'à m'assurer celle d'honnête homme et de bon citoyen [1].»

[1] Préface de l'*Ambitieux*.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

NÉGOCIATIONS

DE LA

trève de Vingt Ans

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Vagues stipulations du traité de Nimègue relatives aux limites. — Vues de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols. — Tableau de ces provinces. — Situation politique de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne. — La France conteste au roi d'Espagne le titre de duc de Bourgogne. — Institution de la chambre des réunions à Metz. — Usurpations de la France dans le Luxembourg. — Note menaçante du cabinet de Versailles. — Note du ministre espagnol, don Fuen Major, aux états généraux. — Politique versatile de Charles Stuart. — Nouvelle note de Fuen Major aux états généraux. — Alliance défensive entre l'Angleterre et l'Espagne. — Intrigues de Barillon à Londres. — Discours du roi au parlement. — Délibérations de l'assemblée. — Rapport des Pays-Bas, comme cercle de Bourgogne, avec l'Allemagne.— Portrait de La Neuveforge. — Étrange système politique du gouvernement espagnol. — Le roi d'Espagne renonce au titre de duc de Bourgogne. — Arrêt qui réunit Saint-Mard et Virton à la France. — Ordre de Villahermosa à La Neuveforge de ne pas donner de plaintes par écrit à la diète.

Le traité de Nimègue, l'un des plus glorieux que la maison des Bourbons ait jamais conclus, l'un des plus ruineux, des plus humiliants qui fut jamais imposé à l'Espagne, avait été signé par quelques puissances avec la plus grande précipitation pour des raisons qu'il est inutile de mentionner ici. Leur exposé n'est pas nécessaire à l'intelligence de notre histoire.

Par les conseils de Louvois, désireux de nouvelles guerres pour se rendre nécessaire, Louis XIV n'avait presque rien retranché de son état militaire, tandis que tous les autres souverains, n'en pouvant plus de campagnes continues, s'empressaient de licencier leurs troupes. Il se vit ainsi dans une position fatale, celle où l'on croit devoir tout

oser. Il avait la volonté comme le pouvoir d'opérer de grandes choses[1]. L'enivrement de la victoire, l'imprudence de ses ennemis lui suggérèrent d'ambitieuses convoitises.

Limiers prétend que l'on avait stipulé, à Nimègue, que Louis demeurerait maître de ses conquêtes, à la réserve de celles dont la restitution était spécifiée. Nous avons lu et relu le traité avec la plus grande attention, nons n'y avons pu trouver cette convention.

Mais de graves questions de limites n'avaient pas été résolues.

Aux termes de l'article XV, elles devaient être réglées par des commissaires à nommer de part et d'autre. On avait déposé au fond d'un traité de paix le germe d'inévitables discordes, et laissé une large voie ouverte aux querelles de la mauvaise foi. La lutte n'était suspendue qu'autant que le commanderaient l'épuisement des forces ou des nécessités de situation : aussi sous un calme apparent bouillonnait la tempête, parce que Louis XIV, au milieu des fêtes splendides de sa cour, rêvait, aux côtés de l'impérieuse Montespan, de l'adroite Maintenon et de la sotte Fontange, la conquête entière des Pays-Bas espagnols, auxquels il avait déjà arraché de si riches territoires.

Sortie victorieuse après un long combat de ses luttes avec la féodalité armée et les factions religieuses sous l'habile administration de Richelieu et le gouvernement de Louis XIV, la monarchie s'était fortement constituée. Toutes les forces de la noblesse s'étaient concentrées dans le trône ; elle avait échangé sa fière indépendance contre le brillant esclavage de la vie des cours.

L'unité du pouvoir permit au roi d'exercer un ascendant immense, décisif sur les affaires étrangères. Jusqu'alors la France, avait été presque constamment réduite à se défendre chez elle ; elle pesait maintenant à son tour sur ses voisins, et s'agrandissait à leurs dépens sur toutes ses frontières.

Ses acquisitions territoriales aux Pays-Bas, en moins de vingt ans, étaient importantes et étendues.

Par le traité des Pyrénées en 1659, l'Espagne lui céda, *dans l'Artois*, Arras, Hesdin, Bapaume, Bethune, Lillers, Lens et Aire ; *dans la Flandre*, Bourbourg, Dunkerque et Saint-Venant ; *dans le Hainaut*, Landrecy et le Quesnoy ; *dans le Luxembourg*, Montmédy, Thionville, et Dampvillers ; dans le pays *d'entre Sambre et Meuse*, Avesnes.

[1] Lacretelle, article *Louis XIV*, Biographie universelle des frères Michaux.

La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1669, vint ajouter à toutes nos pertes, celles de Lille, d'Armentières, de Berg-Saint-Winox, de Furnes, d'Ath, de Tournai, de Douai, de Courtrai, d'Audenaerde et d'Alost.

En 1678, les stipulations de Nimègue nous enlevèrent Valenciennes, Cambrai, Condé, Saint-Omer, Cassel, Poperinghe, Ypres, Bavai et Maubeuge.

Voilà les trois grandes étapes de la marche progressive des Français vers le Rhin, marche dont Louis XI avait conçu le projet lorsqu'il demanda la Belgique en dot, et que Louis XIV se croyait appelé à réaliser par la force des armes. Ce prince convoitait la faible partie du magnifique héritage de la maison de Bourgogne que l'Espagne conservait encore, comme une annexe indispensable de son royaume, non-seulement dans le but de s'agrandir, mais dans celui de se défendre. En effet, cette belle conquête devait compléter sa frontière vers le nord, sur un point presque ouvert, et la fermer par une redoutable ligne de places fortes dans une direction trop rapprochée de la capitale.

Il épiait l'occasion, ce puissant auxiliaire des entreprises humaines, d'exécuter sa vaste pensée. Pour cela il saura bien trouver une raison, bonne ou mauvaise, peu importe. Sa diplomatie caméléone ne s'asservissait pas aux règles. Elle agissait et s'exprimait suivant les circonstances.

Pour faciliter l'exécution de ses plans, il se résolut à isoler nos provinces de l'Allemagne, qui leur servait de point d'appui, en s'emparant du Luxembourg. C'était une vieille pensée de François I[er] et de Henri II, qui eurent constamment l'œil ouvert sur ce duché.

On lit à ce sujet dans un *Mémoire sur la conduite de la France dans la province de Luxembourg :*

« Comme il n'y a rien de si asseuré que les provinces des Pays-Bas ont servi jusqu'à présent de barrière pour soustenir et rompre les desseins de la France en général, ainsy est-il notoire qu'entre toutes celles-là, il n'y en a pas, laquelle en particulier soit esté plus nécessaire pour donner obstacle à la France de se rendre jusques à présent maistre absolu du Rhyn, et y anéantir le rang et dignité électorale, que celle de Luxembourg : c'est la raison pour laquelle la France, de tout temps, en travaillant pour se frayer le chemin à l'empire par la conqueste des Pays-Bas, a tousiours cherché le moyen de détruire et rendre cette province inutile, afin de couper entièrement, par cette voye, la com-

munication entre l'empire et les antres provinces, et de rendre tout secours et assistences réciproques inutils.

» L'empereur Charles V, de très glorieuse mémoire, ayant l'esprit trop éclairé pour ne pas bien comprendre combien il importoit à l'empire de conserver la communication avec cette province ouduché.., a eu un soin très-particulier de les maintenir par toute sorte de prévoyance.

» Ce grand empereur donna les premières fortifications à la place capitale, considérant Luxembourg comme une place d'armes d'où il pouvait, à droite et à gauche, et par l'avantage de la Meuse et Moselle, dont cette province est cotoyée, disputer tousiours les desseins de la France, donner le secours à l'empire, moyennant la commodité de la Moselle, et frayer le chemin à celui qu'il pouvoit conduire de l'empire pour les Pays-Bas.

» C'est de sa capitale que l'on a tousiours le plus inquiété la France, jusques bien avant dans la Champagne, le Bassigny et ailleurs.

» En un mot, l'on peut dire, sur l'adveu de tous ceux qui connoissent sa situation, que la conservation de la capitale est seule capable de mettre l'épine bien avant dans la France et ouvrir la porte pour faire retirer ses forces chez elle, et rester sur la défensive.

» C'est la raison pour laquelle la France travaille à la réduire pour se mettre à couvert de cette appréhension, et avoir par conséquent les coudées libres pour agir de pleine force dans l'empire, ce qui lui sera, sans cela, bien plus difficile. »

Aussi à peine le traité de Nimègue fut-il signé, que l'on voit Louis XIV ordonner à ses troupes, au mépris de ses engagements, de la raison des temps, de rester dans plusieurs de nos places qu'elles devaient évacuer, et de s'emparer de quelques autres, sous prétexte que la restitution n'en avait pas été stipulée.

Le 30 décembre 1678, un officier français nommé Labruière occupa Rodenmacher, en fortifia le château, et força les habitants à prêter serment de fidélité au roi son maître.

Les malheurs de la gnerre nous avaient fait éprouver bien des malheurs. Ici commence une période de confusion qui n'aura pas un seul moment d'éclat pour notre malheureuse patrie.

La cour de Bruxelles réclama avec force contre cette usurpation. On répondit froidement que l'on examinerait la question à Courtrai, et que si Rodenmacher appartenait réellement à l'Espagne, ce que

l'on affectait de révoquer en doute, on ne ferait aucune difficulté de lui restituer cette terre.

Le 12 octobre de l'année suivante, les Français s'emparent d'Hesperange, en alléguant que c'était une dépendance de Rodenmacher. Ils y démolissent les ruines d'un vieux château, font défenses aux habitants de reconnaître désormais l'autorité du roi d'Espagne, et d'aller au marché de Luxembourg, sous peine de *chastoi corporel* [1].

Quelques jours après, ils mirent en adjudication la ferme des droits perçus jusqu'alors au nom de Charles II. Personne n'ayant osé se présenter, on obligea l'ancien fermier à faire la recette au profit de la France.

On chassa les garnisons espagnoles de Chièvres, d'Achimont et de Givet. On occupa Raville et dix-sept autres villages, dont on fit les échevins prisonniers, pour les contraindre] par la rigueur à prêter serment aux nouveaux maîtres; on s'empara enfin des petites villes de Fumay et de Ravin sur la Meuse; d'Antoing sur la rive droite de l'Escaut, et de Renaix dans la Flandre orientale.

« Les François nous prennent toujours plus de pays, dans la province de Namur, disait-on dans une lettre de Bruxelles adressée au baron de Landsée le 15 avril 1680, contre toute idée de droit et de justice, et comme ils n'admettent pas les remontrances, au contraire, l'on a sujet de craindre qu'ils ne cherchent que des prétextes pour faire de rechef la guerre. »

Des douaniers français vinrent établir leurs bureaux jusqu'aux contrescarpes de nos villes, et l'on expulsa les nôtres de plusieurs de leurs postes. Quelques-uus s'étant représentés à Hermeton, l'intendant Faultrier envoya des gens pour les arrêter, les déclarant voleurs et perturbateurs du repos public. Il menaça même du feu les propriétés de ceux qui leur donneraient asile.

On extorqua en plusieurs lieux, par la menace et la contrainte, des aides et subsides s'élevant à plus de 50,000 livres par jour. Il semblait qu'en se ruant sur notre sol, les Français voulussent réduire les populations à la dernière détresse.

Pour se soustraire à d'impitoyables exigences les habitants de quelques communes prirent la fuite, abandonnant leurs maisons et leurs biens,

[1] Mémoire sur la conduite de la France dans la province du Luxembourg. Archives de l'État.

parce qu'ils étaient hors d'état de solder les sommes exorbitantes qu'on leur demandait. On fit payer les cotes des fugitifs à ceux qui étaient restés.

« Il n'y a pas d'exemple de la rigueur avec laquelle les François ont procédé en matière de contribution et de représailles, ne tenant aucun compte des modérations qu'ils avoient consenties, ni des promesses et conventions qu'ils ont faites... Cette rigueur a été poussée si loin qu'ils ont obligé divers endroits à payer leur cote une seconde fois parce que les quittances en étoient perdues [1]. »

Le duc de Villahermosa vivement affligé de toutes ces iniquités, était réduit à en rester le spectateur immobile. Supposant la paix signée de bonne foi, il avait licencié une partie des troupes, et se voyait trop faible pour repousser la force par la force. Le secret des grandes et audacieuses entreprises de bien des princes, s'explique par l'impuissance de ceux qu'ils attaquent.

L'accroissement de domaines que l'orgueil de Louis XIV méditait, les moyens qu'il mettait en œuvre pour arriver à son but, n'avaient rien de bien moral; mais ce n'était pas seulement une volonté de grandeur, c'était un principe dont l'accomplissement lui paraissait inévitable, car la dernière paix avait assuré la prépondérance de la France ; elle était parvenue à l'apogée de la gloire et de la puissance: elle faisait trembler la Hollande qui venait d'éprouver le courroux de ses armes ; elle dominait l'Allemagne qu'elle soulevait contre l'empereur par de sourds appels à des sentiments de rivalité et d'amour-propre; elle agitait la vieille Angleterre par son or et par ses intrigues. Tout, en un mot, était pour elle : sa force et ses ressources, le nombre et la valeur de ses soldats, le génie de ses généraux, l'éclat de leurs victoires, la centralisation de tous les pouvoirs, la faiblesse, l'incapacité, l'ignorance et l'imprévoyance de ses ennemis, tout annonçait le succès de ses combinaisons.

Une seule considération eût dû l'engager à mettre une borne à ses progrès, la crainte de voir l'Europe bouillante de colère se lever contre elle au nord et au midi. A toutes ses limites elle rencontrait la jalousie, la terreur et la haine. L'insatiable ambition de son roi, la masse imposante de troupes qu'elle voyait sous ses drapeaux, le langage impérieux de sa politique, tout inspirait l'épouvante, excitait d'implacables animosités. Déjà la campagne de Hollande lui avait enlevé l'affection

[1] Mémoire de Fuen Major aux états généraux du 24 mai 1680.

de cette république ; l'invasion de la Germanie, lui avait aliéné l'empire ; ses entreprises de réunion révoltèrent la Suède et l'Italie. Ainsi les obstacles se multipliaient de toutes parts. La position géographique des Provinces-Unies ne leur permettait pas de souffrir que la France s'approchât trop près de leurs portes. L'Allemagne la voyait d'un œil inquiet s'avancer vers les bords du Rhin ; l'Angleterre elle-même, qui avait fait une guerre si opiniâtre pour empêcher l'élévation de sa rivale, l'Angleterre devenue étrangère aux affaires du continent par ses agitations, restait toujours à redouter.

Toutes les puissances étaient d'accord pour opposer une digue au débordement de la France. L'unique moyen qu'elles avaient imaginé pour soustraire l'Europe à sa dévorante suprématie, ce fut d'élever contre elle une barrière placée sous leur protection et leur garantie. Ce rôle pénible fut assigné par la nature aux Pays-Bas.

Tous les États, avaient, en 1680, pour mot d'ordre, la nécessité de la barrière ; pour mot de ralliement, le maintien de son intégrité. C'est là un fait qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Mais cette intégrité existait-elle encore, alors même qu'on en sentait le besoin ? avait-elle été défendue avec fermeté ? L'histoire de nos malheurs répond à ces deux questions.

S'il était nécessaire pour l'équilibre général de tracer une ligne de séparation entre la France d'un côté, l'Allemagne et la Hollande de l'autre, n'était-ce pas une faute grave de souscrire à l'extension des États de Louis XIV déjà si étendus, de lui permettre d'échancrer la barrière, tantôt en lui enlevant un lambeau par ici, tantôt un autre lambeau par là ?

Proclamer, d'un côté, en principe qu'il était dangereux de laisser rompre trop violemment la balance européenne, qu'il fallait une barrière; et de l'autre, tolérer qu'on la mutilât; sanctionner par des actes solennels son affaiblissement, c'était une inconséquence d'autant plus monstrueuse, que la barrière manquait de solidité, de cohésion dans toutes ses parties. Les Pays-Bas n'avaient point de gouvernement central bien organisé, parce que les forces sociales se fractionnaient en autant de petits pouvoirs indépendants les uns des autres, tenant à peine à l'autorité souveraine par de faibles liens, qu'il y avait de clochers ; parce qu'enfin il n'y avait pas de véritable esprit national, et qu'on regardait comme étranger tout ce qui demeurait non-seulement au delà d'une province, mais d'une commune.

Tel qu'il était à l'époque où la France allait, pour le subjuguer, joindre la mauvaise foi à la violence, notre pays formait une nation petite, il est vrai, mais imposante encore par sa vieille illustration, le courage et l'activité de ses peuples, la renommée de ses artistes, le caractère *libéral* de ses institutions, riche de la fécondité de son sol et du perfectionnement de ses fabriques qui l'emportaient souvent sur celles des autres états. Belle situation, bonne contrée, villes magnifiques, territoire populeux, habitudes industrieuses, rien ne manquait aux Pays-Bas espagnols que le bonheur d'être gouvernés par l'œil de leurs princes.

Malheureusement Madrid, comme l'a dit M. Lehon, nous possédait en métropole, et nous traitait en colonie [1].

Placé entre la France, l'Allemagne et la Hollande qui se surveillaient l'une l'autre avec jalousie, notre sol devint, au dix-septième siècle, le sanglant théâtre des querelles des rois. On le considérait comme le bouclier défensif des Provinces-Unies et de la Germanie contre l'ambition du cabinet de Versailles. L'Espagne crut constamment que la nécessité forçait l'empire et les états généraux à veiller à notre conservation. Ce fut là le principe de notre morcellement. Un état qui veut se faire respecter de ses voisins, doit puiser sa force en lui-même et non chez les autres. Au reste, les Pays-Bas subissaient le triste sort de la monarchie de Charles V abandonnée comme une proie au favoritisme, depuis la mort du sombre Philippe II. Ils étaient devenus un objet de pitié, après avoir longtemps étonné les autres peuples de leur splendeur.

C'est dans les vices de notre organisation politique qu'il faut chercher la cause première de la cruelle destinée qui accabla notre patrie. Séparée en plusieurs provinces hostiles les unes aux autres par leurs priviléges et leurs douanes particulières, le souvenir des luttes du moyen âge n'y était pas encore tout à fait éteint. Des rivalités antiques partageaient la population non-seulement en Brabançons, Flamands, Hennuyers, etc., mais en Bruxellois, Malinois, Gantois, Brugeois, Montois, etc.

On frémissait à l'idée d'une invasion, sans penser à se réunir afin de s'opposer aux malheurs qui naissent de la désunion, ce germe pernicieux de la décadence et de l'épuisement des empires.

Nulle part on ne trouvait de trace d'unité soit territoriale,

[1] Discours au congrès national le 18 novembre 1830.

soit administrative, et personne n'en eût probablement voulu.

Un pareil état de choses, vicieux au point de vue national, rendait le gouvernement presque impossible. Il le frappait d'impuissance. Il le condamnait à l'immobilité.

Non-seulement l'autorité fut confiée aux mains d'hommes ignorants et incapables, mais l'obéissance hiérarchique, première condition de l'ordre, de la force de l'administration, était tout à fait méconnue. Les gouverneurs généraux voyaient à chaque instant leur action contrariée, paralysée, par les prétentions qui se croisaient autour d'eux. Ils perdaient tout leur tems à combattre en vain de stupides intrigues. Aucun d'eux ne put songer, si toutefois cette pensée leur vint, à bien organiser l'armée, à mettre de l'ordre dans les recettes et les dépenses, à imposer aux inférieurs des conditions d'obéissance et de probité, à introduire dans les lois quelques principes de stabilité. Ils ne faisaient que passer au pouvoir. D'ailleurs ils étaient presque constamment entravés dans l'exécution des meilleures mesures par d'absurdes tracasseries, tantôt des métiers d'une ville qui, pour des motifs souvent sans importance, refusaient les subsides nécessaires, même à la défense du territoire envahi; tantôt de ceux d'une autre qui protestaient contre tel ou tel grief particulier ou local. Ces contestations ne duraient pas seulement quelques jours, quelques semaines, mais des mois, des années, et le plus souvent elles dégénéraient en scènes d'émeutes hideuses, qui obligèrent parfois le gouvernement à disposer des forces qu'il devait diriger contre l'ennemi, pour réprimer des troubles municipaux.

Ainsi l'État par sa constitution portait dans son sein la lutte et l'anarchie. Malgré tant de maux qui appellaient un prompt remède, on n'osait, au milieu du mécontentement public, assembler les états généraux, de peur qu'ils ne devinssent un centre d'opposition et de censure. Le peuple n'eut plus d'autre représentant que les députations provinciales, dont on put repousser impunément les doléances parce qu'elles ne portaient pas le caractère de l'intérêt général.

D'un autre côté, l'éloignement du souverain trop longtemps prolongé favorisa l'introduction de mille abus qu'on négligea de redresser, l'oppression des faibles, la tyrannie des grands, le pillage du trésor, l'indiscipline militaire, les violences des officiers ou des fonctionnaires sur lesquelles les supérieurs fermaient les yeux lorsqu'ils n'en étaient pas les complices intéressés, etc.

On ne put même, dans des circonstances extrêmes, prendre des mesures qu'avec une lenteur désespérante, qui détruisait l'effet des plus sages dispositions. L'étranger nous crut aussi incapables de combattre qu'inhabiles à administrer ou à négocier, parce qu'on ne pouvait rien faire sans avoir reçu des instructions de l'Escurial.

Avec un pareil gouvernement, les Pays-Bas catholiques se trouvaient politiquement annullés. Ils perdirent toute leur vieille considération, et virent s'éteindre, manquant de toute sécurité, cette activité qu'une nation ne peut puiser que dans la présence d'une autorité nationale et protectrice.

Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le commerce, l'industrie, le peuple, tous étaient également dégoûtés de la domination des espagnols. On leur imputait toutes les humiliations du pays, qu'ils révoltaient par leur morgue, et dont ils se disputaient les dépouilles sans pitié de la misère publique.

Pour conserver le monopole des postes importants confiés à leurs soins, ou plutôt qu'on leur avait donnés à exploiter, ces tyrans subalternes s'attachèrent à rendre les indigènes suspects au roi, et à les constituer, pour ainsi dire, en état de conspiration continuelle contre sa couronne. Un régime de méfiance plana partout, et les plus honorables citoyens se trouvèrent en butte aux soupçons.

Cependant la pauvreté, l'oppression ne purent ni dénaturer le caractère du peuple, ni faire des Pays-Bas une surface plane sur laquelle le pouvoir se promène à son aise sans rencontrer d'obstacle. La joyeuse entrée, les priviléges provinciaux, les institutions communales restaient debout et protégeaient notre liberté.

Les états opposaient une digue aux empiétements, aux mauvais vouloirs des agens du prince; ils maintinrent le cours régulier de l'administration, quoique tout fût menacé d'une dissolution prochaine.

Les dangers étaient grands et les ressources faibles. Argent, courage, hommes, tout manquait, au milieu d'incessantes invasions, de luttes désastreuses qui ne laissèrent autour de nous que des champs dévastés et des villes détruites. On lit, dans une lettre adressée à un baron de Spaen, le 14 avril 1680, par le gouverneur général : « Les provinces demeurent ruinées par les grandes contributions que les Français en ont tirées, et par tant de dégats quelles ont soufferts en la dernière guerre des armées ennemies et des alliés qui les ont laissées entièrement épuisées. » Qu'importait tout cela aux étrangers qui

nous pressuraient. Nos pertes, nos revers ne diminuaient pas leurs traitements et leurs profits.

Cependant le trésor était vide, endetté, moins peut-être à cause des grandes dépenses nécessitées par les circonstances, et parce que les impôts étaient sans cesse disputés au gouvernement avec opiniâtreté, que par le désordre de la comptabilité et les vols de la bureaucratie.

On avait hypothéqué jusqu'aux revenus de l'avenir, et l'on demandait des contributions énormes pour l'époque, avec un aveuglement sans exemple.

La rentrée des impositions se trouvait presque partout en retard par l'appauvrissement des habitants.

Comme on ne pouvait compter sur les ressources de l'intérieur, on sollicitait, pour remplir les caisses, des *remises* de l'Espagne.

Ces remises étaient-elles refusées, ou n'accordait-on que de faibles sommes; ne savait-on quel impôt établir ou augmenter, on avait recours aux expédients les plus extrêmes et les moins efficaces, tels que la réduction des rentes constituées, ou même la complète suspension de leur payement; la vente des fonctions publiques, les retenues sur le traitement des employés. On alla plus loin : on ne paya plus personne. « Nos affaires sont en très-mauvais état, annonçait le gouverneur général à La Neuveforge, le 23 juillet 1680. Tout est engagé, et avec tout cela chacun se plaint également de ce qu'il n'est pas payé. »

Quoique notre position fût bien critique, parce que la France se montrait constamment menaçante à nos portes, nous n'avions presque pas de troupes sous les drapeaux; les places fortes tombaient en ruines; on gaspillait la solde des soldats. Mal vêtus, mal payés, on les voyait parcourir en bandes les grandes routes, commettant impunément toutes sortes de brigandages.

Le paysan, ne jouissant d'aucune sécurité, ne cultivait la terre qu'à regret, et ne lui livrait la semence qu'en petite quantité. Il n'avait pas l'espoir de faire la récolte.

Un grand nombre de champs restèrent en friche.

L'anéantissement de toute confiance déprécia les valeurs mobilières et immobilières.

Il n'y eut plus ou il n'y eut que peu de concurrence pour l'acquisition des biens-fonds mis en vente. On ne savait si la guerre ne porterait pas bientôt partout le fer et le feu.

De là l'abaissement progressif du prix des terres ; l'impossibilité d'emprunter, la caducité des gages.

Chacun serrant sa bourse et restreignant sa dépense au plus strict nécessaire, les spéculations commerciales se trouvèrent arrêtées, les manufactures frappées de stagnation ; les boutiques ne voyaient plus d'acheteurs ; les professions de luxe restaient entièrement inoccupées ; des milliers d'ouvriers sans travail, ou sans travail suffisant, abandonnèrent le pays pour aller chercher ailleurs de l'occupation et du pain.

La population décrut avec rapidité.

Partout on apercevait une misère hideuse poussant les masses aux émeutes. Les rues, les portes des églises, des couvents, des hôtels étaient obstruées de pauvres couverts de guenilles repoussantes, et qui, mourant de faim, demandaient l'aumône d'une voix lamentable.

Les crimes se multipliaient de toutes parts, et les ordonnances, les placards du souverain pour la répression des délits, vains chiffons de papier, affichés aux coins des carrefours pour la forme, ne protégeaient plus personne. Ils restaient sans exécution, attestant à tous la faiblesse du pouvoir et l'audace des scélérats. Ceux mêmes qui, chargés de faire respecter les lois, devaient donner l'exemple de la soumission, s'en moquaient ouvertement.

Un État où règne l'injure et la licence, a dit un grand poëte tragique de la Grèce, tombe bientôt du faîte de la prospérité dans un abîme de misères. Découragées par tant d'années et tant d'espèces de souffrances, d'oppressions, d'opprobres, les âmes les plus fortes tombèrent dans cet excès d'abattement que tout esprit public fut éteint, et que nul ne se donna plus la peine de pourvoir aux plus douloureuses nécessités pour les atténuer. On restait les bras croisés, tentant la Providence, et vivant au jour le jour.

De quelque côté que l'on tournât la vue, on apercevait des signes précurseurs de grandes catastrophes. Louis XIV tolérait avec impatience, bien plus qu'il ne reconnaissait notre existence. Il avait ratifié les stipulations de Nimègue en se réservant tacitement le droit de s'emparer du Brabant, de la Flandre, etc., quand bon lui semblerait, et de travailler, en attendant, à préparer notre assujettissement. S'il eût agi avec prudence, avec modération, au lieu de renverser violemment tout ce qui lui faisait résistance, il n'eût pas alarmé toutes les cours, et nous n'aurions pu probablement nous

dérober au sort qu'il nous destinait, car on ne trouvait de patriotisme nulle part : chacun ne songeait qu'à faire ses affaires. Le roi lui seul ne songeait pas aux siennes.

Voilà une faible esquisse de la longue série de maux, d'abus et de fautes qui firent des dernières années de la domination espagnole en Belgique, une ère de scandales, de troubles et de honte, frappant jusqu'à l'avenir de stérilité et de ruine.

La France qui en était depuis longtemps à notre égard aux préliminaires d'un duel décisif, savait toute la profondeur de nos souffrances. Elle les étudiait, en suivait les progrès avec satisfaction, parce qu'elles disposaient le pays à subir la conquête. C'était encore une si belle proie, quelque misérable qu'il fût !

L'Espagne était hors d'état d'empêcher Louis de s'approprier nos provinces; elle n'avait qu'un souffle de vie et se mourrait d'inanition.

« La monarchie, disait le comte de Castrillo, président du conseil de régence, dans un discours à la reine mère, en 1667, court à sa ruine et tend à sa perte. » Toute ressource manquait complètement. On était réduit à louer des vaisseaux aux Génois, et l'on se voyait sans troupes, sans commerce, sans industrie.

La population qui s'était élevée à vingt millions d'âmes, n'en comptait plus six.

Malgré les mines du nouveau monde, on était obligé, pour se procurer de l'argent, à affermer les seigneuries, les bénéfices ecclésiastiques, les fonctions civiles et militaires.

« L'agriculture, dit M. Mignet, était anéantie par la mainmorte des terres du clergé, par les majorats de la noblesse, par la dévastation des troupeaux, *la mesta,* et par l'indolence nationale [1]. »

Les grands ambitieux sans crédit, sans autorité, qui n'avaient reçu, comme l'avait observé le maréchal de Mérode Westerloo, qu'une éducation déplorable, propre à étouffer leur esprit et leurs qualités naturelles, troublaient le conseil et le royaume par leurs intrigues, l'éclat de leurs divisions, et l'effronterie de leurs rapines : aussi les affaires languirent; tout fut plongé dans un désordre, une confusion incroyables. La couronne perdit le peu de majesté dont elle jouissait jusqu'alors.

L'Espagne ne pouvait plus décliner [2]. Il eût fallu tout le génie

[1] Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne.

[2] Victor Hugo a tracé dans son *Ruy Blas* un magnifique tableau de la décadence

d'un grand homme pour la relever, peut-être encore eût-il vu tous ses efforts avorter, sous le faible et maladif Charles II, monarque ignorant et imbécile, si l'on doit croire Marliani [1]. Il ne fut pas même un homme, assure Mignet.

L'histoire, trompée par l'opinion contemporaine, a cruellement calomnié ce malheureux roi. Le maréchal de Mérode qui n'était certainement pas un flatteur, fait de ce prince un portrait tout autre que celui qu'on en trace communément.

« Quoiqu'il ait passé dans le monde pour presque imbécille, ou du moins pour un pauvre homme, dit le loyal soldat, et quoiqu'il n'ait été élevé que parmi les femmes et sans instruction, ce prince avoit beaucoup d'esprit, de la pénétration, des sentiments élevés, de la droiture et de la générosité. Il étoit honnête homme, aimoit la justice, et même son opinion dans le conseil étoit toujours la plus judicieuse et la plus juste ; et s'il n'avoit pas eu le faible de se laisser détourner facilement de la plus saine résolution, soit par la reine, soit par un favori, ou par un ministre gagné par les puissances étrangères, c'eût été un très-grand prince. »

La redoutable monarchie de Philippe II, réduite par l'épuisement à l'état de cadavre, ne pouvait résister aux coups que Versailles se préparait à porter aux provinces *de par deçà*.

L'Europe avait deviné les vues de Louis XIV ; elle en fut alarmée : mais elle redoutait une nouvelle guerre. On n'avait pas encore eu le temps d'oublier qu'il avait résisté à toutes les puissances liguées contre lui, et fait d'importantes conquêtes dans toutes les directions. Aucun des États les plus intéressés à la conservation de la *barrière* des Pays-Bas espagnols, ne se montra disposé à se compromettre pour leur venir en aide.

Les progrès que les armes françaises y avaient faits, inquiétaient depuis longtemps les hommes d'État les plus distingués de l'Angleterre. Mais Charles Stuart II se trouvait en lutte avec son peuple pour des questions de croyance et de libertés. Homme corrompu, prince mendiant, dans l'indigence où le laissait le parlement, il se mettait sans vergogne aux gages de la France, promettant pour un peu d'argent de se faire catholique, et trahissant à la fois les inté-

de l'Espagne. Il croyait n'écrire que des scènes de comédie. Il faisait de l'histoire.

[1] Histoire politique de l'Espagne moderne.

rêts de ses alliés et ceux de sa couronne. Il craignait, en se séparant de l'alliance de Louis XIV, d'être obligé de réunir les deux chambres qui prétendaient faire des conditions au gouvernement avant de voter les subsides, et de se mettre sous la dépendance d'une assemblée soupçonnée de vouloir détruire l'autorité royale.

La cour de Versailles entretenait soigneusement ces germes de division si favorables à ses desseins. En même temps qu'on donne des millions à Charles pour ne pas convoquer les lords et les communes, on prodigue l'or aux plus ardents républicains, à l'austère Algernon Sidney lui-même, pour qu'ils entravent l'action du pouvoir [1].

L'opposition anglaise, tout occupée de ses débats politiques et religieux avec la cour, songeait fort peu aux affaires du continent. Elle déclarait aux agents de Louis XIV que, quand même il ferait la conquête des Pays-Bas, elle ne s'en mêlerait pas, et elle formait le vœu impie qu'il agît avec un peu de rigueur pour la soutenir [2].

La Hollande subissait l'influence de deux craintes opposées; elle tremblait que la France ne se rendît à la fin maîtresse de toute la barrière, ce qui eût compromis son indépendance, mais elle redoutait encore plus les vues ambitieuses du prince d'Orange. Les républicains surtout ne lui pardonnaient pas le massacre des frères Dewitt, et lui étaient hostiles. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France à la Haye, qui avait, dit le duc de Saint-Simon, des talents, de l'adresse, de l'insinuation, de la douceur, et qui s'était acquis en Hollande une amitié, une considération singulières, noua avec ce parti puissant de secrètes intelligences; elles devaient neutraliser tout ce que l'expérience du stathouder et sa haine pour le grand roi eussent pu amener d'heureux résultats dans l'intérêt général. Les provinces de Frise et de Groeningue, la régence d'Asterdam qui exerçait une si grande prépondérance dans toutes les délibérations, avaient été gagnées par la France. Les moins ardents disaient à d'Avaux que si les prétentions de son roi n'allaient pas jusqu'à s'emparer entièrement des Pays-Bas, ils ne se remueraient guère pour toutes les plaintes de l'Espagne.

L'ambassadeur profita avec une grande habileté des passions diverses qui tourmentaient la république, pour l'empêcher de prendre des résolutions contraires aux désirs de son maître, et pour déjouer

[1] Dalrymple, Mémoires sur la Grande-Brétagne et l'Irlande.
[2] Négociations du comte d'Avaux, pages 45, 111 et 112.

les combinaisons belliqueuses du prince d'Orange, qui souhaitait la guerre, moins par aversion ou crainte de la France, que parce que la paix ne lui laissait qu'une autorité bornée ou contestée.

Si en Angleterre, en Hollande, Louis XIV se servait du parti républicain, en Allemagne il faisait agir d'autres ressorts. Les princes y étaient effrayés de sa force [1] ; mais, l'empereur excepté, nul n'osait témoigner son ressentiment. Tous hésitaient à se prononcer. « Ils voudroient bien, écrivait le baron de Landsée, avoir S. M. I. pour ami et la France pour bon voisin [2]. »

Versailles redoutait extrêmement l'alliance de l'Autriche et de l'Espagne, que tous ses ennemis considéraient comme le seul obstacle qui pût arrêter l'accroissement de sa puissance déjà si formidable. « Si les deux maisons se veulent joindre dans les opérations et alliances, disaient-ils, nous remettrons tout, car tout le reste de l'Europe sera avec nous [3]. » Pour empêcher cette confédération, la France chercha à semer la discorde dans l'empire, et la politique inhabile de la cour de Vienne lui en fournit le moyen.

L'empereur Léopold Ier, faible, opiniâtre, inactif, dépourvu de talents et peu clairvoyant, avait laissé tomber l'Autriche, fatiguée par la révolte de la Hongrie, et l'empire lui-même, au dernier degré de délabrement et de déconsidération. La diète s'en plaignait avec véhémence. On trouve à ce sujet, dans une lettre du baron de Metternich, du 18 juin 1680, ces lignes curieuses : « Les affaires de Ratisbonne commencent, comme il semble, à s'aigrir si avant que d'aucuns des États osent se plaindre de la personne de l'empereur, comme s'il laissoit aller le tout à l'abandon. » Il ajoute plus bas que quelques princes disaient que c'était « le devoir des électeurs de faire des remontrances à S. M. I. du peu de soin qui se portoit à l'empire. »

Cependant à Vienne on se préparait à faire tête à l'orage qui commençait à gronder.

Léopold se flattait de porter le corps germanique à déclarer la guerre à la France. Il espérait que le prince d'Orange engagerait le roi d'Angleterre, son beau-père, dans la querelle. « L'empereur travaille puissamment, disait Metternich dans une autre lettre du 31 août ; mais on appréhende le grand armement des protestants, qui, sous

[1] Lettre du comte Caprara du 6 juillet 1680.
[2] Lettre du 10 mars 1680.
[3] Lettre de Caprara du 17 avril 1680.

prétexte de s'opposer aux conquêtes de la France, se pourroient jeter sur le Rhin, occuper les terres des princes catholiques, et les obliger à prendre des partis dangereux pour leur liberté, mais salutaires pour la religion. » D'un autre côté, Léopold contrariait la diète dans l'exercice de ses principales prérogatives, pour accroître son pouvoir affaibli par le traité de Westphalie.

Les princes, redoutant de tomber sous des suzerains puissants dans le despotisme, ne songeaient, à leur tour, qu'à étendre leur influence en résistant en toute occasion à leur chef électif. Au milieu de toutes ces intrigues, on oubliait la patrie. Louis XIV tira facilement profit des complications que faisaient naître les rivalités, les dissidences des maisons qui se partageaient les lambeaux de l'empire, tantôt en leur persuadant que la coalition des deux branches de la famille d'Autriche menaçait tous les autres États; tantôt, en prodiguant l'or à pleines maines, il avait réussi à séduire plusieurs princes influents. Aussi au moment du danger personne ne remua, « les uns, avoue Kolrausch, par indifférence, les autres par peur; d'autres enfin, ô honte! corrompus par l'argent de la France. »

Louis XIV, ayant mis en jeu partout les éléments de troubles, même ceux les plus dangereux à l'ordre monarchique, et se sentant si bien secondé par l'insouciance des Hollandais, la neutralité de l'Angleterre, les mésintelligences jalouses des états allemands, crut le moment venu d'exécuter le plan qui avait séduit tous ses prédécesseurs, et d'étendre sa puissante main sur les Pays-Bas espagnols.

Dès le commencement de l'année 1680, il se préparait avec activité à cette grande entreprise. « La France, disaient les Relations véritables, paroît avoir un grand dessein à exécuter ce printemps; elle tombera sur quelqu'un fort à l'improviste, et ne trouvera guères d'opposition, car personne de ceux qui devroient l'appréhender ne s'y prépare.[1] »

Les motifs plausibles de guerre manquaient : mais la diplomatie, cette arme dangereuse de la force pour appuyer d'injustes causes, saura bien trouver des motifs ou créer des droits.

Les conférences de Courtrai pour le règlement des limites venaient de s'ouvrir.

Le commissaire du roi de France était Pelletier. Le procureur de S. M. T. C. Favier.

[1] Année 1680, page 46.

Le commissaire du roi d'Espagne le célèbre Chrystin. Le procureur de S. M. C. de Maleingreau.

La négociation s'engagea dans des termes peu conciliants. Dès la première entrevue, Pelletier refusa d'admettre les pleins pouvoirs de Christyn parce que, dans la longue énonciation des titres de Charles II, se trouvait celui de duc de Bourgogne. Il prétendit que ce prince ne pouvait plus le porter, depuis la cession de la Franche-Comté à la France. Le commissaire espagnol invoqua le témoignage du passé, la foi de traités nombreux, incontestés. Pelletier ne voulut rien écouter.

Cette difficulté était si grave, si imprévue que les négociations restèrent forcément suspendues.

Toutes les puissances furent émues de l'étrange prétention de Louis. « Il semble que nous sommes dans une grande altération des affaires, écrivait le baron de Metternich, le 16 juillet 1680. Les messieurs de Saxe ont d'assez bonnes intentions, mais leur puissance est fort partagée. Un autre avantage que le bon parti a, est que l'électeur de Brandenbourg tient bon, nonobstant les tentations de la France. Il semble que l'électeur Palatin est résolu de jouer le tout pour le tout, et assurément il est puissant dans l'esprit des protestants. » Il disait dans une autre lettre du 31 août : « Les princes de Saxe arment extraordinairement, et prennent des subsides de Brandenbourg. La Suède fait aussi des levées extraordinaires : ainsi il n'y a plus à douter que nous aurons une sanglante guerre l'année qui vient. »

Les états généraux ne dissimulaient pas leurs inquiétudes au comte d'Avaux. A Bruxelles on croyoit que la chicane qu'on venoit de soulever n'étoit qu'un prétexte de rupture [1].

« Un chacun, disait La Neuveforge, est dans l'attente de ce qui arrivera de cette injuste querelle... Personne ne la peut approuver, mais la force le veut ainsi. Il ne s'agit pas du titre seul. Il y a bien des affaires cachées là-dessous [2]. »

L'habile diplomate ne se trompait point. La cour de Bruxelles en eut bientôt la triste preuve.

Louis XIV, pour masquer l'odieux de ses calculs d'agrandissement, et donner à sa cause les apparences de l'équité, ne recula pas devant la pensée d'abuser « de ce qui est le plus sacré sur la terre, à savoir du

[1] Lettre à Caprara du 15 avril 1680.
[2] Lettre du 16 juillet 1680.

titre de justice qui devoit servir désormais d'instrument à couvrir le violement des serments, moyennant lesquels, où l'on avoit pris Dieu pour témoin de vouloir maintenir la foi publique de part et d'autre, l'on devoit s'approprier ce qui étoit à la bienséance de la France. »

Cette conduite immorale, outrage impudent à la magistrature, au bon droit, avait été conseillée par un de ces incidents que le vulgaire appelle hasards, parce qu'il n'en comprend pas le mystère, que rien ne semble les avoir préparés, et qu'on ne leur trouve aucune liaison apparente, ni avec le passé, ni avec le présent, ni avec l'avenir, quoique pourtant ils bouleversent tout ce qui existe, et changent souvent le sort des nations.

Un conseiller du parlement de Metz, nommé Roland Ravaulx, avait fait des recherches dans les archives de Nancy, sur les dépendances de la cour souveraine dont il faisait partie. Il découvrit que beaucoup de localités restées sous la domination de l'Espagne, dépendaient, dans des temps plus ou moins reculés, des évêchés de Metz, Verdun, etc., cédés à la France par le traité de Munster; que plusieurs prélats, pour obliger des parents, leur avaient abandonné à diverses époques, des biens de ces évêchés. « Il est vrai, dit Larrey [1], que l'on en avoit reçu d'autres en échange; cependant *il y a bien de l'apparence* qu'ils n'étoient pas de la même valeur. » —La chose est possible, mais peut-on fonder une réclamation sérieuse sur une apparence? La justice prononce-t-elle sur des suppositions?

Ravaulx ne se bornait pas à soutenir que tous ces territoires appartenaient à la France, mais il soutint qu'en faisant hommage au roi pour quelque terre cédée ou réunie par sentence de justice, il fallait le faire aussi pour toutes les autres que l'on pouvait avoir, en quelque pays qu'elles fussent situées, à cause, disait-il, qu'il suffisait qu'elles appartinssent à un même seigneur, ce qui était tout à fait contraire aux principes du droit féodal.

Ravaulx dressa une liste de tous les fiefs aliénés, l'envoya à la cour avec un mémoire assez bien raisonné dans lequel il prétendait que les seigneurs devaient la foi hommage à l'évêque dont ils étaient mouvants; que la cession des trois évêchés ayant été faite à la France avec la plénitude de leurs droits, par le traité de Westphalie, elle pouvait revendiquer tout ce qui en était distrait, parce que l'on n'avait

[1] Histoire de France sous le règne de Louis XIV.

pu renoncer à la mouvance, et que le patrimoine des évêchés était de sa nature imprescriptible.

« Louvois repoussa d'abord ce plan comme fou, dit Pfeister, mais il réunit bientôt tant de suffrages qu'on embrassa les idées de Ravaulx dans l'espérance d'obtenir par une procédure, en apparence légale, ce qu'on n'avait pu acquérir par l'épée [1]. »

Louis XIV institua à Metz, au mois de mars 1680, une chambre royale composée d'un président, de dix conseillers et un procureur général du parlement, chargée de réunir à la couronne les biens qui avaient autrefois appartenu à l'évêché de Metz, ou qui en avaient relevé, *non obstant quel traité il y ait pu avoir*, et cette chambre se faisant l'interprète unique, absolue, sans appel, des traités, lui adjugea tout ce qui lui convint.

Ce nouveau moyen de s'agrandir par arrêts de Messieurs, qu'on voulait substituer à l'ancien usage de conquérir les territoires par les armes, n'avait ni loyauté, ni grandeur. La guerre est funeste sans doute, mais le courage qu'elle exige ennoblit ses sanglants résultats, tandis que l'industrie des princes qui s'emparent d'un pays par l'intrigue, et couvrent leurs actes d'usurpation des formes de la justice, avilit leur couronne. La bonne foi ne saurait avoir deux mesures. Ce que donne la ruse ne saurait être respecté comme ce que la force fait obtenir. On admire Napoléon malgré ses fautes. On est bien près de mépriser Louis XI.

La chambre de Metz se trouva bientôt saisie d'une requête du chapitre de la cathédrale de Verdun. Il prétendait que les anciens évêques avaient négligé les droits de cette église sur Virton et Saint-Mard, qui en dependaient avant le traité de Munster, et en formaient une propriété indivisible, inaliénable.

Une ordonnance du 16 avril enjoignit aux habitants de rendre aux requérants leurs devoirs de vassaux.

Le roi d'Espagne fut également cité, en qualité de prétendu seigneur des deux prévôtés, pour prêter foi et hommage à Louis XIV. Faute à lui de comparaître, elles devaient être réunies à la couronne comme fiefs séquestrés.

« N'était-ce point, se demande Larrey, exercer ses droits avec trop de hauteur, et ne point assez menager les têtes couronnées? N'étoit-ce

[1] Histoire d'Allemagne.

point en faire des rois de théâtre? » On ne suspectera pas cet écrivain d'avoir été trop sévère.

On opposait aux arrêts de Metz la prescription acquise depuis plusieurs siècles. — Le possesseur de mauvaise foi ne prescrit point, répondit-on. Mais la preuve de la mauvaise foi, on ne la produisait point.

Le 5 mai, le comte de Bussy se présenta à la frontière du Luxembourg avec un corps de cavalerie et de dragons, menaçant d'envahir le pays, si les troupes espagnoles n'évacuaient les châteaux de Puttange et de Preisch qui avaient été déclarés réunis. On obéit pour éviter de plus grands malheurs.

En même temps le baron de Woerden, commissaire français, remettait à Courtrai une note, en date du 3 mai, par laquelle il annonçait que, si avant le 15 juillet, on ne produisait pas de pleins pouvoirs où le titre de duc de Bourgogne serait supprimé, S. M. T. C. se mettrait en possession de tout ce qu'elle croyait lui appartenir, en vertu de la paix de Nimègue, et que les conférences seraient rompues.

La France annonçait comme une menace, sans rien préciser, qu'elle avait encore d'autres prétentions à notre charge que toutes celles que son roi avait déjà fait valoir. En voyant sa politique implacable s'acharner sur les Pays-Bas, nous nous rappellons, malgré nous, le taon antique attaché aux flancs d'Io, la jeune fille aux cornes de génisse, qu'il poursuit et déchire dans sa fuite éternelle et sans repos.

Qu'elles étaient les prétentions nouvelles de Versailles?

Jusqu'où pouvaient elles s'étendre?

Tout restait dans le vague. Louis XIV semblait se réserver toutes les chances de l'avenir.

« L'on tâche d'induire la France, écrivait-on le 10 juin 1680 au comte de Caprara, afin qu'elle cesse de mettre des obstacles à ce qui se doit traiter à l'amiable; » mais on n'osait concevoir l'espérance de réussir. Villahermosa qui voyait avec terreur la marche des événements, reconnut la nécessité de recourir à la haute protection de nos voisins. Il se résolut à demander aux Provinces-Unies le généreux appui que la Belgique leur avait prêté naguères? Mais quelle assistance pouvait-on espérer d'états en dissention?

Depuis longtemps on s'était, à Madrid et à Bruxelles, habitué à tourner, dans les moments de péril, les regards vers l'étranger. Le sentiment national s'en était attiédi et avait perdu de son énergie. Le

gouvernement ne comptait plus sur lui-même. Il mettait toute sa confiance dans la sollicitude de ses alliés. C'était un grande faute, car ils nous avaient presque toujours abandonnés ou trahis. D'ailleurs plus un état s'humilie devant un autre, plus il laisse voir le secret de sa faiblesse, et plus il encourage ses ennemis à tout entreprendre.

Don Balthazar de Fuen Mayor, marquis de Castel-Moncayo, ministre d'Espagne à la Haye [1], signala à L. H. P., dans un mémoire du 26 mai, les violences et les usurpations des Français pour qu'elles ne se laissassent pas séduire par les intrigues de ceux qui voulaient leur persuader qu'elles n'avaient rien à craindre, et pour qu'elles ne se trouvassent pas, à la fin, dans une position sans issue.

Il ajoutait « que la barrière qu'elles avaient voulu élever pour garantir la Hollande d'une entière ruine, ne subsistait plus;

» Que les provinces des Pays-Bas, qui avaient accordé des subsides pour l'entretien d'une armée, à proportion des domaines restés au roi, se voyant frustrées, l'une de la moitié de ses possessions, l'autre de tout, ne pouvaient payer les subsides promis; qu'en outre les revenus de S. M. en Flandre, qui étaient employés à la subsistance des troupes, ne rentraient plus parce que S. M. T. C. empêchait la recette des deniers royaux, et que les sujets ne payassent aux bureaux de S. M. C., de sorte que les mesures prises pour la formation d'une armée restant sans effet, et les places sans garnison, la barrière était anéantie.

» Que la conférence de Courtrai avait été convenue pour écarter à l'amiable les difficultés qui auraient pu résulter de l'exécution des traités, et non pour introduire des nouveautés;

» Qu'il était contraire à toutes les coutumes, à tous les précédents, de forcer la partie avec laquelle on veut terminer quelque affaire, de produire des instruments qui pourraient lui être préjudiciables, lorsqu'ils n'ont aucun rapport avec la question que l'on agite. »

Accorder secours et protection aux Pays-Bas espagnols, c'était accepter un rôle dangereux, mais noble et beau. En réclamant

[1] Le chevalier de Campricht, ministre impérial à La Haye, nous donne une triste idée de ce diplomate. « J'estime fort, dit-il dans une lettre du 25 mai 1684, le zèle qu'il a pour les intérêts de son roi, mais comme les affaires de l'Espagne sont si pitoyables, il semble que la discrétion requiert qu'on ne soit si prompt tantôt à taxer notre cour, tantôt celle des autres princes d'Allemagne, à interpréter tout en mal, à s'alarmer sur chaque sujet léger, et d'estimer tout ce qu'on y fait pour rien. »

justice pour nous, les États-Généraux la demandaient pour eux. Sans doute ils auraient rendu saillantes toutes les animosités, toutes les incompatibilités qui vivaient assez paisiblement ensemble, mais une politique fière est souvent une politique prudente.

Les relations entre Versailles et Madrid avaient pris un caractère si problématique; qu'il était permis de se livrer à de sérieuses inquiétudes sur les complications qui pourraient en résulter. La Hollande était bien convaincue que, si elle nous abandonnait, elle compromettait sa propre sûreté; qu'une invasion des Pays-Bas amènerait les Français à ses portes. L. H. P. donnèrent à leurs ministres à Paris, Boreel et Dyckveld, l'instruction précise d'appuyer les plaintes de l'ambassadeur espagnol, le comte de la Fuente, s'ils les trouvaient fondées, et d'em pêcher que la question ne s'embrouillât davantage.

Le plénipotentiaire de la république à Londres, Leeuwen à Leyde, reçut l'ordre de communiquer cette résolution au roi, et de le prier de joindre ses représentations à celles de ses maîtres [1].

« Depuis plusieurs siècles, a dit M. Bignon [2], c'est une espèce d'axiome routinier à Londres, que l'Angleterre serait menacée de périr le jour où la limite du territoire français, du côté de la Belgique, recevrait quelque extension. » Mais Charles Stuart s'occupait fort peu de la barrière; il négligeait, bercé par ses maîtresses, la politique pour les voluptés d'une cour éprise jusqu'à la folie des plaisirs et de galantes intrigues. Aux bras de la duchesse de Portsmouth, que lui importait que les Pays-Bas appartinssent à l'Espagne plutôt qu'à la France !

Le grand mobile de la conduite de ce prince, pendant tout le cours de son règne, fut sa sympathie pour les formes absolues du gouvernement français, et son aversion pour les formes républicaines du gouvernement hollandais. L'une et l'autre de ces préventions devaient nous être également fatales.

Toutefois, oubliant ou plutôt feignant d'oublier ses penchants secrets, il mêla sa voix au cri d'alarme des États-Généraux. Sunderland écrivait, le 20 mai 1680, au ministre anglais De Saville, à Paris, pour lui recommander de faire connaître au roi de France et à ses ministres, « que le désir de S. M. qu'il n'arrivât rien qui pût interrompre la paix de la chrétienté, l'avoit obligée de donner ses ordres à ce sujet, et qu'elle

[1] Relations véritables, page 408.
[2] Discours à la chambre des députés le 13 novembre 1830.

seroit très-affligée s'il venoit à naître quelque incident qui pourroit la troubler et rallumer la guerre dans le monde entier. »

La Hollande et l'Angleterre se plaçaient par leurs timides remontrances dans une position fausse, ingrate. Une franche et puissante intervention armée pouvait, dans le principe, dénouer toutes les difficultés; au lieu de cela, on se borna à présenter des mémoires, et Louis XIV prit une audace qu'il n'aurait jamais eue, sans la confiance que lui inspira le langage bâtard de nos alliés. Il refusa positivement de rien changer à ses conditions, et recula seulement le délai fatal du 15 juillet jusqu'au 15 septembre.

Fuen Major remercia les États-Généraux de l'intérêt qu'ils avaient pris à la cause du roi son maître, et les pria de persévérer dans leurs bons offices, afin de prévenir les malheurs dont l'Europe se trouvait menacée. Il ajouta que L. H. P. réussiraient sans doute dans leurs louables desseins, parce qu'il était convaincu que le roi de France avait été mal informé des droits que pouvait lui donner sur la Bourgogne la cession de la Franche-Comté, attendu qu'il n'y avait jamais eu rien de commun entre ces deux pays, et il démontrait par tous les traités conclus depuis l'an 1526, que, bien loin d'avoir cédé la Bourgogne, les rois d'Espagne avaient constamment réservé tous leurs droits, actions, prétentions et titres sur ce duché.

Toutes ces considérations étaient exactes; mais, entre puissances, comment opposer avec succès la raison aux subtilités, quand on ne s'est pas mis en mesure de la faire valoir les armes à la main?

Le monde entier s'étonnait de voir que l'Espagne, sachant qu'elle devait débattre avec un voisin puissant, victorieux, des questions épineuses, brûlantes, n'avait pas organisé un bon système de défense. Mais le trésor ressemblait au tonneau des Danaïdes, le peuple murmurait, des troubles avaient même éclaté en plusieurs villes, et l'on eut bien de la peine à les réprimer.

Le gouvernement, tout étourdi des coups imprévus qu'on lui avait portés, se voyait dans une position difficile, environnée de périls, et ignorant où étaient ses vrais amis. Nos alliés les plus sincères n'avaient aucune envie de s'exposer à une guerre pour notre défense. La Hollande tremblait à la pensée d'offenser un prince dont elle avait si cruellement éprouvé la puissance.

L'Angleterre ne voulait pas rompre avec la France, non-seulement parce qu'elle était déjà assez embarrassée par ses troubles intérieurs, mais

parce que son roi était toujours l'humble pensionnaire de Versailles :

Don Pedro de Ronquillo était parti, au mois de mai, de Bruxelles pour Londres, afin d'engager la cour de Windsor à soutenir notre bon droit. Tel était l'épuisement de toutes les caisses publiques qu'il dut différer pendant longtemps son voyage, faute d'argent.

L'ambassadeur espagnol trouva le cabinet anglais mieux disposé en notre faveur qu'il ne s'y attendait. Quoiqu'il n'eût aucun ordre de conclure un traité quelconque, on souffrait si impatiemment la fierté despotique de la France, qu'il proposa une alliance défensive entre l'Angleterre et l'Espagne.

Charles Stuart écouta favorablement ces ouvertures : Louis XIV, croyant n'avoir plus besoin de lui, avait retranché sa pension [1].

L'alliance fut promptement conclue, le 30 juin 1680, à Windsor.

Le roi d'Angleterre disait dans le préambule, qu'après avoir employé ses soins, en qualité de médiateur, à rétablir la paix, il était résolu de les employer encore pour la conserver ; que rien ne lui paraissait plus propre à assurer ce dessein que l'engagement que prendraient les princes intéressés à se défendre les uns les autres, etc.

Par ce traité qui devait durer jusqu'en 1693, les deux hautes parties contractantes se promettaient de s'assister mutuellement de toutes leurs forces de terre et de mer, aussitôt qu'elles seraient troublées ou attaquées dans leurs possessions en Europe, en Amérique ou ailleurs.

Toutefois, après les désastres de la dernière guerre, il est assez vraisemblable qu'aucun des deux rois n'était disposé à en commencer une nouvelle.

Ils s'obligèrent, en outre, à ne faire aucun traité qui dérogerait à celui-ci ; et comme la tranquilité publique était l'objet de leur alliance, ils devaient engager l'empereur, les rois, princes et états à concerter avec eux les moyens de maintenir la paix.

Au commencement du mois de juillet, Charles fit part de cette convention à son conseil, en déclarant qu'il ne doutait pas que les autres puissances de la chrétienté ne concourussent avec les États-Généraux et lui pour prendre les mesures nécessaires à la sûreté commune [2].

[1] Simonde de Sismondi. Histoire des Français.

[2] Relations véritables du 5 juillet, page 446.

Nous pourrons bientôt juger la portée de cette bouffée d'énergie.

Barillon ne négligea rien pour que ce traité ne fût autre chose qu'une lettre morte : « J'envoie à V. M., écrivait-il à Louis [1], les noms des membres du parlement que j'ai engagés dans ses intérêts. Le fondement de tous ces engagements est que le parlement n'entrera point dans l'alliance faite avec l'Espagne, ni dans celles qui se pourroient proposer avec les États-Généraux ou avec l'empereur et d'autres princes de l'empire, et ne donnera point d'argent à S. M. B. pour les soutenir. »

Un des ressorts que Barillon mit en œuvre, ce fut de faire écrire et répandre des libelles dans lesquels le traité était vivement critiqué. Un de ces pamphlets, rédigé par Ducros, résident du duc de Holstein, fâcha extrêmement le ministère anglais ; mais on ne put déchirer le voile de l'anonyme dans lequel l'auteur s'était enveloppé.

Le parlement avait été convoqué pour le 10 octobre. Le roi s'y rendit en grande pompe, et commença son discours en annonçant l'alliance avec l'Espagne. « J'ai toutes les raisons du monde de croire que ce que les parlements précédents ont souhaité avec tant d'ardeur, vous doit aussi être agréable, quoique aucuns puissent avoir souhaité que l'on prît ces mesures plus tôt. Toutefois il n'y a pas un homme qui puisse penser avec raison qu'il est maintenant trop tard, puisque ceux qui désirent ces alliances et ceux qui voudroient les rompre, sont d'un autre sentiment. Et si ces mesures sont les meilleures que l'on pût prendre pour la sûreté de l'Angleterre, elles ne peuvent manquer de nous conduire au but que l'on s'est proposé d'atteindre, et même au delà, si nos divisions à l'intérieur du royaume ne rendent notre amitié moins importante aux puissances étrangères... Tous les yeux du monde sont fixés sur cette assemblée. Il est persuadé que toutes ses misères et toutes ses félicités en dépendent, aussi bien que les nôtres. Si nous étions assez malheureux de tomber entre nous dans des mésintelligences qui pussent rendre notre amitié incertaine à ceux du dehors, il ne faudroit point s'étonner qu'ils prissent d'autres résolutions qui pourroient nous être fatales. Ayons donc soin de ne pas favoriser nos ennemis, et de ne pas décourager nos amis par des disputes hors de saison. Si cela arrive, le monde verra que ce n'est pas ma faute. »

Les chambres restèrent sourdes à ces exhortations ; elles ne s'occu-

[1] Lettre du 5 décembre 1680.

pèrent que de la *triste et pitoyable* situation du royaume causée par l'*horrible et impie conspiration papiste*. Au lieu de prendre des précautions contre la puissance croissante de l'éternelle rivale de la Grande-Bretagne, on ne délibéra que de la sûreté de la religion protestante, de la suppression de la religion romaine, des poursuites contre les catholiques. On poussa l'aveuglement du fanatisme jusqu'à déclarer dans les débats qu'il était préférable de voir les Français maîtres du Brabant, que le pape dominer en Angleterre [1]. Les intrigues de Barillon furent couronnées d'un succès complet. Les chambres refusèrent au roi les subsides qu'il leur demandait, et ce prince retomba dans la position humiliante, besoigneuse, dont il avait essayé de sortir.

Villahermosa ne cherchait pas seulement un appui aux bords de la Tamise, il réclama celui de l'Allemagne.

On sait que, depuis la diète d'Augsbourg en 1548, les provinces des Pays-Bas formaient un des dix membres du corps germanique, comme cercle de Bourgògne. On les appelait même bien souvent pays de Bourgogne, sans qu'ils eussent jamais dépendu du duché ou comté de ce nom [2].

Notre cercle envoyait un député au collége des princes à la diète de Ratisbonne, devenue perpétuelle depuis 1664. Il était assis au banc ecclésiastique, à la seconde place, parce que le roi d'Espagne était considéré comme archiduc d'Autriche [3].

Depuis la cession de la Franche-Comté à la France, quelques cours d'Allemagne ne savaient plus, ou feignaient de ne pas savoir à quel titre notre député prenait encore séance et avait voix à la diète.

Le cercle de Bourgogne avait le droit de présenter un assesseur à la chambre impériale de Spire; mais nos provinces restaient indépendantes, en vertu de leurs constitutions et priviléges, de la juridiction de ce tribunal, auquel tous les antres membres du corps germanique étaient soumis.

Elles contribuaient aux charges de l'empire accordées par consentement commun. Leur cote, par l'article 17 de la transaction d'Augsbourg, devait être égale à celle de deux électeurs en tout temps, et de trois en cas de guerre contre les Turcs.

[1] *Mercure hollandais* de 1681, page 6.
[2] Lettre de La Neuveforge du 17 mai 1686.
[3] Lettre du même du 9 août 1685.

Ainsi elles devaient, dans les circonstances ordinaires, par mois romain, 120 cavaliers et 554 fantassins.

Le fantassin était compté à 4 florins de l'empire par mois. Le cavalier à 12.

Donc notre charge s'élevait à 3,656 florins par mois.

Cette cote n'avait pas toujours été régulièrement satisfaite. «Depuis peu d'années, il s'est vu, écrivait La Neuveforge, dans une matricule imprimée sur les contingents de l'empire, après ce qui y étoit dit du cercle de Bourgogne, qu'il étoit adjousté pour glose que l'Espagne avoit bien été ci-devant, à ce titre, rangée et acceptée parmi les Estats de l'empire, mais que n'ayant rien fait ni contribué, mais toujours demeuré en deffault, on n'en pouvoit plus faire de cas [1]. »

Voilà en quelle haute estime on avait la formidable monarchie de Charles V.

Cependant il est de toute fausseté que le cercle de Bourgogne n'eût jamais contribué aux charges de l'empire; il avait religieusement et largement rempli ses obligations en 1664, lors de la guerre avec les Ottomans.

Notre malheureux pays a été, comme on le voit, calomnié à l'étranger, à toutes les époques.

Nous devions également une somme de 1600 florins par an, pour l'entretien de la chambre de Spire; le versement de cette somme était une des conditions requises pour être considéré comme membre de l'empire. Elle n'aurait, selon Heiss, jamais été payée [2].

L'assertion est positive, mais peu exacte.

On avait, dans le principe, régulièrement acquitté cette charge; mais depuis un assez grand nombre d'années, on l'avait laissée en souffrance. Personne n'acceptait plus la fonction d'assesseur, ne pouvant subsister faute de salaire, parce que la chambre ne voulait, avec raison, le payer de sa caisse [3].

Le gouvernement commit une autre faute beaucoup plus grave. Il négligea d'entretenir des liaisons intimes, suivies avec l'Allemagne, surtout avec les États protestants : elle nous reprochait de ne venir à elle qu'à l'heure du péril. «L'on m'a assez touché et presque reproché

[1] Lettre du 25 septembre 1687.
[2] Histoire de l'Empire, tome III, page 260.
[3] Lettre de La Neuveforge du 25 décembre 1685.

en divers discours à Nuremberg, écrivait un jour La Neuveforge, de ce qne nous ne voulions estre cognu et cognoistre d'autres dans l'empire que lorsqne nos malhenrs estant venus aux extresmités, l'on ne pouvoit qu'avoir de la répugnance de s'y engager [1]. »

L'Espagne n'ent pas même la précaution de menager ceux qui nous témoignaient de la sympathie. On avait, malgré les promesses les plus fortes, les engagements les plus sacrés, éludé, plnsieurs années de suite, le payement des subsides dus à divers princes, tels qne les ducs de Zell, de Brunswick: les électeurs de Mnnster, de Mayence, de Brandebourg. On s'était aliéné des alliés dévoués par des lésineries honteuses. Ainsi on avait cessé « d'avoir pour ami le marquis de Brandenbourg-Culembach, après qu'il avait, en l'an 1679, prié le roi notre maître, de donner le nom à son prince né en novembre, ainsi qu'il avoit aussi prié le roi T. C., préférant néanmoins le nom du roi en le faisant appeler Charles-Louis. Et quoique ce prince mourût en mars 1680, le roi T. C. n'a pourtant obmis d'envoyer par son ministre résident un présent considérable, et du depuis il a eu correspondance à la cour de ce prince, et en receut souvent des marques d'amitié [2]. »

Celui à qui l'on avait confié l'importante mission de représenter le cercle de Bourgogne à la diète, le conseiller de La Neuveforge, de la province du Luxembourg, était un homme de cœur et de savoir, qui joignait la prudence à la sagacité. « Je n'ai pas ambitionné, dit-il dans une de ses lettres [3], l'emploi où je suis : l'on m'a menacé de disgrâce si je m'en excusois. J'ai obéi. » Il se montra digne de la confiance du monarque, en pénétrant avec habileté les intentions, les intrigues les plus secrètes de nos ennemis. On peut, sans vanité nationale, le considérer comme l'un des diplomates les plus distingués de son temps. « Sa correspondance, dit quelque part le docteur Coremans, offre le tableau fidèle de la Belgique et de l'Europe en général pendant le règne de Louis XIV. »

C'était, au reste, un fort honnête homme, d'une politesse exquise, d'une grande fermeté de caractère : malgré la détresse où le laissait l'Espagne, au service de laquelle il s'était ruiné, il avait réussi à se faire estimer, non-seulement des ministres des diverses cours

[1] Lettre du 6 juin 1686.
[2] Lettre du 31 décembre 1685.
[3] Du 17 juin 1687.

allemandes, mais même des princes. On en trouve dans sa correspondance des témoignages irrécusables [1].

La Neuveforge avait depuis longtemps, dans toutes ses lettres, engagé le gouverneur général à porter ses plaintes à la diète, pour obtenir de sa justice qu'elle joignît nos griefs à ceux des princes et états de l'empire, qui s'étaient vu enlever avec des arrêts de la cour de Brisach, soutenus de la force militaire, diverses parties de leurs possessions. Villahermosa lui écrivait, le 13 juillet : «Il importe au service du roi que l'on sache par deçà les violentes procédures que la France continue contre le cercle de Bourgogne, et d'en informer en général la diète, dans l'espoir que l'assistance que le corps de l'empire doit aux membres qui le composent, comme sont les cercles, suffira pour consuivre que la France désiste amiablement des attentats qu'elle commet. »

L'empereur venait de nommer le comte de Mansfeld pour aller à Versailles demander satisfaction sur les plaintes de l'électeur Palatin et autres. Le gouvernement enjoignit à La Neuveforge de faire des instances pour que l'on chargeât l'ambassadeur impérial de réclamer la restitution des territoires usurpés sur le cercle de Bourgogne. On lui envoyait en même temps un mémoire détaillé des contraventions de la France au dernier traité de paix, « ne doutant pas, lui disait-on, que vous saurez vous en servir *avec toute la circonspection* qu'il convient, pour le bien du roi et pour le soutien de la cause commune [2].

On lui recommandait, en même temps, de déclarer que nous produirions nos griefs *au moment opportun*.

Pourquoi, lorsque le pays était menacé dans son existence, prescrivait-on d'agir avec circonspection ? Pourquoi ne voulait-on pas produire nos griefs, et confondre nos plaintes avec celles de l'Allemagne ?

A la paix de Munster, à la paix de Nimègue qui s'y rattachait, l'empereur avait agi au nom de tout l'empire, sans que les plénipotentiaires espagnols intervinssent aux négociations. La cour de Madrid conclut avec la France des traités séparés. Or pouvait-on invoquer, comme l'empire et avec lui, le traité de 1648, sans choquer le droit public de l'Europe ? Ne s'exposait-on pas à voir nier que le cercle de

[1] Le duc de Neubourg voulait, en 1685, lui donner commission pour le collége électoral. Ce projet échoua. Le collége craignait d'avoir dans son sein un témoin aussi dangereux de ses actes.

[2] Lettre du 16 juillet 1680.

Bourgogne fît réellement partie du corps germanique? Ne pouvait-on pas même, jusqu'à certain point, soutenir cette opinion par la lettre des traités? Ne devait-on pas craindre que la France, ayant conquis une notable partie des Pays-Bas, ne tentât, comme elle l'avait déjà fait, de prendre séance au sein de la diète, si elle voyait nous contester nos titres, et qu'elle ne vînt nous y nuire lorsque déjà nous y avions tant d'adversaires? Quand l'homme est assailli par l'infortune, a dit un poëte antique, tout lui devient objet de défiance.

Il est vrai que la diète avait décidé, par acte du 31 août 1674, que les Pays-Bas avaient droit à la garantie, comme cercle de l'empire. Cependant quelques princes, et surtout les électeurs de Brandebourg, de Mayence, etc., ne témoignaient aucune disposition à nous tendre une main amie. « L'on n'est point où l'on ne veut point, pour ainsi dire, être informé de la nature du cercle de Bourgogne [1]. » On alléguait une foule de mauvaises raisons pour nous refuser tout secours. On disait que nous ne contribuions que contre le Turc, et point aux autres charges, comme les divers cercles; que nous ne donnions rien pour l'entretien de la chambre impériale; que nous étions dans des disputes, des agitations continuelles, et hors d'état de nous défendre ou d'assister nos alliés. A chaque instant La Neuveforge se voyait jeter à la face ces reproches généraux, ces inculpations fausses ou banales, vaines défaites qui dissimulent mal le mauvais vouloir, dont nul n'est la dupe, et que les hommes graves et réfléchis n'acceptent jamais que pour ce qu'elles valent.

Les Pays-Bas prétendaient-ils que l'Allemagne leur devait l'appui de ses armes lorsqu'ils étaient attaqués, on reconnaissait bien qu'on était tenu de les assister, mais non de leur accorder une protection aussi active, aussi puissante qu'aux autres États, parties intégrantes de l'empire, et acceptant toutes les conditions de l'union.

L'empereur, qui faisait bien plus de cas de la conquête d'une ville de la Hongrie révoltée que de la défense du Rhin, et par conséquent des Pays-Bas, fermait l'oreille à nos plaintes. Il voulait « éviter d'irriter la France avant de lui tenir teste, et ne se soucia guères de plaider notre cause [2], » alléguant, pour refuser cette mission, que nous avions hésité à faire des plaintes en due forme.

[1] Lettre de La Neuveforge du 27 décembre 1685.
[2] Lettre du 27 août 1680.

La diète ne montrait pas plus d'énergie tout en prévoyant qu'elle était sur le point d'être entraînée dans un grand mouvement. Espérant de conjurer la tempête, par la modération, elle n'osait prendre une résolution nette, vigoureuse, et se bornait à insinuer son mécontentement en termes timides, « afin que cecy esclateroit le moins qu'il se pourroit, ce qui ne marque que trop peu de résolution à prendre des mesures plus efficaces, jusques à ce que l'on pourra estre éclaircy de celles de la cour impériale qui doit régler les autres [1]. »

Ces dispositions de l'Allemagne effrayée pour sa propre sûreté, n'étaient pas de nature à rassurer le gouvernement espagnol. Il s'humilia. La Hollande elle-même conseillait des concessions.

Fuen Major annonça sèchement, le 10 septembre, aux États Généraux que le roi son maître, par suite de la grande considération qu'il avait toujours eue pour les avis et les vœux de L. H. P., venait d'envoyer à Courtrai des pleins pouvoirs conformes à ceux qu'elles avaient souhaités et demandés. — L'orgueil blessé du monarque voulait dissimuler un acte de faiblesse, et représenter comme un simple témoignage de complaisance, un sacrifice commandé par la nécessité. Fastueuse précaution qui ne trompa personne.

On s'attendait que, par la renonciation du roi d'Espagne au titre de duc de Bourgogne [2], les conférences de Courtrai allaient être reprises pour régler définitivement les points en litige. Il n'en fut rien. Le gouvernement, n'entrevoyant pas de bonne issue aux négociations, ne prenait pas cœur à l'œuvre. Louis, de son côté, évitait des délibérations qui devaient rendre manifestes l'absurdité de ses prétentions.

Il avait mis à profit la suspension des conférences pour faire exécuter les arrêts de la chambre de Metz.

Dès le 24 juillet, une ordonnance de ce tribunal avait réuni à ses domaines Saint-Mard et Virton, faisant, sans raison ni justice, une étrange confusion du spirituel avec le temporel. La paix de Munster, dit l'histoiren Pfeister, reconnaissait la suzeraineté de la France sur l'évêché de Verdun, mais rien de plus. L'état de possession à l'époque de la cession devait servir de règle, et non ce qui était enfoui dans les archives et les actes depuis des siècles.

[1] Lettre de La Neuveforge du 27 août 1680.

[2] Cette rénonciation n'a point eu de suite, et les rois d'Espagne continuèrent depuis à prendre le titre de duc de Bourgogne. Bruzen de la Martinière, Vie de Louis XIV, tome III, page 222.

Si Versailles avait eu réellement des titres aussi fondés qu'elle le disait, pourquoi ce long retard de trente ans à les faire valoir?

S'étonnait-on du pouvoir que s'attribuait la chambre de Metz de citer à sa barre des têtes couronnées, les ministres Français répondaient avec hauteur que leur roi agissait en vertu de son droit, et ne reconnaîtrait jamais d'autres tribunaux. Au milieu des spoliations on voulait les apparences de la justice, mais non la justice même.

Ces procédures inouïes qui allaient faire de souverains indépendants, de simples vassaux de la France, excitèrent une surprise profonde. Les arrêts iniques des magistrats de Metz, fondés sur des motifs qui eussent permis à Louis XIV de réclamer non-seulement quelques provinces, mais des royaumes tout entiers, furent attaqués avec force dans des écrits publics. Il n'y fit aucune attention, opposant à la logique du droit les arguments de la conquête et du vague des traités. On fit usage des archives, auxquelles on avait jusqu'alors attaché peu d'importance, pour démontrer que les réclamations pouvaient remonter loin dans les siècles et jusques à l'infini [1]. La politique peut approuver ces magnifiques conceptions, c'est possible : mais la bonne foi déteste et condamne cette politique-là.

Les princes allemands dévoués à l'Espagne, croyaient que notre ennemi venait de nous fournir de nouvelles raisons de mêler notre cause à celle de l'empire, et de l'obliger à nous prêter assistance. « Ils ont été d'avis que, comme ces ajournemens sont couchés dans le même formulaire que les autres dont on s'est plaint de la part de tout l'empire par les lettres écrites au roi très-chrétien, et que ces griefs résultent du traité de Munster qui nous est commun avec tout l'empire, ce seroit encore une occasion de faire paroître qu'étant compris dans ledit traité, nous ne prétendons pas de nous séparer du pied que l'empire a pris pour en chercher le remède [2]. »

Villahermosa n'adopta pas ce système : « L'évêché de Verdun est un des trois que l'empire à cédé à la France par le traité de Munster, répondait-il à La Neuveforge, le 28 septembre 1680; tout l'empire vient à avoir de l'intérêt en ce que l'on n'applique pas un sens si contraire à la transaction qui a été faite alors ainsi..... Et quant à la prétention particulière que l'Église peut avoir, la prescription immémo-

[1] Pfeister. Histoire d'Allemagne.

[2] Lettre de La Neuveforge du 26 septembre 1680.

rable lui met de l'obstacle, et l'exclut de toute restitution en entier, outre qu'il toucheroit au juge ecclésiastique compétent qui est la cour de Rome, de prendre connoissance de ce démélé, et pas la chambre de Metz de laquelle procèdent les semonces faites contre la régale de sa majesté.

» Vous aurez à informer de ceci les ministres qui se trouvent dans la diète, *mais sans donner à présent des plaintes par écrit;* car puisque l'empire a cédé les trois évêchés en un traité dans lequel les ministres du roi notre maître n'ont entrevenu, et lequel contient d'autres points qui mettent en doute si le cercle de Bourgogne est membre de l'empire, il faut éviter les grands inconvéniens qui pourroient résulter d'un acte positif par lequel nous nous attacherions à la paix de Munster. »

LIVRE II.

Les réunions se multiplient. — La Nenveforge conseille en vain de prendre une attitude forte. — Le prince Alexandre Farnèse, gouverneur général. Son portrait. — Note de Fuen Major réclamant des Etats-Généraux une résolution.—La France consent à la tenue d'un congrès à Francfort. — Querelle pour les fortifications de Bonvignes. — Plainte du comte de la Fuente. — Réponse sèche de Louis XIV.— Note remarquable de Don Ronquillo au cabinet de Londres. — Traité secret de Charles II avec la France. — Ordre de Farnèse à La Neuveforge de pousser à l'armement de l'empire. — L'électeur de Brandebourg hostile à l'Espagne. Pourquoi? — Portrait de son ministre Schonbeek. — Avis prophétique que lui fait donner La Neuveforge. — La France réclame Remich, Grevenmacher et le comté de Chiny. — Nouveaux ordres de Farnèse de presser l'armement de l'empire. — Grande comète. — Invasion du Luxembourg par les Français. — Farnèse ordonne d'abandonner Virton. — Nouvelles réunions. — Objections de l'Espagne. — Elle demande à la France quelles sont ses prétentions. — Louis XIV refuse de s'expliquer. — Ses troupes entrent à Givet. — Invasion du Namurois. — Chiny déclaré réuni. — Objections des commissaires espagnols. — Actes d'hostilité des Français. — Mission du colonel baron d'Autel auprès des princes du Rhin. — Comment les ministres français justifient les réunions. — Ils s'opposent à l'admission de nos plénipotentiaires à Francfort. — L'armement de l'empire ordonné.

Tandis que le gouvernement n'osait formuler ses nombreux griefs, et se bornait à proférer vaguement des plaintes verbales, la France prenait des mesures pour se mettre en possession de Saint-Mard et de Virton.

Un édit du 17 octobre enjoignit aux habitants de rendre foi et hommage au roi très-chrétien dans le terme de deux mois.

« Cet édit a ouvert la porte à tous les excès et usurpations commis depuis, et fourni le prétexte à toutes les contraventions tant dans le Luxembourg qu'ailleurs, jusques au Rhin, et depuis lors l'on ne vit que des huissiers de la chambre de Metz, accompagnés de dragons, courir par la province, munis de quantité de citations imprimées sur un même formulaire. »

En pleine paix, sans tirer le glaive, la France s'emparait d'une assez grande partie du territoire que le traité de Nimègue avait laissé à l'Espagne, « sous les prétextes faux et tortionnaires, » tantôt que tel lieu avait été, quelques siècles auparavant, la dépendance de

telle localité cédée; tantôt que c'était une dépendance d'une dépendance.

Toutes ces réunions, « dont on ne peut, dit Lingard, mettre en doute l'injustice, » soulevèrent de toutes parts un cri de réprobation. On accusait Louis XIV de ne plus reconnaître d'autre loi que celle de la force, et d'être l'ennemi de la paix de l'Europe. Mais il ne s'inquiéta ni des murmures, ni des protestations, et marcha à son but avec une énergie de volonté que ne purent vaincre ni les considérations de droit public, ni les plaintes des autres états. Villahermosa souffrait d'ailleurs, avec la patiente résignation de l'impuissance, toutes les invasions hasardées sous le manteau de la justice devenue l'instrument, la complice de l'ambition. Il se bornait à visiter les villes de la Flandre, et à passer la revue de la cavalerie réunie au camp de Deynse, au nombre d'environ 2000 chevaux [1].

La Neuveforge exposait au gouvernement, à la diète, la nécessité d'une forte démonstration pour arrêter, par la menace d'une guerre générale, les progrès ultérieurs de Louis XIV. C'était la politique la plus vulgaire. « L'on ne peut sinon avouer, disait notre député, qu'il n'y a pas de remède à attendre par des voies amiables, qu'ainsi il n'y a plus de milieux ou de subir le joug de la France, et avouer qu'il est à sa disposision d'interpréter le tout à son arbitrage, et d'étendre le prétexte de dépendances à l'infini, puisque la France va chercher ses droits dans l'antiquité, sans prendre aucun égard à la possession de plusieurs siècles, qui est même le titre le plus légitime des rois..., ou bien de se résoudre tout de bon à se maintenir, par les armes et par une juste opposition, le peu de liberté qui reste encore. »

Ces conseils énergiques n'allaient pas à des hommes que l'or de Versailles avait corrompus [2], où que sa puissance épouvantait. « Chacun reconnoît, ajoutait-il, qu'il n'y a pas un moment à perdre, qu'il faut de nécessité se mettre en posture; mais quand on parle des moyens, chacun tire les épaules : on se plaint de la méfiance introduite par la paix; on dit que personne n'a les forces suffisantes pour se défendre de soi-même. Si l'on parle qu'il faut se joindre, on répète

[1] Relations véritables, page 580.

[2] « J'en ai trouvé icy à mon arrivée qui estoient dans un pauvre estat, et qui paroissent tous les jours à l'assemblée avec des joyaux de 15 à 20 mille escus. » *Lettre du 3 février* 1687.

comment l'on a été traité par les auxiliaires. L'on est intimidé de toutes les manières [1]. »

Dans cette disposition la ligne de conduite que notre député suivait à Ratisbonne, était-elle bien conseillée par la prudence? Louis XIV ne pouvait ignorer le langage provocateur qu'il y tenait. Ce langage ne devait-il pas l'aigrir, rendre les intentions de l'Espagne suspectes, et justifier l'occupation violente de plusieurs parties de notre territoire?

Ce n'est pas seulement par la terreur que la France voulait faire admettre ses répétitions, elle en soutenait la légitimité. Le roi disait, dans une lettre qu'il écrivit à la diète le 10 octobre, que, *pour procurer le grand bien de la paix, il avait rendu à l'Espagne tant de places importantes qui faisaient le principal fruit de ses conquêtes.* Mais il se gardait d'avouer qu'il n'avait rendu ces places qu'en échange d'autres plus à sa convenance, et que les réclamations qu'il élevait, étaient plus importantes que toutes les restitutions qu'il avait consenties [2].

Pendant ce temps, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, avait été appelé au gouvernement de nos provinces. Son arrivée fut saluée comme une événement réparateur et plein d'avenir. L'administration de Villahermosa avait été peu populaire. Il réussit à indisposer contre lui jusqu'à ses partisans déclarés.

Le prince ne portait pas seulement un nom glorieux, connu du pays, il avait acquis en Espagne une grande considération par un brillant courage et par sa prudence. On espéra que son activité imprimerait aux affaires de meilleures allures. On lui donna, à son départ, une somme de 600,000 écus, et on s'engagea à lui en faire régulièrement remettre 100,000 tous les mois. Ou la cour de Madrid promit plus qu'elle ne pouvait, ou bien elle oublia vite ses magnifiques assurances. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne les accomplit que bien imparfaitement, pour ne pas dire qu'elle n'en tint aucun compte.

A peine Farnèse eut-il pris possession du gouvernement, qu'il annonça à tous les princes de l'Allemagne, qu'il ne négligerait ni soins, ni travail pour le bien de la cause commune.

[1] Lettre du 25 novembre 1680.

[2] Lettre de La Neuveforge du 14 novembre 1680.

Nous verrons bientôt comment il réalisa sa parole.

Les embarras qui accablaient les Pays-Bas s'étaient accrus dans une progression effrayante. L'écueil était partout; partout la tempête. Sur les ordres du prince, Fuen Mayor représenta aux États-Généraux, le 27 novembre, que les difficultés soulevées à Courtrai par les commissaires français, pour reculer la reprise des conférences, étaient connues de l'Europe entière;

Que le principal commissaire du roi T. C. n'ayant point comparu, l'on ne put que peu ou point avancer une affaire si importante pour le repos général, ce qui dénotait assez que, de la part de la France, il n'y avait aucune disposition à traiter d'une manière amiable.

« Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le roi T. C. ayant toujours allégué qu'il se servait et se servirait encore de la force pour prendre possession de ce qu'il disait lui appartenir, si les conférences de Courtrai ne commençaient pas, se sert maintenant de cette même force, comme il a fait dernièrement, en laissant citer les habitants de Saint-Mard et de Virton, pendant que la conférence est en action. »

L'envoyé espagnol priait L. H. P. de vouloir bien appliquer les remèdes nécessaires à un mal qui les touchait de si près.

Une pareille note était une faute diplomatique. Elle disait trop ou trop peu : trop, si on voulait encore traiter; trop peu, si on voulait la guerre. On implorait l'étranger, et on ne disait pas d'une manière formelle, explicite, ce qu'on espérait, lorsque déjà nos plaintes avaient usé la pitié de l'Europe.

Fuen Mayor avait jugé avec peu d'intelligence les nécessités du moment. On ne prit à La Haye aucune résolution, et tout resta dans la même incertitude.

On ne savait à Bruxelles que faire ni que résoudre.

Si l'on se décidait à souscrire aux volontés de Versailles, on craignait que, fidèle à son vieux système, elle ne fondât sur ces concessions de nouvelles prétentions.

Si, au contraire, on repoussait ses demandes, on redoutait une guerre longue, cruelle, parce que Louis XIV ne voulait admettre aucune des modifications qu'on lui proposait.

Cependant rester immobile, les bras croisés, était chose dangereuse, impossible.

Les solennelles démarches du comte de Mansfeld avaient aussi

échoué. Elles amenèrent seulement le mensonge du congrès de Francfort. Le roi très-chrétien consentit à soumettre l'examen de son bon droit à des commissaires nommés de part et d'autre.

Cette ouverture fut acceptée avec joie comme une planche de salut : de l'Autriche toujours inquiète de la révolte de la Hongrie ; de l'Espagne épuisée par les guerres précédentes ; des États-Généraux, parce que les plaies de la Hollande étaient encore saignantes, et qu'ils croyaient pouvoir aplanir les difficultés par une intervention toute pacifique.

Les souverains du Nord n'avaient pas renoncé au désir de gêner l'action de la France, mais ils n'attachaient aucune importance à la question des Pays-Bas ; elle ne les concernait pas directement, et par conséquent, ils ne songeaient pas à prendre un rôle actif dans le démêlé. Ils se bornaient à faire des vœux pour nous. Par cette politique de Pilate, on s'imaginait avoir satisfait à toutes les exigences de la situation, et pouvoir se voiler la face pour ne pas apercevoir nos désastres.

L'Angleterre, sur qui toutes les puissances fixaient les yeux, se trouvait trop engagée dans ses troubles domestiques pour s'occuper des affaires du continent.

Les Pays-Bas n'ayant que des alliés incertains, indifférents ou tremblants, restaient abandonnés à eux-mêmes, suspendus entre le doute et la terreur.

Dans cette position presque désespérée, Farnèse résolut de prendre des mesures ponr armer nos frontières. Il ordonna quelques travaux de défense indispensables à Bouvignes, qu'il considérait comme un point de résistance important. Versailles s'y opposa. Elle ne pouvait permettre qu'on fortifiât une place située si près de Dinant.

Ce n'était encore là qu'un prétexte. On croyait en Hollande qu'il existait nn traité entre l'Angleterre et la France, et que celle-ci s'était engagée à ne rien entreprendre contre les Pays-Bas pendant un an. Le parti républicain fit prévenir le comte d'Avaux que cette persuasion empêcherait les États-Généraux de prendre aucune des résolutions que pourrait désirer son roi, et qu'il fallait agir de manière à détruire cette opinion. — Voilà pourquoi Louis XIV ne voulait pas que l'on fortifiât Bouvignes.

Le marquis de la Fuente fit des représentations à ce prince, qui se borna à dire qu'il se croyait obligé de prendre possession de tout ce

qu'il jugeait lui appartenir. La signification alarmante de ces paroles n'échappa point à l'ambassadeur. Il était clair que la France saisirait la première occasion de faire quelque audacieux essai de sa force. Le marquis objecta avec respect qu'il ne savait comment faire part d'une pareille déclaration au roi son maître. — Louis XIV lui répondit sèchement qu'il n'avait qu'à y songer, et lui tourua le dos.

En même temps, les troupes françaises recevaient l'ordre de marcher sur Bouvignes.

Pour prévenir de funestes débats, le prince de Parme fit suspendre les travaux, et dans l'espoir qu'on nous laisserait désormais tranquilles, il abandonna cette place à la France.

» Les procédés de cette couronne, disait Don Pedro de Ronquillo, dans un mémoire remarquable qu'il remit au gouvernement anglais, sortent de toutes les bornes, et ne penvent être raisonnablement tolérés, car le roi T. C. veut, les armes à la main, se constituer juge de toutes les questions, et donner des ordres dans l'étendue de la juridiction du roi catholique, eu l'empêchant de fortifier une place qui lui appartient.

» Ce n'est pas là, sire, une infraction de la paix, mais un véritable acte d'hostilité; car le dessein des François d'assiéger Luxembourg est manifeste, et de là ils veulent passer à Namur. Leur résistance à la fortification de Bouvignes ne le montre que trop. »

Don Pedro faisait ensuite remarquer que la France s'était mise en possession de tontes les places sur la Meuse depuis Charlemont, et de la plus grande partie du territoire situé entre Sambre et Meuse, de sorte qu'elle possédait presque tout le pays de Namur, comme celui de Luxembourg, et que ces deux provinces se trouvaient sans communications entre elles.

» Quoique les frontières d'Espagne du côté des Cantabres et de la Catalogne fussent envahies, les domaines de l'Italie et même des Indes menacés par la France, cependant S. M. C. a subordonné tous ces grands intérêts à la défense du peu qui lui est resté dans les Pays-Bas.

» Aucun bon Anglais ne peut douter, si l'on ne fait aucune résistance aux violences de la France, qu'il n'en résulte inévitablement, dans pen de temps, l'occupation de tous les Pays-Bas, et que les États-Généraux se soumettront à lenr tour, se voyant trop faibles pour résister à cette puissance. Après cela, V. M. et l'Angleterre seront les

premiers à s'apercevoir d'un mal auquel il sera alors impossible de porter remède. Rien ne pourrait le réprimer que la force de la Grande-Bretagne qui, seule en Europe, peut, à cette époque, contenir le débordement de la France.

» Les dissensions de l'Angleterre facilitent les audacieuses entreprises du roi de France, et l'encouragent à persister dans ses vastes desseins. Ils sont déjà tellement évidents qu'il n'est pas d'esprit clairvoyant qui ne les ait pénétrés. Rien, pour le moment, ne l'excite à se livrer à son ambition que les contestations qu'il voit naître ici, laissant dire, aussi bien en ce royaume qu'ailleurs, que ces contestations ne peuvent s'assoupir, et que, pendant ce temps, il peut préparer la conquête des Pays-Bas, qui sont les principales clefs de la monarchie universelle; et la première porte qu'il ouvrira avec elles, sera celle de l'Angleterre, sans se donner aucune autre peine que d'y fomenter la désunion par beaucoup de promesses et à peu de frais.

» Si l'Angleterre n'était pas autant menacée de ruine que les Pays-Bas, par l'élévation de la France, en ce cas les prétentions et les droits de celle-ci pourraient être poussés au point le plus extrême ; mais puisque ce royaume court la même fortune que la monarchie d'Espagne, attendu que la Flandre sert de boulevard à la Grande-Bretagne, que la Péninsule et les Indes sont le trésor de ces États, le principal appui de leur commerce..... on ne peut considérer les intérêts des Pays-Bas comme des intérêts étrangers. Ainsi l'ambassadeur espère qu'en considérant ces raisons, et que la France est, et ce temps, un chancre qui s'étend jusqu'au cœur de l'Angleterre, toutes les causes de dissensions viendront à cesser, et que la Grande-Bretagne n'entraînera pas dans sa ruine le reste de la chrétienté.

» C'est pour cela que l'ambassadeur prie V. M., comme médiateur et allié, de vouloir bien intervenir avec énergie, pour prévenir l'anéantissement des Pays-Bas, et par suite de tout le reste, espérant de la grande prudence de V. M. qu'elle préférera les plus puissants moyens pour atteindre ce but, et protéger le repos de l'Europe. »

Ces observation si fortes, produisirent une vive impression sur le gouvernement anglais, mais rien de tout cela ne fut compris par le roi. Sa politique était aussi dénuée de générosité et de courage, qu'inintelligente et mercenaire. Il laissa l'Espagne se plaindre, et la France nous opprimer tout à son aise, parce qu'il se préparait à conclure avec Louis XIV une convention verbale par laquelle ce monarque

s'obligeait à lui payer un subside de deux millions de livres pour l'année 1681, et de 500,000 écus pour les deux années suivantes, à la condition de rompre son alliance avec Madrid, et de ne pas se laisser entraîner à des mesures incompatibles avec ses engagemens secrets [1].

L'Allemagne frappée plus directement que l'Angleterre par les coups qu'on nous portait, ne sortait pas de sa létargie. Les partisans de la France reprochaient à l'Espagne tous les inconvénients, préjudices et méfiances que la dernière paix avait produits. « Il est constant, écrivait le prince de Parme à La Neuveforge, le 25 décembre 1680, que nous n'en sommes pas la cause, car tout le monde sait qu'ayant été abandonnés par la Hollande qui avoit conclu la paix avec la France, la nécessité nous a obligés de la faire aussi : mais il est bien sensible que tout le corps de l'empire ne soit pas mieux d'accord, et qu'il s'y trouve tant de difficultés pour s'y résoudre à sortir, par le moyen d'une étroite union et parfait accord, du danger auquel il se trouve exposé. Cependant il faut espérer que l'importance de maintenir la liberté propre, l'emportera sur tous les ressentimens particuliers, et qu'un chacun prendra finalement la résolution de renouer une étroite bonne intelligence. C'est ce que vous devez tâcher de consuivre, appliquant toutes vos diligences pour faire comprendre aux députés de par delà, que ni le délai de rétablir une union si nécessaire, ni les discours que l'on forme sur ce qui a été fait, ne serviront qu'à augmenter le courage à la France, et le faire perdre aux Anglois et aux Hollandois, qui sont les deux puissances sur lesquelles nous devons fonder notre défense et conservation, puisqu'il n'y a point de moyen de mettre un remède a ce qui s'est passé ci-devant.

» Vous avez juste sujet de dire qu'il est de la dernière importance que S. M. I. arme autant et avec toute la promptitude qu'il sera possible, et que les autres princes d'Allemagne en fassent de même. C'est aussi la raison pour laquelle vous devez faire de très-vigoureuses instances, puisque c'est l'unique moyen de se garantir contre une perte générale. »

La Neuveforge, fidèle à ses instructions, animait les princes de l'empire contre la France, et s'attachait à convaincre leurs ministres, que la conservation du patrimoine des rois d'Espagne, devait assurer celle du patrimoine de leurs maîtres.

[1] Lingard. Ce traité fut, selon cet historien, arrêté le 14 mars.

Et comme le secret des traîtreuses négociations de Charles Stuart n'était pas découvert, il excitait les États protestants à adresser leurs plaintes à Londres. Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir si le conseil fut suivi. « Cela se doit faire en sorte, écrivait la Neuveforge, que nous soyons hors du soupçon... J'y agirai avec la précaution qu'il convient [1]. » Il est vraisemblable que ses démarches ne furent couronnées d'aucun succès, car il n'en est plus question dans sa correspondance.

Les princes luthériens et calvinistes eurent sans doute peu de confiance dans les conseils du diplomate catholique.

L'électeur de Brandebourg, dit le grand électeur, était un des plus opposés à nos intérêts. Le gouvernement des Pays-Bas lui devait une forte somme pour les troupes qu'il avait fait marcher à notre secours, pendant la dernière guerre. Il en demanda le payement, main en vain; on l'amusa, pendant quatre ou cinq ans, de belles promesses. Il perdit à la fin patience, et ses vaisseaux de guerre enlevèrent, à l'entrée du port d'Ostende, *le Charles II*, richement chargé de dentelles, de toiles, etc. L'Espagne réclama ce navire. Le Brandebourg exigea auparavant, non sans raison, de l'argent. A Madrid on ne voulait entendre parler d'arrangement que la restitution du bâtiment n'eût eu lieu. A Berlin, on prétendait avant tout de bonnes assurances de payement. « Ce feu, écrivait, le 15 mars 1681, l'abbé Dom Emmanuel de Luxeuil, qui n'est encore qu'une étincelle, pourrait bien causer un très-grand incendie dans l'Europe. Quelques-uns des ministres qui obsèdent leur prince, et qui sont tout dédiés à la France, ne manquent pas de raisons pour faire insister leur maître à ne point se résoudre à une restitution qu'ils appréhendent d'autant plus en leur particulier qu'étant intéressés dans le débit qui s'est déjà fait secrètement de quelques-unes des marchandises de la prise à leur profit, ils craignent très-justement que leur fourbe ne vienne par là à la connaissance du maître. »

L'électeur craignait que l'Espagne ne se vengeât en s'emparant du duché de Clèves. La France s'empressa de lui faire des offres de service. Il contracta avec elle une alliance pour la défense de ses États, et la seconda depuis avec ardeur. D'ailleurs il était fort attaché au culte réformé, et beaucoup plus à ses intérêts particuliers qu'à ceux de l'Allemagne.

[1] Lettre du 7 janvier 1681.

Il jetait dès lors les bases d'un nouveau royaume, et travaillait à élever la Prusse au niveau des États du premier ordre. Léopold n'était pas favorable à l'orgueilleuse prétention de l'électeur, « dont la politique et la religion, dit un historien, avaient le même principe de fonder au centre de l'Allemagne un centre d'opposition à la puissance de la maison d'Autriche toujours menaçante pour le corps germanique [1]. » C'est dans ce but qu'il se liguait avec Louis XIV, et qu'il se montrait favorable à des négociations qui devaient entraîner notre perte.

Ce prince était représenté à Ratisbonne par Schonbeek, diplomate emporté, homme impoli, orateur acerbe. « Il faut peu de chose à son gré, écrivait La Neuveforge, pour en faire du vacarme [2]. Cet envoyé nous faisait beaucoup de mal par ses conseils et ses intrigues. Il exerçait un tel ascendant sur la diète que son avis y prévalait presque toujours, parce que les ecclésiastiques le craignaient, et que les autres appréhendaient de le choquer. Il se vantait de ne suivre que ses propres inspirations. On le soupçonnait d'être à la solde de la France [3], et depuis, en effet, son maître l'accusa, en le rappelant, d'avoir outre-passé ses ordres [4]. »

Quelque hostile que Schonbeek nous fût, La Neuveforge ne désespéra point de lui faire comprendre que la Prusse ne pouvait nous abandonner sans danger pour elle-même. Il lui faisait dire par des amis secrets « que S. A. E. avoit trop de prudence pour ne pas prévoir les mauvaises suites pour ses États qui étoient guettés par d'autres, si elle se séparoit de l'intérêt commun, puisqu'elle en voyoit les exemples trop nouveaux comment la France avoit marché sur la gorge à tous ceux qui s'étoient alliés avec elle, la dernière guerre ayant donné de tristes preuves de l'amitié de la France à tous ceux qui se sont laissé séduire par l'alliance du Rhin, et sont maintenant réduits à se laisser maltraiter et dépouiller sans oser faire mine de contredire ou de s'y opposer.... Les Pays-Bas venant à succomber, il était infaillible que la France donnerait la loi au pays de Clèves et par delà,

[1] MAZURE. Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre, livre 20.

[2] Lettre du 6 mai 1683.

[3] « L'on m'asseura encore hier qu'outre ce qu'il avoit de la France, il étoit asseuré de toucher au plustôt 8000 écus. » *Lettre de la Neuveforge du* 10 *février* 1687.

[4] « L'électeur son maître lui a écrit de sanglans reproches sur sa conduite, qu'il étoit convaincu par ses propres relations d'avoir excédé et agi contre ses ordres. Il le traite du mot de *schelm* (coquin), et que celui qui peut lui avoir donné des ordres contraires, est un double *schelm*. » *Idem*. Lettre du 20 mars 1687.

et qu'ainsi pour toute récompense d'avoir frayé le chemin à cette puissance, elle serait, elle, obligée de subir le joug. » Paroles prophétiques qui devaient se réaliser cent vingt-six ans après d'une manière effroyable.

La cour de Bruxelles avait fait depuis longtemps la triste expérience qu'aucune concession ne pouvait satisfaire Louis XIV. A peine venait-on de lui abandonner Bouvignes, que ses commissaires à Courtrai ne se bornèrent plus à soutenir que Virton et Arlon leur appartenaient incontestablement, mais ils demandèrent la remise du comté de Chiny, de Remich, de Grevenmacher, de Rodenmacher et de l'abbaye d'Echternach pour envelopper la forteresse de Luxembourg de tous côtés.

Farnèse qui voyait qu'on voulait s'emparer de tout le pays, en lui enlevant un jour un lambeau, le lendemain l'autre, écrivait, le 28 février, à la Neuveforge : « Pour ce qui regarde le point de la sûreté publique, il sera d'autant plus nécessaire que vous vous rangiez du côté de ceux qui sont d'avis que l'on passe avant avec l'armement de l'empire, que le cercle de Bourgogne étant le plus exposé aux insultes, S. M. a besoin d'un prompt secours. C'est pourquoi il faudra que vous ayez toujours devant les yeux le point de la garantie que l'empire est obligé de donner au roi notre sire. »

La diète était trop divisée de croyances, d'intérêts, et par conséquent d'opinions; elle prenait des résolutions avec trop de lenteur parce que, avant d'être soumises à la sanction de l'empereur, elles devaient être adoptées par plusieurs colléges, celui des villes, celui des princes, celui des électeurs, délibérant séparément; l'empire, enfin, s'était trop complétement désarmé pour que l'on pût nous venir bien vite en aide, quand même on en aurait eu la bonne volonté.

Tout le monde voyait en noir l'avenir de l'Europe. Une comète d'une grandeur extraordinaire, et dont la queue était d'une étendue immense [1], venait de paraître sur l'hozison; elle allait, au dire de tous, exercer sur la marche des affaires la plus sinistre influence, et faisait *quasi tourner la tête de frayeur* [2]. D'un autre côté la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions exercées contre les protestants,

[1] Forster. Essai sur les comètes.

[2] Relations véritables de 1681, pages 40 et 95.

faisaient craindre de nouvelles guerres religieuses. L'indignation qu'excitait l'orgueilleuse et impitoyable politique de Louis XIV, était générale. Les provinces hollandaises qui lui avaient été jusqu'alors les plus favorables, devinrent hostiles. Les États-Généraux protestèrent en masse contre ses nouvelles exigences.

D'Avaux avait écrit au roi, à diverses reprises « qu'il n'y auroit jamais que la crainte qui fût capable de toucher les esprits des Hollandois. » Une nation de marchands redoute la guerre plus que toute autre. On était d'ailleurs bien convaincu à Versailles que nulle puissance ne nous prêterait sa force dans le péril. On se décida donc à frapper un grand coup, et à peser sans miséricorde sur les Pays-Bas livrés à leur individualité, à leurs forces particulières. Le comte de Bissy entra le 9 mars dans le Luxembourg avec 1200 cavaliers et dragons. Le 13 il arriva devant Virton, et somma cette place de se rendre. Le commandement espagnol répondit qu'il n'avait pas reçu d'ordres pour obéir à pareille injonction. Le comte s'éloigna avec son corps, et alla occuper Orchimont, Arlon et les communes environnantes.

Partout où ces troupes se montrèrent, on exigea d'énormes contributions militaires. Tout fut détruit, fourragé et pillé. Le soldat logeait à discrétion chez les habitants, prenant ce qui était à sa convenance, dévastant les clos et les jardins, et distribuant, pour toute indemnité, force coups de plat de sabre ou de crosse de mousquet.

Les populations effrayées fuyaient à l'approche des Français. Il ne restait dans les villages que les vieillards et les plus malheureux, vivant comme ils pouvaient des restes des champs foulés. Cette désertion des habitants fut considérée comme un crime. On démolit les maisons que l'on trouva désertes, et l'on en brûla les matériaux pour qu'elles ne pussent être rebâties [1]. On dépouilla les églises de leurs richesses, et leurs cloches furent enlevées.

Une lettre adressée au baron d'Autel, le 30 mars 1681, lui annonçait que les Français, ne se contentant pas de vivre aux dépens des pauvres gens, faisaient des extorsions si grandes que les paysans abandonnaient leurs demeures et se retiraient dans les bois d'où « ils s'étaient jetés, en Habay, sur les envahisseurs, et en avaient massacré une soixantaine. L'on dit que quelques-uns, réduits au désespoir, ont mis le feu à leurs propres villages. »

[1] Bruzen de la Martinière, Livre 41, page 234.

Les soldats exercèrent d'horribles représailles. Ils poursuivirent les paysans dans leurs retraites. Des malheureux furent rompus à coups de barres, tués, pendus à leur cheminée. On brûla la plante des pieds aux uns, on arracha la barbe à d'autres, et, tout en commettant ces atrocités, on ne parlait que de paix et de bonne amitié.

Cet affreux système de guerre n'avait pas été adopté follement, sans but : c'était le résultat d'une pensée vraiment machiavélique.

Les Pays-Bas étaient fatigués d'un gouvernement incapable de les défendre; mille causes d'irritation se réunissaient pour faire désirer un pouvoir fort qui assurât la sécurité des personnes et des fortunes. On espéra, en multipliant les violences, les exactions, les ravages, prouver au peuple qu'il n'y avait de salut pour lui qu'à l'ombre du drapeau blanc aux trois fleurs de lis. Les états de Brabant disaient au roi d'Espagne, dans une de leurs remontrances [1] : « L'épuisement de cette province par le feu, sacs, campements, dévastations et contributions inouïes, a été poussé par les ennemis à une dernière extrémité en intention de la faire déserter. »

Déplorable et maladroit calcul! Le cabinet de Versailles voulait nous forcer par l'excès des maux à nous jeter dans ses bras. Il ne réussit qu'à rendre la domination française odieuse à ceux mêmes qui étaient les plus dégoûtés de la puissance espagnole.

Le prince de Parme envoya en toute hâte don Antonio d'Agurto à La Haye, et le comte de Padro à Londres pour demander des secours.

La politique de ces deux gouvernements était une politique de duperie. L'intimité qui semblait régner entre eux n'aboutissait qu'à des défiances contagieuses, et réversibles de l'un à l'autre. En Angleterre comme en Hollande, on n'osait se prévaloir des admirables ressources, des vastes moyens de puissance que possédaient ces deux nations les plus riches, mais aussi les plus égoïstes du monde.

Ni Charles II, ni les États-Généraux ne voulaient d'une levée de boucliers, et ils firent comme toujours d'inutiles représentations.

La force est quelquefois généreuse : mais Louis XIV accorda rarement merci aux vaincus. Il resta inébranlable. Farnèse, abandonné par tous les alliés, ordonna, au commencement d'avril, au gouverneur de Virton, de livrer le château, en protestant : mais on sait ce que

[1] Du 24 janvier 1686.

valent en politique toutes les protestations, ces vaines espérances du faible opprimé.

« Ensuite de quoi les troupes françoises sortirent de la province... Après l'avoir rançonnée et *branscatée*, elles se retirèrent avec chevaux, chariots et hommes chargés de butin [1]. »

Cette invasion avait été d'autant plus odieuse que les derniers emportements de la licence soldatesque n'avaient pas seulement été tolérés, mais commandés. Les destrnctions s'opérèrent avec la régnlarité de la discipline, et l'on y marchait en bon ordre comme au combat.

Bientôt après, la France se saisit, toujours en vertu d'arrêts de la chambre de Metz, d'un grand nombre de localités et de leurs dépendances. La seignenrie de Raville consistant en dix-sept villages, opposa à l'usurpation des titres incontestables. Soins superflus. On contraignit les bourgmestres et échevins, en lançant contre eux des ordonnances de prise de corps, à prêter serment de fidélité à Louis XIV.

« Selon les dénombrements des feux de la province, il se trouve que la seigneurie de Rodenmacher consistait en bourg, château et vingt villages en tout et en partie; néanmoins, par des ajournements semblables, il se trouvera que la France a étendu...... les dépendances dudit Rodenmacher à plns de six cents, tant villes, châteanx, bourgs, villages et monastères.

» Voilà la nouvelle mode de conquérir plus de pays en un an de paix que par vingt et treute ans de guerre. Il ne faut plus de combats ni de moyens violents ; la méthode d'envoyer demander les villes, les châteaux, les seigneuries, et, à faute de prompte satisfaction, se loger sur le plat pays, ruiner et emporter la moisson, consumer la substance des habitants, rançonner les villages, emmener le bétail sous le nom de paix, est bien plus commode que de faire des conquêtes à la pointe de l'épée, à péril de vie [2] »

Et pendant ces brutales exécutions l'on négociait un arrangement.

L'Espagne déclarait être prête à abandonner tout ce qui dépendait des parties cédées, *qu'on l'eût énoncé ou non ;*

Que la question était de savoir à qui il appartenait de déterminer ce qui devait être réputé pour dépendance et annexe, en cas qu'il n'en fût rien exprimé dans le traité;

[1] Mémoire sur la conduite de la France.

[2] L'état des contraventions à la paix dont l'Espagne se plaint.

Que ce droit ne pouvait appartenir à la France, partie en cause ;

Que si l'une des parties avait le pouvoir d'interpréter seule toutes les conventions, alors les traités deviendraient superflus; qu'il ne fallait plus de juges, d'arbitres, de négociations ; que ce serait anéantir le droit des gens, et dissoudre toute société humaine [1];

Que lorsque, aux termes des accords existants, les différends se devaient vider par des conférences à l'amiable, interpréter les stipulations par la force ce n'était pas seulement faire mépris de la bonne foi, mais vouloir plaider à main pleine, et faire en même temps le plaideur, le juge et l'exécuteur [2].

L'Espagne, ne sachant jusqu'où la France se proposait d'étendre les réunions, chercha à sortir d'incertitude. La Fuente présenta au roi une note par laquelle il demandait que S. M. voulût bien faire connaître ses prétentions ultérieures pour que l'on pût prendre des mesures en conséquence.

La cour de Versailles répondit qu'elle ne pouvait s'expliquer, puisqu'elle ne savait encore de quelle nature ses prétentions pouvaient être ; qu'elle se conduirait, quand elle en pourrait donner connaissance, selon les temps et les circonstances.

Peu après, les troupes françaises se présentèrent aux portes de Givet, quoiqu'on n'eût fait aucune mention de cette place dans aucune convention.

Pendant ce temps, la chambre royale de Metz taillait de nouvelle besogne aux huissiers pour d'autres courses. Elle ajourna le prétendu seigneur de Chiny, qui n'était autre que le roi d'Espagne, pour faire hommage de son fief à la France.

Le gouvernement ne se montrant pas disposé à obéir à cette sommation, les troupes françaises se remirent en mouvement, et vinrent lever des contributions dans la province de Namur. La chambre de Metz prononça que, faute au seigneur de Chiny d'avoir comparu, ses terres seraient réunies à la couronne [3].

On se berçait, à Bruxelles, de l'espoir que la conférence de Courtrai écarterait cette difficulté, et que l'on avait trompé le roi en lui per-

[1] L'état des contraventions.

[2] Mémoire sur la conduite de la France.

[3] Bruzen de la Martinière. Vie de Louis XIV, tome 3, page 250.

suadant que le comté de Chiny était une dépendance du duché de Bar [1] en vertu d'un acte de l'an 1402.

« S'il falloit ainsi, objectaient les Espagnols, rechercher tous les titres des possesseurs dans la plus haute antiquité, il est certain qu'aujourd'hui il n'y auroit ni monarque, ni particulier qui pourroit dire d'être propriétaire incontestable de ses États et biens, puisqu'il ne possède rien de lui-même, mais de main d'autrui. Tout cela ne sert de rien où la volonté du roi et la raison d'État donnent les lois.

» Si tout doit être renversé par le seul droit de convenances d'une puissance dominante, il faut avouer qu'il n'y a plus ni foi publique, ni parole de souverain, ni traité, ni possession, ni titres, accords, transactions entre les rois, les princes et les États; point de moyens de sortir de différend entre des voisins, ni de se pouvoir jamais assurer d'aucune bonne intelligence ; que le droit des gens et les lois divines et humaines sont abolies par la violation des sermens, dépendant du bon plaisir des monarques, et que par conséquent personne ne se peut dire le maître du sien ; un chacun doit vivre en crainte de voir ravir ce dont il est en possession, et toute justice a son siége dans la pointe de l'épée. »

Toutes ces grandes raisons de droit public ne persuadaient ni n'arrêtaient la France ; les arrêts de réunion, les actes d'hostilité se succédaient sans interruption ; l'nn n'attendait pas l'autre. Le gouverneur de Bouillon défendit à ceux d'Orchimont de reconnaître d'autre souverain que Louis XIV, et d'avoir aucune relation avec les officiers ou sujets espagnols, sous peine des galères, *menaces inouïes dans ce pays.*

De semblables ordonnances furent publiées dans tous les lieux déclarés réunis.

Le gouvernenr de Charlemont, de Barillon, se présenta le 12 mai à Rochefort. Il se dirigea vers le château, et en trouva les portes fermées. Le commandant répondit aux sommations par un refus formel. On menaça de traiter les habitants en rebelles et en félons, ce qui ne produisit pas plus d'effet. Alors de Barillon donna l'ordre d'enfoncer les portes du château à coups de hache, et ses soldats y pénétrèrent de vive force [2].

[1] Relations véritables de Bruxelles du 31 mai, n° 44, page 348.

[2] Mémoire sur la conduite de la France.

Les Français s'emparèrent également du château de Mont-Saint-Quintin; mais, disaient les Relations véritables, on attend que tout cela soit réglé par les commissaires à Courtrai.

Tandis qu'on cherchait à tromper le public ou à se faire illusion, on envoyait en toute hâte le colonel baron d'Autel à toutes les cours d'Allemagne, pour leur représenter que la conquête des Pays-Bas entraînerait la ruine de leurs États.

Nous croyons utile de donner quelques extraits de ses instructions, parce qu'elles offrent une idée de l'état de nos relations avec les princes de l'empire à cette époque.

« M. le prince évêque de Munster ne s'est pas déclaré jusqu'ores, ni a pris aucun parti, et comme il aime fort la paix et la tranquillité, il excusera tant qu'il lui sera possible de se déclarer : c'est pourquoi il est besoin de lui faire bien comprendre que la paix ne peut durer si l'on ne met des remèdes aux violences de la France, et que pour cette raison il n'y en a point de plus assuré que d'accorder et de joindre les résolutions des alliés de S. M., afin que le roi T. C. puisse reconnaître l'engagement commun que l'on fait en ce qui concerne le service de la cause commune, car si la province de Luxembourg se perd, l'on ne pourra espérer guères de choses des autres que S. M. a dans ces Pays-Bas.

» Le prince-évêque ayant beaucoup de crédit auprès le prince électoral de Brandebourg, le baron d'Autel pourroit lui dire avec sa dextérité ordinaire que l'on ne doute pas que l'on trouvera bien quelque expédient d'ajuster en Espagne le différend au regard du vaisseau *le Charles II*, et que S. A. le connoissant et tenant pour fort bon allié de S. M., elle a enchargé ledit baron de l'aller trouver de sa part pour l'informer avec beaucoup de confiance de ce qui nous arrive par deçà, et qu'elle ne doute pas que ledit prince électoral aura du ressentiment, comme de raison, de la manière impérieuse avec laquelle la France procède en contravention de la paix de Nimègue.

» Pour ce qui est des seigneurs princes de la maison de Brunsweig, S. A. a peu de chose à advertir au baron d'Autel à leur égard, dans la croyance qu'ils demeurent constants et fermes dans l'alliance de sa majesté.

» La cour de M. le prince électoral de Brandebourg est pleine de ministres françois d'inclination et de naissance, qui ont fomenté la résolution qu'il a prise de faire enlever le vaisseau *le Charles II*. Ce non-

obstant, comme cet électeur est un prince prudent et d'esprit, il semble que l'on ne sauroit se tromper dans la croyance que l'on a que, de son côté, il n'y a point de ligue arrêtée avec la France, comme le bruit en court; et le baron d'Autel en parlera de la part de S. A. comme à un prince allié de S. M., l'informant en détail de toutes les contraventions que la France a commis à la paix de Nimègue, le faisant prendre part et s'intéresser dans les préjudices qui résultent de tant d'excès et continuelles violences, S. A. ayant la certaine confiance dans le zèle de S. A. E. qu'avec les forces qu'elle a dans le pays de Clèves et de la Marck, elle assistera S. M. toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

» M. le baron d'Autel..... prendra particulièrement soin, dans tous les discours, de louer fort l'autorité, l'esprit et les forces de son altesse électorale.

» Le baron d'Autel reconnaîtra bien que cette diligence tend plutôt à découvrir l'intention du prince électoral et les résolutions dans lesquelles il veut demeurer ferme, que de tirer quelque avantage de ses assistances. En la cour de Brandebourg, le baron d'Autel rencontrera le prince de Anhalt qui est de fort bon sentiment, et S. A. espère qu'elle appuiera sa négociation.

» M. le baron d'Autel ira trouver M. le prince électeur de Mayence pour lui demander la garantie que l'empire doit au cercle de Bourgogne; et comme les résolutions de la diète impériale à Ratisbonne passent par sa direction, qu'il y veuille faire des instances afin que l'on pourvoie à la perte de la province de Luxembourg, estant convenable que, par les ministres des princes de l'empire, l'on parle en tous lieux, et qu'on rende des devoirs ainsi qu'elle le fait au regard des autres usurpations que la France commet en Allemagne.

» M. le prince électeur de Trèves est un prince si affectionné et un allié si assuré de S. M. que les offices que le baron d'Autel rendra envers lui, auront tout le bon succès qu'on saurait souhaiter.

« A M. le prince électeur de Cologne parlera le baron d'Autel tant pour l'informer, comme prince voisin, des violences que la France commet aux États de S. M. au voisinage de ceux de S. A. E., pour détourner les impressions que lui pourroient donner les ministres de France et le prince Guillaume de Furstemberg, lui donnant à connoître *le dessein que les François ont de se rendre maîtres de tout ce qui est situé en deçà du Rhin*, et que rien les en pourra empêcher, s'ils

font la conquête du pays et de la ville de Luxembourg. Le baron d'Autel animera aussi ledit prince électoral en lui faisant souvenir des griefs que la France lui fait par la rétention du château de Dinant, comme aussi du bon égard que S. A. a eu au sujet des disputes qu'il a avec le magistrat de la ville de Liége.

» Le baron d'Autel informera le duc de Juliers de ce qui nous arrive par deçà; car, comme ce prince a beaucoup de correspondance avec M. le prince-évêque de Munster et avec M. le prince électeur de Brandebourg, il pourra nous aider beaucoup pas ses bons offices, outre qu'il est allié et voisin des pays de S. M.

» Finalement le baron d'Autel exagérera dans toutes les cours susdites, autant qu'il pourra, les violences et hostilités de la France, et il ajoutera que pour cela nous ne désespérons pas du remède que S. A. prétend d'y apporter par tout le soin qui lui sera possible, et que pourront assurer les assistances et union de volontés qu'elle se promet des alliés si constants et si fermes. »

D'Autel fut parfaitement accueilli dans toutes les cours. En Saxe on le reçut avec de grands honneurs. Ailleurs on l'écoutait en feignant une mensongère sympathie : mais partout on se bornait à lui prodiguer de vaines promesses. On nous montrait une grande bienveillance de paroles, mais avare et stérile d'effets.

Nous allons reproduire quelques passages de sa correspondance parce qu'elle jette une grande lumière sur les dispositions des princes allemands à notre égard, et sur l'opinion de la Germanie.

Lettre du 11 *avril* 1681. L'on est fort convaincu par deçà de l'injustice des procédés, et même des grands desseins de la France qui ne tendent qu'à l'oppression des Pays-Bas et de l'empire. Dieu veuille que l'on prenne de promptes résolutions de toutes parts pour réprimer les violences de cet injuste usurpateur.

Lettre du 3 *mai*. Je n'ai trouvé aucun prince qui ne connaisse assez que leur conservation dépend de celle des Pays-Bas, et nommément de celle de Luxembourg.

Lettre du 4 *décembre*. Le baron d'Autel annonce que l'électeur palatin lui a « dit d'assurer S. A. le prince de Parme qu'il contribueroit tout ce qui lui seroit possible à la sûreté des Pays-Bas, à la cause commune et au service du roi; qu'il demeureroit toujours attaché à son devoir.., et qu'il employeroit toutes ses forces pour... faire réparer les torts et les griefs que la France a fait à une partie des membres de

l'empire; que cependant tout le monde savoit comme il étoit le premier exposé aux insultes des armes de la France, et qu'ainsi avant qu'il ne puisse venir à une déclaration ouverte, il falloit que les choses fussent un peu échauffées, et qu'il vît un peu de sûreté pour ses États, pour ne pas se perdre en vain.

» Après cela, comme de moi-même, j'ai pressenti M. l'électeur s'il nous pourroit donner quelques troupes d'infanterie en payant..., ou s'il nous vouloit permettre de faire des levées dans ses États. Il m'a répliqué qu'il ne pouvoit se défaire d'aucunes troupes sans risquer évidemment son pays, et pour les levées, il s'est retranché sur les mêmes raisons. »

Lettre du 16 *décembre*. Le zèle de M. l'évêque de Wirtzbourg et Bamberg ne peut être plus grand pour l'empereur et sa très-auguste maison, pour le bien et l'avancement de la cause commune et tout ce qui touche l'empire, particulièrement le cercle de Bourgogne dont il connaît l'importance mieux que personne. J'ai fait toutes les presses et instances, et lui tourné de tous les biais pour obtenir de lui quelques troupes d'infanterie, lui alléguant la facilité qu'il avait de les remplacer avec l'argent dont on pourrait convenir avec lui. Sur quoi il me fit entendre qu'étant aussi absolument consacré pour le service de la très-auguste maison, comme il l'était, il ferait tout ce qu'il pourrait pour obliger V. A.; mais que, dans cette conjoncture présente....., les assurances qu'il avait données, tant à S. M. I. qu'à d'autres princes et États voisins, que ses troupes, au nombre de 5000 hommes, étaient toutes prêtes à marcher, ne lui permettaient pas de se défaire d'aucune de ces susdites troupes sans rompre le concert qui était ajusté, ce qui serait plus désavantageux qu'utile à la cause commune.

Lettre du 17 *janvier* 1682. M. l'électeur de Saxe a envoyé ordre à ses ministres, tant ici qu'à Ratisbonne, de bien prendre garde que leurs vœux tendent uniquement au bien, à l'avantage et à la sûreté du cercle de Bourgogne, selon même que m'en a assuré hier son ministre.

« Il est assuré que M. l'électeur demeurera toujours fortement attaché aux intérêts de l'empereur, de la très-auguste maison et de l'empire, et qu'il appuiera avec vigueur ceux du cercle de Bourgogne. »

Le baron d'Autel avait représenté à l'électeur de Mayence combien l'Allemagne était intéressée au maintien de ce cercle, et qu'il servait d'appui aux électeurs du Rhin; il lui rappela que l'Espagne leur

en avait toujours prêté, lorsqu'ils voulurent bien considérer l'intérêt commun et l'importance de vivre en bonne intelligence avec les États du roi catholique. Tous ces discours ne purent ni convaincre, ni émonvoir l'électeur. « L'on ne peut rien proposer ni négocier avec le prince de Mayence, écrivait l'envoyé le 7 février 1682, qui ne revienne aussitôt aux oreilles des ministres françois, lesquels sans doute ne manqueront pas de se servir malicieusement des instances que j'aurai faites à cet électeur, dans les cours de leurs adhérents et parmi tout l'empire, pour nous discréditer et les persuader de notre faiblesse..., et qu'ils se doivent détromper et revenir de la créance qu'ils ont que l'empire embrassant la guerre, il seroit puissamment secouru de l'Espagne, et que de grandes assistances ne lui manqueront pas. »

Cependant la plupart des États allemands ne pouvaient voir, sans ombrage et sans colère, le mépris que la France montrait pour tous les droits acquis; son indifférence insultante pour la sainteté des traités; l'abus qu'elle faisait de la force brutale; ses exécutions, sans miséricorde comme sans exemple, et tant de calamités répandues sur les pauvres habitants. Les ministres français tâchaient de justifier les attentats de leur maître, et de dissimuler ses vues ambitieuses. Fouchet disait à l'électeur de Mayence que les remontrances de la cour de Bruxelles ne tendaient qu'à alarmer l'empire, et à le pousser dans l'embrasement de la guerre qu'elle cherchait à allumer.

On s'efforçait surtout à empêcher l'admission de nos plénipotentiaires au congrès de Francfort, en soutenant que nos griefs n'avaient rien de commun avec ceux du corps germanique; que nous avions nos traités de paix particuliers, et nos conférences en action ailleurs.

Le gouvernement des Pays-Bas répondait que « depuis le roi de France Charles VII, et ainsi près de trois siècles, la maison de Bourgogne et les rois successeurs avaient été presque toujours persécutés et attaqués par la France; qu'ils avaient soutenu tous les efforts qui, à faute de résistance vigoureuse, seraient tombés sur l'empire beaucoup plus facile à vaincre, à cause des puissances peu unies, des intelligences, des visées et des intérêts différents [1]. »

Et, pour rassurer les princes allemands contre la terreur que leur inspiraient les armes de Louis, on rappelait à leur orgueil combien de

[1] Instructions pour vous.

fois les provinces françaises avaient été envahies par les aigles germaines, et l'on ajoutait ces paroles épigrammatiques. « Il ne tient qu'à l'empire, s'il a sa propre sûreté à cœur, d'expérimenter avec facilité qu'il est tout certain que, comme il n'y a rien de si impérieux et insupportable qu'nn François quand il a le dessus, anssi n'y a-t-il rien de si abattu et souple quand il a du pire [1]. »

La cour de Vienne qni nous conjurait pen anparavant de ne pas nous séparer de l'empire [2], ne tint aucun compte de nos conseils. Elle ne jugeait pas à propos que nous nous mêlassions des affaires de la conférence de Francfort, « quoique je trouvasse, écrivait la Nenveforge au baron de Straetman, presque tous ces messieurs de la diète d'opinion de nous y faire comprendre [3]. »

On allait résoudre des questions qni touchaient à l'existence des Pays-Bas catholiques, et l'Espagne se laissait mettre hors de cause, sans protester.

L'empereur n'osa même nous soutenir ouvertement, nous prêter un appui décisif. Il se borna à faire exposer à Ratisbonne le péril que *le public* avait à craindre tant du côté des Tnrcs que *d'autre part*, et qu'un armement prompt et vigoureux serait bien nécessaire ponr faire tête à ceux qui voudraient tronbler la paix.

L'Autriche semblait vouloir prendre position et inviter les antres cabinets à la suivre dans cette voie : mais tous ne furent pas de cette opinion. La Bavière reconnaissait qu'il était utile de se préparer à soutenir le droit par les armes, mais elle pensait qu'il ne fallait pas perdre l'espoir de sortir d'embarras par des voies pacifiques [4]. Le député de Magdebourg appuyé par plusieurs ministres protestants, qui obéissaient en secret à l'impulsion du ministre français auprès de la diète, Verjus de Crecy, signalant l'épuisement de l'empire, disait qu'il fallait agir avec circonspection, pour ne pas donner de la jalousie à une puissance en mesure de commencer les hostilités la première, et de faire de grandes conquêtes.

Malgré le mauvais vouloir des uns, et la terreur de ceux dont les États étaient exposés aux coups de la France ; quoique beaucoup de princes fussent d'avis qu'il était indispensable de céder à ses désirs, et,

[1] Mémoire sur la conduite de la France.
[2] Lettres de Farnèse des 14 et 20 janvier 1681.
[3] Lettre du 12 avril 1684.
[4] Lettre de la Neuveforge du 1er avril.

en dépit de la méfiance que les catholiques et les protestants avaient les uns des autres, on se décida, après de longues et chaudes délibérations, à former une armée de 28,000 fantassins, 10,000 cavaliers et 2000 dragons. On devait en outre tenir prêt un autre corps d'armée de 20,000 hommes. Toutefois cet armement était bien moins une menace qu'une précaution, car on éprouvait plus que de l'hésitation à s'engager dans une guerre dont les suites paraissaient à tous bien chanceuses et incalculables.

LIVRE III.

La France feint de presser les négociations. — Nouvelles instances de Farnèse pour obtenir des secours de l'empire. — Négociations de Charles Stuart avec la France. — Voyage du prince d'Orange à Londres. — Menaces du ministre anglais à Paris. — Charles Stuart consent à la conquête de Luxembourg par Louis XIV. — Évacuation de Chiny. — Blocus de Luxembourg. — La France réclame diverses villes et villages de la Flandre. — Objections des commissaires espagnols. — Réponses des commissaires Français. — La Neuveforge réclame la garantie de l'empire. Objections des divers États. — Situation politique de la Suède. — Traité de garantie entre la Hollande et la Suède. — Opposition de la France au traité. — Déclaration des États-Généraux. — Le traité de garantie communiqué à l'Angleterre. — Mémoire de Van Beuningen. — Charles adhère à l'alliance. — Vengeance de la France. — Déclaration de d'Avaux contre le traité de garantie. — Réponse des États-Généraux. — Le prince de Parme ordonne à la Neuveforge de provoquer la guerre. — Concentration des troupes en France. — Mesures de défense aux Pays-Bas. — Ordres impitoyables du marquis de Lambert. — Hostilités. Combats de Strassen et de Bertrange. — Invasion de la Flandre par les Français. Ravages inouïs qu'ils y commettent. — Vaines conférences à Francfort. — Madrid donne l'ordre de ne plus rien céder. — Faux bruits d'un traité entre la France et l'Espagne. — Note du marquis de la Fuente réclamant le libre commerce avec Luxembourg. — Réponse de la France. — Fière réplique de la Fuente.

Louis XIV dissimula combien l'attitude armée que l'empire allait prendre, le contrariait. Il feignit de presser, dans l'intérêt de la paix, l'ouverture des négociations de Francfort; malgré ce biais politique, il s'obstinait à ne pas vouloir interrompre les travaux des chambres de réunion, car il comptait sur des retards [1]: aussi le prince gouverneur général écrivait à la Neuveforge, le 3 juin : « Je n'ai pas beaucoup d'espoir que l'on fasse quelque chose de bon ni utile à la cause publique... Vous ferez des instances afin qu'en l'accomplissement de l'obligation de l'empire, il tienne prête la garantie due à ce cercle, et qu'il le seconde par les armes, et par les voies de droit dans la conférence qui se doit tenir à Francfort. »

La diète n'était pas disposée à accueillir notre requête. Les grandes assemblées prennent rarement de généreuses résolutions parce que

[1] Pfeister. Histoire d'Allemagne.

les esprits y sont trop divisés. D'ailleurs nous accorder la garantie, nous seconder par les armes, c'eût été une véritable déclaration de guerre à la France, et la plupart des princes reculaient devant cette détermination extrême. Quelques-uns pensaient que la paix n'était ni impossible, ni même difficile à conclure, *si l'on voulait abandonner les Pays-Bas et l'Espagne à leur destinée.* D'autres, dont les calculs étaient plus larges, moins aveugles, croyant que le salut de l'Allemagne se rattachait à notre existence, soutenaient que l'on ne pouvait traiter sans le cabinet de Madrid.

L'Angleterre, son roi seul excepté, suivait, avec une anxiété jalouse, tous les pas que les Francais faisaient sur notre sol. « Les nouvelles usurpations de Louis XIV, dit Dalrymple, mirent Charles et lord Hyde dans la plus cruelle détresse. Persécutés par les Espagnols pour le secours qu'ils étoient en droit d'exiger, en vertu du dernier traité, la France menaçoit le roi de retirer son subside, si les Espagnols étoient assistés. Charles fit des plaintes vives et fréquentes de ce que Louis violoit l'engagement qu'il avoit pris de ne pas attaquer les Pays-Bas. Il représenta qu'il ne pouvoit rester dans l'inaction sans s'exposer au mépris et à la haine de son peuple et de ses ministres. » La gravité des circonstances exigeait autre chose que de vains reproches. Les États-Généraux, appréhendant que la France ne poussât ses prétentions sur les Pays-Bas à l'infini [1], mirent sous les yeux de Stuart le triste tableau de ces provinces, pour l'engager à les faire respecter. Ce prince artificieux répondit avec froideur qu'il éprouvoit un vif ressentiment de tous les actes de la chambre de Metz; mais il évita de s'engager davantage.

C'est que, comme toujours, il sollicitait humblement une aumône à Versailles.

Au point de vue de l'intérêt, une politique ferme aurait eu au moins les apparences de l'habileté. La France se serait sans doute décidée à rétrécir le cercle de ses exigences. Charles n'avait pas assez d'intelligence pour faire de semblables calculs. Uniquement occupé de ses embarras pécuniaires, de ses disputes avec son parlement et de ses plaisirs, prince sans grandeur d'âme, homme d'État sans portée, il avait envoyé secrètement le lord Churchil à Paris, pour y faire la proposition d'un traité de subsides. Louis accepta. « Les termes du

[1] D'Avaux. Négociations, page 155.

traité, dit Dalrymple, furent que Charles se dégageroit de l'alliance avec l'Espagne, et se mettroit en état de ne pas être contraint par son parlement de faire quelque chose d'opposé à ses nouveaux accords; qu'il recevroit annuellement deux millions pour ses besoins, etc. Le traité n'étoit que verbal. Louis comptoit ne s'être obligé à rien. Il paroit cependant, par des papiers que j'ai vus, que Charles et le duc d'York pensoient que Louis s'étoit engagé à ne pas attaquer les Pays-Bas. Comme le traité n'étoit pas écrit, il est possible que les deux cours aient interprété leur convention différemment, chacune à son avantage. »

Le prince d'Orange, qui ignorait cette mystérieuse négociation, se rendit à Londres pour déterminer Charles à entrer dans une ligue contre la France. Le roi attachait un tout autre motif à ce voyage. Il supposait, non sans quelque raison, que Guillaume venait uniquement en Angleterre, pour apprécier par lui-même la véritable force du parti populaire, afin d'en faire usage dans ses intérêts. Le stathouder fut accueilli avec défiance. Toutes ses instances pour entraîner Stuart dans un grand système de résistance armée à toute invasion de la France, n'eurent aucun succès. Le roi lui objecta ses embarras, et tout le bien que pouvait opérer une politique de modération, de tempérament.

A cette vaine excuse le prince répondait que les choses étaient trop avancées de part et d'autre, dans le sens de la guerre ; qu'il était à craindre que les Pays-Bas espagnols une fois en feu, il n'en résultât entre la France et la Hollande les plus graves complications; que c'était là une fâcheuse extrémité qu'il voulait prévenir à tout prix. — N'est-il pas possible, disait le roi, sans recourir à la force des armes, d'interposer nos bons offices? — Il ne faut pas, répliqua le prince, se faire illusion sur l'impossibilité d'amener une transaction, ni sur les dangers dont les revers des Pays-Bas espagnols menacent l'Angleterre et les Provinces-Unies. — On pourrait peut-être encore, allégua Charles, amener la France, par d'habiles négociations, à modifier ses prétentions, en ce qu'elles ont de trop menaçant par la mutilation de la barrière. — Je connais la France, interrompit Guillaume, elle est maîtresse du terrain, et se montrera exigeante, orgueilleuse, intraitable.

Les deux princes se quittèrent mécontents l'un de l'autre. Cependant le stathouder, à son retour à La Haye, annonça que S. M. B.

appréhendait fort, et comme il le fallait, les progrès de la France; mais que les remèdes qu'elle y apportait, étaient lents, à cause de la division qui existait entre elle et le parlement ; que néanmoins elle avait dit que si les démarches qu'elle faisait auprès de Louis XIV, ne produisaient aucun résultat, et qu'il continuât à faire des réunions, elle se déclarerait contre lui, toute la nation anglaise étant portée pour la guerre.

Charles Stuart, qui voulait inquiéter la Frauce pour se faire acheter un peu plus cher, avait eu effet tenu ce langage. Il alla même plus loin : il ordonna à son ambassadeur à Paris de déclarer que, si l'on n'enjoignait pas à la chambre royale de Metz de cesser ses injustes procédures, il emploierait les moyens nécessaires pour assurer la paix de l'Europe.

On ue s'émut pas beaucoup de cette velléité d'éuergie; ou savait trop pourquoi Charles parlait avec tant de fierté. Nou-seulement on u'eut aucuu égard à ses représentations, mais on osa lui proposer de ne poiut s'opposer à la conquête de Luxembourg, cette clef de l'Allemagne et des Pays-Bas, que la Frauce demandait comme l'équivaleut de ses préteutious sur la Flandre. Il n'avait aucune iutention de repousser cette ouverture ; mais il multiplia adroitement les objections. Tantôt c'était la crainte d'une guerre sauglante et ruineuse ; tantôt, le croirait-on ? le respect de la foi jurée; tantôt enfin l'opiuion de la vieille Augleterre, si irritée déjà coutre lui. Mais la France leva tous ces scrupules simulés avec son moyen ordinaire. Barillon reçut plein pouvoir d'offrir à Charles un milliou de plus pour le subside de 1682. Ce prince éhonté accepta, et cousentit à laisser preudre Luxembourg [1].

Il fallait cacher ces scandaleuses transactions, cette éclatante violation des traités et du droit des nations, à tout le monde, mais surtout à l'Espagne et au peuple anglais. Louis feignit d'accorder au prince de Parme, sur les instances de la cour de Londres, jusqu'au 15 juillet pour remettre Chiny. Farnèse ne moutrant aucune disposition à s'humilier sous la loi qu'ou lui dictait, les troupes françaises se présentèrent sur les froutières de la Flandre, et exigèrent de fortes contributions de Courtrai et d'Audenaerde.

On ne pouvait résister à uue invasiou. On plia pour échapper à la tempête. Le commaudant espagnol de Chiny reçut, au commencement

[1] Dalrymple, page 235. Lettre de Barillon du 17 novembre 1681.

du mois d'août, l'ordre d'évacuer cette place : mais tout en se soumettant à la force majeure, on protesta pour maintenir les droits du roi catholique : vaine précaution dont on tient rarement compte ; réserve légale pour l'avenir, auquel il ne prête, la plupart du temps, aucune attention.

Les Français cessèrent de menacer les Flandres, mais tout ce que l'on faisait pour assouvir leur ambition, ne pouvait les satisfaire. Ils devenaient de jour en jour plus envahisseurs, et peu après ils commencèrent à bloquer Luxembourg.

« La ville et la province de Luxembourg n'étaient point comprises, dit Larrey, dans le traité de Munster, ni dans celui de Nimègue ; mais *l'Espagne avait cédé le comté de Chiny avec ses dépendances à la France en* 1681. Ce comté n'est pas seulement situé dans le Luxembourg, ses dépendances sont encore d'une si grande étendue qu'elles vont jusqu'aux portes de la capitale, et la *chambre des réunions avait adjugé tout le territoire au roi*. Ses troupes étaient postées dans le pays, et, *comme il en était seigneur*, il semble qu'on n'était point en droit d'empêcher ses campements, sous prétexte qu'ils bloquaient une place qui appartenait à l'Espagne. Le roi, d'ailleurs, avait un équivalent à demander pour le comté d'Alost... Il pouvait donc, en usant de représailles, s'emparer de Luxembourg et se faire justice par la force des armes, puisqu'il n'y avait rien à espérer des négociations qui se consumaient en vaines formalités [1]. »

Le traité qui cède le comté de Chiny à la France n'existe que dans le livre de Larrey. Tous ces arguments tombent donc d'eux-mêmes. Nous verrons, tout à l'heure, quels droits la conquête avait pu donner à Louis XIV sur le comté d'Alost.

Ce monarque orgueilleux avait exécuté tous ses plans, sans que les autres souverains eussent rien osé dire. Il se détermina à ne pas s'arrêter dans la voie où il était entré.

Par un instrument du 4 août, il réclama la possession du vieux bourg de Gand, des villes d'Alost, Grammont, Renaix et Ninove ; de Bornhem, Flobecq et Lessines; des metiers d'Assenede et de Bouchaut ; de Weert, Saint-Amand, Moortselle, Opdorp, Heertbrugge, sous prétexte qu'il avait acquis ces lieux par les armes ; qu'il en avait été en possession effective ; qu'il y avait exercé tous les droits de la

[1] Tome V, page 87.

souveraineté ; que leur restitution à l'Espagne n'avait pas été stipulée, et qu'ils ne formaient pas des dépendances des places restituées ; qu'il en avait bien voulu retirer ses troupes, parce qu'il savait que la situation de ces lieux était telle qu'il ne pouvait les garder sans entraîner la ruine des pays qui restaient sous la domination du roi catholique, et que par conséquent il écouterait volontiers les propositions d'échanges qui lui seraient faites.

Ce n'était pas là un parti à mettre en délibération. En effet, on pourra juger de l'importance des sacrifices qu'on venait nous demander, lorsque l'on saura qu'Alost avec son bailliage rapportait, selon Limiers, plus de 1,600,000 livres de rente, et s'étendait, d'un côté, jusqu'aux portes de Gand ; de l'autre, jusqu'aux portes de Bruxelles.

Le procureur du roi d'Espagne repoussa ces accablantes répétitions. Il répondit que la cession de ces places n'avait pas été convenue ; que la France pouvait d'autant moins se faire arme du droit de conquête, que la paix rétablit chacun dans ses anciennes possessions, excepté celles dont il est autrement disposé.

Cet appel aux engagements contractés, cette invocation du droit public de l'époque, ne prévalurent point contre la volonté d'un prince dont les actes furent toujours irrévocables.

La paix, répliqua Favier à ces objections fortes et pressantes, n'annule pas le droit de conquête, si ce n'est pour les places dont les traités ordonnent la restitution en termes précis. Le vainqueur n'a pas besoin d'autre titre pour rester en possession de tout ce que ses armes ont enlevé, tandis que le vaincu doit conclure une convention particulière pour rentrer dans la possession des pays que la guerre lui a fait perdre.

Les commissaires espagnols soutinrent que toutes les places réclamées étaient ouvertes, hors de défense ; que, selon le droit des gens et la maxime ordinaire des guerres antérieures, les places de cette espèce ne changeaient pas de maître par l'invasion des troupes ennemies ; que l'on ne pouvait pas dire qu'elles eussent été conquises, puisque les troupes du roi très-chrétien n'y avaient été ni postées, ni logées pendant la guerre, de sorte que rien ne pouvait empêcher l'Espagnol ni ses troupes d'y avoir tout accès.

Il résulterait d'étranges absurdités de cette maxime, objecta Favier. La prise d'une ville n'entraînerait pas la possession des faubourgs s'ils n'étaient fortifiés.

— Le roi, très-chrétien, aux conférences de Nimègue avait fait déclarer que, par la restitution de Gand et de ses dépendances, il serait élevé dans les Pays-Bas une frontière capable de former une barrière que l'Angleterre, la Hollande et les États voisins regardaient comme fort importante à leur sûreté. De l'aveu des commissaires français, cette barrière ne pourrait subsister si le roi très-chrétien avait gardé les places réclamées. Il n'avait donc pu être question de les céder. — La prétention du roi ne détruit en aucune manière la barrière, parce que ce n'est pas le plat pays qui la forme, mais les places fortes. D'ailleurs les équivalents que l'on offre d'accepter, la maintiennent suffisamment.

— Les villes ne peuvent pas subsister sans le plat pays, répondait Maleingreau. — Ce serait une pauvre barrière que le plat pays, disait Favier, et elle serait peu propre à protéger les États voisins.

— Après la paix, le roi de France a placé, dans les lieux qu'il prétendait lui appartenir, des troupes pour forcer les habitants au payement des contributions qu'il disait rester dues.

Après y avoir fait de grands dégâts, comme dans les autres villes qu'on devait rendre à l'Espagne, elles se sont retirées pour les laisser en la libre possession du roi catholique, sans qu'on fit mention d'aucun équivalent.

C'était un fait positif, incontestable ; on y répondait, par de vagues et banales raisons, que le roi très-chrétien n'avait jamais cru qu'on aurait pu se faire un argument contre lui de la modération qui l'avait engagé à retirer ses troupes de pays qu'il possédait avec tant de droit, et qu'il aurait pu conserver avec justice. « S. M. T. C. a agi ainsi dans la confiance qu'elle rentrerait paisiblement, au bout de quelques temps, avec le consentement des commissaires espagnols eux-mêmes, dans la possession des places qu'elle avait conquises. »

Les mémoires qui furent remis de part et d'autre sont fort longs, très-diffus, très-ennuyeux à lire, basés sur de petits moyens et des arguties sans portée. Nous avons eu peine à en extraire quelques idées un peu saillantes.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que la France, en se parant d'une mensongère modération, appuyait ses droits sur celui de la force et de la conquête, ces moyens irréguliers qu'il faudrait rejeter jusqu'aux temps de barbarie. Ce qui était bien plus étrange encore, c'est que toutes les prétentions de Louis XIV

sur le comté d'Alost n'avaient pour tout fondement que l'occupation momentanée de cette partie du pays. Ses troupes l'avaient envahie par les événements de la guerre ; les événements de la guerre les forcèrent de l'abandonner. Il n'y possédait plus rien à la conclusion du traité de Nimègue. Quel droit pouvait-il donc encore avoir sur cette châtellenie? Un gouvernement qui se respecte, qui a la conscience de sa mission, doit se garder de tout ce qui sort de l'ordre de la justice et de la vérité ; mais Louis XIV s'embarrassa fort peu des principes, pendant toute la durée de son long règne.

Les États les plus favorables à la France, ne cachaient pas au comte de Crecy, combien l'Allemagne blâmait le manque de loyauté de son gouvernement; ses actes d'oppression que rien ne motivait que des vues ambitieuses d'agrandissement, de monarchie universelle. Le diplomate goguenard, se jouant de la vérité des faits, de l'équité des actes, répondait ironiquement que nous étions nous-mêmes la cause de notre malheur, parce que nous ne voulions pas faire à son roi l'honneur de montrer les titres qui prouvaient que tout ce qu'il revendiquait, n'appartenait pas à la France.

Vainement la Neuveforge disait-il que l'Espagne ne pouvait reconnaître la juridiction de la chambre de Metz; que c'était à Courtrai qu'elle devait faire valoir ses droits et ses raisons[1], ces hautes raisons de bonne foi ne faisaient aucune impression sur les esprits, parce que tout le monde avait peur de la guerre. Cette crainte faussait les meilleures intelligences et glaçait les plus fermes courages. En voici une preuve curieuse.

Notre député présenta, le 9 septembre, un long mémorial à la diète, dans lequel rappelant tous les griefs des Pays-Bas contre la France, il réclama formellement la garantie de l'empire, et demanda que les violations de la foi des traités fussent portées à la connaissance de S. M. I., et signalées au congrès de Francfort, pour y être prises en considération.

Son mémorial, malgré des instances réitérées, ne fut jamais mis en délibération [2].

Plusieurs États, et ce n'étaient pas ceux qui exerçaient le moins d'influence sur les délibérations, objectaient que nos différends ré-

[1] Lettre du 11 septembre 1681.

[2] Lettre de la Neuveforge au baron de Straetman, du 12 avril 1684.

sultant de traités faits sans le concours de l'empire, celui-ci *ne s'en peut ni doit mesler* [1].

La correspondance de la Neuveforge nous donne une idée piquante des inquiétudes qui travaillaient l'Allemagne.

Lettre du 16 *octobre*. Je puis assurer V. A. que ceux qui sont les plus éloignés de nous et du Rhin, témoignent d'appréhender davantage notre malheur que ceux qui sont les plus voisins, et qui sont tous abattus depuis le coup fatal de Strasbourg, duquel l'on ne se peut remettre.

Lettre du 23 *octobre*. Il est assuré qu'un chacun trouve nos motifs justes et raisonnables; mais l'on reste si surpris par le coup de Strasbourg, que l'on ne sait plus que dire.

Lettre du 30 *octobre*. Je presse dans mes discours particuliers tout ce que je puis pour faire appréhender la perte commune par la nôtre, et comment la France en se saisissant du Rhin, fait deux coups de partie à la fois, tant contre l'empire que la perte des Pays-Bas. L'on dirait que tout est charmé, puisque l'on voit, l'on avoue, l'on touche aux doigts les extrémités, et tout se réduit toujours à dire que quelqu'un commence, et que S. M. I. doit frayer le chemin.

Tandis que l'Allemagne compromettait sa propre sureté en nous délaissant, la Hollande frémissait à la seule pensée de nouvelles luttes, dans lesquelles elle eût été inévitablement entraînée. Déjà on traitait à Paris ses ministres avec un mépris qu'on ne se donnait pas la peine de dissimuler. Cette nation de banquiers, de négociants, d'armateurs, peu enthousiaste des idées de gloire, et prompte à s'alarmer, ne songeait qu'à réparer les malheurs de l'invasion. Elle ne voyait dans la guerre que l'interruption des relations commerciales, les faillites, les sacrifices d'argent. Pour se dérober à tant de maux, elle proposa à la couronne de Suède la conclusion d'un traité de garantie, dans le but d'assurer la paix de l'Europe par le maintien des dispositions de Westphalie et de Nimègue.

La Suède, par des considérations financières, avait naguère fait cause commune avec la France contre l'Autriche, pour empêcher l'empereur de se joindre à l'Espagne attaquée aux Pays-Bas. Depuis, en 1667, abandonnant le parti français jusqu'alors prépondérant par l'or de Pomponne et de Courtin, elle contracta une alliance avec la

[1] Lettre de La Neuveforge du 25 septembre.

Hollande et l'Angleterre, afin non-seulement de montrer de qnel poids était son amitié, mais de maintenir l'équilibre européen, en empêchant l'invasion de nos provinces, et de mettre obstacle aux idées orgueilleuses de Versailles. Quelques années après, indignée de la rupture des conférences de Cologne, entamées sous sa médiation, la Suède se rattacha de nouveau à la fortune de Louis XIV avec tant d'ardeur, qu'elle fut déclarée en 1675 l'ennemie de l'empire par la diète de Ratisbonne.

La lutte qu'elle soutint à cette époque contre les Danois et les Brandebourgeois, lui avait été funeste. L'ennemi pénétra dans l'intérieur du royaume ; ses côtes furent désolées ; ses troupes, ses flottes éprouvèrent de cruelles défaites; le désordre régnait dans les finances; les impositions avaient été considérablement augmentées ; le peuple éclatait en plaintes et en menaces contre la trop grande autorité des sénateurs, qui avaient à leur tête le comte de La Gardie, appartenant à nne famille d'origine française, et qui se montraient tout dévoués à la cause de Louis XIV. On les accusait d'exercer une influence déplorable sur l'administration. Le parti démocratique, l'ordre des paysans et celui des bourgeois, leur manifestait ouvertement ses répugnances, mettant sur leur compte les mauvais succès de la guerre, et leur reprochant de vouloir concentrer le pouvoir, les honneurs, les richesses dans un petit nombre de familles titrées ; de prétendre former un corps mitoyen entre le roi et les états, avec le droit d'avertir le souverain de son devoir, de ramener les sujets à l'obéissance, et de concilier les différents qui pourraient survenir entre la couronne et le pays. Charles XI avait conçu de l'ombrage de l'autorité que s'arrogeaient les seigneurs. On rechercha la nature et l'étendue de leur intervention dans les affaires de l'état. Les députés décidèrent que le sénat ne formait pas de corps distinct. Le roi déclaré souverain absolu, ne dut plus rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul.

Un nouveau système fut alors adopté pour la direction des affaires étrangères. On ne renouvela point les alliances exclusives avec la France. On rétablit les rapports pacifiques avec les États de l'empire, et, tout en adoptant une politique de neutralité, on se montra opposé à la destruction de la barrière des Pays-Bas. Louis XIV se vengea de ce revirement en se saisissant, sur un arrêt rendu par l'une de ses chambres de réunion, du duché des Deux-Ponts dont le roi de Suède

était le souverain. Ce prince, irrité de cette spoliation, accueillit avec empressement les offres de la Hollande, et les négociations furent bientôt entamées.

Le comte d'Avaux, ambassadeur français à La Haye, voulut entraver cette ligue. Les États-Généraux, excités par le prince d'Orange, encouragés par la maison de Brunswick, continuèrent à traiter tout en protestant du soin qu'ils mettraient toujours à conserver l'amitié du roi, et de la malveillance de ceux qui les calomniaient en leur attribuant l'intention de rallumer le feu de la guerre, mais en invoquant noblement les droits que leur donnaient la liberté et l'indépendance dont ils jouissaient, ainsi que leur obligation de procurer aux habitants de l'État la paix et la sureté, sans donner à personne de justes raisons d'offense.

Le traité de garantie avait été conclu avec la plus grande célérité, et signé le 8 octobre. Ce n'était, au fond, qu'une simple mesure de précaution. « Une convention très-innocente, si pacifique, si chrétienne et si honorable, disoient L. H. P., que nul ne la pouvoit blâmer; elle étoit faite sans distinction de personne, sans donner raison ou causer quelque préjudice à qui que ce fût au monde [1]. » Elle n'avait effectivement été conclue que dans des prévisions lointaines. L'exécution en était subordonnée à des circonstances variables, des décisions qu'il faudrait prendre en commun. Un semblable engagement avait le défaut grave d'être très-vague et en même temps très-irritant.

Si la France eût voulu sincèrement la paix, elle devait considérer cet acte « comme fait en sa faveur, puisque par là l'empire et l'Espagne se trouvoient d'autant plus éloignés de toute pensée qui leur pouvoit naître de récupérer un jour ce qu'ils avoient cédé à cette puissance [2]. »

Les deux parties contractantes communiquèrent leur traité à l'Angleterre, en la sollicitant d'y adhérer comme puissance garante des stipulations de Nimègue.

L'ambassadeur hollandais Van Beuningen remit, le 26 octobre, un mémoire dans lequel il représentait que les étranges nouveautés qui

[1] M. de Salvandy se trompe, sur les faits et les dates, lorsqu'il dit, dans son excellente *Histoire de Pologne avant et sous Jean Sobieski*, que Léopold, la Hollande et l'Espagne conclurent une ligue défensive à laquelle accéda la Suède (décembre).

[2] Mémoire de Campricht du 5 février 1684.

avaient été introduites, et qu'on introduisait encore tous les jours, au grand préjudice de la paix, causaient de grandes inquiétudes à L. H. P.; qu'elles avaient, pour maintenir le repos général, conclu le traité de garantie; qu'il était impossible d'attendre aucun bon résultat de tout ce qu'on pourrait proposer ou arrêter ponr le salut commun, si S. M. ne se faisait respecter et redouter par toute la puissance de ses forces et sa souveraine autorité, en défendant, si cela devenait nécessaire, ses États et ceux de ses amis.

Par un acte daté de Witthal le 7 novembre, le roi Charles déclara agréer l'offre de la garantie, parce que tout ce qui lui venait de si bonne part, et à l'instance de ses alliés, devait lni être très-agréable; mais qu'il souhaitait qu'un projet qui regardait principalement le repos de l'Allemagne, fût accepté par les princes de l'empire, ponr convier ensuite les autres puissances et États à s'y intéresser; qu'aussitôt que l'empereur, le roi de Danemarck, etc., y auraient adhéré, il ne manquerait pas d'y donner la main; et, pour offrir des preuves incontestables de la sincérité de ses intentions, il déclarait qne, si la France continuait à soutenir par des voies de fait ses prétentions sur les Pays-Bas espagnols, ou s'y mît, de quelque manière que ce fût, en possession de quelque ville d'importance, il était résolu d'assembler son parlement, afin de ponvoir opérer d'autant plus facilement ce que l'on jugerait nécessaire au secours de ses alliés [1].

En même temps, Charles faisait déclarer à Barillon que cette adhésion n'était qu'une feinte; qu'il ne ponvait agir autrement pour ne pas faire connaître combien il éprouvait d'éloignement pour la proposition de Van Beuningen; que la résolntion qu'il avait prise, le laissait libre de faire ce qu'il voudrait. Le roi ne dissimula pas même à Barillon, qu'au mépris de ses engagements avec la France, il avait promis aux espagnols d'assembler le parlement, en ajoutant qu'il

[1] Le traité de garantie en provoqua depuis plusieurs autres. L'empereur, dit Schœl *Histoire abrégée des traités de paix*, y accéda le 28 février, et le roi d'Espagne le 2 mai 1682. Les cercles du Haut-Rhin et de Franconie se confédérèrent par un acte signé, le 2 juin 1682, à Laxembourg. Le cercle de Bavière fit, le 28 mars 1683, à Augsbourg, un traité particulier avec celui de Franconie, pour se mettre en état de défense contre la France. La couronne de Suède se ligua; le 12 octobre 1682 à Stockholm, avec l'empereur, pour le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue. Schœl oublie le traité des électeurs de Brandebourg et de Munster avec le Danemarck, pour le rétablissement de la paix aux conditions offertes par la France; celui d'alliance entre l'empereur et le Hanovre, conclu à Vienne le 14 janvier 1683.

n'avait aucune intention de le faire. *Ce sont des diables*, disait-il, *qui veulent ma ruine* [1].

Tout ce honteux système de mensonges, tout ce luxe de petites perfidies, excitent encore plus de pitié que d'indignation.

La France s'inquiéta fort peu des nouvelles obligations que venait de contracter le versatile Charles II; elle les appréciait à leur juste valeur [2]; mais elle se décida à écraser ce roi sans probité.

Un Italien, l'abbé Primi, écrivait une histoire des grandes actions de Louis XIV. Les ministres lui communiquaient, pour la rédiger, des mémoires et des documents. Il reçut ordre d'y parler du traité déshonorant que Charles avait conclu à Douvres avec la duchesse d'Orléans, et par lequel ce prince s'était mis aux gages de la France. L'auteur, qui avait d'abord reçu des gratifications, fut mis ensuite à la Bastille, son livre saisi et supprimé; mais, au bout de quelques mois, on le rendit à la liberté, on lui compta une somme d'argent, et on lui accorda une pension. Aussi, quoique la France désavouât cette publication, on resta persuadé que l'abbé Primi n'avait fait que lui prêter ou plutôt lui vendre sa plume. Les exemplaires de l'ouvrage ayant été enlevés sur-le-champ, il fut fort difficile d'en avoir, et le lord Preston, ambassadeur de Charles à Paris, ne put envoyer en Angleterre que la traduction française où l'on avait omis bien des choses [3].

Tandis que la France couvrait Charles Stuart de honte aux yeux de l'Europe, pleine de la haute opinion de sa supériorité sur les autres peuples, elle prescrivait à d'Avaux de prendre à La Haye un langage superbe.

Le comte représenta, dans un mémoire du 8 novembre, que toute ligue de garantie ou association, au lieu de maintenir la paix en Europe, en troublerait sans aucun doute le repos par les mesures que S. M. serait autorisée à prendre, et précipiterait L. H. P. dans une guerre nouvelle plus désastreuse que la précédente.

[1] Dalrymple, page 234.

[2] La Neuveforge écrivit au prince de Parme, le 22 décembre : « Le sieur Verjus se raille de la réponse donnée à Londres à Van Beuningen, que ces Pays-Bas n'en ont rien à espérer puisque S. M. B. parle bien de ne pas souffrir les voies que la France y pourroit intenter, mais pas de s'opposer à celles de droit et justice, dont le roi T. C. a usé et usera encore.»

[3] Dalrymple, page 237.

« C'est ce qui fait croire à S. M. que V. H. P. qui savent, par l'expérience du passé, combien les suites des ligues sont mortelles, sauront éviter ces malheurs par les résolutions qu'elles prendront, et dont S. M. désire être informée incessamment pour savoir si, à l'avenir, elle doit les considérer comme ses amis ou comme gens continuellement prêts à épouser les partis les plus contraires à ses intérêts. »

Chaque jour le langage hautain du grand roi témoignait de plus en plus qu'il avait résolu de faire de son épée la loi de l'univers. Les États-Généraux lui répondirent, le 11, en avouant la convention avec Charles XI ; mais ils déclaraient, en toute sincérité et justice, qu'ils n'avaient conclu aucun arrangement contraire aux intérêts de S. M.; qu'ils ne pouvaient attendre de sa bonté et de son équité, leur faisant l'honneur de les reconnaître pour une puissance libre, qu'ils ne jouiraient pas du droit de contracter des alliances servant uniquement à garantir leur liberté, leur religion et leur repos, car alors ils seraient privés d'un des principaux priviléges des États indépendants, et qu'il ne saurait entrer dans leur pensée que le roi leur voudrait susciter des difficultés, parce qu'ils auraient rempli leur devoir, sans lui faire aucune offense.

La cour de Bruxelles commençait à espérer qu'elle ne resterait pas seule dans la lice, exposée à toutes les avanies, à toutes les attaques des forces françaises. On reprenait un peu de confiance au milieu des complications qui tenaient l'Europe attentive. La Neuveforge protestait hautement que Farnèse voulait défendre avec courage le reste des Pays-Bas, pour témoigner combien S. M. prenait à cœur le maintien d'un membre de l'empire, ajoutant que c'était à sa négligence de les protéger que l'Allemagne devait attribuer le pénible état où elle se trouvait [1]. On supposait que l'empire ne pouvait plus hésiter à courir aux armes, après l'attentat de Strasbourg, et que les princes avaient enfin ouvert les yeux sur le péril auquel les exposait leur inertie. « Je vous ordonne, écrivait Farnèse le 10 novembre, de ne pas cesser de faire des instances, afin qu'on tire l'épée contre la France, pour réprimer son effronterie, étant inutile de vouloir se servir de conférences, après que l'on a été suffisamment détrompé par ce qu'elle a nouvellement exécuté contre Strasbourg. Enfin vous vous montrerez fort aliéné de prétendre de la part de S. M. que l'on

[1] Lettre du 6 novembre.

entre en traité avec la France, jusques à ce qu'elle rétablisse toutes les choses au même état où elles étoient au temps de la paix de Nimègue. »

Ainsi l'Espagne se dressait aussi fière dans sa faiblesse qu'elle le fut au faîte de la puissance. Cette fierté faisait un étrange contraste avec l'humilité des prières qu'on ne cessait d'adresser aux principales puissances, et fournissait à Louis XIV l'avantage de pouvoir colorer d'une apparente nécessité les dures conditions de la victoire qu'il faisait subir à notre pays, et la continuation de ses faciles conquêtes par arrêts de justice rendus en son nom, sur ses ordres secrets.

Tous les glaives se trouvaient en quelque sorte tirés du fourreau à moitié. Les actions avaient fléchi, à la bourse d'Amsterdam, de 10 pour cent, et beaucoup de personnes vendirent les obligations qu'elles avaient sur les provinces[1].

Les Français occupaient militairement plusieurs communes de la province de Namur, et concentraient des troupes sur la frontière de la Flandre. Le prince de Parme réunissait autour de Bruxelles les faibles forces dont il pouvait disposer. Il faisait percer les digues entre Bruges et Ostende, Bruxelles et Malines, pour inonder les contrées environnantes.

Pendant ce temps, Luxembourg était de plus en plus étroitement bloqué. On envoya aux galères de pauvres paysans qui s'étaient hasardés d'y porter quelques vivres[2]. Aussi la disette commençait à s'y faire sentir.

On publiait dans la province l'ordre suivant :

« DE PAR LE ROI.

» Le marquis de Lambert, maréchal de camp et armées du roi, gouverneur de Longwi, et commandant pour S. M. dans le comté de Chiny et autres lieux, ci-devant de Luxembourg,

» Ayant été informé qu'il y a plusieurs habitants des lieux dépendans de la comté de Chiny et pays ci-devant compris sous le nom du duché de Luxembourg, réunis au roi, qui se trouvent engagés dans le service des princes étrangers, nous leurs ordonnons de se rendre, dans quinze jours pour tout délai, au lieu de leur demeure ordinaire, et de quitter ledit service, sous peine de confiscation de tous et chacun

[1] D'Avaux. Négociations, tome I, page 195.
[2] Lettre de la Neuveforge du 16 avril 1682.

de leurs biens qui se trouveront à eux appartenant, situés dans lesdits pays réunis. Et en cas qu'ils ne soient de retour dans ladite quinzaine, enjoignons aux prévôts, maires et échevins desdits lieux, de nous apporter incessamment des déclarations des biens appartenant auxdits contrevenans, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms, etc.

» Fait à Arlon, le 22 octobre 1681. »

Le 11 novembre il écrivait aux mayeurs : « Vous avertirez les pères et mères que je ferai confisquer leurs biens, s'ils ne font revenir leurs enfans. Soyez exact à exécuter ce que je vous mande; à faute de quoi, je m'en prendrai à vous.

» Obligez les paysans de porter les armes à un lieu où vous puissiez en répondre. »

On ne se bornait pas à effrayer les habitants par ces ordres impitoyables, on déployait, pour les contenir, de grandes forces. Tous les villages furent ruinés ou désolés par les logements et les contributions. Beaucoup étaient déserts parce que les paysans en avaient été chassés ou avaient pris la fuite [1]. On lit dans une lettre particulière de Luxembourg du 11 novembre.

« Les François qui ont logé et chargé tout le pays, guettent nos soldats, en sorte que s'ils rencontrent quelqu'un de notre garnison, ils se jettent sur eux à coups de bâton comme sur des chiens, qui se trouvent forcés de se défendre avec de pareilles armes, et s'entrebattent ainsi misérablement. Les François protestent que l'on ne peut prendre ceci pour aucune rupture, puisqu'ils ne se servent d'aucunes armes. L'on nous serre toujours plus étroitement. Tous les châteaux et passages sont munis de fortes garnisons, et les François battent l'estrade avec de forts partis, pour empêcher que la moindre chose soit menée en cette ville. Les villages qu'ils avoient déclaré appartenir à cette ville, et qu'ils n'y prétendoient rien, après que les pauvres habitans, contre la parole donnée, ont été tout à fait pillés et chassés en exil, sont présentement déserts et abandonnés. La calamité de ces pauvres gens ne se peut décrire. Nos bourgeois avoient espéré de pouvoir tout au moins tirer quelque chose de Trèves, comme de nos plus proches voisins...., mais ils n'ont pu rien obtenir tant à cause des menaces qu'autres empêchements des François. L'on ne veut plus

[1] Lettre de La Neuveforge du 16 avril 1682.

permettre aucune communication avec Bruxelles ou ailleurs. Il est défendu aux maîtres de postes de recevoir ni encheminer aucunes lettres. Les François cherchent continuellement de nouveaux prétextes et querelles. Plusieurs officiers sont envoyés ici pour se plaindre tantôt sur une, tantôt sur une autre cause inventée, et demander des satisfactions, quoique injustes, menaçant d'abord de représailles, après néanmoins qu'ils ont tout ravagé, pillé et détruit, assurant même que l'on ne leur pourra jamais imputer d'avoir donné le moindre sujet pour rompre la paix. Étrange sorte de paix où l'on ravit les pays et les peuples, que l'on force à se rendre par famine en temps de paix, ce qu'en pleine guerre et la main haute l'on n'a osé attaquer. Notre perte tirera infailliblement après soi l'oppression des États voisins que nous avons assistés si fidèlement, et les officiers françois publient hautement que le seul Luxembourg doit établir le domination de leur roi sur les électeurs du Rhin, et affermir le pied de l'autre côté dans tout l'empire. »

La députation des états du Luxembourg écrivait au gouverneur général le 3 octobre : « Les ministres françois ne s'estudiant qu'à réduire le plat pays, ont ordonné des représailles à la charge des villages qu'ils n'ont encore usurpés, pour des sommes considérables, soubs des prétextes qu'ils inventent, de vols qu'ils prétendent avoir été faits sur leurs terres par des soldats de S. M., combien que l'on croit que ce ne sont que des vols imaginaires, et s'il y en a des effectifs, ils les ont fait faire eux-mêmes pour perdre et réduire les fidèls sujets de S. M. [1] »

Quelques tems après, les officiers des droits royaux perçurent, comme d'habitude, au comptoir d'Esseneux, quelques impôts sur des marchandises exportées de Luxembourg. La France ne manqua pas de considérer ce fait comme un attentat. Sans formuler de plainte, sans demander justice, un détachement arriva brusquement, le 13 décembre, dans les villages de grand et petit Rechain, de la Chapelle, de Tavier et de Villautours où ils saccagèrent la plupart des maisons. Ils ont exercé toutes sortes de cruautés, écrivait Francisco Hernandez à Farnèse, enlevé les officiers, principaux sujets, tout le bétail et le meilleur meuble. Comme leurs menaces ne cessent pas encore, le peuple de cette province est dans une consternation à faire pitié [2]. »

[1] Archives du conseil d'état et de l'audience.

[2] Archives du conseil d'état.

Un grave incident étoit venu compliquer les difficultés déjà si multipliées.

Vers le milieu de novembre, environ 200 cavaliers français et 150 hommes d'infanterie vinrent au village de Strassen, où se trouvaient 40 maîtres de la garnison de Luxembourg démontés et désarmés ; ils les attaquent et les chassent, en leur enlevant une trentaine de chevaux et des armes. Le prince de Chimay qui commandait à Luxembourg, fit des réclamations. Elles furent infructueuses. Le marquis de Lambert se borna à répondre qu'il n'avait aucune connaissance de cet acte ne pouvait croire que cela aurait été fait par ses gens. Le prince de Chimay indigné de ces subterfuges, et fatigué de se voir à chaque instant molesté, fit sortir, le 25 novembre au soir, cent cavaliers et 50 dragons commandés par le comte de Valsassine, sous prétexte d'escorter un convoi de fourrages. Cette troupe se dirigea sur Bertrange où se trouvait un poste de plus de 200 Français. Aussitôt que les deux détachements se reconnurent, un combat s'engagea[1]. Les Français prétendirent que les Espagnols les avaient assaillis à coups de feu. Les Espagnols soutinrent, de leur côté, qu'ils furent chargés les premiers. « D'abord que les François les ont aperçus, disait une lettre particulière de Luxembourg, ils ont fait feu sur les nôtres. Et quoi qu'il leur étoit défendu, sur peine, de ne pas tirer, il n'a néanmoins pas été au pouvoir du commandant de les empêcher de se défendre lorsqu'ils ont vu leurs camarades sur le carreau. » La lutte ne dura pas longtemps, mais elle fut acharnée. Les François qui occupoient le château, faisoient un peu continuel; malgré leur courage, ils ne purent résister à la furie des gens du comte, et se virent obligés de prendre la fuite laissant une vingtaine de morts et une trentaine de chevaux sur le champ de bataille. Les Espagnols qui n'avaient perdu que 7 hommes tués et quelques blessés, prirent à l'ennemi plus de cent chevaux.

A la même époque, le major du régiment de Bade avait pénétré sur le territoire français, et ravagé trois villages. On estima le dommage qu'il y fit à 3,200 écus.

Le vent de la guerre soufflait autour de nous. On croyait que ces petites expéditions seraient le signal des combats. « Les représailles

[1] Relations véritables, novembre 1681, page 679. Lettre particulière de Luxembourg du 25 du même mois.



que M. le prince de Chimay a fait faire sur les troupes françoises, écrivait le 4 décembre 1681 le baron d'Autel, semblent être le commencement de la danse générale. » La cour de Versailles se décida à nous punir de notre audace. Le maréchal d'Humières envoya son aide de camp De la Tollade au prince de Parme pour demander des satisfactions, surtout de la rencontre de Bertrange qu'il qualifiait de meurtre et d'assassinat, en déclarant qu'il avait ordre d'user de représailles.

Plusieurs milliers de dévastateurs entrèrent dans la châtellenie de Courtrai et le Franc de Bruges. Ils commirent, dans leur expédition, des horreurs dont on se sent à peine le courage d'écrire le douloureux récit.

On lit dans une lettre particulière de Bruxelles : « Après ce qui s'est passé au pays de Luxembourg, il a fallu que la Flandre serve de victime à la vengeance françoise.... Ils ont commencé à piller et ravager du côté de Deynse, passé jusques vers Bruges, et fait un dégast inestimable. Il ne se peut exprimer de quelle manière ils y ont agi, et on a de l'horreur d'entendre comment. Ils n'y ont pas vécu en chrétiens, comme si on avoit lâché la bride à toutes sortes d'abominations. Ils ont forcé, violé, dépouillé et maltraité de pauvres gens sans différence de sexe..... Leurs actions crient vengeance au ciel [1]. »

« Les François, publiaient *les Relations véritables*, ont fait tous les désordres et toutes les hostilités imaginables pendant vingt-quatre heures de temps qu'ils ont été sur les terres du roi. Ils ont saccagé tous les bourgs et terres par lesquels ils ont passé, sans épargner ni lieux sacrés, ni églises, et sans avoir eu aucun respect pour les curés, prêtres et autres gens d'Église qu'il ont trouvés, les ayant conduits à Menin avec tous les baillis, maires, officiers de justice et quelques autres personnes de qualité. Nous apprenons qu'ils les ont mis dans des cachots et fait tous les plus mauvais traitements, pis qu'en pleine guerre [2]. » On les avait arrêtés comme otages pour le payement d'une somme de cinquante et quelques mille livres, montant des pertes éprouvées par la France [3].

Le magistrat du Franc disait dans une représentation du 4 avril 1682 : « Les garnisons de Lille et d'Ypres, nonobstant la paix entre

[1] Mémoriale D[n] legati Burgundice etc., dictatum Ratisbonæ 2 januarii ann. 1682.
[2] Page 696.
[3] Lettre de Louvois à M. de Croissy du 22 mars 1682.

les deux couronnes, ayant formé un petit corps d'armée, se sont jetés dans le pays du Franc, sans déclarer si c'étoit par manière de représailles ou d'hostilités. Cependant, outre les chevaux, vaches et autre bétail et ustensils de paysans, ils ont emmené quelque cent cinquante personnes des principaux et chefs des villages du Franc, auxquels ils ont demandé des sommes excessives pour leur affranchissement, comme de 24,000 florins, payables dans les deux fois vingt-quatre heures, à peine d'estre emmenés deux cents lieues plus avant en France. »

Le magistrat ajoutait que les prisonniers avaient été conduits à Cambray « où ils sont à présent traités fort inhumainement, et quelques-uns mis dans des cachots comme des bêtes, sans apparence d'en estre relaxés. »

C'est par ces exploits sans danger, ces vengeances sans honneur, que les troupes de Louis XIV se signalèrent dans cette courte expédition. On évalue le dommage qu'elles firent au pays à plus de 100,000 écus [1]. D'autres disent 150,000 florins [2].

Farnèse ordonna au prince de Vaudemont de marcher à la rencontre des Français avec la cavalerie et les dragons. Mais ce général arriva trop tard. L'ennemi s'était déjà retiré.

A la vue de tant de souffrances, de tant de cruautés, de tant d'injustices sans nécessité, l'Allemagne fut révoltée d'une politique qui causait tant de maux. « Je remarque de l'altération de ce qui se publie par les gazettes sur l'invasion de la Flandre, » écrivait La Neuveforge, le 25 novembre, mais l'empire restait immobile. Cependant on continuait à armer ; on contractait de toutes parts des traités d'alliance, et le congrès de Francfort ne faisait rien pour corriger les vices d'une situation si pénible. « Les conférences, annonçait d'Autel le 27 novembre 1681, se sont terminées jusques à présent à *une* assemblée entre les seuls ministres de l'empereur et de France, ceux des électeurs et princes d'empire n'y ayant assisté à cause des difficultés des *traitements*, qui se sont élevées entre eux. »

Les plénipotentiaires de Louis XIV informèrent les ministres impériaux que S. M. T. C. ayant avis des armements que faisoient l'empereur et l'empire, elle désiroit savoir à quel dessein, à quelle fin et où cela tendoit, aussi bien que ces alliances et ces traités

[1] Relations véritables, page 688.
[2] Lettre de Bruxelles du 8 décembre 1681.

dans lesquels on prétendoit engager la Hollande et l'Angleterre, déclarant ouvertement que si l'on ne donnoit pas les éclaircissemens et la satisfaction que demandoit si justement le roi T. C. il ne pourroit demeurer les bras croisés. « Les ministres impériaux se sont contentés de répondre que cette conférence n'étoit établie que pour entendre et discuter avec les ministres de France quelles interprétations ils prétendent donner au traité de Westphalie, et de quelle manière ils peuvent appuyer sur ce traité les usurpations et infractions qu'ils ont faites dans l'empire et dans ses membres. »

Pourtant on résolut, à Vienne, d'agir avec plus de réserve. Farnèse en fut au désespoir. « J'ai remarqué avec bien du ressentiment, disait-il, dans sa lettre du 24 novembre à La Neuveforge, que l'empire ne prend pas encore la résolution qu'il convient, et qui seroit de la dernière importance pour la cause commune, pendant que les députés d'Autriche vous ont informé qu'on leur avoit ordonné *d'animer les uns et les autres seulement sous main*. Ma résolution est de défendre, à quelque prix que ce soit, une place si importante que Luxembourg, et de ne pas céder non plus la moindre chose que les François prétendent leur appartenir. »

On avait reconnu à Madrid que la politique d'attente conduisait les provinces *de par deçà* au fond de l'abîme. Après avoir longtemps subi de la part de la France les exigences les plus pénibles, les plus humiliantes, comptant sur l'appui des alliés, et échappant aux sophismes de la prudence, aux avertissements de la peur, on se détermina à défendre les possessions de la couronne, et on donna l'ordre de ne plus céder un pouce de terrain.

La fierté est permise quand on a pour soi la justice : mais l'une et l'autre doivent s'appuyer sur des forces réelles. On prit aux Pays-Bas une attitude belliqueuse : mais ils étaient dépourvus de tout moyen de défense. On manquait d'argent. A peine comptait-on quelques milliers d'hommes sous les armes. Toutefois Versailles craignit que notre exemple ne trouvât des imitateurs. Elle fit répandre partout un prétendu projet de traité par lequel l'Espagne cédait à Louis XIV la Flandre en échange du Roussillon. Elle semait en même temps le bruit que nous étions disposés à abandonner Luxembourg en retour d'Alost. Sa diplomatie déployait une habileté de mensonge qui effraye. « Les ministres de France, écrivait le baron d'Autel le 1er février 1682, distillent partout que nous voulons la paix, ce qui fera une fort mé-

chante impression dans l'empire. » Verjus surtout propageait cette fausseté avec adresse. Il trouvait partout des oreilles crédules, et chacun nous croyant, dans notre malheur, capables des résolutions les plus désespérées, accueillait les bourdes avec plus d'avidité qu'on ne mettait de soin à les accréditer.

Quelques ministres étrangers, ceux du roi de Suède, de l'électeur palatin, bien convaincus que tout ce que l'on débitait, n'était que trop vrai, s'en alarmèrent. Celui d'Anhalt disait ironiquement à La Neuveforge que nous ne devions déjà être que trop instruits, par une malheureuse expérience, que la France trouverait assez d'autres prétextes pour reprendre ce qu'elle ferait mine de nous laisser en échange de nos cessions.

« J'ai assuré, écrivait La Neuveforge, que ce n'était qu'une invention de la France et de ses émissaires pour causer de la défiance.... J'ai contredit fort et fermement que S. M. ne voudra pas, après tant de risques et de dépenses, se fermer elle-même la porte irréparablement de toute correspondance avec l'empire [1]. »

Mais on ne croyait guère à ces protestations.

Loin de vouloir céder la place de Luxembourg, le marquis de la Fuente, ambassadeur espagnol à Paris, avait, dès le 24 novembre, remis un mémoire pour demander de laisser le commerce libre avec cette forteresse.— On ne daigna lui faire aucune réponse.

Le 9 janvier 1682, l'ambassadeur, par une nouvelle note, pria le roi de la lui donner « si positive comme il la demande. »

« Et comme depuis, ajoutait-il, s'est fait l'invasion exécutée par les troupes de V. M. T. C. dans la châtellenie de Courtrai et Franc de Bruges, province de Flandres, avec les dommages excessives et notoirs, par l'emprisonnement des baillifs et drossarts, et occupation des postes au voisinage de Namur, jetant en même temps des forces bien considérables sur les frontières d'Espagne avec toutes sortes d'apprêts militaires...., et que V. M. a fait mettre arrêt sur tous les moyens, biens et revenus que les vassaux et sujets du roi mon maître ont sous sa domination, sous le vain prétexte de la sentence prononcée par les tribunaux contre le prince de Mamimes.

» Ledit ambassadeur supplie aussi V. M.T. C., avec toute soumis-

[1] Lettre du 17 novembre 1681.

sion, qu'elle soit servie de donner entière satisfaction pour les dommages causés à tort, faire remettre les prisonniers en liberté, et permettre la jouissance des biens aux vassaux de S. M.

» C'est ce qu'il espère de la justice de V. M. T. C. et de la convenance de prévenir et empêcher par ce moyen des plus grauds dommages, la tolérance du roi son maître étant scandaleuse devant tout le monde, bien qu'elle ne procède que de la sainte intention qui ne butte qu'à donner ainsi la paix à l'Europe, et maintenir une parfaite correspondance avec V. M. T. C. »

On se bornait encore, malgré l'énormité des griefs, à des plaintes amicales. Point de menace formelle, positive.

Le cabinet de Versailles répondit le 14 janvier :

« Premièrement, qu'à l'égard du libre commerce que ledit sieur ambassadeur demande pour la ville de Luxembourg, S. M. l'accordera aussitôt que le prince de Parme aura fait raison des pillages que la garnison de Luxembourg a faits dans les terres de l'obéissance de S. M., et qu'elle aura reçu une satisfaction proportionnée aux droits qui appartiennent à sa couronne, et déclarés par ses commissaires à Courtrai, savoir, le vieil bourg de Gand avec toutes ses appartenances, dépendances et annexes, etc. ;

» Secondement, que l'assassinat commis par cette même garnison de Luxembourg de quelques troupes de S. M., dans un des lieux de sa domination, ne pouvoit être moins vengé que par l'enlèvement qui a été fait de quelques baillifs et autres officiers du roi catholique, qui pourront recouvrer leur liberté aussitôt qu'ils auront satisfait à ce qui a été arbitré par S. M. pour les dommages causés par ladite garnison de Luxembourg, et si elle n'avoit été retenue par le désir qu'elle a de maintenir la paix, elle auroit pu donner de plus justes sujets de repentir aux agresseurs.

» En dernier lieu, qu'à l'égard des saisies dont ledit seigneur ambassadeur se plaint, il ne les doit attribuer qu'aux injustices faites aux princes d'Espinoy et d'Isenghien ; et au refus que font les officiers du roi catholique, au préjudice du traité de paix, de donner libre passage dans la ville de Gand aux sujets de S. M. et à leurs marchandises. Ainsi il dépend du roi catholique de faire cesser les sujets de plaintes contenus au mémoire dudit seigneur marquis de la Fuente, et on n'aura pas plutôt donné à S. M. la juste satisfaction qu'elle attend, que non seulement les sujets de la couronne d'Espague jouiront paisiblement

et sans troubles de tout ce qui leur doit appartenir, mais aussi S. M. sera bien aise de donner des preuves éclatantes du sincère désir qu'elle a de maintenir une bonne intelligence entre sa couronne et celle d'Espagne. »

Les historiens français les plus éclairés ont eux-mêmes flétri les prétextes supposés qu'invoquait le cabinet de Versailles pour excuser son injustifiable conduite. Les griefs de Louis XIV, dit Salvandy, étaient les plaintes suscitées par ses envahissements ; et ses droits, des envahissements nouveaux.

L'Espagne conservait dans son abaissement cette hauteur qui forma dans tous les temps la base du caractère national ; elle consentait à tomber, mais elle ne voulait pas être insultée et humiliée. Le marquis de la Fuente répondit :

« J'ai reçu avec la dernière estime la réponse et résolution que S. M. T. C. a été servie de prendre...., assurant V. Ex. que je l'attendois avec beaucoup d'impatience, bien qu'en l'envoyant solliciter mercredi, V. Ex. me fît répondre que je l'obtiendrois plutôt que je ne voudrois, paroles qui autorisèrent la surprise dans mon esprit, lequel, non obstant l'égalité où je prétends de le maintenir, ne me peut dispenser d'assurer V. Ex. que lesdites paroles seules me surprennent, parce que nous, Espagnols, ayant encore dans nos veines du même sang que nos ancêtres, comprenons bien, louons et estimons la puissance d'un si grand monarque comme est celle de S. M. T. C., mais nous ne la craignons pas.

» Et comme il y va de mon office et obligation respectueuse de ne dilayer aucune sorte de réponse à la signature d'une majesté si souveraine, je dirai, au premier point, que personne sait, et il ne conste non plus que toute la province de Luxembourg n'appartienne point au roi mon maître, comme encore moins qu'il appartienne à S.M.T.C. ce qu'elle prétend, puisque la seule prétention ne donne pas de droit, mais bien l'adjudication et sentence dans les formes d'un tribunal compétent, ou bien des arbitres dont les deux parties seroient convenues: de sorte que la remontrance faite à la conférence de Courtrai et sur ce que l'on y a répondu, seroit de nulle valeur, comme tous et quelconques autres actes violens qui affaiblissent plutôt la justice. Et si l'on répond que les rois n'ont pas de juge supérieur, l'on doit dire par conséquent que le roi mon maître n'en a pas non plus.

» Au second, comment peut-on appeler un acte d'assassinat et

point de vengeance, lorsque la garnison de Luxembourg, environ le 20 novembre, est entrée dans un quartier, après que les troupes de S. M. T. C. avoient auparavant enlevé au village de Strassen trente cavaliers de la même place, et les renvoié tous nuds et sans chevaux, et après que, par une autre circonstance, le prince de Parme avoit, en satisfaction, et pour faire paroître toutes les marques d'une bonne correspondance, offert quatre-vingts chevaux pour trente. Quelle nouvelle raison y avoit-il pour cela de venir à l'invasion faite dans la province de Flandres, qui a excédé l'importance de ce dont on se vouloit plaindre, en causant du dommage de plus de cent mille écus, faisant prisonniers tant de baillifs, de drossarts innocens? Et quel droit y avoit-il de disposer et prendre ainsi dans la bourse d'autrui, sinon à couvert des épaules de la force que l'on tourne à une paix si solemnelle comme celle de Nimègue.

» Au dernier, que les tribunaux de la domination de S. M. sont si justes et droituriers, qu'en certaine manière, par dispositions royales, ils sont, dans l'exercice de la justice, indépendans de leur propre monarque, et comment devront-ils donc recevoir les lois d'un autre sinon par force et violence? Et quand il y auroit quelque action, comme il appert, quelle proportion ou rapport y a-t-il de trente mille livres à un arrêt général de trois cent mille écus, et la saisie de sujets qui ne sont coupables en rien? — Et quant à ce que les officiers de Gand doivent avoir refusé le passage à des sujets de S. M. T. C. et leurs marchandises, je dois dire que rien de tout cela leur est refusé dans la forme que, par la même ville, à raison de leur coutume et priviléges, s'observe et s'exécute sur les propres vassaux de S. M., qui est tout ce qui se peut prétendre. Je demande à V. Ex. si elle croit que cette plainte de S. M. T. C. a plus de force, comme fondée en traité de paix, que celle du roi mon maître sur ce que l'on tient la ville de Luxembourg bloquée, après avoir occupé des provinces entières sans autre titre plus authentique que de juge et partie. Mais comme l'infaillibilité des princes se trouble plutôt dans la vaste mer de leurs conseils que dans la droite intention, pour le châtiment des uns et des autres, il n'y a pas d'action, toute monstrueuse qu'elle puisse être, qui paroisse étrange aux esprits prudens. Je me confie sur la justice et équité d'un si grand monarque qu'il choisisse toujours les moyens plus doux qui peuvent assurer le repos de l'Europe et la plus parfaite correspondance avec le roi mon maître, que j'ai sollicités avec tant de zèle, comme je fais encore. »

LIVRE IV.

Le comte de Crécy justifie le blocus de Luxembourg. — Mémoire des ambassadeurs anglais et hollandais. — Réponse de Versailles. — Mémoire de Barillon pour demander la cession de Luxembourg. — Fuen Major requiert des États-Généraux un secours de 8,000 hommes. — Energique déclaration du roi de Suède. — Mission du baron d'Autel en Allemagne. — Adroites questions de l'envoyé anglais Chudley. — Réponse des États-Généraux. — Ils accordent le secours de 8,000 hommes. — Louis XIV fait lever le blocus de Luxembourg, et soumet ses prétentions à l'arbitrage de l'Angleterre. — Administration désastreuse de Farnèse. — Son remplacement par le marquis de Grana. — Madrid rejette l'arbitrage de l'Angleterre. — Conférences à Francfort. — Vain projet d'association des États germaniques. — Alliance de Luxembourg. — Pamphlets contre cette alliance, et contre l'ambition française. — La Suède offre inutilement une armée. — Note de l'envoyé de Brandebourg aux États-Généraux, pour proposer une contre-alliance. — Refus de L. H. P. — Note de l'envoyé Danois. — Les États-Généraux proposent un congrès sous la médiation de l'Angleterre.

Le blocus de Luxembonrg n'inquiétait pas seulement Madrid et Bruxelles ; il avait excité une vive explosion de mécontentement dans les états voisins, qui considéraient cette place comme lenr principal, leur unique boulevard contre les armes de Louis XIV. Le comte de Crecy, pour calmer de justes craintes, racontait partout que son maître avait déclaré à l'ambassadeur espagnol que, s'il voulait avoir cette forteresse, ce n'était pas dans le dessin de s'en servir, mais pour la raser, afin d'être assuré que, de ce côté là, on ne pourrait incommoder la France. — « J'ai répondu, mandait La Neuveforge, que c'était là la même raison pour laquelle l'empire devait prendre à cœur, tout de bon, sa conservation, puisque quand Luxembonrg ne serait plns, Thionville et Longwy n'auraient plus rien d'opposé. V. A. peut juger par là comment ces gens travaillent à donner des impressions partout [1]. »

Les projets de la France commençaient même à inspirer de l'ombrage à Windsor. On y manifestait l'intention de s'opposer à ses vouloirs capricieux, arbitraires. « Je crois, écrivait de Francfort le

[1] Lettre du 12 janvier 1682.

baron d'Autel, le 25 janvier 1682, que les bonnes nouvelles que vous avez d'Angleterre, donnent tant de joie à notre cour que l'on ne s'occupe plus de personne. Elles ne font point un moindre effet ici, parmi les gens bien intentionnés. »

Le gouvernement Anglais et celui des Provin ces-Unies se concetèrent pour empêcher à tout prix la continuation d'hostilités qui pouvaient devenir funestes. De nouvelles et communes instructions furent formulées. On voulait déjouer tous détours, toutes excuses subtiles, et donner un plus grand poids aux observations des deux puissances. Leurs envoyés extraordinaires, Saville et Stahremberg remirent, le 28 janvier, un mémoire dans lequel ils annonçaient que le roi d'Espagne, en vertu des traités qu'il avait conclus avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour la défense de leurs États respectifs, avait fait de fortes instances auprès de leurs maîtres, les priant de vouloir bien mettre ces traités à exécution ; qu'ils se trouveraient dans l'inévitable nécessité de souscrire aux demandes du roi catholique, s'ils étaient assez malheureux de ne pouvoir obtenir une rénonciation aux procédures qui donnaient à la cour d'Espagne *un juste sujet de plaintes.*

« Il est certain, sire, que le monde est extrêmement alarmé des actes de ceux qui prétendent agir par les ordres de V. M., sous divers prétextes, notamment dans la province du Luxembourg. C'est avec raison que l'on a encore craint davantage le résultat *d'une aussi extraordinaire procédure*, puisque nos maîtres, à la sollicitation du roi catholique, ont, de temps à autre, fait de très-pressantes représentations, sans qu'elles aient jusqu'ici porté quelque fruit ou pu obtenir quelque adoucissement aux rigueurs exercées par ceux qui commandent les troupes de V. M. dans la province du Luxembourg, pour défendre tout commerce avec la capitale. »

Après avoir exprimé l'espoir que leurs instances ne seraient pas vaines, ils ajoutaient : « V. M. aura alors la gloire, sans que cela lui coûte le moindre effort, d'avoir empêché des maux dont la seule pensée fait battre de crainte le cœur de tous ceux qui sont susceptibles d'éprouver quelque terreur. »

Ils priaient le roi, en terminant, de défendre aux officiers de ses troupes tous actes de force, qui pourraient être considérés avec raison comme des contraventions à la paix, et de faire rétablir les libres communications avec Luxembourg.

Cette note jetait un blâme énergique sur la conduite despotique de la cour de Versailles ; c'était une véritable mercuriale : elle devait avoir pour résultat infaillible de pousser l'orgueil de Louis XIV à quelque grand éclat. Reconnaître que Madrid avait de justes sujets de plaintes, n'était-ce pas dire au roi T. C. que sa conduite n'était nullement pacifique ; qu'elle était entachée d'iniquité ? On condamnait les violences des exécuteurs de ses ordres. Nul doute, qu'il n'y eut là une allusion blessante, une pensée de censure cachée sous une formule indirecte.

Cependant on trouvait ce langage, quelque hardi qu'il fût, trop modéré. « Tout le monde, écrivait le baron d'Autel, semble attendre les résolutions d'Angleterre, et beaucoup ne paroissent pas encore satisfaits des intentions que le roi témoigne avoir. L'on ne s'y fie pas encore. On trouve que le dernier mémoire n'est pas conçu dans des termes assez forts, et que l'on laisse une porte ouverte au roi de France, pour y répondre en termes généraux. » On ne se trompait point. Louis XIV fit remettre aux deux ministres un mémoire [1] dans lequel il reprochait au roi catholique de n'avoir jamais eu l'intention d'exécuter le traité de Nimègue, et de le laisser jouir de tous les avantages que ce traité lui donnait.

« Le long retardement qui a été apporté de sa part à faire l'échange des ratifications, avoit assez fait prévoir à S. M. que les ministres espagnols feroient tous leurs efforts, auprès de la plus grande partie des États de l'Europe, pour troubler le repos que les traités y avoient rétabli. Aussi ont-ils disputé depuis, opiniâtrément, jusqu'à la moindre dépendance des lieux et pays qu'ils avoient été obligés de céder sans aucune réserve; et ne pouvant donner aucun prétexte spécieux à leur mauvaise foi, ils ont prétendu étourdir tout le monde par leurs cris, en traitant de violence et de contravention à la paix la juste possession que S. M. a prise, même de leur consentement, des lieux qui lui appartiennent, et dont ils ne pouvoient s'empêcher d'abandonner la jouissance, sans faire voir trop manifestement que leur véritable but était de faire des intrigues assez puissantes pour recommencer la guerre. C'est ce qui les oblige à présent, qu'il ne leur reste plus aucune matière de contestation pour l'entière exécution du traité de Nimègue, que celle qu'ils ont formée contre les droits de S. M. sur

[1] Il est daté de Saint-Germain en-Laye, le 3 février 1682.

la châtellenie d'Alost, le vieux bourg de Gand, les métiers d'Assenede et de Bouchaut, ainsi que de tous les autres lieux, dont les commissaires de S. M. se sont expliqués à Courtrai, et qu'ils voient bien que cette affaire étant terminée, éloignera toute occasion de guerre, et assurera pour jamais la tranquillité publique, de renouveler toutes leurs intrigues et leurs plus puissantes instances pour engager leurs voisins dans leurs intérêts, et empêcher qu'avec la juste satisfaction que S. M. demande, le repos de l'Europe ne soit si bien affermi, qu'il ne leur reste autre occasion de le troubler.

« Cependant, quoiqu'ils n'aient rien omis, depuis la conclusion de la paix, pour susciter des ennemis à S. M., et rendre ses bonnes intentions suspectes à ses voisins, néanmoins leur mauvaise volonté qui n'est retenue que par leur faiblesse, n'a pas été capable de détourner S. M. du dessein qu'*elle a toujours eu de maintenir la paix par tous les moyens que Dieu lui a mis en mains;* toutefois, pour ne laisser aux princes et États qui prennent quelque intérêt dans la conservation de ce qui doit appartenir au roi d'Espagne dans les Pays-Bas, aucun lieu de croire qu'elle veuille s'emparer des villes qui en sont la barrière, elle a bien voulu donner sa parole au roi de la Grande-Bretagne, de ne point prendre possession desdites villes et lieux qui lui appartiennent. Mais comme elle ne doit pas aussi négliger des droits aussi considérables et aussi justement acquis à sa couronne, que sont ceux qu'elle a sur lesdits lieux, elle a estimé ne pouvoir rien faire qui dût donner moins d'ombrage à ses voisins, et *qui fût plus capable de porter les Espagnols à la satisfaire, que de resserrer la garnison de Luxembourg*, jusqu'à ce que S. M. ait obtenu l'équivalent de ses justes demandes. Cependant elle déclare *qu'elle n'a aucune prétention sur ladite ville, et qu'elle est prête de la laisser dans une entière liberté, aussitôt qu'elle sera assurée d'une satisfaction raisonnable* qu'elle offre même de prendre ou dans la Navarre, ou dans la Biscaye, ou dans la Catalogne, pour faire cesser toutes les appréhensions qu'on pourrait avoir, qu'elle ne veuille étendre ses limites dans les Pays-Bas. Et ainsi il n'y aura rien de plus facile aux États-Généraux des Provinces-Unies que de parvenir au maintien de la paix, S. M. y contribuant de sa part toutes les facilités qu'on peut raisonnablement désirer, et ne voulant contrevenir aux traités pour quelque raison que ce puisse être, il n'y a qu'à obliger les espagnols à y satisfaire de eur part, et finir tout ce qui reste de différends, en abandonnant à

S. M. tout ce qui lui doit appartenir, ou par un échange qui y soit proportionné. »

Cette note rappelle, jusqu'à certain point, la logique du loup de la fable, qui ne veut pas qu'on l'accuse, et fait une imposture de la vérité la plus manifeste : néanmoins ce document était rédigé avec habileté. La modération du prince après la victoire ; ses offres de traiter ; l'équité de ses prétentions ; son amour de la paix ; l'opiniâtreté de l'Espagne, rien n'y est oublié : mais ce que l'on omet, c'est d'expliquer comment la France, qui veut le repos du monde, fait peser son épée sur l'Espagne et l'empire ; de quel droit elle cerne les Pays-Bas de toutes parts, lorsque ceux-ci se reposent sur la foi des traités.

Barillon remettait en même temps à Charles Stuart un mémoire dans lequel il déclarait que son maître voulait bien renoncer à tous ses droits sur le vieux bourg de Gand, etc., pourvu que le roi catholique abandonnât, dans les trois mois pour tout délai, la possession et jouissance, tant de la ville de Luxembourg, dont S. M. consentait que les fortifications fussent démolies, que des villages dont il était démeuré en possession à trois lieues aux environs. « De l'exécution desquelles conditions, sadite M. consent qu'il soit fait un traité dont V. M. et les États des Provinces-Unies puissent être garants. »

Ainsi, tandis que la France annonçait à la Hollande qu'elle ne formait aucune prétention sur Luxembourg, elle demandait à l'Angleterre qu'on lui livrât cette forteresse.

Cette proposition fut mal reçue. On la repoussa comme contraire à la foi publique, au droit des gens et aux traités. Madrid la rejeta parce qu'elle blessait toutes les lois de l'équité, et préféra perdre tout plutôt que de subir la honte d'accepter des conditions sans les pouvoir discuter.

Le prince de Parme écrivait, le 4 février, à La Neuveforge. « S. M. demeure ferme dans sa résolution à conserver une place si importante, à quelque prix que ce soit, encore que pour la secourir il faudroit rompre avec la France. » Quelques jours après, le 23, il lui annonçait encore qu'il allait, sans perte de temps, faire tous les efforts imaginables pour secourir Luxembourg, et qu'il se décide à repousser avec ses troupes les violences des Français, dans l'entière confiance que l'empire se souviendra de la garantie qu'il doit au cercle de Bourgogne, et combien il lui importe de conserver cette forteresse, le boulevard de l'Allemagne.

Le même jour il s'adressait au ministre impérial baron de Straetman, pour implorer une assistance capable et suffisante de protéger une ville dont la perte serait fatale à tout l'empire.

Farnèse s'attendait à être attaqué au retour de la bonne saison. Il requit des États-Généraux la prompte exécution du traité d'alliance : mais leur était-il bien possible de prendre une détermination aussi grave? Leur autorité même n'était-elle pas trop combattue pour risquer une telle partie? « L. H. P. n'y sont pas seulement obligées, disait Fuen Major, dans son mémoire du 11 février, en vertu des traités, mais aussi par leur déclaration devenue si publique. » Il exprimait l'espoir qu'elles accorderaient les 8,000 hommes convenus, sans même attendre l'avis ou résolution du roi de la Grande-Bretagne, déclarant que son maître ne consentirait jamais à accorder quelque équivalent en Navarre, dans la Biscaye ou la Catalogne; que le prince de Parme était résolu d'exécuter les ordres qu'il avait reçus de S. M. C., et de tout hasarder pour prévenir la perte de Luxembourg, quand même L. H. P. ne voudraient pas l'assister ; que, dans cet état des choses, elles devaient examiner s'il leur serait plus préjudiciable de fournir les 8,000 hommes sans être assurés d'aucune autre assistance, ou de nous laisser agir seuls.

« Quel lieu, demandait Fuen Major en terminant, les commissaires ont-ils eu à Courtrai, de disputer énergiquement la moindre dépendance, si les François ont tout pris par la force? quel consentement les Espagnols y ont-ils donné, s'ils ont protesté et protestent encore contre tout ce qu'on leur a ôté? Quelles ligues ont-ils faites avec les autres puissances qui ne fussent défensives pour la conservation de la paix? S'ils n'ont été retenus que par leur faiblesse, comme tous ceux qui ne cherchent qu'à renouveler la guerre, et que le roi de France ait promis de ne s'emparer des villes qui lui appartiennent et forment la barrière, pourquoi donc bloque-t-il une place sur laquelle il a déclaré et déclare n'avoir aucune prétention, quoiqu'elle fasse partie de la barrière? »

Fuen Major eut beau déduire les raisons les plus fortes pour disposer les États à prendre une résolution favorable, on n'y prêta aucune attention. La peur parlait plus haut et plus ferme que le danger.

Louis XIV ne tarda pas à s'apercevoir de la fâcheuse impression que produisaient partout ses propositions. Le roi de Suède déclarait

hautement que sa dignité royale et sa conscience ne lui permettaient pas de souffrir que Versailles s'arrogeât le droit d'interpréter seule des traités à la conclusion desquels il avait pris part [1].

Pour apaiser de justes murmures, les ministres français ne parlaient plus que des intentions modérées de leur souverain. D'Avaux disait à La Haye qu'au moment où l'envoyé espagnol faisait des instances qui ne tendaient qu'à rallumer la guerre, la France ne proposait que des moyens d'assurer la paix. De Crécy prétendait à Ratisbonne que l'Espagne était cause de toutes les mésintelligences ; qu'elle voulait alarmer tout le monde pour un méchant village; que Louis XIV ne désirait que la concorde, l'union, mais que Madrid ne travaillait qu'à former des alliances qui, comme l'on pouvait facilement s'en convaincre, n'étaient pas dirigées contre le Turc; que chacun devait se joindre à son maître dont les offres, si elles étaient acceptés, affermiraient la tranquillité universelle; que l'Angleterre le voulait; que le cabinet espagnol ne se souciait non plus de Luxembourg que de Compmulh, situé à un trait de mousquet de cette ville; que les États-Généraux aimeraient mieux sauver un village de leur voisinage que toute la province du Luxembourg ; qu'il importait à l'empire que la forteresse de Luxembourg fût démolie, puisque c'était l'unique endroit par lequel les Espagnols pourraient toujours donner de l'ombrage à la France, tenter de l'inquiéter, et fournir un aliment à de nouvelles guerres [2].

Toutes ces insinuations, sans cesse renouvelées, produisaient une vive impression. La cour de Bruxelles craignit qu'on ne l'abandonnât. Pour prévenir ce malheur, elle ordonna au baron d'Autel de représenter à l'électeur de Mayence et aux ministres de l'empereur à Francfort, qu'on ne pouvait oublier de comprendre le cercle de Bourgogne dans le traité de l'empire, et rien conclure sans ouïr le roi d'Espagne [3].

Nous allons encore emprunter quelques extraits de la correspondance de ce diplomate.

Lettre du 22 *janvier* 1682. Les ministres supérieurs sont d'accord que cette conférence ne doit rien produire : mais comme S. M. I. et l'empire ont besoin de temps pour se mettre toujours de mieux en mieux en posture pour la guerre, il faut faire la grimace de rester.

[1] Lettre de la Neuveforge du 2 mars 1682.
[2] Lettre du 30 mars 1682.
[3] Lettre du 26 janvier 1682.

Lettre du 27 janvier. Les conférences se terminent à ce qne tous les ministres se voient avec ceux de France, se régalent et se divertissent; cependant il ne se fait aucune assemblée générale pour traiter d'affaires.

Lettre du 7 février. J'ai déjà instruit MM. les ambassadeurs de l'empereur.... de l'importance du cercle de Bourgogne, et que si, contre toute apparence, la chose se réduisait à en venir à un traité avec la France, je leur ai fait connaître la nécessité qu'il y aurait, ponr le bien et la sûreté de l'empire, de prendre les précautions possibles pour la garantie du cercle de Bourgogne, comme le boulevard non-seulement des électeurs et princes du Rhin, mais de tout l'empire, et comme il devait être compris des premiers dans le traité que l'on pourrait faire. De tout quoi lesdits ambassadeurs ont été facilement persuadés, et m'ont témoigné que, le cas arrivant, ils auraient un soin tout particulier des intérêts du cercle de Bourgogne, et que même l'on ne conclurait rien du consentement de S. M. I. que ce cercle ne soit compris.

La France faisait jouer tous les ressorts de la diplomatie pour empêcher l'Autriche et l'empire d'épouser notre canse. « Verjus asseure, écrivait La Neuveforge le 16 mars, qne quoique V. A. témoigne de vouloir tenir bon, la cour de Madrid fléchira, et que S. M. I. ne se souciera pas de jeter l'empire dans l'esclavage par l'espoir de procurer quelque petit avantage à l'Espagne. »

Tous ces propos ou faux, ou exagérés préoccupaient vivement la diète. « L'un montre de la frayeur. Un autre dit qu'il importoit de désabuser le public, puisque ceci causoit des impressions d'une suite si dangereuse, que tant de bons desseins qni étoient en bon train [1], en seroient reculés, même anéantis. D'autres dirent hautement que si l'Espagne se soumettoit à ces offres, ce n'étoit pas seulement fait du reste des Pays-Bas, mais que l'empire n'avoit plus de milieu, ou de se rendre comme tributaire à la France, ou de subir le joug absolument, et qu'en ce cas la France... n'ayant plus rien à craindre de ce côté-ci, se jetteroit de toutes ses forces sur nous dans l'Espagne et l'Italie..... *Que si nous tenions bon, nous ne pouvions manquer d'avoir air du moins par une puissante diversion des forces qui étoient sur pied par tout l'empire* [2]... Je remarquois bien de la consternation parmi la plupart.

[1] L'armement de l'empire dont s'occupait la diète.

[2] Et plus tard on reprochera à l'Espagne d'avoir déclaré la guerre !!

» Après les avoir bien écoutés, je pris mon temps à leur dire que j'étois bien aise de les voir si soigneux pour nos intérêts ; que je les priois de se souvenir comment je leur avois de tout temps représenté, de bouche et par écrit, que notre intérêt devoit faire le leur ; que l'on ne nous avoit rien à imputer si nous étions réduits à ces extrémités ; que l'empire étoit aussi bien contigu aux Pays-Bas que la Hollande ; que je *leur avois souventefois discouru* comment il ne falloit pas s'amuser à laisser faire un autre, sans s'acquitter de ce que l'on étoit obligé, comme l'empire nous l'étoit par intérêt, par notre transaction, par les constitutions, par tant de bienfaits et d'autres considérations d'État et politiques qu'ils ne pouvaient pas désavouer ; que je les prenois tous à témoin si nous n'avions pas raison de nous plaindre, et, si on vouloit continuer à nous abandonner, l'on ne nous pouvoit forcer de souffrir tout seuls toutes les insultes..., afin cependant de leur donner le loisir d'être oisifs chez eux, et prendre plaisir à nous voir maltraiter. Enfin je leur dis tout ce que l'occasion me pouvoit fournir, et leur faisant voir qu'il étoit plus que temps qu'ils nous fissent voir des preuves plus certaines, et plus effectives, et plus efficaces, s'ils vouloient que nous continuions de servir de brise-vent contre ces orages continuels de la France, ou comme les enfants perdus dans une bataille. »

Cependant l'empire persévéra dans son inertie. Il ne fit aucun armement pour appuyer la justice contre les prétentions impérieuses de la France[1] ; soutenir les sentiments douteux ou craintifs, et encourager les bien intentionnés, tandis qu'il y en avait tant qui se déclaraient déjà ouvertement pour l'ennemi, entre autres les électeurs de Brandebourg, de Cologne, de Trèves, de Mayence, et l'électeur palatin.

La France voulait nous spolier, mais elle désirait éviter la guerre : ce fut probablement par ses suggestions que l'envoyé extraordinaire anglais, Chudley, demanda le 3 mars aux États-Généraux, au nom du roi son maître, si leurs H. P. ne pourraient trouver dans le mémoire de Barillon quelque base d'un accomodement, et si l'Angleterre et les Provinces-Unies étaient en état d'assurer, par la guerre, la possession du Luxembourg aux Espagnols, ou d'obtenir des conditions plus avantageuses que celles qu'on espérait d'un traité.

Les questions étaient posées avec adresse. Les États-Généraux ré-

[1] M. De Salvandy se trompe lorsqu'il prétend que tout l'empire était, à cette époque, saisi de colère.

pondirent, par résolution du 23, qu'ils feroient tous les devoirs possibles pour induire S. M. C. à vouloir traiter à l'amiable de tous les différents, pour les assoupir par un accommodement équitable, mais que le repos de l'Europe ne serait pas assuré si le traité n'était pas général. Qu'ils projetaient de prier S. M. T. C. de donner, pendant la négociation, à S. M. C. liberté entière de faire entrer dans la ville de Luxembourg toutes les choses nécessaires, puisqu'elle avait déclaré ne point former de prétentions sur cette ville, et que par sa conquête la négociation tomberait d'elle-même.

Et comme Fuen Major insistait pour obtenir des secours, une résolution du même jour portait qu'aux termes des traités de 1673, les États-Généraux étaient seulement tenus de faire cesser les troubles et hostilités dont se plaignait le cabinet de Madrid, par un juste accommodement, déclarant toutefois que, si S. M. T. C. refusait d'entrer en arrangement, si la négociation restait sans succès, ou si l'on maintenait le blocus pendant les conférences, ils enverraient sur-le-champ le secours de 8000 hommes.

L'invasion des Pays-Bas, l'influence écrasante de la France sur l'Europe, l'inaction de Charles Stuart attiraient à ce prince, de toutes parts, d'humiliants reproches. Il promit enfin, non par excès de honte, mais dans l'espoir d'obtenir de l'argent, de convoquer le parlement, et fit déclarer à Versailles, que si l'armée française ne laissait au moins entrer des vivres dans Luxembourg, il donnerait aux Espagnols l'appui qu'ils avaient droit de réclamer de l'Angleterre. Louis XIV chargea Barillon d'offrir à Charles un million qui fut accepté avec joie [1], et il se tut encore une fois.

La question de la guerre se présentait toujours sanglante à toutes les imaginations, lorsque l'on apprit avec effroi que toutes les forces de l'empire ottoman étaient en marche pour le Danube; que le Grand Seigneur lui-même se disposait à quitter le sérail pour se mettre à la tête de son armée. Louis profita de cette occasion pour jouer le magnanime. Il ordonna au maréchal de Créqui de lever le blocus de Luxembourg, qui durait depuis près de dix mois. « Je ne voudrois pas, lui écrivait-il le 22 mars, que ceux qui se doivent opposer à l'invasion des Turcs, puissent me reprocher que les mouvements qui se font dans les Pays-Bas pour faire valoir les justes droits que j'y ai, les missent

[1] MASURE. Histoire de la révolution de 1688, en Angleterre, livre 4.

hors d'état de pouvoir veiller avec succès à la défense de la chrétienté.»

Il disait, dans une lettre à Barillon. « J'ai pris la résolution de préférer le bien général de toute la chrétienté à toutes les considérations qui me pouvoient engager à me faire céder la ville de Luxembourg avec ses dépendances pour l'équivalent de mes prétentions en Flandre... Vous ferez part au roi d'Angleterre de cette résolution...; vous lui direz que je remets entièrement à son arbitrage tout ce qui me reste de prétentions sur les Pays-Bas..., et que je ne veux pas qu'il reste, de ce côté-là, aucun sujet de défiance aux princes chrétiens qui puisse diminuer les forces dont ils ont besoin contre l'ennemi commun. »

Tout en abandonnant la solution des difficultés à Charles Stuart, il avait bien soin de déclarer que, excepté la prévôté de Luxembourg, il resterait en possession de ce qu'il avait occupé [1].

Les historiographes, les écrivains gagés ont tous prôné, en termes pompeux, la levée du blocus de Luxembourg, quoiqu'on ne pût se dissimuler qu'il avait été entrepris au mépris des contrats les plus saints. Voltaire, ébloui par l'éclat des premières années du règne du grand roi, s'incline avec admiration devant la générosité de sa politique.

La levée du blocus de Luxembourg, publiait *le Mercure*, du mois d'août 1683, action plus digne d'une gloire immortelle que les conquêtes les plus fameuses, apprit à l'empire ce qu'il avait à redouter. Loin d'en profiter, le roi chercha à diminuer l'éclat d'une action si héroïque et si désintéressée que jusque-là elle n'avait pas eu d'exemple. — C'est une preuve des bonnes intentions du roi, disait Larrey, et, quoi qu'en puissent dire ses ennemis, il souhaitait de sortir d'affaires par les voies de l'accommodement, si l'Espagne et l'empire y eussent voulu entendre de bonne foi.

Ce brillant langage ne devait, comme l'a fort bien observé M. de Salvandy, faire d'autre dupe que Voltaire. De modernes et véridiques écrivains ont fait justice de la prétendue grandeur d'âme de Louis XIV. Ils l'ont dépeint comme le spoliateur du puissant par l'astuce, et du faible par la force. Les négociations que nous racontons, prouvent qu'on ne l'a pas jugé avec trop de sévérité.

L'éloquent historien de Sobiesky prétend que le roi de France se hâta de lever le blocus, parce que, malgré tous les troubles de l'An-

[1] Lettre de Louvois au marquis de Croissy, du 22 mars 1682.

gleterre, le parlement allait entraîner Charles II dans une coalition contre la France. — C'est une erreur. Le parlement n'était pas réuni alors. Il avait été dissous à Oxford en 1681, et ne fut plus convoqué pendant tout le reste du règne de Charles qui avait pris la résolution de gouverner à l'avenir sans parlement.

La France avait paru faire un pas rétrograde. Le prince de Parme écrivait, le 30 mars, à La Neuveforge : « Quoique les François aient levé le blocus de Luxembourg et retiré leurs commissaires de Courtrai, cela ne nous fait pas changer de dessein : au contraire, il nous affermit toujours davantage dans la résolution de continuer à nous attacher à l'empire.

» Le roi très-chrétien a dessein de demeurer avec la province de Luxembourg, et d'en assiéger de rechef la capitale toutes les fois qu'il lui plaira, attendant à présent, à cette fin, une occasion plus favorable. Et pour cette raison vous devez presser, tant que vous pourrez, que l'on ne traîne pas par des longueurs à se mettre en état de repousser la force par la force, auquel effet il conviendra de faire comprendre à ceux de la diète, que l'on en usera de même de ce côté-ci, comme étant persuadés qu'il importe infiniment que nous entrions dans tous les engagements que l'empereur et l'empire trouveront à propos pour faire la guerre, comme aussi dans tous les traités que l'on feroit en général... pour prévenir l'inconvénient où l'on s'exposeroit, et dont nos ennemis se serviroient, s'ils nous trouvoient désunis. »

Cette lettre belliqueuse fut le dernier acte de l'administration de Farnèse. Ce prince n'avait justifié aucune des espérances que l'on conçut d'abord de lui. C'était une de ces têtes politiques qui n'ont que des velléités momentanées d'énergie avortant la force. Il arriva précédé d'une belle réputation, puis à l'œuvre il se montra indécis, sans résolution, sans plan arrêté, faisant un jour montre de vigueur, pour se livrer le lendemain à la crainte de l'impuissance. Il n'avait presque rien fait pour mettre le pays sur un pied de défense respectable. On croyait qu'il avait réuni 30,000 hommes sous les armes, et on n'en trouvait pas le tiers : malgré les nouvelles levées, les régiments étaient loin d'être au complet, les colonels volant l'argent des enrôlements. Grand nombre de recrues désertaient tous les jours de misère, et désolaient les grandes routes par leurs brigaudages.

La détresse du trésor était à son comble. C'était toujours la plaie vive, saignante de l'État ruiné par une administration fiscale et spo-

liatrice presque autant que par un siècle de guerres et d'invasions.

Si Farnèse ne s'éleva pas à toute la hauteur des difficultés réelles de la grande tâche qu'il avait acceptée, c'est qu'avec la meilleure volonté de veiller à la fortune publique, on ne peut toujours extirper des abus enracinés; remplir les caisses vides ; improviser des ressources, des armées; prendre enfin des mesures complètes et décisives dans un État pauvre et de médiocre étendue. Ce serait vouloir l'impossible. Cependant on accusait le prince, non sans vraisemblance, d'avoir détourné à son profit une remise de deux millions envoyés d'Espagne, et une partie des revenus des provinces qu'il avait placés, disait-on, à Venise.

La cour de Madrid, informée de tous ces désordres par des ministres belges, s'était secrètement décidée à remplacer Farnèse par le marquis de Grana que l'on considérait comme un homme capable, possédant de grandes connaissances dans l'art de la guerre et les affaires politiques. Il arriva à Bruxelles le 30 mars, et prit aussitôt la direction suprême des affaires. Il ne vit que faiblesse, désordre, anarchie partout. Entouré de ruines, ne trouvant plus ni lois observées, ni puissance respectée, ni force morale, il eut les bras liés pour le bien.

A cette époque le roi d'Angleterre, dirigé par la France, venait d'offrir son arbitrage à l'Espagne. On remercia S. M. de la peine qu'elle voulait bien prendre, et on promit de communiquer cette importante proposition à l'empereur et aux autres intéressés. C'était un refus déguisé. On craignait que Charles dont on soupçonnait les engagements secrets avec Versailles, ne lui fît trop d'avantages. « Si les Espagnols eussent accepté, il auroit, dit Darymple, adjugé Luxembourg à Louis XIV. »

La diète de Ratisbonne était malheureusement plus que jamais partagée d'opinions. Les partisans de la France prétendaient que la levée du blocus de Luxembourg prouvait que cette puissance désirait sincèrement la paix. Leurs adversaires répondaient qu'elle avait voulu sortir d'embarras, et ne pas se faire un plus grand nombre d'ennemis. On se défiait même de sa modération comme d'un piége. « Sa déclaration plausible tant seulement en apparence, disait la Neuveforge, sert d'advertance à un chacun d'être plus sur ses gardes que jusques à présent, non-seulement à cause des surprises qu'elle cachoit, mais encore à raison que l'expérience a fait voir... que la France avoit médité ses meilleures coups lorsqu'elle travailloit à assoupir les esprits

par de belles paroles et promesses. » Il faisoit observer que, malgré la levée du blocus de Luxembourg, cette ville n'en restait pas moins cernée, par suite de l'occupation de la province.

Le congrès de Francfort voulut enfin délibérer. Les diplomates français cherchèrent à semer entre les ministres allemands de sourdes défiances, à les exciter l'un contre l'autre : mais ceux-ci, étroitement unis d'intentions, opposèrent à de ténébreuses intrigues la force de leur union contre laquelle vinrent se briser les manœuvres les plus habiles. On disputa, comme la diète l'avait fait antérieurement, sur l'emploi de la langue latine ou française. De sérieuses contestations s'élevèrent pour savoir à qui l'on donnerait le titre d'excellence, et sur l'ordre des carrosses. On ne discuta pas moins la forme des siéges, leur disposition en cercle, en ovale, ou en carré. Les ministres de Mayence et de Saxe qui représentaient le collége électoral ; ceux de Bamberg, de Bavière, de Paltzlautern, de Saxe-Weimar et de Brunswick qui représentaient le collége des princes ; ceux de Cologne et de Ratisbonne qui représentaient les villes impériales, n'assistèrent point aux séances parce qu'on refusait de leur rendre certains honneurs.

Après tous ces débats préliminaires qui durèrent plus de trois mois, on fit des propositions en l'air ; on les examina sans bonne foi. Les commissaires de l'Autriche reculaient une solution redoutée. Ils étaient assurés que leurs cartes étaient mauvaises, et qu'ils jouaient une partie ruineuse.

La Neuveforge n'avait pas cessé de demander l'admission aux conférences d'un ministre du cercle de Bourgogne. Les ambassadeurs de Louis XIV avaient l'ordre formel d'écarter l'intervention de l'Espagne dans l'examen des droits de l'empire et de la France dont la décision devait être réservée à ces deux puissances.

L'Autriche ne crut pas utile d'appuyer nos démarches. La Neuveforge envoya, à ce sujet, une lettre curieuse au ministre impérial De Straetman.

« J'avoue d'avoir toujours été d'opinion que, de notre côté, nous avions dû travailler par toutes les voies possibles pour faire intérêt et cause commune avec l'empire, puisque l'on a reconnu que la France n'a jamais omis de chercher les moyens de nous en faire séparer. Cette exclusion de la paix de Munster, quoique conditionnellement...., a coupé la gorge aux Pays-Bas, et en même temps chassé la sentinelle qui avoit toujours été au guet pour protéger le Rhin. Et sans vouloir

reconnoître cette faute fatale à l'empire, il fallut encore lier les mains à S. M. I. par sa capitulation de ne pas pouvoir agir pour assister sa propre maison, ce que pas un prince auroit voulu souffrir être fait à la sienne, tant aux Pays-Bas qu'en Italie... Tout cela a frayé le chemin à nous pousser où nous sommes, et il fallut que le prétexte de petits débats de juridiction fournisse de quoi se venger, sans considérer que les Pays-Bas étant abattus, les princes nos voisins étoient à la merci de la France.

» Si nous avons payé notre contingent aux charges et à la caisse de guerre, été compris dans la répartition pour l'armement d'à présent, tant en monde qu'en argent..., pourquoi ne nous devra-t-on pas comprendre dans un congrès pour éviter les suites fatales, pareilles et plus méchantes que celles qui ont produit les séparations?... à moins que l'on n'aime mieux introduire les défiances et séparations, et frayer le chemin à de plus graves inconvénients.... Il ne s'en suivroit qu'une association léonine, et que l'on veut bien avoir notre argent et contingent, mais pas avoir compassion dans nos adversités qui ne sont procédées que des abandonnements susdits. »

La France et ses partisans objectaient que les différends entre Madrid et Versailles résultaient de traités séparés, conclus par les deux couronnes. « Mais, répondait notre député, la France a fondé le plus gros de ses prétentions et réunions... sur le traité de Munster...; les mêmes raisons militent pour nous comme pour l'empire; ainsi cette question ne se peut traiter de la part de l'empire, sans que la nôtre ne soit comprise du chef d'un traité devenu commun, après la paix des Pyrénées [1]. »

Au lieu de s'unir pour être forts, se faire respecter et craindre, on se divisa. Les électeurs de Brandebourg, de Cologne, de Munster, et l'électeur palatin qui obéissaient à l'influence de la France, voulaient qu'on acceptât ses offres; les autres qu'on montrât de la fermeté: ceux-ci disaient que témoigner de la faiblesse, c'était encourager Louis; ceux-là répondaient que, si on rejetait les propositions, on s'en repentirait avant peu: « La vivacité des contestations étoit poussée jusqu'à l'emportement [2]. » Le ministre prussien déclara en pleine diète que son maître prendroit à partie ceux qui refuseroient de traiter, « comme si le

[1] Lettre de La Neuveforge du 24 avril 1682.
[2] Idem du 16 avril.

salut commun gisoit à précipiter la paix par une complaisance pernicieuse à se soumettre aux lois de la France, et lui donner aveuglément un titre pour justifier le tort de ses usurpations [1]. » L'Autriche, secondée par les *bien intentionnés*, tâchait de gagner du temps. «Tout va à l'amusement, » disait La Neuveforge le 11 juin, et la France impatientée faisait agir tous les ressorts de l'intrigue pour faire accepter ses conditions.

Tandis qu'elle cherchait à alimenter les jalousies, les aversions, les alliés la voyaient avec terreur profiter du vent de la prospérité qui enflait ses voiles. Ils vouloient, pour lui résister avec succès, former une vaste association de tous les États germaniques. L'Espagne devait se joindre à cette puissante ligue, et c'est peut-être ce qui fit avorter cette grande idée. « S. A. E. de Bavière en avoit témoigné je ne sais quels scrupules, comme si la compréhension de l'Espagne donnoit matière pour y penser, puisqu'on la pouvait extendre bien avant [1]. »

Cependant Léopold signait à Laxembourg, le 10 juin, avec le cercle de Franconie, les États du Rhin supérieur, en deçà de ce fleuve, et ceux du Westerwald, une alliance pour le terme de trois ans, dans le but de maintenir la paix de Nimègue contre ceux qui voudraient la troubler.

Cette alliance, à laquelle Madrid ne prit aucune part, irrita les souverains qui s'étaient attachés à la fortune de la France. Le ministre de Brandebourg l'appela une conspiration contre l'empire. On publiait contre cette ligue, accueillie avec méfiance par tous les partis, une foule de pamphlets qui allèrent sur tous les points de l'Allemagne remuer les esprits. Les adversaires de la France en faisaient imprimer d'autres pour réveiller les sentiments nationaux assoupis. Dans l'un de ces écrits, on disait qu'elle voulait non-seulement engloutir ses voisins, mais encore les provinces, les monarchies les plus éloignées qui avoient fait partie du royaume d'Austrasie que Louis XIV voulait rétablir, royaume dont la domination s'étendait presque sur toute l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et le Danemarck avec une partie de la Hongrie et de la Pologne. L'auteur attaquait avec force la mauvaise foi de ce prince ; il dénonçait ses infractions aux traités les plus solennels, les violences inouïes et les prétextes iniques, contraires à toutes les lois divines et humaines, auxquels il avait eu recours pour réaliser ses projets d'usurpation. Il annonçait enfin la

[1] Lettre du 18 mai.

perte prochaine de l'empire, si tous les souverains et États n'unissaient promptement leurs forces pour résister à un ennemi si puissant et si redoutable. Ces imprimés circulaient partout, et poussaient l'Allemagne à une grande démonstration en parlant à ses haines et à ses craintes.

Quoique la Hollande se fût résolue, sur les instances du prince d'Orange, à recruter ses milices de quelques milliers d'hommes, et à ordonner la construction de trente-six vaisseaux de guerre de 50 à 80 canons, soit pour assister les alliés, soit pour sa propre défense si les Pays-Bas espagnols étaient attaqués, ses intentions n'étaient rien moins que belliqueuses. Les États-Généraux ne cessaient d'exprimer au roi d'Angleterre leurs profondes alarmes. Ils disaient dans leur résolution secrète du 13 juin :

« L. H. P. ayant été informées des discours que M. de Barillon a tenus, tant aux ministres de S. M. B. qu'à M. Van Beuningen, appréhendent fort que le roi de France n'entreprenne sous peu quelque chose qui puisse troubler le repos de la chrétienté, et entraîner d'abord cet État à cause du voisinage, et puis S. M. B. dans de nouveaux troubles, et peut-être à une rupture ouverte pour laquelle L. H. P. ont une grande aversion, et que S. M. seroit aussi bien aise, elles en sont persuadées, de prévenir et d'éviter. Pour cette raison, elles la prient de vouloir, par sa puissante direction, tellement conduire les choses que le roi T. C. n'en vienne de nouveau à des voies de fait, mais que les différends qui subsistent, tant à l'égard de l'empire qu'à celui de l'Espagne, puissent être arrangés à l'amiable au moyen d'une négociation générale à laquelle elles sont prêtes de contribuer de tout leur pouvoir... L. H. P. croyent être informées d'assez bonne source que le repos de l'Europe ne sera pas troublé de la part de la maison d'Autriche par de nouvelles entreprises, ou par d'autres moyens moins pacifiques; mais elles appréhendent que tout ce qui se débite des prétendus desseins de cette maison, ne soit inventé pour servir de prétexte à de nouvelles agressions d'un autre côté. »

Elles montraient tant de répugnance pour toute mesure violente, que le stathouder annonçait au marquis de Grana que si la rupture venait du côté de l'Espagne, on ne devait point se flatter que le danger des Pays-Bas pût obliger les États-Généraux à entrer en guerre ; qu'il en avait fait sonder les principaux membres, et qu'avec tout son crédit il ne serait pas même capable d'engager la république à fournir les 8,000 hommes.

La cour de Bruxelles, voulant connaître au juste les dispositions de L. H. P., leur fit déclarer officiellement, dans les premiers jours du mois d'août, que l'on avait reçu l'ordre de Madrid d'user de représailles. Elles furent consternées à cette nouvelle. «Les États-Généraux se récrient fort là-dessus, dit d'Avaux, et marquent nettement leurs sentiments.» —Toute cette conduite était d'une maladresse pitoyable. Si le gouvernement hollandais jugeait l'inviolabilité de la barrière une chose nécessaire, il fallait prendre résolûment un parti, se prononcer avec fermeté contre la France; s'il jugeait au contraire que la barrière n'était pas menacée, il ne devait pas avoir l'air d'approuver, d'encourager notre résistance.

Au milieu de toutes les intrigues, et peut-être à cause des intrigues, les négociations de Francfort n'avaient pas fait un pas. A la vue des hésitations calculées des uns, de la lâcheté des autres, de la traîtreuse politique de ceux-ci, des perfides combinaisons de ceux-là, le député du cercle de Bourgogne écrivait avec douleur. « L'on a mal au cœur de voir les affaires si opiniâtrement mal conduites [1]. »

Toutefois on redoutait que le congrès n'eût une fâcheuse issue. L'on armait de tous côtés. La Suède offrit aux alliés 30,000 hommes, moyennant un subside : mais Léopold n'aimait pas à voir tant de forces étrangères au sein de l'empire ; l'Espagne, dont les finances étaient épuisées, demandait que la Hollande payât le subside ; les États-Généraux ne voulurent pas accepter cette lourde charge, et la Suède en fut pour son offre.

Pendant que les alliés réalisaient péniblement la fable du ridicule conseil des rats, Frédéric Willem Van Diest, envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg, notifiait aux États-Généraux, le 8 juillet 1682, que la paix devait, de toute nécessité, être maintenue, la guerre ne pouvant traîner après elle qu'une ruine complète.

« L'espérance que l'on pourroit avoir de regagner les pays que la couronne de France s'est incorporée après la paix, vaudroit-elle les dommages indubitables et le risque que l'on courroit de faire de plus grandes pertes en poussant l'Europe dans la guerre et la chrétienté dans le sang ?

» S. A. E. a reconnu par les suites de la guerre, et une régence non interrompue de quarante années, combien peu de fond, même

[1] Lettre du 3 septembre 1683.

lorsque les choses réussissent à souhait, l'on peut faire sur beaucoup de confédérés qui ont tous des intérêts et des vues différents.

» Que V. H. P. considèrent la situation actuelle des affaires. S. M. I. a cassé plusieurs de ses vieux et meilleurs régiments; la trêve avec le Turc va finir; les rebelles de la Hongrie ne sont pas encore domptés; le collége des électeurs tient pour la paix; l'armement de l'empire est imparfait et composé, la plus grande partie, de nouvelles troupes.

» Toute l'Allemagne est encore abattue par les marches, contre-marches, contributions et quartiers d'hiver. Elle ressent après la guerre, aussi bien que cet État, les misères qu'elle lui a causées.

» Le prix des biens immeubles est, en plusieurs lieux, moins élevé que durant les hostilités ou dans le temps que la paix fut faite.

» V.H.P. n'ignorent pas ce que les impositions rapportoient alors..., et ce qu'elles rapportent aujourd'hui.

» Le commerce, qui est l'âme de tout, et surtout de cet État, va comme le savent V. H. P.

» D'ailleurs le roi de Danemarck, qui a une armée considérable, se déclare pour les propositions de paix, et le roi d'Angleterre continue, plus que jamais, ses offices à cet effet.

» En outre, il est à craindre que, si la France recommençoit la guerre contre l'empire et l'Espagne, elle ne fasse, selon toute apparence, beaucoup de conquêtes nouvelles, si l'on veut comparer sa puissance avec celle des princes et États qui voudroient lui faire tête, ou seroient en état de lui résister, puisque l'on ne peut attendre aucune déclaration générale de l'empire, et que les princes qui, par des raisons particulières voudroient embrasser les intérêts de l'Espagne, ne peuvent offrir de grands secours de leurs propres moyens.

» Et quant à ceux que l'Espagne promettroit de fournir, l'on a vu combien peu de fond l'on peut faire sur ses assurances.

» Si, à ce que l'on dit, la guerre vient à se rallumer entre l'empereur et le roi de France, l'Espagne et les Pays-Bas se mettroient sans aucun doute de la partie; par conséquent V. H. P. se trouveroient aussi engagées insensiblement, et ne pourroient demeurer oisives pendant que le feu de la guerre dévoreroit leur voisinage.

» Si au contraire L. H. P. étoient du même avis que S. A. E., l'on pourroit prendre conjointement des résolutions propres à faire prospérer les sujets de l'un et de l'autre, et à conserver le bien-être de toute l'Europe. »

Le ministre proposait en conséquence aux États-Généraux de faire, de concert avec le roi de Danemarck et l'électeur son maître, les démarches les plus efficaces pour conserver la paix, et l'assurer par tous les moyens imaginables.

La Hollande évita de répondre d'une manière catégorique, et de prendre aucun engagement positif. Elle ne voyait dans la démarche de l'électeur qu'un germe de défiances. Les États-Généraux louèrent beaucoup le dessein salutaire et chrétien de S. A. E., qui pouvait beaucoup pour le repos tant souhaité et si nécessaire, si elle voulait y employer le pouvoir que Dieu lui avait donné en ce monde; ils protestaient avec force de la sincérité de leurs intentions pacifiques; que leur alliance avec la Suède n'avait eu d'autre but que de faire cesser les troubles par les voies les plus amiables, et que les alliés ne devaient en venir aux extrémités que lorsque les bons offices ne pourraient plus produire aucun effet, ou qu'une nécessité invincible les forcerait à une défense qu'on ne pourrait négliger sans se perdre; que néanmoins ils avaient été si malheureux qu'on n'avait pas trouvé bon d'agréer un projet si conciliant, et d'entrer dans une union si inoffensive et si chrétienne;

Que les déclarations de S. M. I. et du roi d'Espagne leur donnaient une fort grande espérance que les différends pourraient être arrangés de bon accord, pourvu qu'on pût seulement en venir à un traité, puisque S. M. T. C. avait plusieurs fois annoncé qu'elle n'avait d'autre intention que d'entretenir les traités, et de conserver le repos du monde chrétien; que partant, ils ne pouvaient faire autre chose qu'attendre avec patience les résolutions que prendraient les trois puissances.

Le Danemarck fit une autre tentative. Petkum, l'envoyé extraordinaire de cette couronne, proposa à la république de se joindre à son maître, à l'électeur de Brandebourg et à d'autres ligués avec eux, qui conspiraient de concert le maintien de la paix, en s'unissant contre ceux qui auraient l'intention de la troubler. « Le roi T. C., disait-il dans sa note du 23 juillet 1682, a choisi pour arbitre un roi allié de l'Espagne, et qui est tant intéressé à la conservation des Pays-Bas; il témoigne assez de n'avoir aucune aversion pour la paix. Toutefois si l'on ne travaille à faire disparaître les difficultés que soulève la négociation en Allemagne, et que le roi C. diffère plus longtemps à prendre une résolution sur l'arbitrage proposé, le roi mon maître appréhende que S. M. T. C. ne se lasse de toutes ces longueurs; qu'elle ne prenne

les associations ou ligues de garantie pour des alliances offensives contre elle ; que partant elle ne se croie en droit de prévenir les desseins de ceux qu'elle soupçonneroit la vouloir attaquer, et que l'Europe pourrait ainsi de rechef tomber dans une guerre dont L. H. P. ne retireroient aucune avantage. »

Cette note portait sa réfutation en elle-même. Pourquoi proposer une alliance si le roi de France pouvait la mal interpréter?

Les États-Généraux ne firent aucune réponse à cette absurde communication ; mais les députés de Hollande et de la Frise occidentale considérant les grands armements qui se faisaient partout, et les malheurs d'une rupture, exposèrent à l'assemblée des États-Géneraux que S. M. I. et l'empire avaient désigné quelques plénipotentiaires pour traiter avec S. M. T. C.; que les autres princes et pays qui avaient quelques démêlés les uns avec les autres, n'avaient pas encore suivi cet exemple ; que les états des deux provinces jugeaient qu'il fallait un traité commun pour se tirer des troubles existants, et que tous ceux qui pourraient avoir des prétentions les uns contre les autres, devaient entamer des négociations le plus tôt possible ; que pour mieux atteindre ce but, on devait se réunir en une même ville afin de travailler au repos universel, et prévenir les maux qui pourraient résulter de négociations séparées.

Le 4 septembre, L. H. P. décidèrent que leurs ambassadeurs à Londres feraient les plus pressantes instances auprès de S. M. B. pour qu'elle voulût bien appuyer le projet de la prompte réunion diplomatique des cabinets ; mais la médiation était une tâche ingrate. Charles repoussa cette idée en alléguant que la France ne voudrait pas l'accueillir, et qu'il était inutile de faire, à cet égard, aucune démarche.

LIVRE V.

La France déclare se tenir à ses offres jusqu'au 31 novembre. — L'Espagne accepte les bons offices du roi d'Angleterre. — Note de Jenkins à ce sujet. — Résolutions des États-Généraux. — Note de l'envoyé anglais Chudley. — Désunion en Allemagne. — Note des ministres français du 31 novembre, prolongeant le délai jusqu'au 1er février. — Rupture du congrès. — Le collége des électeurs veut qu'on accepte les propositions de Louis XIV. — La Neuveforge propose une paix et garantie universelles. — Opinion du collége des princes. — Faiblesse de la cour de Vienne. — Adhésions au traité d'alliance de La Haye. — Inutiles négociations pour fixer les forces que chacun des alliés devra fournir. — L'Autriche consent à une paix générale. — Démarches de la Hollande pour que Charles Stuart accepte la médiation. — Entretien de l'ambassadeur Citters avec ce monarque. — Rescrit impérial qui autorise la diète à entrer en négociations. — Division entre le collége des électeurs et celui des princes. — Le Brandebourg conseille à l'empereur d'accepter la paix. — Léopold refuse d'abandonner les Pays-Bas. — Le collége des électeurs déclare que l'empire ne veut pas armer pour des alliés étrangers à l'empire. — La cour de Madrid rejette l'arbitrage de l'Angleterre. — Traité d'alliance de l'Espagne, de la Hollande et de la Suède. — Note de Campricht protestant que l'empereur veut la paix, mais générale. — Note de Fuen Major à ce snjet. — Projet de traité présenté par l'Autriche. — L'ambassadeur espagnol propose une assemblée générale des alliés à La Haye. — Conversation de Charles Stuart avec Cittera.

Louis XIV s'ennuyait déjà trop des infructueuses délibérations de Francfort, pour ne pas se perdre dans les tracasseries d'une nouvelle assemblée diplomatique. Il voulait arriver à un résultat qu'elle eût éloigné. Barillon présenta, le 1er octobre à Withall, un mémoire pour se plaindre de la lenteur que le roi catholique avait mise jusqu'alors à accepter un arrangement, et de l'application que ses ministres montraient en tous lieux à engager l'Europe dans une nouvelle guerre. — Toute accusation est bonne à une politique d'usurpation pour arriver à ses fins. — « S. M. ayant grand intérêt, continuait l'ambassadeur, de savoir prochainement ce qu'elle doit attendre de la couronne d'Espagne, soit pour se décharger, en cas de prompte décision, des dépenses considérables qu'elle est forcée de supporter, soit pour les augmenter, en cas de refus ou de retard, et se préparer contre toutes sortes d'événements, » il se trouvait obligé de déclarer que, à la prière

de S. M. B., le roi très-chrétien voulait bien encore demeurer engagé à ses offres jusqu'au dernier de novembre; mais que si, dans le même temps, elles n'étaient point acceptées, il pourrait prendre les mesures qu'il trouverait les plus convenables.

Une notification en ce sens avait été faite, le 28 septembre, aux ministres impériaux à Francfort.

« La proposition ne butte, écrivait La Neuveforge, qu'à encourager les partisans de la France, et tenir les chancelants dans le même parti et sentiment qu'il faut se résoudre à céder quelque chose... qui seroit, en effet, autant que d'avouer que l'on a eu tort de se plaindre d'aucune contravention. Je remontrai..., si l'on cédoit telle ou telle partie, qu'il n'y avoit non plus de droit pour l'un que pour l'autre; qu'il ne se pouvoit pas donner une preuve plus certaine qu'un accommodement fait comme par crainte de la férule, ne serviroit qu'à renouveler l'appétit de la France pour engloutir le tout; qu'il importoit plus que jamais d'agir de concert, de ne pas jeter un État en proie parmi quelque espérance trompeuse de sauver le reste; que nous devions avouer tous que la France nous rongeoit en chancre, à cause de la désunion, prenant les marques du désir de la paix pour des lâchetés. L'on ne disconvient pas de tout ceci, mais après tout l'on s'excuse toujours sur le méchant État de l'Hongrie.

« L'on en use ici comme l'araignée fait avec la fleur qui en suce le poison où l'abeille cueille le miel [1]. »

On soupçonnait en Allemagne que l'empereur et l'Espagne cherchaient, chacun de leur côté, à conclure un arrangement séparé avec la France [2]. Ce doute inquiétant s'était si bien accrédité que la Suède commença à chanceler dans la nouvelle voie qu'elle suivait. Charles XI annonçait aux états, le 12 octobre, qu'il avait fait en sorte que le repos du royaume ne fût pas troublé dans les conjonctures épineuses où se trouvait l'Europe; *qu'il avait pris soin de renouveler les anciennes alliances avec la France*, et de faire de nouveaux traités pour l'exécution de ceux de Westphalie et de Nimègue; enfin qu'il avait agi auprès des princes de l'empire pour leur faire connaître l'intention qu'il avait de travailler au bien-être de leurs États, et au maintien de le paix de 1648.

[1] Lettre du 5 octobre 1682.

[2] *Idem.*

Pour mettre un terme à des suppositions fâcheuses qui faisaient craindre aux alliés de prendre une résolution définitive, comme si c'eut été une grande calamité, Fuen Major présenta aux États-Généraux un mémoire dans lequel il disait que le roi son maître avait beaucoup de raisons de ne pas croire à l'observation des traités conclus avec la France ; qu'il ne souhaitait, malgré cette conviction et tant d'expériences réitérées et publiques, que de prouver l'intérêt qu'il portait au repos de la chrétienté, pour le bien-être de laquelle il avait sacrifié tant de domaines; qu'ainsi *il consentirait, de concert avec l'empereur, l'empire et les autres alliés, à admettre les bons offices du roi d'Angleterre*, S. M. considérant que les infractions ayant été commises en si grand nombre non-seulement dans ses domaines, mais dans ceux de l'empereur, de l'empire et des alliés, elle ne pouvait se séparer de ceux qui s'étaient si étroitement unis avec elle; que tous étant intéressés à la restitution des usurpations de la France, S. M. croyait que, si elle traitait en particulier avec le roi T. C. de ses intérêts, la paix ne serait ni solide, ni durable, parce que si un des alliés restait offensé, si on ne lui rendait ce qui lui aurait été ravi, S. M. ne pourrait se dispenser de l'assister, et que, pour quelque sujet de contestation qui n'aurait pas été aplani, on courrait le rique de voir renaître la discorde et la guerre [1].

L'Autriche appuya cette franche déclaration : mais pour en détruire l'effet, la cour de Windsor, secrètement instiguée par celle de Versailles, repoussa le moyen de conciliation que venait de proposer Fuen Major ; elle persista à ne pas vouloir de la médiation, et fit déclarer à don Ronquillo que les expressions du mémoire n'avaient pas un rapport aussi exact qu'on pourrait le désirer avec la proposition de la France ; que S. M. britannique lui recommandait de procurer promptement une réponse plus positive, et de représenter fortement en Espagne que, si la médiation n'était pas acceptée dans les termes que la France l'avait proposée, S. M. prévoyait qu'il deviendrait très-difficile, à la fin de novembre, de prévenir une conflagration.

[1] Mémoire du 5 octobre 1682. — Bien loin de vouloir séparer notre cause de celle des princes allemands, le gouverneur général écrivait, le 12 octobre, à La Neuveforge : « Vous pouvez être assuré que le roi, notre sire, ne se séparera jamais des intérêts communs avec l'empire, et que m'ayant sadite M. donné autant de pouvoir et d'autorité que jamais aucun gouverneur général de ces pays a eu, je ne manquerai pas de fomenter, autant qu'il me sera humainement possible, l'effet de cette royale résolution. »

L'approche du danger, le court délai que la France venait de fixer pour les négociations, plongèrent les États-Généraux dans une sorte de consternation. L. H. P., disaient-ils dans une résolution du 8 octobre, n'ont appris cette notification qu'avec un déplaisir très-grand ; elles ont la crainte extrême qu'elle n'occasionne de nouvelles divisions, peut-être même une rupture ; qu'à leur avis il était impossible de conclure en si peu de temps un traité sur des points importants, avec un corps composé de tant de membres que l'empire d'Allemagne, fort éloignés les uns des autres, et avec d'autres rois et princes étrangers engagés à la défense commune ;

Qu'une séparation entre l'empire et l'Espagne entraînerait la ruine de ceux qui se retireraient de l'alliance;

Qu'elles ne savaient comment, et à la réquisition de qui, elles pourraient s'attribuer le pouvoir de presser l'Espagne d'accepter l'arbitrage ; qu'elles ne le pouvaient à la réquisition de S. M. T. C. qui, non-seulement ne le désirait point, mais avait pris même de mauvaise part qu'elles eussent voulu s'en mêler ; ni à l'instance du roi d'Angleterre, puisqu'il n'en avait jamais requis la cour de Madrid; ni encore en leur propre nom, parce qu'on pourrait leur reprocher à bon droit d'exiger plus du roi catholique que S. M. B. elle-même ;

Que toutes les hostilités auxquelles le roi de France aurait recours, précipiteraient la chrétienté en de nouvelles luttes, au milieu desquelles la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies se trouveraient entraînées l'une et l'autre.

La France s'irrita de ces observations, et peut-être plus encore des sollicitations réitérées de la république pour la réunion d'un congrès général, qui contrariaient toutes ses démarches, tous ses calculs ; elle prétendit que la Hollande voulait soulever tout le monde contre elle, et préférait la guerre à la paix.

La politique française, quand les circonstances l'exigent, compte les événements pour rien. Elle nie l'évidence ; elle incrimine les intentions ; elle refait le passé à sa manière ; explique les faits comme elle le trouve utile à sa cause. Sa diplomatie est habile, mais elle ne brille pas d'ordinaire par la bonne foi.

A Londres on répétait complaisamment toutes les accusations que les ministres de Louis XIV débitaient à charge de la république. L. H. P., par résolution du 29 octobre, répondirent qu'elles ne savaient pas qu'elles eussent jamais rien fait contre la paix, ou instigué

qui que ce fût contre S. M. T. C., à moins, disaient-elles avec ironie, qu'on ne voulût prendre pour des intentions de cette nature les devoirs qu'elles avaient faits avec tant de zèle pour le repos de l'Europe; que pour témoigner leur impartialité, elles n'avaient jamais voulu déclarer qui des deux parties contestantes avait raison, quoique intéressées à la conservation des Pays-Bas, à la défense desquels il avait plu à S. M. B. de s'obliger, dans l'espoir que, par la médiation des autres souverains, les deux couronnes de France et d'Espagne s'accorderaient à des conditions honnêtes; que jamais elles n'avaient conseillé à S. M. C. de ne pas accepter l'arbitrage; que les choses étaient disposées de telle manière qu'un accommodement général pourrait se faire avec diligence; qu'elles s'affligeraient d'autant plus de tout fâcheux incident qu'il ne pouvait y avoir le moindre désavantage pour S. M. T. C. à cet arrangement, puisqu'elle déclarait avec sincérité vouloir sortir d'embarras par une paix prompte et générale; qu'elles ne sauraient comprendre que le roi T. C., si ses intentious étaient aussi franches que L. H. P. le croyaient, refuserait une négociation générale à Francfort, où toutes les questions pourraient être décidées plus vite que si l'on en traitait en divers lieux; que le roi catholique n'avait pas agréé les offres d'arbitrage de S. M. B.; que partant on perdrait ses peines à vouloir les lui faire accepter, pendant que l'on négligerait des démarches indispensables; qu'il n'était tenu, par les traités, de remettre à la décision de qui que ce fût ses différends avec S. M. T. C., mais obligé seulement à admettre l'entremise d'amis neutres; qu'en acceptant celle du roi d'Angleterre il avait satisfait à tout ce qu'on était en droit d'exiger.

Les États-Généraux terminaient en disant qu'ils ne pouvaient croire que S. M. B. eût l'intention de ne pas exécuter les traités faits avec S. M. C. et la république, si le roi d'Espagne ou ces provinces venaient à être de nouveau attaqués, et ils exprimaient le désir d'être informés de sa vraie et positive résolution par écrit, pour prendre leurs mesures eu conséquence.

La cour de Londres que la Hollande pressait de se déclarer, n'y était nullement disposée. Elle feignit de s'offenser de cette résolution. On accusait les États-Généraux de méconnaître les bonnes intentious du roi. « C'est avec un extrême regret, répondait Chudley, que S. M. voit, dans une affaire de si grande importance que celle d'empêcher l'empire chrétieu de retomber dans une nouvelle guerre, que les sen-

timents de V. H. P. se trouvent si éloignés des siens. S. M. ne peut nullement tomber d'accord avec V. H. P. qu'un congrès général soit l'unique moyen d'arranger avec promptitude tous les différends. Il est beaucoup plus nécessaire de requérir que toutes choses restent dans l'état actuel, et que, de part et d'autre, l'on ne poursuive aucune prétention par la force. — Quand bien même l'on seroit tombé d'accord du lieu du congrès général..., qui peut empêcher, pendant que l'on seroit à délibérer, que la guerre ne s'allume de tous côtés?... Toutes les parties seroient-elles disposées à conclure un accommodement universel? N'auroit-on pas plutôt raison de croire que les traités et les engagements, qui ne s'observent pas toujours avec grande exactitude entre les confédérés, ne vinssent à produire de nouvelles difficultés, surtout lorsque l'un ou l'autre se trouveroit obligé d'abandonner ce que chacun croiroit à sa bienséance? — S. M. juge, si l'arbitrage est accepté, que le crédit qu'elle a auprès des deux rois, contribuera beaucoup plus à l'heureuse issue de tous les autres différends, qu'aucun expédient que l'on ait encore proposé. Cela étant, jugera-t-on qu'il soit si déraisonnable de croire qu'il est plus facile d'éteindre un embrasement général en commençant à y porter remède d'un côté, qu'en s'amusant à consulter sur les moyens de l'étouffer tout à la fois? — S. M. ne se peut aussi empêcher de penser que toutes les démarches que l'on pourroit faire pour provoquer le rejet de l'arbitrage ou en éloigner l'acceptation, sont autant de témoignages d'aversion pour la paix, nonobstant toutes les protestations contraires.

» V. H. P. ont avoué que c'est par l'intervention de S. M. B. que l'on a levé le blocus de Luxembourg. S. M. peut dire avec raison que tout ce qui reste du Pays-Bas espagnol, a été sauvé par elle, et, puisque les soins de S. M. ont été couronnés d'un si heureux succès, elle prétend avec justice que l'on s'y fie encore. V. H. P. savent avec combien de répugnance S. M. a été amenée à se charger de l'arbitrage..., et qu'elle auroit beaucoup mieux aimé ne faire que la fonction de médiateur. Rien n'auroit été capable de la faire accepter... que la crainte d'une prochaine rupture. — S. M. ne peut croire que l'on puisse nier, avec quelque fondement, que, si le roi d'Espagne venait à accepter l'arbitrage, tel que le roi T. C. l'a proposé, ce ne fût, au moins, un bon acheminement à l'établissement de la paix générale. L'arbitrage ne peut causer aucun préjudice aux alliés, puisqu'il est impossible de parvenir à un accommodement entre les deux couronnes, sans que tous les autres différends y soient compris. »

L. H. P. par résolution du 22 décembre protestèrent qu'elles avoient horreur de la guerre, et de leur confiance en la sincère inclination de S. M. B.; qu'elles savoient combien elle avoit contribué, et pouvoit encore contribuer, par sa grande puissance, à la conservation des Pays-Bas ; que ce seroit avec une extrême satisfaction qu'elles lui en attribueroient la gloire; — Que les alliés étoient d'accord avec elles que les différends existans ne se pouvoient terminer plus convenablement et avec plus de succès que par la médiation de S. M ; — Que leurs H. P. jugeoient qu'il ne sauroit y avoir rien de plus ruineux pour l'État que des traités particuliers; qu'on n'exciteroit pas seulement beaucoup de défiances, mais la division parmi ceux qui avoient été jusqu'alors unis, parce que S. M. T. C. pourroit se servir de ses forces contre ceux qui seroient les derniers à concourir à l'accommodement, et que ceux-ci, abandonnés de leurs alliés, auroient juste raison de se plaindre et de se croire dispensés de l'observance des traités que les alliés avoient conclus entre eux ; — Que la bonne intelligence des alliés ne tendoit à l'oppression de personne, mais seulement à une défense mutuelle, comme le meilleur moyen de sûreté publique ; — Qu'il sembloit à L. H. P. que, si les différends entre les deux couronnes étoient assoupis, sans que ceux de l'empire fussent arrangés en même temps, la guerre pourroit s'y rallumer avec d'autant plus de rigueur..., et qu'elles se seroient fait un grand tort en y travaillant. »

Les États-Généraux concluaient qu'ils seraient très-aises qu'un accommodement se fît au plus tôt; qu'ils auraient pour agréables tous les expédients que S. M. B. pourrait employer à cet effet, pourvu que toutes nouvelles entreprises des uns contre les autres vinssent à cesser; que l'accommodement fût général ; que les hauts alliés ne se divisassent pas, et ne fussent point poussés à concevoir de justes défiances ; que tout ce qui serait arrêté, fût garanti par tous en même temps, et que l'on prît l'engagement réciproque de se défendre.

A mesure que les notes se multipliaient, les questions, loin de se simplifier, se compliquaient davantage. On s'aigrissait à Londres et à La Haye. Cependant M. de Salvandy suppose que l'alliance de la Hollande et de l'Angleterre redevenait à cette époque menaçante, et que la France mettait toute son application à la rompre. Les documents que nous venons d'analyser, prouvent qu'il n'existait aucune union entre les deux gouvernements.

Il n'y en avait pas davantage au sein de l'empire ; les princes allemands ne comprenaient pas les grands systèmes politiques qui étaient en présence, la suprématie de la France et l'indépendance de l'Allemagne, la lutte de l'élément roman contre l'élément teutonique. La Neuveforge exposait en vain la nécessité du bon accord. « J'ai déduit, disait-il, le bien que l'Espagne avait fait aux électeurs du Rhin ; comment la France ne leur avoit donné, jusques à présent, d'autres suites de tant de belles paroles que de les avoir rongés, pillés et dépouillés, leur tenant le couteau sur la gorge. Je fis la déduction du bien que l'on pouvoit attendre d'une paix et accommodement universels, et des méchantes conséquences s'il falloit s'ajuster séparément. » — Peu d'objections furent présentées à ces judicieuses réflexions. Mais telle était l'admiration craintive qu'inspirait à l'Europe la puissance de Louis XIV, tel était le résultat des adroites manœuvres de sa diplomatie caressant l'amour propre des uns, effrayant les autres, que le directeur de Mayence, servilement assujetti aux ordres de Versailles, disait avec colère à ceux qui ne voulaient pas entendre parler de concessions, qu'il valait mieux rester avec la moitié d'un pain, que de le perdre tout entier, et sortir d'embarras d'une manière ou d'autre pour ne pas périr de deux côtés.

Le terme fatal des négociations était là, lorsque les ministres français remirent, le 31 novembre, un mémoire dans lequel ils disaient, entre autres choses : « Comme les ministres supérieurs ne laissent plus aucun lieu de douter que, loin de vouloir concourir à la paix, tout leur but et toute leur application ne soient d'en éloigner les électeurs, princes et États de l'empire les mieux intentionnés pour le repos de leur patrie ; qu'ils tâchent de leur persuader qu'il convient d'embrasser les différends qu'il y a entre la France et l'Espagne avec ceux que S. M. offre de terminer avec l'empire, et que, sous le spécieux prétexte d'une paix universelle à laquelle on pourroit facilement arriver si les offres qui avoient été faites de la part de S. M. étoient acceptées, ils s'y opposent d'autant plus fortement qu'ils jugent bien que cette acceptation ruineroit entièrement le dessein qu'ils ont d'un renouvellement de guerre universelle. »

Les ambassadeurs déclarèrent qu'il n'était pas de la dignité du roi d'attendre plus longtemps le succès des délibérations d'une assemblée obligée de suivre aveuglément les mouvements des ministres d'Autriche, pendant que ceux-ci n'omettaient rien pour rendre suspectes

les intentions de S. M. à tout l'empire. Cependant, par égard pour les princes et États qui avaient fait paraître leurs bonnes dispositions, ils annoncèrent que S. M. T. C. avait donné pouvoir au comte de Crécy d'écouter, jusqu'au 1er février, toutes les propositions qui pourraient lui être faites pour l'affermissement de la paix.

Les ministres français partirent le lendemain, mettant ainsi un terme à de stériles conférences [1], après une année tout entière de vaines disputes de forme, sans qu'on eût abordé la question principale.

La rupture du congrès était une résolution fort habile. Toute la négociation se trouvait de nouveau renvoyée à la diète, au sein de laquelle la France comptait des partisans nombreux, influents, qui manifestaient tous une opinion de répugnance pour la reprise des hostilités. L'antipathie qu'ils montraient pour l'Espagne, les passions, les jalousies qui travaillent toujours les grandes assemblées, surtout celles divisées en plusieurs chambres, toutes ces circonstances exploitées avec adresse, pouvaient offrir aux ministres de Louis de plus belles chances qu'ils n'en avaient trouvées à Francfort, où ils n'eurent affaire qu'à un petit nombre de diplomates qui parvenaient trop facilement à s'entendre entre eux.

La pensée de Versailles n'échappa à personne. « Elle n'a pas hésité à rompre le congrès de Francfort, disait le chevalier de Campricht, parce qu'elle ne vouloit point qu'on y examinât ses attentats ; mais que, par égard pour sa puissance, on acceptât les conditions d'accommodement qu'elle vouloit dicter, ce que ne pouvant obtenir, et croyant que les députés de l'empire qui étoient à Francfort, ne lui étoient pas si favorables, ou pour mieux dire si dépendants d'elle que plusieurs de ceux qui sont à Ratisbonne, elle a voulu traiter, au moins en apparence, en ce lieu-là : mais afin qu'on ne pût rien faire, elle prétendit prescrire un terme si court qu'il étoit impossible, bien loin de finir, de commencer seulement une négociation si vaste et de si grande importance dans laquelle on devoit traiter des intérêts et de la sûreté de tous les alliés [2]. »

[1] M. de Salvandy fixe, par erreur, la rupture des négociations au 4 octobre. Il se trompe également lorsqu'il dit que Louis XIV parlait de s'en remettre à son épée du soin de vider ses différends. — Il n'a pu tenir ce langage, à cette époque, puisqu'il accordait un nouveau délai.

[2] Mémoire du 5 février 1684.

La note des plénipotentiaires français n'était autre chose qu'une provocation hautaine. Elle excita l'indignation de tous ceux qui restaient attachés à la cause de la maison d'Autriche, parce que, en flattant les uns, on y outrageait les autres. On n'ignorait pas d'ailleurs que, tout en se montrant fort accommodante en paroles, elle restait intraitable sur ses prétentions. — « C'est un mépris et une indignité, écrivait La Neuveforge le 7 décembre, dont peut-être jamais l'histoire ne fait voir de pareille entre le vainqueur et le vaincu, et qui ne peut se réparer que parce que Dieu, la justice, le droit des gens et de nature permettent. S'il faut broncher dans ce pas, il n'y a plus de remède. » Mais le collége électoral s'effrayait bien plus de la suprématie de Léopold sur le corps de l'empire, que de la prépondérance hautement avouée que la France, pour le malheur de l'humanité, voulait exercer hors de ses limites. Il décida qu'attendu le péril dans lequel se trouvait l'Allemagne, tant du côté de l'Orient que de l'Occident, on devait accueillir les propositions du roi très-chrétien.

Dès lors il fut hors de doute que nous avions été condamnés à ce tribunal d'avance, et sans qu'on daignât nous écouter. Il avait voulu par sa résolution engager tout le monde à nous abandonner, méconnaissant la sainteté de notre cause. Le collége des princes se montra moins accommodant. Il éleva une voix généreuse en notre faveur. La Neuveforge y proposa la conclusion d'une paix et garantie universelles. Il fut fortement appuyé par les députés de l'Autriche. Il fallait, disaient-ils, hâter les préparatifs de guerre, et se mettre tous en posture si redoutable qu'on put détourner à temps, et avec constance, les Irruptions que l'on appréhendait ; que le point de la sécurité devait être réglé avant tout ; que la France menaçait l'empire, lorsqu'il était en péril d'être attaqué par les Turcs, tandis que, pour le même motif, elle avait levé le blocus de Luxembourg ; que l'expérience prouvait qu'on ne serait pas longtemps préservé de son insatiable ambition par un arrangement, et que si l'on considérait ses procédés à l'égard de l'Espagne et de l'empire, ce souci acquerrait une nouvelle force.

Le comte de Crécy souleva toutes les créatures de la France contre ces propositions. Diverses opinions se manifestèrent au sein de la diète. Bavière et Munster refusèrent de s'expliquer. Hanovre déclara avec franchise qu'il ne faudrait tenir compte d'aucun traité qui ne comprendrait pas toutes les puissances. Le député de Brandebourg soutint, au contraire, qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Il exagéra

la faiblesse de l'empire et les forces de la France; l'impossibilité de récupérer ce qu'elle occupait, et la nécessité d'acheter le repos à quelque prix que ce fût.

Pfeister a prétendu que l'électeur de Brandebourg sut, dans les affaires de l'Allemagne, opposer la fermeté au penchant des divers États pour la France. — Ce ne fut certainement pas dans la négociation de la trêve de vingt ans qu'il adopta cette politique.

« Je déclarai de mon côté, écrivait La Neuveforge, que non-seulement S. M. I., mais tous ayant toujours, en toutes occasions, fait entendre le désir extrême pour une paix solide et durable qui étoit l'unique but du roi mon maître, j'avois été d'opinion et le serois encore, que ce repos qu'un chacun souhaitoit..., ne se pouvoit trouver que par une paix universelle dans la chrétienté..., l'expérience faisant voir que les traités particuliers produisent de nouvelles guerres.

» L'on me fait des interrogats, et même ceux qui sont amis, ce que l'on entend par cette paix et garantie générales; comment l'on croit que cela se puisse faire et réduire en pratique; à quel titre l'on y peut comprendre les Anglais et les Hollandais; si le roi notre maître entend d'y comprendre toute l'Espagne, les royaumes de Naples, de Sicile, et si, par exemple, la France faisait la guerre en Sicile, toutes les autres puissances comprises dans cette garantie générale devroient accourir aux feux de ce côté-là; si, en notre égard, nous croyons de pouvoir, et à quel titre, extendre cette garantie au dehors des pays reconnus ou faisant partie de l'empire comme sont les Pays-Bas, l'État de Milan et autres; que nos différends ont des objets bien embarassants, et si, pour cela, l'Europe devroit surseoir son accommodement jusques à ce que nous serions d'accord? Ce sont toutes questions et difficultés pareilles qui se firent du temps du traité de Munster [1]. » Elles entretenaient les méfiances, et empêchaient de prendre une résolution.

Le collége des princes conclut qu'il était nécessaire d'examiner le droit prétendu par la France sur les places qu'elle avait occupées, et en traiter à l'amiable; que, par la grâce de Dieu, on pourrait encore tomber d'accord sans guerre; que Versailles devait renoncer au délai qu'elle avait prescrit aux conférences, et aux attentats dont elle menaçait l'empire; que l'on devait songer à un accommodement général

[1] Lettre du 7 décembre 168.

de tous les différends sous une garantie universelle, unique moyen de vivre en paix les uns avec les autres.

Cette résolution renversait sur tous les points les conditions posées par la France. Le député de Brandebourg protesta contre l'accomodement général, et demanda la suppression de cet article. Aucune puissance n'en avait témoigné le désir ; quelques-unes pourraient même prendre de mauvaise part que l'empire se mêlât de leurs affaires, sans en avoir été requis ; que l'on ne devait attendre d'une négociation générale qu'une confusion universelle, et que chaque potentat ferait bien de faire son accord à part, pour son compte particulier.— Quoiqu'il n'eût aucune chance de succès, Schonbeek se montra persévérant, habile. Il ne put convaincre, il imposa. La diète retomba dans ses premières irrésolutions. L'anarchie des opinions, des volontés devint complète.

« L'on voit ouvertement, annonçait La Neuveforge, que les uns ne veulent et que les autres n'osent. V. Ex. connoît trop les génies et la manière dans l'empire pour ne pas comprendre que, comme l'on use de toutes les lenteurs parmi les périls mêmes, si, après que l'on aura eu la complaisance pour la France qu'elle demande, l'on aura plus d'empressement ou plus de courage à faire le mauvais [1]. »

La cour de Vienne elle-même paraissait disposée à fléchir, et commettait la faute capitale de ne pas dissimuler qu'elle redoutait les désastres publics que pouvait entraîner une conduite ferme et digne [2]. La Neuveforge s'indignait de tant de faiblesse qui favorisait les intrigues de notre ennemi. Mais, le croirait-on? on trouvait des excuses, à Bruxelles, à la politique de la peur qui, dans tous les temps, en toutes circonstances, loin de conjurer le mal, ne sert qu'à l'aggraver. « Comme les dangers dont la chrétienté est menacée du côté de l'Orient, sont si grands, écrivait le gouverneur général à La Neuveforge, le 25 décembre, il faut avoir un peu d'indulgence pour les longueurs... S. M. demeurera constante dans la résolution de ne pas se détacher de l'empire ni de ses alliés. »

Le 28 décembre, l'Espagne et l'Autriche adhérèrent au traité d'alliance de La Haye.

Les cercles de Franconie et du haut Rhin ; les ducs de Saxe-Gotha

[1] Lettre du 17 décembre 1682.

[2] La cour impériale discoure déjà trop ouvertement qu'il faut se régler selon le péril qui enseigne de choisir de deux maux le moindre. *Lettre du 17 décembre.*

et Weymar, ainsi que plusieurs autres princes et États signèrent également.

Des hommes qui ne connaissaient pas les clauses de cette alliance, ou qui les avaient peu étudiées, en exagérèrent la grande portée. A les entendre, c'était une forte et durable ligue dans un but d'ailleurs tout pacifique; un contre-poids à l'orgueil intolérable de la France. Des proportions imposantes, colossales, furent données à un acte de circonstance qui n'avait ni but, ni avenir, parce qu'il ne précisait aucune mesure contre les événements; qu'il ne déterminait pas même les forces que chacune des parties contractantes devrait fournir dans telle ou telle éventualité.

L'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, les États-Généraux jugèrent à propos de réparer cette omission capitale par une convention particulière : mais une fois qu'on essaya de sortir des vagues termes d'alliance, d'en venir à des applications positives, la division se manifesta vive, opiniâtre.

La Suède voulait obliger l'Espagne à l'assister, contre ses ennemis, avec un corps de 6,000 hommes et douze vaisseaux de guerre dans la mer Baltique, ou bien à lui fournir l'équivalent en argent comptant, tandis qu'elle ne prétendait secourir l'Espagne qu'avec un corps de quatre mille hommes et huit vaisseaux de guerre.

Ces propositions paraissaient peu équitables à Fuen Major; il chercha à les réduire à des termes plus justes en fixant le secours par mer à huit vaisseaux de part et d'autre; ou bien il offrit que l'on ne s'assisterait point par mer, mais que l'Espagne mettrait à la disposition de la Suède un corps de 6,000 hommes, et que la Suède n'en fournirait qu'un de quatre mille.

Le ministre de cette couronne ne voulut jamais accepter cette condition. Fuen Major, sur les instances du prince d'Orange et du chevalier de Campricht, signa la convention comme l'exigeait la Suède; mais il déclara hautement que son roi ne la ratifierait jamais, parce qu'on lui imposait des obligations contraires à toute justice distributive.

En effet, la cour de Madrid refusa son approbation parce que décidée à agir, comme toujours, de bonne foi, « elle ne vouloit pas promettre ce qu'il lui aurait été impossible d'accomplir effectivement, non obstant que dans l'estat ou se trouvoient les affaires alors, elle auroit pu ratifier la convention, afin de jouir de l'assistance du roy

de Suède, et commettre aux accidens et événemens du temps les grands frais de celle qu'elle devoit donner [1]. »

Les cercles et autres princes repoussèrent aussi la convention. Ils se refusaient à préciser le secours qu'ils accorderoient, quoiqu'on offrit de leur en donner un double de celui qu'ils prêteraient à l'alliance. Le traité de La Haye resta donc sans exécution possible, et n'exerça aucune influence morale sur les événements qui se développaient.

Franchement accepté, il pouvait produire de salutaires résultats, refréner l'orgueil de la France, et l'obliger à renoncer à tous ces attentats que provoquaient la honteuse apathie des alliés. Au lieu de cela, on parut vouloir éviter de se prêter les uns aux autres une assistance active, puissante, le jour où elle deviendrait nécessaire.

Cette fatale hésitation enhardit Louis XIV, accrut nos périls, et découragea Léopold. Ses ministres déclarèrent, le 29 décembre, que S. M. I. était disposée à entrer en négociations, mais qu'elle était toujours convaincue qu'il serait difficile de sortir d'embarras sans une discussion préalable du véritable sens des traités, et l'examen des raisons des États lésés ; qu'il n'y aurait pas de repos durable sans une pacification générale, et qu'il était nécessaire que les États de l'empire s'armassent tous sérieusement pour la défense et la tranquillité communes.

A cette communication la diète se trouva en proie à de graves dissentiments, et se partagea entre plusieurs opinions bien distinctes. Les uns voulaient le rétablissement de la paix, et pensaient qu'on ne pouvait l'obtenir qu'en souscrivant à tout ce qu'exigeait la France. Les autres désiraient aussi la paix, mais ils prétendaient en discuter les bases, et ne pas tout accorder aveuglément. Il y en avait enfin qui repoussaient comme une calamité toute concession nouvelle à l'étranger.

Le collége des électeurs prononça qu'avant toute autre chose il fallait entrer en négociation. Cette conclusion rencontra une vive opposition dans le collége des princes. Elle y était combattue par les députés de Hesse-Cassel, de Saxe-Gotha, d'Osnabruck, de Bourgogne, et par les commissaires de l'Autriche. Elle était fortement appuyée par les députés de Cologne, de Hildesheim et de Bavière. Le député de Magdebourg soutint ouvertement que ceux qui s'opposaient aux

[1] Mémoire pour le conseiller de La Neuveforge au 7 juin 1686.

conclusions du collége électoral, devraient être considérés comme les auteurs de tous les maux qui pourraient résulter de leur obstination[1]. Le député de Munster poussa la condescendance jusqu'à la lâcheté. Il prétendait qu'il ne fallait pas s'amuser à discuter qui avait tort ou raison, comme dans un procès ordinaire; qu'il n'y aurait pas de fin aux affaires si chacun devait être écouté, les plaintes et les griefs tous examinés; si on voulait rechercher de quel chef la France était en possession de ceci ou de cela, depuis quel temps, par qu'elle voie, ce qu'elle pourrait encore prétendre ; que lorsqu'il s'agissait d'obtenir le repos et d'affermir la paix, ce que chacun souhaitait, il ne s'agissait pas d'éplucher les questions ; qu'il n'était pas de saison de s'arrêter à la pensée de former un traité de paix générale, et que si l'empire faisait son accommodement, tous les autres suivraient [2].

Chacun se montrait imprudemment disposé à sacrifier son allié pour échapper à la tempête. On ne voyait pas que « l'empressement que les uns auroient à se sauver plus tôt que les autres, causeroit la ruïne de tous avec fort peu de différence de temps[3].»

Cependant Citters et Van Beuningen faisaient à Londres d'incessantes démarches pour que cette cour employât tout son crédit auprès du roi de France, afin d'empêcher qu'il ne déclarât la guerre. On leur répondit que S. M. B. était hors d'état de rien faire et de rien provoquer d'utile, à cause du refus de l'Espagne d'accepter l'arbitrage.

Charles II était extrêmement offensé de ce refus [4] qui cependant lui servait de prétexte pour ne pas troubler le monarque français dans ses projets [5]. Il déclara à Van Beuningen qu'il voudrait bien s'employer à prévenir la guerre, mais qu'il ne pouvait rien espérer de ses bons offices, si les États-Généraux ne lui fournissaient les moyens d'entamer les négociations avec plus d'espoir de succès, en conseillant l'acceptation de l'arbitrage pour les affaires d'Espagne, et la prompte négociation d'un arrangement pour l'empire ; qu'il espérait qu'alors le roi de France serait disposé à s'en rapporter encore à sa décision.

Citters eut depuis à ce sujet un long entretien avec Charles II ; ce

[1] Gazette de Paris de 1683, pages 17 et 21.
[2] Lettre de La Neuveforge du 11 janvier 1683.
[3] Lettre de Fuen Major du 14 janvier 1680.
[4] Larrey, tome V, page 148.
[5] Dalrymple, page 236.

prince lui dit qu'il considérait la guerre avec les Turcs comme inévitable ; que les affaires de son royaume n'étaient pas assez complétement arrangées pour qu'il pût être utile à ses amis ; que les Français pourraient profiter de la situation politique pour pousser leurs armes contre l'Espagne , et même ailleurs , avec un certain succès , si on n'écartait promptement toutes les difficultés ;

Qu'il ne comprenait pas comment les alliés pouvaient se persuader le contraire, et que l'empereur, si peu d'accord avec l'empire, serait en état de soutenir la guerre contre les Ottomans et contre la France;

Que c'était par suite de cette conviction que l'on semblait éloigné de conseiller à l'Espagne d'accepter l'arbitrage;

Qu'il avait mainte fois expliqué qu'il considérait l'arbitrage non-seulement comme une médiation, mais aussi comme un moyen d'empêcher le mouvement des troupes françaises ;

Que leurs H. P. et les alliés ne devaient pas croire que la France se tiendrait tranquille par considération pour lui, ou par la crainte de rencontrer une résistance générale ;

Qu'il était persuadé que Louis XIV emploierait la force de ses armes aussitôt que les Turcs marcheraient contre la Hongrie ;

Que si la couronne d'Espagne acceptait l'arbitrage, il agirait avec activité pour engager la France à rester en repos, sans pouvoir garantir le succès de ses efforts, mais non sans grand espoir de réussir.

Citters rappela au roi toutes les démarches que la Hollande avait faites dans l'intérêt de la paix.

Le roi. On dit cependant en Espagne que L. H. P. ont déconseillé l'acceptation de l'arbitrage.

Citters. Elles auraient vu avec plaisir que cette couronne l'eût agréé ; mais ayant remarqué qu'elle y était fort peu disposée, les États-Généraux n'ont pas conseillé l'acceptation, pour prévenir les arrière-pensées que l'on aurait infailliblement conçues d'un semblable conseil; d'ailleurs la cour de Madrid et l'Autriche avaient confondu leurs causes désormais inséparables. Il supplia S. M. de croire que L. H. P. n'avaient jamais, en aucune manière, conseillé le refus de l'arbitrage, et d'avoir une plus favorable opinion de leur conduite.

Le roi, l'interrompant, lui dit qu'il ne connaissait d'autre moyen

de conserver la paix que celui qu'il avait indiqué, et rompit l'entretien.

Tout ce luxe de bonne volonté et d'inquiétudes, ce fastueux empressement n'avaient rien de sincère, mais n'étaient que trop justifiés par les circonstances.

Tandis que le prince d'Orange poussait les Espagnols à tenir bon, « espérant que le roi de France, lassé de *leur mauvaise conduite*, (c'est le comte d'Avaux qui parle) entreroit en action, et qu'il auroit lieu par là d'engager les États-Généraux dans la guerre, le comte de Crécy insinuait à Ratisbonne que la cour de Madrid était disposée à accepter l'arbitrage. D'un autre côté, d'Avaux assurait aux Hollandais que l'empereur s'occupait fort peu de ses alliés, et n'en faisait aucun cas [1]. La France mettait tout en œuvre pour inspirer partout des soupçons, et elle y réussit. A Bruxelles, on craignit que l'Autriche ne fût disposée à prêter l'oreille au collége des électeurs. « Je remarque plus d'appréhension, écrivait le marquis de Grana à La Neuveforge le 4 janvier 1683, que la cour impériale ne fera pas voir la fermeté dont on auroit présentement besoin contre les intrigues de la France, mais je n'en puis pénétrer le fond. »

Le secret ne tarda pas à être dévoilé.

Un rescrit impérial, communiqué à la diète le 15 janvier, l'autorisa à entrer en négociation. Ce document était conçu en termes ambigus. Il ne préjugeait aucune des grandes questions qui inquiétaient tous les peuples. On y exprimait « le désir de S. M. pour procurer le repos. L'on devoit le faire paroître ainsi aux États de la meilleure manière, en sorte, disoient les plénipotentiaires Autrichiens, que l'on ne croie pas que S. M. I. se voudroit attirer le blâme de préférer la voie des armes à celle de la paix. Telles et semblables expressions n'étoient pas préjudiciables [2]. »

Le comte de Crécy n'en fut pas la dupe, et manifesta son étonnement de ce qu'on ne faisait aucune offre sur les propositions de son maître.

Le collége électoral, publiait la *Gazette de Paris* [3], déclare que la discussion des intérêts différents de plusieurs princes demandée avec

[1] Lettre de la Neuveforge du 11 janvier 1683.
[2] Lettre de la Neuveforge du 8 février 1683.
[3] Page 90.

tant d'instance par l'Autriche, doit être proposée dans un autre temps; que si l'empereur veut qu'on entre réellement en négociation, il est nécessaire que ses ministres travaillent plutôt à lever les difficultés qui peuvent retarder une paix si nécessaire, qu'à en faire naître de nouvelles, sur l'espérance incertaine de quelques conditions plus avantageuses que celles proposées par le roi T. C.

On trouve quelques détails sur ces délibérations dans une note du chevalier Campricht aux États-Généraux[1].

« Quelques électeurs dont les avis doivent être préférés à ceux des autres qui s'étant ligués avec la France ou se trouvant à ses frontières, n'ont pas à l'heure qu'il est la liberté de dire leur sentiment, se sont conformés à la résolution de S. M.

» Du nombre de ces derniers au collége des princes, furent les seize voix qui opinèrent, le 22 février, que l'on devait accepter les conditions de paix de la France, et exclure de la négociation les affaires étrangères.

» Les autres du mêmes collége qui étoient 41 ayant réfuté cette opinion, déclarèrent que si, en excluant les affaires du dehors, on prétendoit faire une paix particulière, ils seroient obligés d'y faire opposition, parce que l'on n'y pourroit trouver aucune sûreté. »

Pour animer les partisans de la France à ne pas approuver de conférences sur d'autres griefs que ceux de l'empire, le comte de Crecy disait avoir l'ordre de faciliter un arrangement avec l'Allemagne par tous les moyens possibles; que la France se résoudrait même à rendre Strasbourg, l'Alsace et peut-être toutes les conquêtes pourvu que l'on abandonnât l'Espagne. C'étoit le gâteau à Cerbère des anciens. « Cela étoit plausible, disait La Neuveforge, aux oreilles de ceux qui apprèhendent la guerre et ne songent qu'à eux seuls[1]. » Aussi le collége des princes ayant résolu qu'il fallait porter à la connaissance de l'empereur ses sentimens et ceux du collége électoral, celui-ci prononça, le 17 février, qu'il n'étoit pas de sa dignité de recevoir la loi du collége des princes; qu'il étoit contraire à la liberté des États de se soumettre à la décision de la cour de Vienne; qu'on la rendroit l'arbitre de la paix et de la guerre, en l'établissant juge du différent entre les deux colléges, et qu'il étoit dangereux de permettre que les intérêts des étrangers fussent mêlés avec ceux de l'empire auquel ils n'avoient jamais procuré aucun bien[2].

[1] Celle du 25 mars 1683. — [2] Lettre du 7 février 1683.

Toute cette politique de cabale et d'amour propre, compromettait la paix au lieu de l'affermir. Le ministre de l'électeur de Brandebourg, comte de Schwerin, pressa l'empereur de traiter. — Pour procurer la sécurité de l'empire et de toute l'Europe ; pour détourner les malheurs, les périls qui planaient sur la chrétienté, il fallait accepter la paix qu'offrait la France, paix dont les articles pourraient être rédigés avec tant de clarté et de précision qu'il n'y aurait plus à l'avenir d'équivoque, ni de matière à contestation.

La cour de Bruxelles s'effraya de cette démarche. Elle fit écrire au baron de Freytagh, ambassadeur impérial à Berlin : « Sans doute, que S. A. E. veut maintenir ses États en paix, et les laisser en même disposition aux princes ses enfans, sans être exposée à des troubles continuels. Il est pourtant évident que l'on ne peut espérer cet effet à moins de faire voir à la France que l'on peut lui opposer des forces correspondantes à celles dont elle veut se servir pour ravir la liberté de l'Europe. Cette résistance n'est pas une affaire impossible. S. A. E. qui est en une si grande considération dans l'empire, et qui a les forces principales, peut en jeter les fondemens, et il n'y aura pas de prince ni État qui ne concoure, à son exemple, pour une affaire si juste... où il ne s'agit de rien moins que de voir l'empire toujours dépendant de la France, ou d'en secouer le joug pour maintenir chaque membre dans la liberté et le repos, qui leur sont héréditaires. Ce qu'il y a de plus particulièrement à considérer, est que cette occasion ne reviendra plus, et que si, par un traité que l'on feroit avec la France, pendant qu'elle à la main haute, l'on la confirmoit dans son humeur altière, la laissant dans tous les avantages qu'elle possède, elle les augmentera journellement sans qu'un traité l'en puisse retenir, et supplantera l'empire de telle manière qu'elle ne lui laissera pas le temps, ni la possibilité de s'en relever, ni de mettre en usage ses propres forces quand il le voudra. Il est bon de faire une paix quand elle peut servir à garantir de la ruine ; mais ce n'est pas l'expédient dont on se doit servir, quand elle la doit causer. Il est vrai que je ne sais pas si peut-être la France, contre son ordinaire, proposeroit des conditions raisonnables : mais l'expérience nous a fait voir que l'on ne le doit pas espérer, et que si elle les accordoit, elle sauroit le moyen de les rendre inutiles, à moins que nous ne les lui

[1] Gazette de Paris, pages 101 et 138.

puissions faire maintenir par la force. Ainsi, de telle manière que l'on envisage cette affaire, elle se réduit toujours à ce qu'il est indispensable d'avoir les forces à la main pour lui faire connoître que l'on ne doit pas subir ses lois selon sa volonté. »

Ces conseils étaient fort judicieux, mais ils furent mal reçus. Quelle impression salutaire pouvait produire la parole d'une puissance qui parlait de la nécessité de réunir des forces contre la France, et qui, la plus exposée de toutes, se montrait désarmée, quand déjà l'ennemi lui mettait le pied sur la gorge?

Malgré la grandeur du péril, la cour de Vienne repoussa les insistances artificieuses de l'électeur. Elle lui répondit, le 28 mars, que si l'on devait appuyer l'assurance de la paix sur le sens clair, indubitable des actes, pouvait-on s'exprimer avec plus de clarté que dans le traité de Westphalie?—A quoi avait servi cette expression si nette, si significative? On ne pouvait abandonner le domaine de l'empire en Italie, ni les terres et les places du cercle de Bourgogne, comprenant les Pays-Bas et la Franche-Comté, etc.... sans causer du dommage à l'empire, et le mettre en danger d'être infesté jusque dans ses entrailles; qu'une paix à ce prix ne pouvait être que vaine, passagère, abusive; traîner après elle de nouvelles hostilités, et transporter le champ des combats des Pays-Bas dans l'Allemagne.

« La résolution de S. M. I. de ne se jamais séparer, écrivait le marquis de Grana à La Neuveforge, le 15 mars, est belle et bonne; mais la guerre des Turcs m'effraye, et l'état où je me trouve ne me rassure pas. »

Cependant les innombrables hordes ottomanes commandées par le grand vizir Kara-Mustapha, s'avançaient avec rapidité. Le collége des princes décida, le 20 mars, qu'avant toute autre chose, il fallait s'occuper de la surêté publique. Mais le 22, les électeurs arrêtèrent qu'il fallait commencer par y pourvoir en traitant avec la France; que le salut de l'Allemagne serait toujours exposé à un péril inévitable du côté des infidèles, si la paix n'était auparavant conclue; et qu'il était inutile de penser à l'armement de l'empire, puisqu'il ne pouvait avoir lieu sans leur consentement, et de flatter les alliés de l'espérance d'un armement qui ne saurait être fondé sur des traités particuliers, auxqnels l'empire n'avait et ne voulait avoir aucune part [1].

[1] Gazette de Paris, pages 174, 185 et 197.

Ainsi, pour servir d'injustes prétentions, le collége des électeurs abjurant tout sentiment de patriotisme, méconnaissait nos légitimes reclamations, la majesté du chef de l'empire, les égards qu'il devait au collége des princes, et, ce qui est pis que tout cela, il livrait l'Autriche sans défense aux invasions des sectateurs de Mahomet!

Pendant que ce grave débat agitait l'Allemagne, et fixait l'attention de toutes les cours, Madrid, par un rescrit du 4 février, avait définitivement rejeté l'arbitrage suspect du cabinet de Londres. Le gouvernement espagnol avait espéré qu'en prenant ce parti, il intimiderait la France, en lui inspirant la crainte d'une guerre avec l'Europe, et l'obligerait ainsi de consentir à un traité direct. Cet espoir fut complétement déçu.

On comprit alors la nécessité de prendre de fortes mesures.

Les *Relations véritables* annonçaient, sous la rubrique de **La Haye**: « Les commissaires députés pour les affaires étrangères s'assemblent tous les jours avec les ministres de l'empereur, de S. M. C. et des autres alliés, pour aviser à ce qui concerne la défense des Pays-Bas, si on ne peut obtenir des conditions honorables »[1]. Mais ces réunions ne devaient pas avoir une meilleure destinée que toutes les autres.

Les États-Généraux, l'Espagne et la Suède signèrent un traité par lequel ils s'engageaient, en cas de guerre, à se secourir par mer.

Le prince d'Orange et le marquis de Grana convinrent secrètement que, si les Français mettaient le pied sur les terres d'Espagne, celui-ci, n'eût-il que 200 hommes à sa disposition, commencerait la guerre pour forcer la république à la déclarer.

« Je mandai au roi, dit le comte d'Avaux, que je ne pouvois croire que le prince d'Orange ne connût bien qu'il n'étoit pas en état de résister à S. M., mais qu'il ne se soucioit guères que les Espagnols perdissent quatre places, ni que les alliés fussent battus, pourvu que la guerre recommençât; qu'il vouloit hasarder le tout pour le tout; qu'il espéroit que le roi d'Angleterre l'aideroit, malgré lui, à faire la guerre avec avantage, ou que ce prince se perdroit, et que ce lui seroit un moyen court et facile pour monter sur le trône. »

Voilà les ambitieux calculs qui se mêlent souvent aux causes les plus justes et les plus saintes.

L'intime union de l'empereur et du roi catholique inquiétait leurs

[1] année 1683, page 120.

adversaires. On fit courir de nouveau le bruit que les deux couronnes étaient disposées à traiter sans comprendre leurs alliés dans la négociation.

Le ministre impérial Campricht, craignant que ces mensonges ne donnassent à L. H. P. de sinistres impressions, et ne leur fît négliger des précautions indispensables, protesta que S. M. I. ne cherchait qu'à faire une paix générale de concert avec tous ses alliés; que toutes ses applications politiques et ses préparatifs militaires n'avaient pas d'autre but [1].

Malgré cette dénégation formelle, on doutait encore de la sincérité de l'Autriche. On continua à calomnier ses intentions. Dans une note du 25 mars, Campricht déclara que l'empereur avoit mieux aimé « par l'aversion que lui inspiroit une paix particulière, exposer la Hongrie et ses autres États héréditaires aux périls de la guerre avec les Turcs, plutôt que de condescendre à une paix indigne et mal assurée, tant pour lui que pour l'empire et ses alliés, ce qui doit servir d'exemple à un chacun, et encourager ceux qui balancent encore à prendre des précautions contre l'esclavage que leur offre la France sous le spécieux prétexte d'une paix séparée. »

L'ambassadeur d'Espagne se rendit garant de la loyauté de Léopold. « Jamais, disait Fuen Major (note du 26 mars), S. M. C. n'a eu la moindre crainte qu'il se pût faire une paix séparée entre l'empereur, l'empire et la France. » — Il avait toujours cru que c'était au roi son maître à examiner la valeur de la parole et de l'autorité de l'empereur; que cela suffisait pour donner aux malveillants des inquiétudes sans qu'ils pussent s'en prévaloir; mais que ces gens-là ne manquaient pas plus d'artifices que les zélés d'empressemens; que l'union indissoluble qui existait entre L. M. I. et C. les obligeait à ne pas faire de paix qui ne fût générale, et ne comprît pas tous les alliés.

A peine ces déclarations devinrent-elles publiques, que l'on changea de tactique. On accusa l'Autriche et l'Espagne de vouloir la guerre. Le ministre impérial répondit à toutes ces accusations, en annonçant que Léopold avait l'intention de proposer sous peu des conditions qui feraient voir qu'il voulait la paix, mais honorable, juste, sûre et générale.

En effet, l'Autriche produisit, à la fin du mois d'avril, un projet de

[1] Mémoire du 29 janvier 1683.

traité par lequel les difficultés concernant les dépendances de Verdun, devaient être décidées au moyen de l'arbitrage, si elles ne pouvaient être résolues autrement [1].

Elle espérait ainsi satisfaire ceux qui, comme les députés de Bavière et de Hanovre, étaient d'avis qu'il fallait faire quelques ouvertures à la France, pour lui ôter l'occasion de se plaindre que l'empire ne voulait pas de paix [2]; elle croyait surtout réduire au silence le ministre de Brandebourg qui allait partout disant que l'on aimait mieux avoir égard aux intérêts des alliés au dehors de l'empire, que de l'empire lui-même [3].

Les commissaires impériaux communiquèrent le projet de traité, sous le sceau du secret, aux ministres dévoués à l'Autriche pour savoir leur avis. « Cette communication particulière ne facilitera pas le commencement des traités, disait La Neuveforge, mais y donnera plutôt du retardement. » En effet, elle fut bientôt divulguée, et ne servit qu'à provoquer des *altérations et des aigreurs*.

« Je crois que la France acceptera facilement le projet de traité, écrivait-il encore le 6 mai, puisque s'étant mise en possession de Virton, Saint-Mard et autres parties qu'elle prétend fiefs de Verdun..., elle se maintiendra toujours en possession, et ne s'en départira jamais que par la force; cependant elle rejettera toujours la faute sur d'autres [4]. »

L'habile diplomate se trompait. L'envoyé de Hanovre, Witsendorf, comprenait mieux la position politique. Il disait que Louis se moquerait bien de tous les traités quand ils ne seraient pas soutenus par les armes, et que ce n'étaient ni des papiers ni des conventions qu'on lui devait montrer, mais de bonnes armées [5].

Plus on se pénétrait des faits, de l'état réel des choses, plus tous les esprits éclairés sentaient le besoin d'opposer une forte digue à la France, autant pour sortir d'une situation embarrassée, humiliante, que pour lui résister.

L'ambassadeur espagnol, de concert avec le prince d'Orange, proposa alors une réunion générale des puissances à La Haye [6].

[1] Lettre de La Neuveforge du 29 avril 1683.
[2] Lettre du même, du 24 mars.
[3] Idem du 26 avril.
[4] Idem du 29 avril.
[5] D'Avaux, négociations, tome I, page 296.
[6] Idem page 298.

Ils savaient très-bien tous deux que la France n'accepterait pas ; mais ils atteignaient un double but, celui de rendre sa mauvaise foi évidente, et de forcer la république toujours incertaine, à s'armer.

« L'assemblée des États-Généraux a arrêté, annonçaient les *Relations véritables*, qu'on ne peut faire de paix stable et bonne entre les princes de l'Europe, à moins d'accommoder tous les différends et les prétentions qui causent des inquiétudes perpétuelles, des méfiances, et qui pourroient faire naître une guerre générale. En conséquence, L. H. P. se décidèrent à prier de nouveau le roi d'Angleterre d'accorder sa médiation pour le grand ouvrage de la pacification générale, et d'en donner part à S. M. T. C., en lui persuadant, si elle aime tant la paix, d'y prêter la main, et de concourir de bonne foi à l'acheminement des négociations, sans plus parler de laisser à un prince seul la puissance de décider [1]. »

Lorsque Citters communiqua cette résolution au roi d'Angleterre, Charles lui répondit que cette prière faite au moment où Louis XIV allait faire agir ses armes, était inopportune ; que ce prince ne consentirait jamais à des négociations générales, comme il l'avait suffisamment déclaré; qu'il en ferait la proposition sans aucun succès ; que, si elle était acceptée, le mouvement des armées ne serait point arrêté, parce que la France, sans égard pour ses offres, voudrait, sans aucun doute, agir librement ; qu'il ne savait dire ou conseiller autre chose que ce qu'il avait déjà dit et conseillé, sans qu'on l'eût voulu écouter.

Le roi insista sur la sécurité que l'arbitrage offrait aux alliés, et les inconvénients auxquels il fallait s'attendre, si l'Espagne ne l'acceptait pas ; il ajouta qu'il s'y serait voué de tout cœur dans l'intérêt du bien commun.

Que les uns proposant l'arbitrage, les autres la médiation générale, il ne pouvait, au milieu de ces exigences opposées, aider les hauts alliés à rien résoudre sur les incidents qui surviendraient.

Citters. Puisque V. M. semble vouloir abandonner L. H. P. et leurs alliés ; qu'elle leur refuse même les conseils de sa haute sagesse, ils se verront probablement forcés de prendre, de désespoir, des résolutions extrêmes. — Il demanda au roi s'il trouvait quelque difficulté à offrir à la France la médiation générale.

[1] Année 1683, page 345.

Le roi. Lorsque L. H. P. et les hauts alliés le trouveront bon, et me feront, à cet égard, des ouvertures, j'essayerai; mais je ne puis faire cette proposition au roi de France comme un simple projet, un avis, une opinion.

Citters. C'est la pensée de mes maîtres et de leurs hauts alliés de vous faire cette proposition. L'empereur et l'Espagne insistent à ce sujet dans les mémoires qu'ils ont présentés.

Le roi. Lorsqne la prière m'en sera faite dans un sens plus clair, plus positif, et que mes bons offices seront expressément désirés, je saurai ménager cette affaire : mais je puis bien vous assurer que la France rejettera l'offre d'une médiation. Le roi très-chrétien l'a déjà déclaré.

Charles, dans tous ses entretiens, n'avait pas honte d'avouer son impuissance, et de s'épuiser en explications pour prouver que son gouvernement avait trop peu de crédit pour que son intervention pût être efficace. Il nous est impossible d'exprimer la triste impression que la conduite sans dignité, sans énergie de ce malheureux prince inspire. Elle prépara la révolution qui précipita les Stuarts du trône en 1688, et les revers de cette famille vengèrent l'Europe qu'il avait si souvent trahie et vendue à vil prix.

LIVRE VI.

Le prince d'Orange conseille au marquis de Grana de traiter avec la France sans l'empire. — Il annonce qu'en cas d'attaque des Pays-Bas, les États-Généraux ne fourniront que 8,000 hommes. — Réponse du marquis de Grana. — Conseils de Heemskerke à Madrid. — Sentiments divers des princes allemanda sur la proposition de l'empereur. — Nouvelles propositions de l'Autriche. — Réponse du comte de Crécy. — Curieuse lettre dn marquis de Grana. — Division sur la question de la trêve. On désire qu'elle soit universelle. — Secrètes propositions du prince d'Orange à la France. — Mission du brigadier d'Asfeld à Bruxelles. — Contributions frappées par les Français sur les Pays-Bas. — Pillages, excès, dévastations. — Note de Fuen Major pour solliciter le secours de 8,000 hommes. Il est accordé. — Travaux de fortification à Bruxelles. — Ronquillo sollicite le secours de l'Angleterre. Le roi refuse. — Représentation des États-Généraux à Charles Stuart. — Réponse de Charles. — Note des États-Généraux aux envoyés de Suède et de Vienne. — Continuation des excès aux Pays-Bas. — L'Espagne demande à la Hollande l'appui de toutes ses troupes. — Placard de Grana ordonnant de repousser la force par la force.

Le feu, qui couvait depuis longtemps sous la cendre, allait éclater avec d'autant plus de violence qu'il avait été plus comprimé. « L'orage que la France prépare, écrivait La Neuveforge, gronde de tous côtés. Dieu sait de quel côté il frappera. Si nous avons de l'avantage en Hongrie, le roi T. C. n'attendra pas qu'on l'aille trouver; si nous avons du pis, on nous prendra à la gorge [1]. »

Cependant la Hollande voulait à tout prix empêcher un conflit menaçant. Le prince d'Orange reçut l'ordre des États-Généraux de déclarer au marquis de Grana qu'ils ne voulaient pas s'embarrasser des affaires de toute l'Europe, et que, comme ils prenaient celles des Pays-Bas fort à cœur, ils souhaitaieut que les espagnols songeassent sérieusement à s'accommoder, sans s'opiniatrer plus longtemps à mêler leurs intérêts avec ceux de l'empire [2].

Mais un arrangement était-il encore possible? Les choses n'étaient-elles pas arrivées à ce point qu'une guerre était inévitable, si on ne voulait subir toutes les exigences de Louis XIV?

[1] Lettre du 7 juin 1683.

[2] D'Avaux. Négociations, page 304.

L'Espagne dans les circonstances les plus désespérées, avait refusé de se laisser dicter la loi. Elle recula devant l'acte de lâcheté et de trahison qu'on lui conseillait. Elle savait que la France ne se faisait aucun scrupule d'écraser l'ennemi devenu faible. Pourquoi donc aurait-elle fléchi ? Elle suivit sa destinée, et en accepta avec résignation la fatalité.

Le gouverneur général répondit au prince que le roi catholique perdrait plutôt les Pays-Bas que de se séparer de l'empereur.

Cette lettre, dont l'expression loyale n'était ni mesurée, ni habile, indisposa les Hollandais. Le stathouder fut obligé d'écrire au marquis de Grana que, puisque les Espagnols ne voulaient pas accepter les conditions offertes par le roi de France, les États-Généraux n'avaient ni la volonté, ni le pouvoir d'entrer en guerre avec ce monarque, s'il attaquait les Pays-Bas, quelque intérêt qu'ils eussent à la conservation de cette barrière, et qu'ils ne donneraient d'autre secours que celui de 8000 hommes stipulé par les traités.

Le marquis de Grana, qui voulait à tout prix sortir de la cruelle situation à laquelle il était enchaîné depuis si longtemps, annonça au prince que le roi d'Espagne était en état avec ce secours de défendre nos provinces. Il est de toute évidence qu'il ne croyait pas ce qu'il écrivait ; mais il espérait, sans doute, que les troupes hollandaises une fois engagées, les États se verraient forcés de les secourir, malgré eux.

La Hollande se montrait fort inquiète des répugnances de l'Espagne pour tout traité, et de sa faiblesse qui la mettait dans l'impuissance de rien faire. L'ambassadeur de L. H P. à Madrid, Heemskerke, proposa l'acceptation de la médiation anglaise, et engageait le gouvernement à ne rien négliger pour se mettre en état de défense, aux Pays-Bas et ailleurs, si on ne pouvait obtenir un accommodement à l'amiable.

Les ministres espagnols répondirent que la modération de leur roi n'avait fait qu'amener de nouvelles injustices, et multiplier les violences; que les traités conclus pour le repos des nations n'étaient plus que des instruments de tyrannie, et un moyen de couvrir l'iniquité des prétentions d'un vernis de légalité.

Le malheur, ce tardif mais efficace conseiller, n'avait rien appris à l'opiniâtre orgueil de la cour de Madrid. Heemskerke démontrait en vain tous les dangers de l'obstination. Voulait-on la guerre? Était-on en position de la soutenir ? De quelles ressources l'Espagne pouvait-

elle disposer? Toutes ces qnestions restaient sans solution satisfaisante.

Le 28 juin il fit nne nonvelle démarche. « Quoique les États-Généraux, mes maîtres, ne prétendent en aucune manière se retirer de l'alliance faite avec V. M. et les antres alliés, ils ne penvent cependant, disait-il, se défendre de concevoir de fortes appréhensions sur les périls dans lesquels V. M. et L. H. P. pourroient tomber, dans le cas où, pour repousser les attentats, on n'auroit pour unique défense qne les forces des deux États. L'ambassadeur ne peut négliger de prier très-respectueusement V. M. de lui faire savoir quels secours et assistance elle espère en cas de rupture. S'ils ne suffisent pas pour opposer une vigoureuse défense, qu'il plaise à V. M. de s'assurer d'autres appuis que ceux qui, jusqu'ici, ne s'y sont pas explicitement obligés.

» D'après le sentiment de L. H. P., rien n'est plus nécessaire que de mettre les Pays-Bas de V. M. dans un état tel qu'ils puissent servir à l'utilité et à la consolation des alliés, en ne les chargeant pas plus que leurs forces ne le souffrent, et qu'on ne les mette pas hors d'état de défense, afin de pouvoir satisfaire avec fruit et d'une manière efficace ce à quoi ils sont obligés. »

L'ambassadeur insista en outre pour qu'on mît l'armée snr un pied respectable, et que l'on fît de nonvelles instances à Londres pour que le roi appuyât de tout son pouvoir le maintien de la paix de l'Europe.

Ces remontrances ne produisirent aucnn effet. Madrid resta plongée dans sa fatale apathie, vieille habitude de paresse, d'épuisement, qu'elle croyait de la dignité et de l'habileté. On ne prit aucune résolution, et on se croisa les bras avec un flegme tout castillan. L'expérience n'avait pu lni démontrer le danger de son système d'attentes et de lenteurs calculées.

Tandis qu'à l'Escurial on s'endormait an bord de l'abîme, en Allemagne, on perdait un temps précieux en débats oiseux sur les propositions de l'Antriche. Les uns les trouvaient insignifiantes ; les autres trop vagues ; celui-ci les proclamait trop menaçantes ; celui-là les déclarait inopportunes. « Cenx qui ne parlent qu'au gré de la France, n'oseront, selon toute apparence, se départir de ce qu'elle veut. D'autres, qui se laissent emporter par intérêt ou séduction, disent que la France veut une offre, et que l'on ne lui offre rien, si on ne re-

nonce que par dissimulation à la réparation des dommages ; d'autres aimeroient plusieurs points mieux expliqués, et prennent prétexte de dire qu'au lieu d'adoucir la France dans ces conjonctures, c'est la rendre plus fière en la menaçant que l'on rétractera l'offre susdite, et que l'on tiendra pour rupture manifeste la moindre nouveauté ou réunion. D'autres approuvent ces résolutions, mais croyent qu'elles auroient été plus propres, si elles eussent été proposées avant que les affaires de Hongrie devinssent si ambiguës. Je m'imagine que la diversité des considérations embrouillera plutôt les affaires que de les éclaircir [1]. »

Léopold se plaignit, dans un rescrit du 4 juillet, de ce que la négociation de Francfort n'eût pas eu plus de succès ; que depuis qu'on l'avait reprise à Ratisbonne, elle était si peu avancée qu'on ne lui avait pas adressé la moindre conclusion pour lui apprendre de quelle manière on pourrait parvenir au but que l'on voulait atteindre.

Après avoir protesté contre les réunions, l'empereur ajoutait que si la France voulait faire la restitution des territoires qu'elle avait occupés, on se montrerait fort traitable pour les dommages presque irréparables causés par ses vexations ; que l'on conviendrait, dans un temps limité, d'un arbitrage pour décider, suivant le traité de Westphalie, les points qui offraient des difficultés ; que si l'arbitrage était repoussé, on consentirait à entrer en négociation, et à employer tous les moyens pratiqués par les princes chrétiens pour en venir à un arrangement ;

Que si la France, contre toute attente, voulait rompre les négociations à cause de ces offres ou par tout autre motif ; ou si, pendant leur durée, elle voulait inquiéter l'Autriche ou ses aliiés, en continuant les réunions, ces actes seraient pris pour une contravention à la paix publique, et l'on courrait tous au secours de ceux qui seraient attaqués ou opprimés.

Ce langage était digne et fier : mais Léopold avait dû fuir de Vienne ; l'armée turque en pressait le siége avec acharnement. Tout se réunissait pour rabattre l'orgueil du chef de l'empire. Il plia sous le joug impérieux, inexorable de la nécessité. Ses ministres prièrent la diète d'employer ses bons offices à la sûreté de l'empire par un arrangement avec la France, en disant qu'il se pouvait espérer de la gé-

[1] Lettre de La Neuveforge du 6 juillet 1683.

nérosité du roi T. C. que, voyant les forces de S. M. I. occupées à la défense de la chrétienté, il suspendrait toutes voies de fait [1].

L'injustice triomphait. Versailles profita du cruel embarras de l'Autriche pour l'humilier tout à fait. Le comte de Crécy remit, le 26 juillet, un mémoire où l'ironie se joignait à l'insulte.

« Le roi, disait-il, a eu quelque peine à comprendre que, si près d'aussi grands malheurs dont les États de l'empereur étoient menacés depuis si longtemps, et se trouvoient sur le point d'être accablés, et avec aussi peu de forces pour les protéger et défendre, les ministres de l'empereur aient voulu, par un écrit aussi éloigné de tout accommodement, remettre en dispute tout ce qui a été si longtemps agité dans les conférences de Nimègue, reprendre les mêmes difficultés qu'ils ont été obligés d'abandonner, et qui ont été terminées de la manière la plus incontestable..., et faire paraître qu'ils croiroient faire grâce à S. M. de ne lui point demander de dédommagement en la dépouillant de tout ce qu'elle possède en conséquence des traités de Munster et de Nimègue, et montrer ouvertement le dessein d'allumer une nouvelle guerre dans l'empire, au lieu d'en ménager et réunir les forces contre les infidèles.

» Il est aisé de juger que les menaces altières du décret de la commission impériale, ne sont dues qu'à l'humeur des ministres espagnols qui les inspirent, et à la complète déférence que ceux de l'empereur sont obligés d'avoir pour une cour étrangère et éloignée qui ne se met pas en peine de la perte de la Hongrie et des incommodités de l'Allemagne, et qui veut faire regarder comme une des marques de sa grandeur et de sa puissance le sacrifice continuel qu'on lui fait des intérêts de l'empire. »

Après avoir dit que la proposition impériale était peu équitable, et méritait peu d'attention, le plénipotentiaire français continue en ces termes :

« Il y a plus de dix-huit mois que, prévoyant bien que l'abandonnement de la cour de Vienne aux conseils d'Espagne, pourroit attirer les malheurs dont la Hongrie est à présent affligée, S. M. a apporté toutes les facilités qu'on pouvoit raisonnablement désirer d'elle.

» Elle n'a point voulu se prévaloir du mauvais état où les affaires de l'empereur se sont trouvées, et de la facilité qu'elle avoit d'entrer en Allemagne.

[1] Lettre de La Neuveforge, du 20 juillet 1683.

» Cette cour, gouvernée uniquement par les conseils des Espagnols, et les préférant à ceux des électeurs et princes de l'empire, a mieux aimé laisser une partie de ses troupes dans l'empire pour satisfaire les caprices de l'Espagne, que de recevoir les offres que plusieurs électeurs et princes lui faisoient de leurs forces et moyens pour sa propre défense, et abandonner le soin de ses frontières du côté des Turcs, que de désister du dessein qu'elle avoit formé de déclarer la guerre à S.M. »

Le ministre accuse ensuite les Espagnols d'empêcher la conclusion de la paix par leurs intrigues, et les ministres de l'empereur de mauvaises intentions. Il prétendait même qu'ils étaient disposés à acheter une paix honteuse du sultan pour faire la guerre à la France ; que le roi T. C. manquerait à toutes les règles de la prudence, à ce qu'il devait à ses alliés et à sa couronne, s'il entrait dans un engagement semblable à celui proposé par l'empereur. « Mais pour faire voir à toute l'Europe combien sa générosité est sensible au déplorable état où ces vastes projets de la cour de Vienne ont réduit la chrétienté, S.M. renonce à tous les dédommagemens qu'elle seroit en droit de prétendre pour toutes les dépenses extraordinaires que les ligues formées par les brigues de l'Autriche, l'ont forcée de faire...., et convenir d'une trêve de trente années ; mais révoque, dès à présent ses offres si elles ne sont acceptées avant la fin d'août prochain. »

Le comte de Crécy termine en protestant que tous les maux dont la chrétienté pourrait être assaillie, ne devront être imputés qu'à ceux qui refuseraient des offres si avantageuses pour l'Autriche.

Cette note ne persuada personne. La France avait posé des faits qui parlaient plus haut que la logique de ses diplomates, et qui révélaient toute la portée de ses vues.

La proposition d'une trêve n'était qu'un piége. Le cabinet de Versailles voulait obtenir les territoires qu'il convoitait, n'importe à quel titre. Une fois qu'il en sera en possession, il saura bien les garder ou se les faire abandonner.

Le mémoire indigna les partisans de l'Autriche ; il accrut l'audace de ses adversaires, et jeta la terreur parmi ceux qui se voyaient exposés aux premiers coups.

La plupart des députés des électeurs, sans s'inquiéter du salut commun, se prononcèrent pour l'acceptation de la trêve telle qu'on la proposait : mais les députés des princes, dont quelques-uns avaient éprouvé des grands dommages des invasions françaises, voulaient qu'auparavant on en fixât la durée.

Pour donner une idée de la disposition des esprits, nous allons citer quelques fragments de la correspondance de La Neuveforge. Ils sont curieux et importants.

« Ceux qui ne sont pas du parti de la France, même quelques-uns qui en sont, s'étonnent que l'on a reçu un écrit dans des termes si méprisants.

» Le ministre de Suède se démena que ce mépris rédondoit en vilipidance du respect dû aux têtes couronnées, comme si la France se vouloit arroger de prescrire avec qui les rois devoient faire amitié ou non.

» Quant à ce que l'on donne trop d'écoute aux ministres d'Espagne à la cour impériale, c'est un vieux ramage[1].

» Il est certain que des passionnés même n'approuvent pas les emportements du ministre françois, qui choquent le sens commun, principalement en ce qu'il veut rendre coupable la cour du roi notre maître, qu'elle ne se soucie pas de la perte de l'Hongrie, ni des maux de l'Allemagne.

» On insiste de la position de l'Autriche pour presser la paix avec la France.... Je fais pour la paix universelle ce que je puis[2]. »

Dans sa lettre du 9 août La Neuveforge annonce que le directeur de Mayence disait qu'il n'y avait plus de temps à perdre; qu'il ne fallait chercher que le repos de l'empire, sans se soucier de qui que ce fût, et qu'elle n'était reculée que pour le bon plaisir des Espagnols pour lesquels les autres ne devaient point pâtir.

« Les inclinés pour la France témoignent que, comme entre deux extrémités il faut choisir la moindre, et que l'on n'est pas en état de reprendre ce qui a été quitté depuis la paix, une trêve est un tempérament plus propre aux conjonctures, quoiqu'à tout considérer, étant acceptée, en laissant le tout dans l'état où il est, elle ne servira que pour donner un titre où il n'y en a pas, et rendre la restitution ou recouvrement plus difficiles. »

Le gouverneur général écrivait à la Neuveforge, le 13 août :

« La réponse de Verjus ne mérite point qu'on s'y oppose avec des écrits. Dieu y mettra ordre, croyez-le-moi, et sais mieux que Verjus combien la chrétienté doit aux concerts du sieur De Guilleragues faits

[1] Lettre de la Neuveforge du 29 juillet 1683.
[2] Lettre du 2 août 1683.

le mois de novembre passé; aux soins du sieur De Vitry en Pologne, et aux arbitrages donnés à Tekely et aux rebelles. Il n'est pas nécessaire de détruire par des écrits le bien ou le mal que la chrétienté ou l'empire reçoit de l'Espagne ou de la France.

» Pour tout le reste, vous devez être sur vos gardes. En vérité, tout ce qu'on propose et dispose à la diète n'est que crème fouettée, sans aucun corps solide. »

Qu'est-ce qui inspirait à la cour de Bruxelles tant de sécurité? Ou bien cette dépêche n'est-elle que l'expression du découragement?

La Neuveforge répondait le 22 août :

« V. E. a raison de dire qu'il ne se peut rien faire de solide en cette diète ; je suis d'accord qu'il ne s'y est rien fait de bon, et je n'en vois pas d'apparence; mais j'y ai bien vu gâter des affaires.

» Je ne vois pas comment mettre toutes ces têtes dans un bonnet; si la cour impériale veut tenir bon, la diversité des sentimens lui en peuvent fournir la matière [1].

» De dire à V. Ex. toutes les chicanes avancées et débattues de part et d'autre.... cela ne servirait qu'à lui être ennuyeux.... Et puisque le ministre de France fait le fier et le mauvais par des menaces de rupture auprès des intimidés ou ceux qui écoutent son oracle, et file plus doux auprès de ceux qui ont l'esprit plus ferme, l'on doute si les suites seront justement telles que l'on veut faire craindre.

» Tout ce que j'ai dit de tems en tems n'a consisté qu'à répéter les assurances du roi mon maître pour obtenir le repos désiré par les voies les plus dures; mais toutes les précautions prises ci-devant, nous ayant laissé des suites différentes, qu'il s'agissoit de prendre les mesures les plus convenables [2].

» J'ai soutenu que l'on ne pouvoit s'expliquer assez clairement.

» Autriche, Bremen, Salsbourg et les alliés dirent d'être de ce même sentiment. Nous avons tenu bon tant qu'il s'est pu. Les Francisés ont protesté des inconvéniens qui résulteroient du délai. L'on protesta au contraire.»

La Neuveforge ajoute ensuite que le comte de Crécy disait au commissaire impérial que son roi « n'étoit pas obligé d'attendre un succès de Vienne tel que S. M. I. le souhaitoit.

[1] Lettre du 26 août 1683.
[2] Lettre du 30 août.

» Le directeur de Mayence n'a pu s'empêcher de demander avec empressement si l'on entendoit, à leur cour, comprendre les Espagnols dans la paix. Les directeurs d'Autriche auxquels il fit cette question, répondirent que cela se sauroit dans son temps, et qu'ils ne pouvoient pas s'imaginer que S. M. I. se voudroit ou bien se pourroit séparer de sa maison.

» Nous avons ici à faire avec des cervelles si imprudemment obstinées contre nos intérêts, qu'il semble qu'ils ont perdu le jugement et le discernement de ce qui leur doit faire du bien ou du mal. Et ce qui est le pis, c'est que ces esprits séduits sont plus échauffés que s'ils étoient françois naturels [1].

» S. A. de Neubourg m'écrit que si enfin il faut passer par la trêve, qu'elle suffiroit pour quinze ans tout au plus; mais qu'elle doit être universelle pour tous les États de l'empire et pour tous les alliés, de crainte que, sous prétexte d'introduire le repos dans un endroit, on le trouble dans un autre. Le ministre de S. A. E. de Saxe a avoué à un mien ami que des accommodements séparés pour la trêve ou la paix, n'étoient pas contraires à l'association de La Haye, puisque aussi bien l'on était sans cela obligé de secourir son allié s'il étoit attaqué. Il semble, quand on parle de l'Espagne, que l'on parle d'un ennemi commun [2]. »

La diète ne savait quel parti prendre. La France maintenait rigoureusement toutes ses conditions; l'Autriche, malgré ses dangers, persistait avec une générosité plus louable que prudente, à ne pas nous abandonner.

Le prince d'Orange faisait promettre en secret au comte d'Avaux de presser les Espagnols d'accorder les équivalents des prétentions de son maître ailleurs que dans les Pays-Bas. C'était, disait-il, beaucoup s'avancer, puisque les États-Généraux n'avaient pas encore voulu prononcer que la cour de Madrid dût rien céder, et que le roi d'Angleterre, si indifférent à toutes nos plaintes, déclarait hautement qu'elle ne pouvait abandonner Luxembourg, ni aucune autre place dans les Pays-Bas, sans les affaiblir de telle sorte que ces provinces ne pourraient se maintenir [3]. La France repoussa ces avances. Elle se méfiait

[1] Lettre du 2 septembre 1683.
[2] Lettre du 6 septembre.
[3] D'Avaux, pages 318 et 320.

trop du prince dont elle savait depuis longtemps la persévérante inimitié.

Au milieu de toutes ces stériles négociations, de ces sourdes intrigues, Vienne était vivement attaquée par le grand vizir. On faisait dans tous les temples, aux Pays-Bas surtout, des prières publiques pour le salut du boulevard de la chrétienté. Louis XIV attendait d'un moment à l'autre la nouvelle de sa chute qui paraissait inévitable. Elle devait forcer l'Autriche et l'Espagne d'accepter ses lois. Tout à coup on apprend que Jean Sobieski est en marche avec ses Polonais pour secourir l'empereur ; Sobieski que le marquis de Vitry avait vainement voulu détourner du projet de sauver l'empire.

Il n'y avait plus de temps à perdre si on voulait abattre l'Espagne, et s'approprier les fruits de l'invasion turque. Louis XIV jeta le masque et substitua la guerre à une menteuse et arrogante diplomatie. Il prétexta qu'il n'était ni de sa gloire, ni de son intérêt de temporiser plus longtemps avec une nation qui ne songeait à rien moins qu'à lui faire justice [1], et lança ses armées sur nos provinces.

Le 31 août, le baron d'Asfeld, brigadier des armées françaises, arriva à Bruxelles, et déclara au gouverneur général que son roi n'ayant pu obtenir satisfaction de ses prétentions sur Alost, etc., avait ordonné au maréchal marquis d'Humières d'occuper *ses* possessions, annonçant toutefois qu'aucune hostilité ne serait commise, pourvu qu'on ne fît aucune résistance, et qu'on fournît tout ce qui serait demandé. Le marquis de Grana ne sut dissimuler la surprise que lui causait cette déclaration inattendue. Il répondit qu'il croyait être au sein d'une paix profonde ; que personne ne pouvait croire qu'on la voulût ébranler dans l'état présent de la chrétienté, et qu'il avait été chargé du gouvernement des provinces des Pays-Bas pour les défendre, non pour en céder aucune partie [2].

— On suppose, répliqua d'Asfeld, que V. E. a des ordres pour satisfaire mon roi.

— Le marquis de Grana. Personne ne les souhaite autant que moi.

— Le baron d'Asfeld. Est-ce la dernière réponse que V. E. peut me donner?

— Le marquis de Grana. Je ne crois pas avoir beaucoup à y

[1] Larrey, tome V, page 133.

[2] *Relations véritables*, page 560, article officiel.

ajouter. Je ferai assembler les ministres et les généraux, et je rendrai compte de votre commission à nos alliés [1].

Le même jour, l'intendant français Pelletier envoyait aux villages de la Flandre des sommations de venir payer des sommes plus ou moins fortes pour la subsistance des troupes qui allaient loger sur les terres de la domination d'Espagne, jusqu'à ce que l'on eût souscrit aux justes prétentions du roi, avec ordre d'acquitter cette contribution dans la quinzaine, à peine du double de la taxe, au payement de laquelle les habitants seraient contraints par une exécution militaire dont ils supporteraient les frais.

Le village de Lathem fut imposé à 1900 florins; celui de Deurle à 1,600; le pays d'Alost à 300,000; le vieux bourg de Gand à 180,200. On demanda à la seule châtellenie de Courtrai plus de 130,000 florins par mois; c'était beaucoup plus qu'elle n'avait jamais payé en un an au roi d'Espagne.

Le 1er de septembre les troupes françaises passèrent l'Escaut, divisées en plusieurs corps. Le principal de 20,000 hommes, commandé par le maréchal d'Humières, vint camper à Lessines; un second, sous le comte de Montal, à la Bussière, près de Charleroi; un troisième, de plus de 8,000 hommes, sous le marquis de Bouflers, à Harlebeck, et un quatrième, du côté de Bruges, sous le comte de Montbron. On avait en outre envoyé en divers lieux de forts détachements. L'un des principaux se tint aux environs d'Audenaerde.

Toutes ces troupes exécutaient des marches et contre-marches, se croisant en tout sens; elles faisaient mine de vouloir attaquer tantôt une place, tantôt une autre, commettant des horreurs incroyables sur leur route, Oostcamp, Thielt, Oyenberghen, Berghem, Melden et Quaremont furent livrés au pillage. Dans les trois derniers endroits on enleva plus de quatre mille têtes de bétail. Les monastères d'Elseghem et de Nelsieke devinrent la proie de la soldatesque. En peu de temps, plus de trente communes du pays d'Alost, Gavres et Sotteghem entre autres, se virent ruinées. Les femmes étaient partout indignement violées. Les habitants osaient-ils opposer la moindre résistance aux excès, on les traitait en ennemis déclarés.

Les forces françaises s'accrurent à tel point, qu'elles formèrent une masse de 70,000 combattants. On fut obligé de les partager en

[1] Mémorial de ce que M. le marquis de Grana répondit à M. d'Asfeld.

cinq corps d'armée qui menacèrent les Pays-Bas d'une entière destruction. Les intendants avaient, dans le principe, vendu des sauvegardes, à prix d'argent, à plusieurs communautés et villages. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles n'étaient pas une garantie contre la brutalité des envahisseurs : ces communautés, ces villages furent traités sans pitié. Les militaires, exaltés par le succès, ne connaissaient plus de loi.

Des détachements expédiés dans toutes les directions, mettaient le pays à contribution. La terreur était si profonde, si générale que les paysans se sauvaient de toutes parts dans les places closes.

Plusieurs petites villes ou communes qui ne purent solder leurs cotes au temps fixé, furent cruellement désolées, entre autres Soignies d'où l'on emmena le bourgmestre et les échevins comme prisonniers.

Les Français entrèrent à Beaumout par surprise, forçant les soldats espagnols de l'évacuer. Bouvignes subit le même sort. Walcourt fut occupé de vive force, et l'on en chassa la faible garnison.

Il est impossible de se faire une idée du tableau désolant qu'offraient nos malheureuses provinces. Nous copions les *Relations véritables*.

« Le détachement que fit le comte de Montbron... a pillé jusque sous le canon de Bruges. Au retour il pilla Thielt et y commit tous les désordres imaginables [1].

» Les troupes vivent à discrétion sur le pays. On enlève les grains des campagnes. Les habitants sont obligés de tout abandonner. On fait de grandes exactions et extorsions en Flandre et Hainaut [2].

» On commet tout ce que l'ennemi le plus déclaré peut faire. La méthode dont les François se servent aujourd'hui au lieu de brûler, est qu'ils mènent partout des compagnies de charpentiers et de maçons pour scier les quatre pilliers des maisons, pour les faire tomber, ou les faire démolir si elles sont de pierre [3]. »

Les mauvaises nouvelles se succédaient avec rapidité, et notre épuisement nous condamnait à tout souffrir sans faire la moindre résistance.

Les députés des états du Brabant, écrivaient au mois de septembre au gouverneur général que « cette province commençoit d'être le théâtre de la dernière misère et désolation par les durs et cruels traitements de la France. »

[1] Année 1683, page 584. — [2] Pages 600 et 624.

[3] Page 632. Testament politique de Colbert, ch. 5.

Cet épouvantable système de guerre était conseillé par les Hollandais. « Ce sont messieurs d'Amsterdam, avoue le comte d'Avaux, qui poussent la France, à établir de fortes contributions en Flandre, et de ravager le plat pays, disant que les Espagnols demanderoient la paix à deux genoux [1]. »

Un cri d'indignation, dit Salvandy, s'éleva d'un bout de l'Europe à l'autre. « Nonobstant toutes les lois divines et humaines, écrivait le marquis de Grana à la Neuveforge, les François font une cruelle guerre au roi dans ce pauvre pays. Jamais infraction de paix s'est commise avec telle barbarie, et jamais l'on a eu sujet d'avoir plus de confiance au grand Dieu des armées que dans le cas présent où il ne sauroit être de celles qui se donnent la main avec les infidèles [2]. »

La soif du butin et des rapines caractérise cette odieuse agression bien plus que le génie de la conquête et de la gloire.

L'intendant de Maubeuge envoyait des sommations incendiaires jusqu'à Tirlemont. Celui de Dinant, Mahieux, écrivait le 18 septembre aux états de la Gueldre en affectant une hypocrite modération qui rappelle le langage du bon M. Loyal, dans *Tartufe*.

« Messieurs, ayant reçu les ordres du roi pour demander au pays de Gueldre une somme proportionnée au pouvoir des lieux qui le composent, et du moins égale à celle que ledit pays a payé pour l'aide du roi d'Espagne dans l'année dernière...., j'ai cru que vous *seriez bien aise* que je vous en donnasse avis, et que vous ne négligeriez point l'offre que je vous fais de traiter à l'amiable de l'imposition qui devra être faite sur ledit pays, et de députer pour cet effet, en cette ville, quelque personne entendue avec laquelle je puisse *convenir de bonne foi*, plutôt que d'attendre que je le fasse moi-même, et que par mes mandements j'ordonne des taxes aux lieux *qu'ils ne seront peut-être pas en pouvoir d'acquitter*, et pour le payement desquelles néanmoins on ne laissera pas de faire *des exécutions qui leur seroient très-ruineuses*. Je suis obligé de vous dire qu'il n'y a point de temps à perdre pour cela, et que vous devez faire vos diligences *pour répondre aux égards dans lesquels vous voyez que j'entre pour le bien et la conservation de votre pays et de vos biens en particulier*. Je vous prie de me croire, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

[1] Négociations, tome II, page 61.
[2] Lettre sans date du mois de septembre.

Les états ne déférèrent point à ces injonctions. Le comte de Mélac entra donc avec un corps de cavalerie dans la province et dans celle du Limbourg, commettant les mêmes cruautés que dans la Flandre, le Brabant et le Hainaut [1].

Aussitôt que les Français eurent franchi nos frontières, Fuen Major sollicita des États-Généraux le secours de 8,000 hommes [2]. L'ambassadeur français protesta vainement que son maître ne voulait rien entreprendre contre la barrière [3]. Ces protestations fallacieuses formaient un hideux contraste avec les atrocités qu'on venait de commettre. Les États-Généraux ne furent pas la dupe du langage patelin de l'adroit diplomate. Considérant que l'incendie s'approchait de leurs frontières, combien ils étaient interessés à la conservation de nos provinces, ils arrêtèrent, le 13 septembre, que le secours serait accordé. C'était une résolution capitale, quand on songe à l'opinion du commerce si opposée à toute démonstration vigoureuse, et si puissante dans le pays. L. H. P. semblaient annoncer une grande et ferme détermination, une sorte de rupture avec la France. Il est vrai de dire qu'elles ne pouvaient plus convenablement prendre une autre résolution. Le stathouder avait fait partir les troupes sans attendre le résultat des délibérations, et il avait envoyé non 8,000 hommes, mais 14,000. Toutefois cette force auxiliaire devait être peu utile. Il ne suffisait pas pour nous sauver que les soldats de la république assistassent du haut des remparts de nos villes, l'arme au bras, aux ravages de l'ennemi ; ils eussent dû lui présenter la pointe de leurs baïonnettes. C'eût été là une démonstration décisive et peut-être salutaire.

» Les Hollandois ont accompli leur traité fort généreusement, écrivait le marquis de Grana à La Neuveforge. Leurs troupes sont dans le pays du roi et à ma disposition. »

Le prince d'Orange se trouvait aux frontières à la tête d'un autre corps de 20,000 hommes.

Le gouvernement conçut de graves inquiétudes pour Bruxelles, et crut devoir prendre des mesures de précaution. Il adressa au magistrat la lettre suivante :

« Très-chers et bien amez, comme dans la conjoncture présente il n'importe pas moins à la bonne défense et conservation de cette ville

[1] Recueil des extorsions et violences.
[2] Note du 3 septembre 1683.
[3] *Relations véritables* de 1683, page 622.

qu'au service de S. M. de trouver un fonds considérable pour estre employé aux réparations et ouvrages d'icelle, et aux nécessités qui s'offrent et s'offriront journellement de plus en plus pendant la marche du secours des alliés du roy, nostre sire, qui à leur arrivée se porteront avec d'autant plus de zèle et courage quand ils trouveront cette place en tel estat qu'ils la puissent si bien défendre contre toutes les entreprises de ceux qui la voudroient insulter, qu'ils en recevront de l'honneur, et les habitants la conservation de leurs biens et familles, nous espérons que cette considération aura tel effet dans le zèle et affection de toute la commune en général et en particulier qu'elle contribuera volontiers une somme de 50,000 patagons pour estre appliquée à ce que dessus, et par les mains mesmes des trésoriers et receveurs de cette ville, laissant au choix des membres d'icelle de suggérer les moyens pour trouver la dite somme promptement, dans lesquels tous les privilégiés, de quelle qualité ou condition qu'ils puissent estre, seront obligez de contribuer sans exception d'aucune personne, ny mesme de la nostre ; et nous confiants dans la promptitude et affection avec laquelle vous agirez en cette occasion, comme vous l'avez fait en tant d'autres moins importantes à vostre bien, nous serons attendant vostre résolution au plus tôt. A tant, etc.

» Bruxelles le 10 septembre 1683. »

Il paraît que la demande de cette somme énorme ne parut pas au magistrat de nature à pouvoir être accueillie, et qu'il fit des représentations, car le marquis de Grana modifia sa première demande par la lettre suivante :

« Nous nous trouvons obligez de vous faire encore connoistre la nécessité indispensable qu'il y a de mettre cette ville en estat de défense pour la conserver sous la douce domination du roy, nostre sire, et cette mesme nécessité demandant qu'à cet effect vous donniez de nouvelles marques de vostre ancien zèle dans la conjoncture présente, nous vous réquerons autre fois, pour et au nom de S. M., d'accorder avec les autres membres de cette ville, pour une fois, un quarantième denier sur le revenu de tous les héritages, maisons et rentes réelles, hypothéquées de ladite ville, tant sur les domaines que sur les estats et corps d'icelle, et un quatre-vingtième denier sur toutes les rentes viagères de la mesme nature et espèces, nulle personne exempte, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, mesme pas nostre personne, auquel effect nous procurerons les consentements avant que

les vostres et celui des dits membres aient son effect, nostre sentiment estant pas que l'import desdits 40e et 80e deniers soit levé à intérest, mais qu'il soit payé promptement par un chacun aussitôt qu'ils seront accordés, et ensuite en présence des commissaires à députer tant par vous que par les dits membres, et dont l'emploi ne se fera que sur ordonnance préalable de ceux de vostre corps. A tant, etc.

» Bruxelles le 27 septembre 1683. »

Le magistrat, en attendant le vote des deniers demandés par le gouvernement, consentit à lever à intérêt nne somme de 15,000 florins pour être employée « anx plus urgentes réparations en fortifications, ainsi qu'au payement des *terces* des mestres de camp, don Restagno Cantelmo et don Francisco Salcedo, lequel en cette conjoncture de temps, ne peut être excusé, afin que les troupes hollandoises qui doivent entrer en garnison en cette ville, en cherchant leur logement chez les bourgeois, ne trouvent difficulté; le tout à condition qne ladite somme de 15,000 florins avec l'intérest, par eux sera déduite ou retenue des quotes dans l'aide ordinaire, subside extraordinaire futur, et redemption du selgle que la dite ville doibt ou viendra à debvoir [1]. »

Quelques jours après, le magistrat et les deux autres membres de la ville accordèrent « pour une fois, un quarantième denier du revenu des maisons, héritages et rentes héritables, et un quatre-vingtième denier des viagères qui y sont ou s'y payent du domaine des estats et de ladite ville, le tout sans exception de personne [2]. »

Nous avons rapporté avec quelque détail cet épisode de notre histoire municipale pour prouver que le gouvernement ne prenait jamais de mesures de défense et de précaution qu'en présence du danger, et avec quelle lenteur il se procnrait alors des ressources indispensables pour faire face aux nécessités les plus urgentes. Nous reprenons le récit des négociations diplomatiques que nous avons un moment abandonné.

L'ambassadeur espagnol à Londres implorait l'assistance du roi, et l'exécution de l'alliance défensive de 1680; mais ce souverain déloyal refusa. Il était fâché, disait-il de voir les affaires si embrouillées. Si l'Espagne l'eût voulu croire, elle ne serait pas tombée dans cet embarras, et aurait prévenu bien des malheurs. Au surplus, ajouta-t-il, je

[1] Lettre du 24 octobre 1683.
[2] Lettre du 5 novembre.

n'ai garde d'envoyer des troupes contre un prince qui a toujours voulu me prendre pour arbitre. — Je serai donc obligé de me retirer, répondit fièrement don Roquillo. — Vous le pouvez quand vous le voudrez, repartit le roi. Vous trouverez tous les ports ouverts [1].

Les États-Généraux, espérant obliger Charles Stuart à se déclarer, lui firent représenter que l'alliance ne lui permettait pas de se dispenser plus longtemps de se joindre aux alliés ; que la France serait alors forcée de considérer combien, de part et d'autre, les forces se balanceraient, et combien une aussi juste guerre, s'il fallait la commencer, lui serait nuisible. Comme l'expérience prouvait que S. M. avait obtenu la levée du blocus de Luxembourg, il était aussi certain qu'elle assurerait à son impérissable gloire la conservation des Pays-Bas espagnols ; que *toutes les propositions modérées et raisonnables étaient rejetées par la France ;* que S. M. pouvait suivre la ligne politique indiquée avec d'autant plus d'assurance qu'elle avait en mer une flotte considérable, et qu'une rupture ne pourrait, par la meilleure constitution de ses affaires, lui causer d'inquiétudes ou de préjudices, ni occasionner à ses sujets de grandes incommodités.

L. H. P. priaient S. M. de vouloir bien prendre à cœur ses propres intérêts, ceux de la cause commune et des autres alliés, premièrement et avant tout, en employant les moyens les plus modérés mais les plus prompts, soumettant à sa considération, puisque la France avait proposé un armistice à l'Allemagne, si, par égard pour le crédit de S. M., le roi très-chrétien ne voudrait pas conclure une convention semblable pour un certain nombre d'années, afin de rappeler ensuite ses troupes des Pays-Bas espagnols, et que, par la puissante intercession de S. M., les deux couronnes pussent être amenées à un arrangement.

Cette proposition, qui prévalut depuis, ne fut pas mieux accueillie que les précédentes. Charles répondit qu'il savait que l'Espagne en serait depuis longtemps venue à un arrangement, si elle n'en eût été détournée par d'autres; que tous les membres de l'État n'étaient pas satisfaits de la résolution de L. H. P. ; que ceux qui pensaient par là provoquer la guerre, et l'y entraîner, se trompaient; qu'il n'y consentirait jamais ; qu'il n'était pas à sa convenance d'envoyer des secours ; que la France prétendait ne faire autre chose que ce que les traités permettaient ; que l'équivalent qu'elle demandait, n'était pas de bien grande importance, et que l'Espagne devait se résoudre à y souscrire, parce que la conclusion de l'armistice était à ce prix.

Les États-Généraux ne se laissèrent point décourager par cette aigre réponse. Ils témoignèrent, par résolution du 28 septembre, qu'ils étaient affligés de voir que l'on s'efforçait à donner à S. M. B. de sinistres impressions sur ce qu'ils faisaient et ne faisaient pas; qu'ils la suppliaient de ne pas croire des gens qui ignoraient la forme du gouvernement de la république, ou assez malveillantes pour prétendre que leurs résolutions n'avaient pas été prises dans toutes les règles; qu'ils ne concevaient pas qu'il pût tomber dans l'esprit de personne, qu'ils eussent la présomption de vouloir forcer S. M. à la guerre contre son inclination; qu'ils avaient plusieurs fois représenté à S. M., en termes significatifs, le dangereux état des Pays-Bas; qu'étant proches de l'incendie, et le salut ou la perte de ces provinces leur important beaucoup, ils devaient prendre cette affaire à cœur; mais qu'ils avaient été et qu'ils étaient encore si malheureux, que toutes leurs représentations restaient inutiles, et que des envieux y donnaient une interprétation fâcheuse. Ils priaient S. M. B. de ménager le délai de trois mois pour mettre les choses en termes de négociation, et examiner, de concert avec L. H. P., les droits prétendus de l'une et l'autre partie, ou les moyens de prévenir d'aussi grands maux que ceux que l'on redoutait.

En faisant cette proposition qui ne décidait aucune question, et qui les laissait maîtres d'apporter tous les obstacles qu'ils voudraient à une solution trop désavantageuse, les États-Généraux ne cherchaient qu'à gagner du temps, et prouver à tout le monde que la politique de l'Angleterre n'était qu'une déception. Le prince d'Orange était si convaincu que leurs ouvertures seraient repoussées, qu'il déclara ouvertement qu'il périrait plutôt mille fois que de souffrir que les Espagnols s'accommodassent par l'entremise de Charles Stuart.

Pendant que Citters communiquait à Londres la résolution de ses maîtres, ceux-ci remirent à Fuen Major une déclaration portant qu'ils apprenaient avec grand étonnement et inquiétude la continuation des procédés hostiles de L. M. royales de France et d'Espagne, qui finiraient par plonger la chrétienté dans la confusion; qu'ils étaient disposés à contribuer de toutes manières à écarter les difficultés par un accord amiable, et qu'ils attendaient de S. M. C. toutes les bonnes dispositions qui seraient raisonnables;

Que S. M., dans sa haute sagesse, comprendrait bien qu'il serait peu logique de demander à ses alliés de s'engager, pour la défense de

ses Pays-Bas, dans l'embarras de la guerre, aussi longtemps que, pour les protéger, ils devraient y envoyer et entretenir plus de monde que S. M. n'y en avait, et que L. H. P. ne pouvaient découvrir comment elles seraient encouragées à mettre la main à l'œuvre avec la vigueur désirée, aussi longtemps que S. M. ne donnait pas de marques et des preuves réelles qu'elle était décidée à entreprendre la susdite défense avec force et avec zèle.

Les États ne se reposèrent pas sur ces recommandations; ils remirent à Guldenstolp, envoyé extraordinaire de Suède, et au chevalier de Campricht, envoyé extraordinaire et résident de l'empereur, la note suivante :

Attendu que les hostilités qui ont déjà eu lieu dans les Pays-Bas espagnols, et qui sont encore à craindre plus tard, regardent L. M. I. et R. aussi bien que cet État, L. H. P. désireraient savoir comment et d'après quelle méthode lesdites majestés pensent que les différends pourraient être aplanis par des négociations; que, par conséquent, elles veulent bien de concert avec L. H. P. prier S. M. le roi de la Grande-Bretagne d'embrasser la négociation de l'accommodement, afin de pouvoir examiner s'il est possible d'empêcher des troubles ultérieurs ;

Que L. M. consentent également à se charger de déclarer quel moyen elles croient que l'on pourrait employer pour prévenir les difficultés, et ce que, en cas de malheureuses émotions, il conviendrait, de toutes parts, de faire et entreprendre pour la plus grande sûreté de la généralité et la tranquillité de chacun en particulier.

Comme aussi quel fondement on pourrait faire sur les forces de S. M. I. ou des alliés communs de l'empire, ainsi que de S. M. le roi de Suède et de cet État.

Enfin que sa haute majesté le roi de Suède voulût bien se joindre à L. H. P., à la cour de S. M. I. et à celle de S. M. le roi d'Espagne, pour disposer celle-ci à une bonne, prompte et suffisante assistance pour la défense des Pays-Bas.

Plusieurs de nos alliés craignaient plus que jamais que Madrid, découragée de l'abandon dans lequel on la laissait, ne finît par souscrire, de désespoir, à l'une ou à l'autre ouverture que Versailles lui ferait. « Quelques-uns me dirent, annonçait La Neuveforge le 27 septembre, que la France agissant derechef impérieusement au regard des Pays-Bas, l'on étoit persuadé que, parmi toutes nos instances pour l'universalité, tant à la cour impériale qu'ailleurs, nous entre-

rions les premiers dans quelque accommodement séparé; que la Hollande y contribueroit, et qu'étant ainsi les premiers à nous séparer, moyennant quelque cession, peut-être la plus préjudiciable au voisinage de l'empire, nous ne pouvions qu'imputer à nous-mêmes les inconvéniens que nous appréhendions » — « Si la force nous oblige à quelque accomodement avec la France, disait-il dans un autre endroit de sa lettre, tous nos adversaires crieront que nous nous séparons les premiers. Si nous tenons bon, ils crient que nous ne cherchons qu'à allumer la guerre. »

Le marquis de Grana lui répondait le 30 septembre :

« A présent que l'entreprise des infidèles est réussie, grâces à Dieu, si mal pour eux..., et que l'on a attendu jusques alors après ce grand succès pour prendre résolution, de la part de l'empire, sur les propositions de la France, l'on peut d'autant plus se persuader que les affaires se changeront, que nos alliés et principalement nos plus proches voisins commencent à s'intéresser ouvertement dans la conservation de ces pays.... Au reste, je languis après la déclaration que l'on fera par delà.... pour ensuite prendre pareillement mes mesures. »

La levée du siége de Vienne avait excité une joie universelle, surtout parmi les princes qui redoutaient les projets de grandeur que réalisait Louis XIV. Ils espéraient que ce monarque serait forcé à la paix. Aussi ce glorieux fait d'armes l'avait-il singulièrement contrarié. On ne fit aucune démonstration d'allégresse dans ses États. Les temples retentissaient partout de chants religieux, d'actions de grâces à Dieu, excepté en France. Dans quelques lieux soumis à la domination du roi très-chrétien, on voulut chanter des *Te Deum*, et l'on vit les soldats, le fusil chargé au bras, le sabre au poing, arrêter les prêtres à l'autel au milieu des pompes du sacrifice, les traîner violemment hors de l'église, en les accablant d'injures et de mauvais traitements. Pendant ce temps le gouvernement révoquait l'édit de Nantes.

Le brillant succès des chétiens, qui eût dû mettre un terme aux fureurs des Français dans les Pays-Bas, n'apporta aucun soulagement à nos douleurs[1]. On continuait à expédier des sommations, et on

[1] M. de Salvandy se trompe lorsqu'il prétend que Louis XIV, après avoir voulu profiter des dangers de la maison d'Autriche pour envahir ses domaines, se mit à tempérer ses foudres, dès qu'il avait vu Vienne sauvée.

exécutait sans miséricorde les villages qui négligeaient de payer par excès de pauvreté.

De malheureuses gens de cinq ou six communes s'étaient sauvés dans le bois de Gavre avec leurs meubles et bestiaux. Ils y furent poursuivis, cernés, attaqués et pris. On leur enleva plus de 1100 têtes de bétail, malgré leurs prières et leurs larmes.

Le marquis de Grana, pour épargner au pays de plus grandes désolations, faisait fortifier à la hâte les places les plus importantes; garnir de troupes les principales positions; renforcer les garnisons des villes les plus exposées; faire de nouvelles levées, etc. Il mettait partout autant d'ordre que possible. La Suède promettait un secours de 6,000 hommes; la maison de Brunswick-Lunebourg un autre de 8,000; mais pas un seul soldat ne se mit en marche. Les troupes même des États-Généraux avaient ordre de ne pas prendre l'offensive. Aussi nos misères ne cessèrent de s'aggraver, et les Français ne rencontrèrent nulle part la moindre résistance. « On n'entend toujours que lamentations et des pleurs de nos payans, des hostilités inouïes que les François exercent, disaient les *Relations véritables*. Il n'y a point de canton exempt de leurs brigandages [1]. — Le viol, la rapine, la démolition des maisons, signalent partout leur passage [2]. »

Les députés des états du Brabant écrivaient au marquis de Grana, dans le courant d'octobre :

« Maintenant on découvre à l'œil la vérité de l'état de cette misérable province qui va être tellement épuisée par les tyranniques exactions de la France, qu'en longues années elle sera hors d'état de pouvoir se rétablir. »

Ces excès duraient depuis plus de six semaines. Nul ne savait quand finiraient nos infortunes. Nul ne pouvait prévoir où nous allait entraîner la tempête. L'Europe entière était émue : mais la diplomatie restait impassible à la vue de tant de maux.

Au milieu des nouvelles désastreuses qui arrivaient à Madrid, le conseil frappé d'un esprit de vertige, semblait courir à une ruine certaine. Crispin de Botello, commissaire du roi, en l'absence du marquis de Manreza, déclara à Heemskerke, que la manière d'agir des Français n'était autre chose qu'une déclaration de guerre; qu'elle ne pouvait être considérée que comme un moyen adroitement imaginé pour

[1] Page 640.
[2] Relations, page 680.

engloutir, peu à peu, les Pays-Bas en leur ôtant tout moyen de subsistance, et, en continuant ainsi, s'emparer des États voisins ; que le secours de 8,000 hommes ne suffisant pas pour repousser de semblables entreprises, L. H. P. étaient priées de prêter l'assistance de toutes leurs forces.

La marche destructrice des Français avait répandu dans les Provinces-Unies l'horreur et l'effroi. Amsterdam, si dévouée à Louis XIV, s'en montra un instant inquiète. Fagel déclara aux États-Généraux qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que de se mettre en état de défendre les Pays-Bas : mais le comte d'Avaux empêcha les Hollandais de prendre aucune mesure décisive en disant que si, par des levées de troupes ou des traités, on encourageait les Espagnols dans leur opiniâtreté, L. H. P. n'avaient qu'à examiner ce qu'elles devaient attendre d'un pareil procédé; que si au contraire elles faisaient rendre justice au roi, elles pouvaient être assurées qu'on les laisserait dans un plein repos. Ce langage adroit séduisit l'égoïste république, et elle revint de nouveau au système captieux des moyens de conciliation [1].

Cependant l'Espagne voyait avec douleur que son inertie lui devenait de plus en plus funeste, et qu'on suspectait sans cesse sa loyauté, malgré ses protestations de ne pas vouloir de traité sans les alliés. Ses amis les plus fidèles lui avaient depuis longtemps conseillé de donner le signal du combat. Elle se résolut, ne comprenant pas qu'il ne faut jamais commencer par tenter l'impossible, à sortir à tout prix d'un état de paix qui n'était pas la paix, situation bâtarde qui la conduisait à sa perte d'une manière honteuse. Elle se trouvait placée, il faut le reconnaître, entre deux extrémités également désastreuses. Si elle reculait, elle tombait un peu plus dans l'avilissement sans se sauver. Si elle avançait, son pied glissait dans le sang. Elle préféra ce malheur, et, sans s'occuper de la pensée des cabinets alliés, elle ordonna au marquis de Grana de repousser la force par la force : mais lorsque la prévoyance la plus vulgaire commandait de tout sacrifier pour se mettre sur un pied imposant de défense armée « on oublia, dit Larrey, de fournir les moyens de lutter avec succès, n'envoyant ni troupes, ni argent. »

Quoique notre territoire fût envahi par d'innombrables troupes, la cour de Bruxelles se disposa à exécuter les ordres de l'Escurial avec

[1] M. de Salvandy est dans l'erreur lorqu'il dit que les États-Généraux se prononcèrent pour la politique belliqueuse du prince d'Orange.

autant d'audace que si on eût eu des armées prêtes à se mettre en campagne, et fit publier en flamand le placard suivant :

« La paix de Nimègue ayant été conclue aux conditions que la France avoit désirées, on eut des raisons d'espérer que cette paix seroit exécutée et observée de sa part : mais au lieu de se contenter des avantages qu'elle a exigés, et qu'on lui a bien voulu sacrifier pour le repos de la chrétienté, elle a reculé de plusieurs mois l'évacuation des places qui devoient être remises à S. M., épuisé par des logements excessifs les pays qu'elle étoit convenue devoir lui être restitués, comme aussi une partie de ceux qui lui avoient toujours appartenu, et, en outre, accablé tous les sujets de S. M., tant par l'extorsion des contributions au delà du terme prescrit par l'article 18 du traité de paix, que par maintes exactions de contributions dont ils n'étoient point redevables, même de sommes qui avoient déjà été payées, ainsi que des cotes de personnes insolvables, desquelles S. M. est restée chargée.

» Et bien qu'après l'ouverture des conférences à Courtrai pour aplanir à l'amiable toutes les difficultés entre les deux couronnes, on ne devoit s'attendre à aucune voie de fait, les commissaires nommés de part et d'autre étoient à peine arrivés, que la France est entrée à main armée dans le Hainaut et la Flandre pour se rendre maîtresse comme elle l'a fait en effet, de la ville de Chièvres et d'une quantité d'autres villes, communes et paroisses. En outre elle s'est mise en possession de Charlemont par les menaces d'une invasion générale de ces pays, deux mois avant le tems fixé par le traité de paix pour lui remettre cette forteresse ou lui céder Dinant, et ensuite elle a gardé l'une et l'autre de ces deux places.

» Dans la vue d'empiéter sur ses voisins, et se rendre l'arbitre de tous les départemens, elle a érigé une prétendue chambre de réunion à Metz ; elle s'y est fait adjuger, sur d'insoutenables prétextes, le comté de Chiny et autres pays de S. M. Appuyant cette entreprise par des violences qui n'ont jamais été usitées en tems de paix, elle a fait marcher diverses armées, parcouru et pillé le pays de Luxembourg ainsi que beaucoup d'autres contrées, les provinces de Hainaut, Namur et autres, et formé le blocus de la ville de Luxembourg, faisant ainsi ressentir partout aux sujets de S. M. les effets d'une guerre atroce.

» Quoique S. M., par un grand désir de conserver la paix dans la chrétienté, n'eût employé, pour faire cesser cet état de choses, que

des voies amiables, elles n'ont cependant produit aucun effet, non plus que les remontrances faites de sa part dans la conférence de Courtrai, où le procureur général de S. M. T. C. n'a pu être amené à répondre aux demandes de redresser (*reintegratie*) les susdites voies de fait, qui devoient, avant tout, être rétablies dans le même tems, il est venu soulever et poursuivre avec force de nouvelles prétentions sur Alost et autres places : mais après que l'injustice de ces prétentions eut été mise au jour, et que le procureur de S. M. eut déclaré qu'il se rapportoit, à cet égard, à la décision des commissaires des deux couronnes, ou, dans le cas que leur opinion fût divisée, à celle d'arbitres à nommer des deux parts, suivant la teneur des traités de paix, la conférence a été dissoute par les commissaires de la France, lesquels ont déclaré à ceux de S. M. que le roi T. C., ayant reçu avis de la guerre que les Turcs étoient dans l'intention de faire à S. M. I., ne vouloit laisser aucune défiance qui auroit pu empêcher les princes chrétiens de s'opposer à leur ennemi commun ; qu'en conséquence il étoit résolu de lever le blocus de Luxembourg, et de remettre les différends qu'il avoit avec l'Espagne à l'arbitrage du roi de la Grande-Bretagne.

» Quoique ces commissaire fussent bien informés que les commissaires de S. M. n'avoient pas qualité pour accepter cet arbitrage, et que ceux-ci ont déclaré qu'ils n'avoient à ce sujet aucun ordre, ils sont partis sans vouloir accepter des écrits ultérieurs, sous prétexte que leur commission étoit finie, comme si S. M. auroit été obligée de soumettre ses différends avec la France à l'unique arbitrage que le roi T. C. avoit choisi contre le droit des peuples et les dispositions du traité de paix dont le roi de la Grande-Bretagne fut le médiateur, en sorte que rien n'étoit plus naturel que de se servir, pour son exécution, de la même médiation, laquelle a été, à diverses reprises, réclamée par S. M. et ses alliés, et aussi acceptée de sa part, en conséquence de l'appui que le roi de la Grande-Bretagne avoit présentée à cet effet : mais la France, n'ayant d'autre but que l'agrandissement de sa puissance, a repoussé cette médiation, et le maréchal d'Humières, le dernier jour du mois d'août, le cinquantième du siége de Vienne, nous a envoyé le brigadier Dasfelt pour nous faire savoir que le roi T. C. n'ayant pu obtenir satisfaction des prétentions qu'il disoit avoir sur Alost et autres places indiquées dans le mémorial délivré par son procureur à Courtrai, lui avoit ordonné de réunir

ses troupes pour entrer dans ces pays, nonobstant que l'on prétendoit ne rien faire contre la paix, à la condition qu'on ne l'embarrasseroit pas dans ce qu'il vouloit exécuter, et qu'on ne s'opposeroit point à ses exigences, ce qui nous parut d'autant plus étonnant qu'il avoit dépendu de la France que l'on prononçât sur ses prétentions par les moyens réglés dans le traité de Nimègue, ou, si l'on étoit entré en négociation, par la médiation du roi de la Grande-Bretagne, et que c'étoit une contradiction évidente de dire que l'on ne fait rien contre la paix, tandis que l'on employe en même tems les armes pour se procurer par force ce qui ne peut être poursuivi que par la voie de justice prescrite par le traité. Nous donnâmes pour toute réponse audit brigadier que sa commission nous surprenoit; que nous croyions être dans une profonde paix, puisque le traité de Nimègue explique clairement que tous les différends devoient être ajustés à l'amiable; que personne ne pouvoit croire, notamment dans l'état où se trouvoit aujourd'hui la chrétienté, qu'on voudroit troubler la paix d'une manière qui y est si contraire; que S. M. avoit un ambassadeur à Paris, et le roi T. C. le sien à Madrid; que c'étoit là que semblables propositions devaient se faire; que S. M. nous avoit confié ces provinces pour les défendre, et non pour céder quelques-unes de leurs parties. Mais la France, ne se contentant pas d'une réponse si raisonnable, et continuant à placer son droit dans ses armes, à fait marcher diverses troupes pour attaquer de tous côtés les pays et sujets de S. M., sans faire aucune attention aux instances que S. S. à laissé faire par son nonce extraordinaire, non plus qu'à celles du roi d'Angleterre et autres alliés. Elle s'est rendue maîtresse des villes et communes de Lessines, Beaumont, Chimai, Walcourt, Bouvignes, et autres; ses troupes ont employé, ou employent encore par deçà, depuis cinq semaines et plus, toutes sortes de violences dans tous les quartiers des provinces obéissant à S. M. où ils ont envoyé des mandemens à l'effet de forcer les sujets au payement de grandes contributions, doubles et triples de celles qui ont été payées en tems de guerre. En outre, ils ont en divers quartiers couru sus aux sujets de S. M., enlevé leurs bestiaux, grains et autres effets, emmené des prisonniers, rasé les maisons, et au reste commis beaucoup d'autres excès lesquels tendent très-évidemment à nous pousser au dernier désespoir.

» Comme tous les moyens amiables que nous avons essayés, outre

les bons offices qui ont été offerts à cet égard, n'ont pu fléchir la rigueur avec laquelle les troupes de la France continuent à accabler ces pays à leur perte et entière ruine ; que la patience avec laquelle ils ont supporté les violences, n'a servi à autre chose qu'à en provoquer beaucoup d'autres, et qu'ils nous ont fait en outre de vives remontrances à l'effet de ne pas souffrir qu'ils soient réduits, par la désolation, à subir l'esclavage de la France, nous nous sommes trouvés obligés, par le devoir de notre charge, d'ordonner à tous généraux, gouverneurs de provinces, sergent général de bataille, gouverneurs particuliers, commandans, chefs, mestres de camp, colonels et capitaines, et à tous autres officiers et gens de guerre, tant à cheval qu'à pied, de quelque qualité, pays ou condition qu'il soyent, et à tous sujets de S. M., qu'ils auront à s'opposer à ces attentats dans les pays de son obéissance, d'y résister à la force par la force, et de se servir des moyens que Dieu et la nature leur ont donné pour se défendre et garder contre les violences et les cruautés inouïes qu'on leur fait. Nous vous ordonnons de vous conformer selon ce, et d'exécuter ou faire exécuter les présentes par tous ceux qui sont sous vos ordres.

» Bruxelles, le 12 octobre 1683.

» *Signé* O. H. M. Dal Caretto.

Après avoir sonné le tocsin d'alarme, le gouverneur général écrivait, le 15 octobre, à La Neuveforge : « Je tâcherai de ne plus rien ménager pour nous remettre en possession des usurpations, puisque tout ce que nous avons dissimulé n'a servi qu'à nous attirer les maux de la plus cruelle guerre. » — « Tous ceux qui ont encore quelque sang porté au bien commun, répondait le conseiller député, le 25, témoignent d'avoir vu volontiers ce que V. Ex. a notifié. »

Sur quelles espérances s'armait-on à Bruxelles de tant de témérité ? Notre bras était plus faible que celui de la France dont la fortune devenait chaque jour plus prospère et plus insolente, tandis que la nôtre se mourait. Comment, se disait-on, pourra-t-on résister aux nombreux bataillons de Louis XIV ? Ne courons-nous pas à une défaite certaine ? — Mais la cour de Bruxelles s'imaginait, si la guerre éclatait, qu'au premier coup de fusil on verrait accourir de toutes parts les bataillons des alliés à son secours ; que l'Allemagne et la Hollande, épuisées, abattues, retrouveraient la vigueur nécessaires pour refouler la France ; que l'Angleterre elle-même se verrait forcée de nous prêter son tout-puissant appui, car le prince

d'Orange ne cessait de dire aux états, aux régences, à Fuen Major que le roi Charles Stuart ne souffrirait jamais que la France fît des conquêtes aux Pays-Bas, ou commençât les hostilités non par amitié pour les Espagnols, mais parce que l'intérêt de son royaume le voulait, et qu'il se verrait forcé à tirer l'épée malgré lui. L'illusion était grande et nous fut fatale.

LIVRE VII.

Actes d'hostilité.— Ordres barbares du maréchal d'Humières.— Le comte de Crécy annonce que Louis XIV attaquera une ville aux Pays Bas. — Lettre de Léopold aux États-Généraux. — Rescrit de l'empereur détaillant ses démarches pour fortifier l'alliance. — Note de l'Angleterre offrant ses bons offices. — Réponse des États-Généraux aux accusations de l'Angleterre. — Mémoire du comte d'Avaux offrant de traiter sur le pied des équivalents. — Réponse de Fuen Major. — Réponse de Campricht. — Siége de Courtrai. — Prise de Dixmude. — Rescrit de l'empereur par lequel il promet de secourir les Pays-Bas.—Continuation des excès des Français.— Mémoire de Ronquillo au roi d'Angleterre.— Conférence de Jenkins avec Ronquillo. — Lettre de Ronquillo à Jenkins. — Déclaration de guerre à la France. — Lettres d'Heemskerke sur la politique de la cour de Madrid à cette époque. — Placard du maréchal d'Humières. — Réflexions sur la déclaration de guerre.

A peine les gouverneurs espagnols eurent-ils reçu les ordres du marquis de Grana, que de nombreux partis se mirent en campagne, et portèrent la désolation sur le territoire français. Il y en eut qui firent des courses jusqu'aux portes de Rethel et de Sainte-Menehould, en Champagne, où ils surprirent un château fort occupé par environ 200 soldats commandés par M. de Saint-Silvestre. La garnison de Luxembourg reprit Rodenmacher, et brûla Isenghien. Partout la vengeance répondait à la vengeance. Les ennemis de leur côté, mirent le feu à plusieurs de nos communes. Les populations, à leur approche, prenaient de toutes parts la fuite. Les uns se sauvaient avec leurs bestiaux et leurs meilleurs effets ; les autres abandonnaient tout pour se soustraire aux mauvais traitements. Tous cherchèrent un refuge derrière les murs de nos places fortes qui furent encombrées d'une multitude de malheureux. On les y voyait errer par familles entières : ceux-ci le désespoir dans l'âme parce que leurs maisons avaient été démolies ou brûlées ; ceux-là montrant les cicatrices des coups cruels qu'ils avaient reçus. On lisait sur toutes les figures une terreur, une désolation profondes. Chaque jour on apprenait la nouvelle de quelqne sanglante rencontre. Tantôt les Espagnols avaient eu le dessus ; tantôt ils avaient été battus.

Chièvres était occupée par 60 ou 70 mousquetaires français. Ils commettaient de grands désordres et surveillaient du haut d'une grosse tour tout ce qui entrait à Ath ou en sortait. On résolut de se débarasser de ces voisins incommodes. Quelques soldats se revêtirent d'habits de paysans, et allèrent, avec des filles de joie au bras, prendre leurs ébattements aux environs de la tour. Les mousquetaires eurent l'imprudence de sortir de leur retraite pour enlever les femmes, mais ils furent si brusquement et si vigoureusement attaqués, qu'on tua les uns et prit les autres sans qu'ils eurent, le temps de se mettre en défense.

Le maréchal d'Humières, informé que les intendants des Pays-Bas envoyaient des lettres de sommation en France, défendit d'y déférer ou de payer quelque somme, sous peine de mort et de démolition ou incendie des maisons, déclarant, que si quelque village éprouvait des dommages pour son refus, il en ferait restituer la double valeur par les sujets du roi catholique, et que, si quelque commune ou habitation venait à être incendiée, il en feroit bruler *dix* dans les pays soumis à l'Espagne.

Tristes et déplorables rigueurs que la raison, la justice, l'humanité ont également peine à justifier, peut-être même à expliquer.

La Neuveforge dénonça, le 3 novembre, les violences de la France à la diète. « Je concluois, dit-il, qu'il étoit temps de venir à l'exécution des garanties diverses fois adjugées par les voies les plus convenables. Mais l'on étoit sourd au directoire de Mayence [1]. » C'est que l'abaissement des Pays-Bas catholiques plaisait aux ressentiments de quelques princes protestants qui n'avaient pas encore oublié le mal que leur firent les archiducs Albert et Isabelle. D'ailleurs les agents de Louis XIV dépeignaient l'Espagne, dans toutes les cours, comme l'ennemie du repos du monde; elle était la cause de tous les troubles, parce qu'elle ne voulait ni s'humilier, ni céder aux revers, et outrageant la victime déjà terrassée, Verjus dont l'esprit caustique, goguenard, ne respectait rien, osa dire « par une raillerie peu spirituelle, que son roy chastioit les Espagnols, à cause qu'ils n'assistoient pas l'empereur [2]. »

« Le ministre de France fait le tour depuis quelques jours, écrivait La Neuveforge le 11 novembre, pour représenter *comme l'on choque et attaque la France dans les Pays-Bas, et quoique le roi soit hautement*

[1] Lettre au baron de Straetman du 12 avril 1684.
[2] Lettre de La Neuveforge du 3 avril 1685.

affronté, qu'il se contentera d'en témoigner ses justes ressentiments par la prise d'une seule ville, et, pour donner à connaître à tout le monde que son roi préfère la paix à ses intérêts, qu'il continuera encore, pour cette année, sa déclaration de se vouloir tenir à l'arbitrage de l'Angleterre. » Mais les agrandissements incessants de la France commençaient à ouvrir les yeux aux plus aveugles. La Bavière adhérait au traité de garantie [1]. L'électeur de Brandebourg noua de secrètes intelligences avec le prince d'Orange, tout en témoignant d'être entièrement devoué au roi très-chrétien.

D'un autre côté, quoique l'empereur eût déclaré, dès le commencement d'octobre, qu'il acceptait la trêve proposée, et qu'il fallait entamer des négociations pour la paix [2], il félicitait les États-Généraux par la lettre suivante, d'avoir envoyé un secours de troupes au marquis de Grana:

« Très-chers amis, très-prudents e renommés États, votre résolution mérite des louanges d'autant plus grandes, qu'en secourant les Pays-Bas espagnols et en aidant puissamment vos voisins et, alliés, vous voulez généreusement adoucir le joug qui vous menace. Il n'y a pas à douter de la bonté divine qu'elle ne favorise la bonne cause, et ne mette fin aux troubles commencés, sans sujet légitime, ce qui a été surabondamment prouvé par la défaite de la nombreuse armée du siége de Vienne, et des forces réunies de tout l'Orient. On ne doit point douter que la même protection du bon et juste Dieu saura, d'une manière divine, par le succès des conseils et des armes, donner ultérieurement un repos désiré au monde chrétien fatigué. Nous dirigerons certainement avec vous, à cet égard, tout notre zèle et nos pensées sur ce qui paraîtra convenir pour rétablir la paix dans la chrétienté, et pour assister nos alliés. Nous nous confions entièrement en Dieu que nos résolutions, qui tendent entièrement à sa gloire, ne seront pas vaines. Au surplus nous vous souhaitons, de tout notre cœur, beaucoup de bonheur et de prospérité.

» Fait dans notre château de Lintz, le 11 octobre 1683, de notre règne dans l'empire romain la 26e, en Hongrie la 29e et en Bohême la 28e années. » Votre bon ami, LÉOPOLD.

» T. A HENR. C. B. DE STRAETMAN. »

Dans un rescrit impérial daté de Lintz le 2 novembre, l'empereur

[1] Relations véritables de 1683, p. 786.
[2] Gazette de Paris de 1683, p. 617.

disait qu'il éprouvait une grande consolation de voir non-seulement les États-Généraux prendre déjà des mesures de défense dans l'intérêt de l'Espagne, et pour la diversion de grands maux, dans le cas que les négociations resteraient sans succès, mais que dans l'empire les louables villes de l'union de Franconie et du Rhin supérieur se montraient constamment prêtes à mettre tout en œuvre pour l'exécution des traités d'alliance ; qu'il avait renouvelé ses instances auprès du roi d'Angleterre pour l'engager à interposer sérieusement sa médiation ; que la paix universelle étant le but principal que S. M. I. se proposait, en ferme accord avec ses alliés, elle emploierait tous ses soins pour faire concourir à ses bonnes intentions l'assemblée de Ratisbonne, en y disposant les esprits, et qu'elle ne manquerait pas de faire en sorte qu'on s'y déclarât contre les infractions commises par les Français au cercle de Bourgogne pour en embrasser vigoureusement la défense; que S. M. I. avait recommandé la reprise des conférences soit à Vienne, soit à La Haye, pour convenir des moyens de s'opposer tous ensemble à des maux communs, quoique plusieurs cherchassent des prétextes pour se retirer; qu'elle n'avait pas négligé, pour renforcer l'alliance, d'exhorter avec empressement, tant les électeurs de avière et de Saxe que l'illustre maison de Brunswick-Lunebourg, à y entrer, et que ces princes en faisaient autant de leur côté pour attirer à ce parti l'électeur de Brandebourg.

Pendant que Léopold tâchait d'inspirer de la fermeté aux Hollandais, l'envoyé anglais Chudley protestait que le monde entier savait combien S. M. B. aurait vu avec plaisir que tous les différends eussent été conciliés; que c'était son intérêt ; qu'il n'y avait point de sa faute si l'accommodement n'était pas conclu; que le retard que cet accommodement avait éprouvé, devait être attribué à l'injuste jalousie de ceux qui empêchèrent le progrès de l'œuvre ; que S. M. persistait toujours à offrir ses bons offices, et que si L. H. P. ou leurs alliés voulaient lui remettre quelque proposition, il en ferait usage.

Cette communication n'était qu'un véritable leurre. Quelle influence pouvait exercer sur la politique de Louis XIV un prince qui en était l'humble pensionnaire ? Était-il en position de parler avec dignité, avec autorité, de menacer même si les conseils ne suffisaient pas ?

L. H. P. répondirent à cette note acerbe dans laquelle le cabinet de Londres accusait implicitement le prince d'Orange, qu'elles avaient

prévu depuis longtemps que les troubles existants provoqueraient des hostilités, et qu'il en résulterait un incendie qui dévorerait peut-être toute l'Europe; que, malgré leur loyauté, leurs plus justes démarches auprès de S. M. furent dénaturées, comme tendant uniquement à allumer la guerre dont elles avaient autant et plus d'aversion que S. M.; que, pour éviter ce blâme, elles représentèrent, dans une conférence avec les ministres de l'empereur et du roi d'Espagne, le grand danger et l'incertitude des résultats d'une lutte; combien il y avait peu d'apparences qu'elle pût être soutenue et terminée par l'Espagne et L. H. P. seules; combien peu on devait espérer des alliés, et que S. M. B. avait déclaré que l'état de ses affaires ne lui permettait pas de s'engager dans une conflagration; qu'il valait mieux céder quelque chose que de se précipiter avec ses amis dans beaucoup de difficultés, et de les entraîner dans une position dont on saurait difficilement se tirer; que les ministres d'Espagne avaient répondu à cela que S. M. C. était aussi inclinée à la paix que personne; qu'elle pouvait bien consentir que les alliés examinassent les prétentions formées par la France, et que s'ils déclaraient, en bonne conscience, qu'elles étaient fondées, le roi prendrait en très-grande considération le conseil de ses alliés, et, trouvât-on les prétentions non fondées, qu'alors encore il voudrait bien sacrifier quelque chose à la paix; mais que jamais il n'irait jusqu'à céder Luxembourg, rasée ou non rasée, parce qu'alors les Pays-Bas espagnols seraient séparés de l'empire; que la France n'ayant aucune prétention directe ou indirecte sur cette place, mais la réclamant uniquement comme un équivalent, on n'était pas obligé à cette cession; que les Espagnols disant ne pouvoir, ni vouloir faire plus, L. H. P. ne concevaient pas comment elles les porteraient à abandonner ladite place à la France; qu'elles ne savaient que répondre quand on déclinait l'examen de la justice de la cause; qu'elles n'avaient plus, par ce motif, sollicité de congrès général, mais proposé uniquement que S. M. voulût rechercher avec les autres alliés le fondement des différends entre les deux couronnes; que L. H. P. étudiaient en vain ce qu'elles proposeraient, parce que, seules, elles ne sauraient couper de larges brides dans le cuir d'autrui, mais aussi parce que leurs conseils ne seraient d'aucun poids. Qu'elles priaient donc S. M. de tenir la main avec vigueur aux affaires, avant qu'il n'en résultât de plus sérieuses conséquences, de s'entendre avec les alliés, et de les assister, selon les circonstances, par ses bons conseils et par des actes.

La France fut probablement informée de cette nouvelle démarche de la république; elle chercha à en prévenir les suites.

Le 5 novembre le comte d'Avaux se rendit avec pompe dans un carrosse de cérémonie à six chevaux, suivi de trente-six autres voitures à six, quatre et deux chevaux, aux États-Généraux assemblés, pour leur donner lecture des déplorables conditions que l'on voulait nous dicter.

« Messieurs, comme la résolution du roi mon maître a toujours été et est encore de fortifier la paix, tant avec l'empire qu'avec l'Espagne, à des conditions qui seroient en rapport avec la justice et la droiture de ses prétentions, et qui pour toujours affermiroient la sûreté de ses sujets et le repos de toute l'Europe, S. M. a résolu d'en donner connoissance à tous les princes et États qui pouvoient y être les plus intéressés, afin qu'avant de s'obliger à soutenir l'opiniâtreté des Espagnols, et les hostilités que le marquis de Grana a *commencées* contre les sujets de S. M., ils soient informés des facilités que S. M. apporte à la conclusion d'un bon accord.

» C'est à cet effet, messieurs, que, dans le même tems que S. M. avoit donné ordre au maréchal d'Humières d'attaquer quelques places de la Flandre appartenant à S. M. C., elle m'a chargé de déclarer à V. S., de vive voix et même par écrit, que, pour parvenir à un juste et raisonnable arrangement par lequel une ferme et durable paix seroit maintenue dans toute l'Europe, et terminer tous les différends qui en troubleroient le repos, S. M. a bien voulu que ceux qu'elle avoit avec le roi catholique, fussent soumis à l'arbitrage du roi d'Angleterre; et quoique la ville de Luxembourg, entourée de places et pays appartenant à S. M., ne soit plus guères en état de faire du tort à ses sujets, ni même de lui faire grand préjudice lorsque cette même place sera rasée, et que les Espagnols voudront la céder avec le petit nombre de villages en dépendans, néanmoins, comme cette ville ne peut ni favoriser, ni affaiblir la barrière que V. S. ont toujours jugée nécessaire au maintien de la paix, S. M. avoit offert de s'en contenter comme l'équivalent de ses prétentions sur le comté d'Alost, le vieux bourg de Gand, et toutes les autres places que son procureur général a réclamées aux conférences de Courtrai.

» Entretemps, les longs retards des Espagnols pour accepter une raisonnable transaction, ont finalement obligé S. M. de faire marcher ses troupes sur la Flandre pour contraindre le marquis de Grana à

lui donner la juste satisfaction qui lui revient. Mais, comme aux plus sérieuses invitations qui lui ont été faites à ce sujet, il n'a répondu que par des actes d'hostilité, peu en harmonie avec l'état actuel de la puissance espagnole, S. M. a jugé de ne pouvoir tarder plus longtems à se servir des moyens que Dieu lui a mis en main, pour avoir ce qui lui appartient. Toutefois comme la principale considération de S. M. a toujours été et est encore d'assurer la paix dans toute l'Europe, elle a bien voulu faire connoître à V. S. les conditions dont elle se contenteroit pour l'équivalent de ses droits et prétentions sur Alost, le vieux bourg de Gand et autres.

» 1° L'équivalent qui pourroit terminer le plus promptement les différends que S. M. a avec l'Espagne, c'est la cession de la ville de Luxembourg dans l'état où elle se trouve, ou démolie avec le petit nombre de villages et hameaux qui en dépendent, lesquels ne sont qu'au nombre de 14 ou 15.

» 2° Dans le cas que les Espagnols s'opiniâtreroient à repousser cette proposition, le deuxième équivalent auquel S. M. souscriroit, seroit la cession des villes de Dixmude et de Courtrai avec leurs dépendances. Toutefois la ville de Deynse et ses dépendances, bien qu'elles forment une des branches de la châtellenie de Courtrai, resteront à l'Espagne; les fortifications de Dixmude et de Courtrai seraient démolies et rasées, ainsi que le château de Courtrai, en sorte qu'il ne resteroit plus debout qu'un mur d'enceinte pour la protection des manufactures et commerce de ces deux villes. En outre, les communes de la châtellenie d'Ath, lesquelles sont restées annexées au gouvernement de Courtrai, et à la séparation desquelles S. M. a bien voulu prêter la main par le traité de Nimègue, pour ne pas retarder le rétablissement de la paix; Beaumont et Bouvignes avec les places et villages en dépendans, tous, excepté seulement quatre ou cinq, étant sous l'obéissance de S. M. par la possession qui en a été prise, en son nom, avant la levée du blocus de Luxembourg; enfin Chimay avec ses dépendances.

» Et comme, au moyen de cet arrangement, il ne resteroit plus aucune cause de rupture, parce que toutes les prétentions seroient amenées de part et d'autre à la seule possession dans laquelle on a été, pendant plus d'une année, sans qu'il soit nécessaire d'y opérer d'autre changement que pour atteindre l'équivalent, on n'aurait alors aucune peine d'entretenir dans les Pays-Bas cette tranquillité que V. S. témoignent désirer.

» 3° Que si le roi catholique préfère donner à S. M. un équivalent en Catalogne ou en Navarre, S. M. se contenteroit, à l'égard de la Catalogne, de ce qui reste à l'Espagne du comté de Cerdagne auquel appartiennent Puycerda, aujourd'hui entièrement rasée; la Seu-d'Urgel, Carendon et Castelfollit avec leurs dépendances.

» 4° Ou bien Roses, Girone et le cap de Quiros avec leurs dépendances.

» 5° Et, à l'égard des frontières de la Navarre, S. M. prétendroit Pampelune et Fontarabie avec leurs dépendances.

» Telles sont, messieurs, les conditions auxquelles on peut encore, avant la fin de cette année, obtenir une bonne et solide paix; et pour ne laisser à l'empereur aucuns motifs de la troubler, le roi mon maître veut bien aussi que je déclare, de sa part, à V. S., que si S. M. I. accepte seulement, au même tems, dans l'assemblée de l'empire à Ratisbonne, la trêve que S. M. a offerte soit pour trente, vingt-cinq ou même pour vingt ans, elle donnera encore des pouvoirs au comte de Crécy pour la conclure, et elle consentira que tous les princes et États de l'Europe restent garans de ces deux accommodemens.

» Mais si l'une de ces conditions, dont S. M. laisse le choix au roi catholique, n'était pas agréée avant la fin de cette année, et que l'une des places que S. M. offre d'accepter comme un équivalent, ne soit pas mise en sa possession, elle prétend n'être plus tenue à ces mêmes conditions; elle se croira, en outre, bien fondée de se faire donner une juste indemnité des frais extraordinaires qu'elle sera obligée de faire pour occuper ce qui lui revient, et on devra reprocher à l'Espagne et au secours que pourront lui donner les alliés, tous les désastres d'une guerre *que l'Espagne a commencée*, après avoir rejeté et repoussé tous les moyens d'arrangement. »

Cette déclaration n'était autre chose qu'une application de la loi du plus fort dans sa plus simple expression. Jamais la victoire ne s'était montrée plus exigeante. « Le roi me manda, dit d'Avaux, qu'il avait résolu de ne pas laisser les Espagnols en repos tant qu'ils ne voudroient pas accepter. »

La France, fidèle au système qu'elle avait adopté depuis longtemps dans ses négociations, posait des conditions inexorables, et plaçait l'Espagne dans le cercle de Popilius. Cependant, s'il est un droit opposé au prétendu droit de la force, et qui, par conséquent, doit être

sacré pour les gouvernements dans leurs relations , comme pour les particuliers dans leurs contestations, c'est celui de la libre discussion. Quand une grande puissance l'accepte, elle fait preuve de magnanimité et d'équité. Quand elle s'y dérobe, elle ne prouve que sa mauvaise foi.

Fuen Major répondit le 12 novembre, au mémoire du comte d'Avaux :

« Tout ce que la France a fait, dès le lendemain de la signature de la paix de Nimègue, ne consiste qu'en de constans et continuels actes de contraventions , de désolations , de tyrannies , d'invasions, de surprises, d'injustes usurpations et d'une entière rupture de la paix.

» Vos seigneuries savent, mieux que personne, les bonnes dispositions qu'elles ont toujours trouvées dans S. M. et dans tous ses ministres, pour un arrangement avec la France, équitable, ferme et général, puisque S. M., sans aucune hésitation , approuva le sentiment de V. S. que, pour affermir le repos de l'Europe, tous les intéressés devoient se réunir en assemblée générale dans une même ville. S. M. accepta aussi l'invitation que lui adressa la Grande-Bretagne de faire son possible pour un accord de tous les différends. S. M. a, depuis la médiation du roi d'Angleterre, sollicité fortement une négociation et une paix universelles. C'est donc une grande hardiesse d'affirmer que l'Espagne a repoussé tous les moyens d'accommodement; mais en ceci, comme dans le dire que le roi très-chrétien avoit fait marcher ses troupes sur la Flandre, lorsque toutes les autres provinces ont été ravagées par ses ordres, on peut voir de quelle manière la France se sert de trompeuses suppositions, non-seulement dans les choses de droit, mais aussi dans celles qu'elle fait journellement.

» Les ordres du marquis de Grana , ensuite de ceux qu'il avoit reçus de S. M., de repousser la force par la force dans les pays de son obéissance, ont été donnés lorsque , depuis cinq semaines, la France avoit, à main armée, envahi les pays situés sous la domination de l'Espagne; que des villes et bourgs, Beaumont, Chimay, Walcourt, Bouvignes et autres étoient pris, et que les troupes avoient commis, sans aucun droit, des violences et des cruautés, exigeant de grandes contributions, enlevant les bestiaux et les grains, faisant des prisonniers, rasant les maisons, violant les femmes, volant et profanant les églises; et après tout cela la France, se moquant du monde entier, viendra re-

présenter, comme un commencement d'hostilités, la résistance à ces violences.

» L'ambassadeur de France a raison de dire qu'après qu'on aura livré à son maître tout ce qu'il s'attribue injustement et tout ce qu'il prétend, il n'y aura plus de motif de rupture dans les Pays-Bas, puisque S. M. n'en sera plus alors maîtresse; mais ses prétentions sur la seule occupation par la force pendant plus d'une année, ne me semblent pas un titre aussi immémorial et aussi fondé que celui de possession durant beaucoup de siècles que possède S. M.

» L'opiniâtreté des Espagnols consiste à avoir toujours été prêts à un accommodement; à avoir mis au jour l'iniquité des prétentions de la France; à avoir souffert, pendant cinq années, tous ses actes de violence, dans l'espoir que cela auroit une fois un terme, et qu'on pourroit en obtenir une convenable indemnité et satisfaction. Et le dessein de la France, pour assurer et consolider la paix de l'Europe, consiste à faire marcher des armées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour défendre ses injustes exigences; dans la conquête de tant de pays quelle a subjugués sous d'insupportables prétextes, comme le droit de dépendance, les arrêts des prétendues chambres de réunion de Metz et de Brisach, et l'occupation de Casal et de Strasbourg.

» Si Luxembourg est environnée de places et pays qui appartiennent à S. M. T. C.; si elle n'est plus beaucoup en état de nuire à ses sujets, ou même de lui procurer grand avantage, quand elle sera rasée et que les Espagnols la céderont avec le peu de villages qui y appartiennent, parce que la France s'est attribué, sans aucun droit, le reste de la province, pourquoi donc faire tant de bruit dans le monde pour cette place? pourquoi tant de pays dévastés, tant de pauvres habitans ruinés? pourquoi avoir fait à la chrétienté une si grande diversion, lorsqu'elle étoit sur le point de perdre son plus fort boulevard, Vienne?

» Si la barrière ne pouvoit compter plus loin que la France ne le veut, la province de Gueldre tout entière, et celle de Namur; Bruxelles, Anvers, Mons, Bruges, Ostende, Nieuport et autres places pourroient être pris, sans causer quelque tort à cette barrière offerte à la sûreté de V. S.

» Les villes de Courtrai et de Dixmude sont une des principales parties de la barrière, aussi bien que le comté d'Alost, le vieux bourg de Gand, et toutes les autres lieux si injustement réclamées, et prises

par la force de diverses manières. La châtellenie de Gand, qui s'étend jusqu'aux portes de Gand, est d'une très-grande importance.

» Et pour ce qui concerne les villages de la châtellenie d'Ath, qui n'ont jamais été joints au gouvernement de Courtrai que par la séparation qu'en firent les Français pendant qu'ils étaient maîtres de la ville d'Ath; pour ce qui concerce Beaumont et Bouvignes avec les villages et places en dépendans, dont il reste seulement quatre ou cinq, tous les autres étant sous la domination de S. M. T. C. par une occupation violente, titre d'une très-faible équité, quand il n'y a pas de cession, comme il n'y en a pas, non plus que de tout le reste que la France s'est assujetti contre tout droit; pour ce qui concerne enfin Chimay et ses dépendances, V. S. se rappelleront bien comment elles ont conclu le traité de Nimègue avec la France, et qu'elles étaient résolues à tout risquer parce que la France vouloit garder les villages de la châtellenie d'Ath dont il s'agit maintenant, Beaumont, Bouvignes et Chimay, sans qu'il en eût été fait la moindre mention dans les propositions acceptées par les Espagnols, et auxquels comme à beaucoup d'autres choses encore, la France renonça parce qu'elle voyoit la résolution et la fermeté de V. S.

» S. M. est encore prête à faire la paix, quand elle sera seulement équitable, ferme et générale, avec compréhension de tous les alliés, sur le pied d'une négociation, mais nullement sur celui d'un équivalent; car, la France ne doit pas se faire d'illusion, nous ne ferons avec elle aucun traité, avant que l'on n'ait préalablement examiné et débattu si elle a quelque droit sur ce qu'elle réclame, comme aussi sur ce qu'elle a pris, sous le manteau de dépendances, de réunions ou de tout autre, quel qu'il soit, sans qu'on y comprenne tous les différends du reste de la monarchie, et sans que l'on fasse droit ou qu'on donne satisfaction à S. M. de toutes les prétentions qu'elle a ou viendra à avoir, desquelles l'une est le rétablissement et dédommagement, sans perte, de tous les ravages, dépenses, frais et dommages extraordinaires, ainsi que des contributions tirées des sujets de S. M., qui peuvent former de très-grandes sommes.

» Après une aussi claire et loyale déclaration que celle que je fais à V. S., j'espère d'avoir justifié non-seulement à leurs yeux, mais aussi à la face du monde, et, ce qui plus est, devant Dieu, que les malheurs qui pourront arriver, ne devront être attribués à d'autres qu'à la France, dont l'injuste opiniâtreté ne veut pas entrer dans une

négociation générale et une paix universelle à des conditions conformes au droit de l'Espagne et de ses alliés, et en même tems assurer la sûreté des sujets et la tranquillité de l'Europe. »

Cette déclaration, empreinte d'ironie, était noble, franche et ferme; malheureusement « les précautions de la plume n'ont pas été capables d'émousser la pointe de l'épée de la France [1]. »

La note du ministre impérial était beaucoup plus énergique; elle faisait au gouvernement français le reproche le plus grave, celui de déloyauté. Elle portait que les protestations de vouloir la paix universelle étaient, en apparence, plausibles; mais qu'au fond elles ne servaient qu'à tromper le monde; que tandis que la France témoignait publiquement le désir d'un accord, elle donnait l'ordre de s'emparer de vive force des places de la Flandre, et menaçait impitoyablement de prender le reste, si on ne la mettait en possession de tout ce qu'elle réclamait; qu'elle soutenait que c'étaient là de justes condition, alors qu'elle repoussait la recherche de leur justice, se servant ouvertement du droit du canon; que persoune au monde ne pouvait prétendre d'équivalent pour une chose qui n'est pas due, ou qui u'est pas démontrée, en droit, être due; que la France n'avait point prouvé son droit, quoique l'Espagne eût voulu soumettre la question à une négociation par-devant des médiateurs; que les ministres espagnols n'accepteraient aucun des équivalents, et n'oseraient, à cet égard, réclamer d'autres ordres à Madrid; que le mémoire de l'envoyé français ne contenait que de vaines paroles et protestations, afin de traverser les bonnes résolutions que L. H. P. pourraient prendre pour le bien commun et la sûreté de leur État, et que le temps était venu où tous ceux qui ne voulaient pas insensiblement se voir réduits sous le joug de la France, devaient rester fermement unis, et se disposer à une défense légitime et nécessaire. La France, l'Autriche, l'Espagne s'accusaient réciproquement. C'est l'usage : mais tandis que l'on rédigeait à La Haye des mémoires injurieux; que Madrid mendiait partout protection et secours; que l'empire et la Hollande eussent bien voulu se tenir neutres dans la longue querelle dont le dénoûment devait décider de la paix générale; que La Neuveforge, pour entraîner les cabinets incertains en soulevant l'opinion, publiait, sous le manteau de l'anonyme un petit traité en forme de lettres [2]

[1] Lettre de La Neuveforge du 2 avril 1686.

[2] Je n'ai pu découvrir ce traité. La Neuveforge en parle dans un de ses rapports de l'année 1688.

sur l'affreuse conduite des Français dans les Pays-Bas, ceux-ci agissaient avec l'impétuosité qui les distingue. Le maréchal d'Humières avait rassemblé un puissant corps d'armée aux environs de Lessines avec une magnifique artillerie et de nombreuses munitions de guerre. Il leva son camp, le 31 octobre, et se mit en marche sur Courtrai où l'on ne s'attendait point à une attaque. Il arriva devant cette place qui était presque sans garnison et dépourvue de tout, le 2 novembre. Le marquis de Boufflers l'avait investie, et s'était emparé des faubourgs deux jours auparavant. Le marquis de Wargnies, gouverneur de la ville, envoya un trompette pour demander pourquoi ces troupes s'approchaient de Courtrai. D'Humières répondit que si l'on voulait lui dire la raison pour laquelle on avait enlevé divers postes français, et pourquoi la garnison de Luxembourg avait pris plusieurs châteaux, il expliquerait aussi le motif de ses actes. Le 3, il somma la garnison de se rendre, déclarant aux bourgeois qu'ils ne devaient espérer aucune capitulation, s'ils tiraient un seul coup de feu.

Le marqnis de Wargnies refusa de remettre la place. Dans la soirée on ouvrit la tranchée, à demi-portée de mousquet, du coté du faubourg de Menin, et l'on forma deux attaques vers les bastions, près de la porte d'Ypres.

En même temps on simulait une attaque sur la citadelle pour obliger le gouverneur d'y envoyer du monde, et d'affaiblir ses forces.

Les assiégés firent un feu très-vif, depuis cinq heures du soir jusqu'au lendemain 7 heures du matin ; ils tuèrent ou blessèrent une soixantaine de soldats et sept officiers.

Le 4, dans la journée, le régiment du roi fit une fausse attaque sur la citadelle, et le régiment de *Pfiffer*, suisse, une autre sur la ville, entre la citadelle et la rivière ; elle fut poussée jusqu'à la coutrescarpe. Les ennemis perdirent environ 150 soldats et quelques officiers.

Le soir les assiégés allumèrent un grand feu pour éclairer leurs opérations défensives, et se servirent de la lueur des flammes pour diriger leur mousqueterie.

Les Français avaient extrêmement avancé leurs travaux ; un des membres du magistrat s'en apercut vers dix heures du soir ; il fit battre la chamade de crainte qu'on ne livrât pendant la nuit un assaut général, et que l'on ne pût résister à un puissant effort.

Le 5 au matin le marquis de Wargnies se retira, avec la garnison, à la citadelle; les Français entrèrent dans la ville, s'emparèrent sur-le-champ des maisons qui bordaient l'esplanade, et dressèrent une batterie qui tira tout le jour, et lança une grande quantité de bombes.

La citadelle répondait à la canonnade avec fureur.

Pendant la nuit on ouvrit la tranchée : elle fut poussée jusqu'à la contrescarpe, pendant que les bombardiers élevaient deux batteries, l'une de deux mortiers, qui tonnèrent continuellement.

Dans la matinée, deux batteries nouvelles, l'une de 8 pièces, l'autre de 7, furent mises en position, et ouvrirent leur feu à midi.

Le soir, la demi-lune et les bastions se trouvaient bouleversés ; une plus longue résistance devenait dangereuse, impossible. Le gouverneur fit battre la chamade, et capitula le lendemain matin. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeaux déployés, deux pièces de canon attelées et mèches allumées.

On prétendit que l'attaque de la citadelle avait coûté aux ennemis plus de 400 hommes.

Le même jour, d'Humières se dirigea avec toutes ses troupes sur Dixmude. Elle n'avait qu'une faible garnison, et ses fortifications, qu'on avait laissées tomber en ruine, n'offraient que peu d'importance.

A l'approche des Français les Espagnols se retirèrent, et le magistrat se hâta de porter les clefs de la ville au maréchal [1] qui était à Roulers.

Pour perpétuer le souvenir de la prise de ces deux places, l'Académie des inscriptions et belles-lettres fit frapper une médaille représentant le dieu Mars remettant à l'Espagne, appuyée sur son écusson, un traité de paix. On y lisait cette légende : *Mars jus negatum repetens. Curtracum et Dixmuda capta.* 1683.

En vain, dit plaisamment Bruzen de la Martinière, l'Espagne aurait-elle lu ce traité. Mars aurait eu bien de la peine à lui montrer l'article qui l'obligeait encore à céder le comté d'Alost et la châtellenie de Courtrai.

Malgré les éloges menteurs que les poëtes et les prosateurs ont prodigués à Louis XIV, l'histoire, dont les véridiques récits finissent par réduire les panégyriques comme les calomnies à leur juste valeur, nous apprend que les deux conquêtes que prônaient l'Académie, étaient plus utiles que glorieuses.

[1] Gazette de Paris, p. 660. Relations véritables, p. 720 et 738.

« La prise de Courtrai et de Dixmude, avoue Salvandy, fut un triomphe facile, et si on n'a lu que les écrivains nationaux, on ne peut soupçonner à quel point ce triomphe était impopulaire en Europe. » Aussi les écrivains gagés du roi ont-ils tâché de le justifier de la gloire dont il venait de se couvrir, mais par de pauvres raisons. « La *mauvaise conduite* du marquis de Grana, disait l'auteur des fastes de Louis XIV. obligea le roi de commander au marquis d'Humières de prendre Courtrai. » — Et quelle était cette mauvaise conduite? On avait ordonné à toutes les autorités civiles et militaires de s'opposer aux pillages, aux incendies, aux exactions des Français sur le territoire des Pays-Bas. Voilà ce que les flatteurs de Louis XIV appelaient mauvaise conduite!

Au bruit du nouveau coup que l'on venait de porter à nos provinces, l'empereur envoya de Lintz, le 21 novembre, un mémoire au ministre hollandais à Vienne, dans lequel il traitait les expéditions des Français d'attentats, et promettait non-seulement de nous envoyer des forces, mais de solliciter puissamment les princes de l'empire à le seconder, ne doutant pas que tous ne se déclarassent contre l'infraction des traités, et n'embrassassent avec vigueur la défense du cercle de Bourgogne.

Ces actes entretenaient à Bruxelles des espérances de secours qui ne se réaliserènt pas, et qu'on ne chercha pas même à réaliser : cependant, de secousse en secousse, nous tombions dans l'épuisement et la léthargie. Les excès dont notre sol était le théâtre, prenaient un caractère plus atroce qu'auparavant. Les écrivains, les publicistes contemporains les ont racontés dans leur désolante vérité. Nous nous bornons à les copier ou à les traduire ; leur témoignage est confirmé par des documents irrécusables.

« Il n'y a point de province où les commandans françois n'exercent des violences inouïes, disaient les *Relations véritables* [1]. Ils pillent et saccagent les villages : ils n'épargnent ni abbayes, ni lieux sacrés. Le 9 novembre ils sont venus à Floreffe, et ayant pillé le village, ils ont brisé les portes de l'abbaye, l'ont entièrement pillée, blessé et maltraité les religieux, quoiqu'ils réclamoient la sûreté qu'on leur avoit promise, ayant payé les grosses contributions dont on l'avoit chargée. »

[1] Page 730.

« Malgré que les François ont dit ne vouloir rien entreprendre jusqu'au 1er janvier, écrivait peu après le nouvelliste Bruxellois [1], ils ont pris la ville de Thuin et plusieurs lieux fortifiés du côté de la Sambre. »

Vers le milieu de l'hiver, les troupes françaises se retirèrent dans leurs garnisons ; les habitants se crurent hors de péril et aux termes de leurs angoisses. La retraite n'était qu'une ruse de guerre. Peu de jours après, malgré le froid le plus rigoureux, les ennemis reparurent brusquement de tous côtés. Un corps de 7000 hommes, sorti de Lille et de Courtray, marcha rapidement sur Enghien et Grammont qui furent livrées au pillage. Beaucoup d'autres endroits subirent le même sort.

Quelqnes troupes espagnoles réunies à la hâte voulurent repousser cette agression ; elles furent complétement battues.

Le pays n'était plus qu'nne vaste curée pour nos avides déprédateurs. Meghem, Landeghem, Nevel et antres villages furent totalement saccagés. On exigea de la baronnie de Nevel et de huit communes qui en dépendaient, nne somme de 60,000 florins. Du Hainaut et du comté de Namur 100,000 risdales (275,000 florins) parce que les garnisons de Mons et de Namur avaient fait des courses sur le territoire français.

On imposa aux villes de Gand et de Bruges une contributionde 200,000 risdales pour le pillage du bourg d'Isenghien, dont la perte n'était évaluée qu'à 10,000 florins.

Plusieurs communes du vieux bourg de Gand et de la châtellenie d'Andenarde furent traitées sans pitié.

Un corps de 12000 hommes, qui avait été réuni aux environs de Courtrai, vint mettre à contribution et ravager le riche pays de Waes, maltraitant les cultivateurs, sans même épargner les enfants.

La garnison de Luxembourg ayant surpris un château-fort occupé par les Français, la garnison de Chimay pilla par représailles trois couvents de femmes, entre Namur et Luxembourg, frappant et outrageant les religieuses d'une manière atroce. On agit avec la même inhumanité à l'abbaye de Grand-Pré, dans deux villages et divers châteanx des environs, quoiqu'ils eûssent payé les contributions exigées.

[1] Relations, p. 778.

En telle confusion de quel côté se tourner ?

Où, se demandait-on partout, s'arrêteront ces barbaries? combien doit encore durer le triomphe de la force impitoyable ?

De temps à autre nos troupes tiraient de tristes vengeances de toutes ces horreurs.

La garnison de Mons fit une sortie et enleva tous les grains et bestiaux dans les communes où elle entra, jusque sous les murs de Valenciennes.

Le colonel de cavalerie Buendia entreprit une course du côté de Bavay, et exécuta quelques villages. A son retour il fut attaqué par un corps de 300 fantassins et 200 cavaliers. Il soutint le premier choc avec fermeté, et puis chargea avec tant de furie qu'il mit l'ennemi en fuite, tuant ou blessant quelques hommes, et faisant plusieurs prisonniers [1].

Les partis en venaient aux mains presque tous les jours sur divers points avec des succès variés [2].

Quoiqu'on ne pût se dissimuler le mauvais vouloir du cabinet britannique, Ronquillo lui dénonça tous *ces actes d'hostilité qui n'avaient jamais été ouis ou vus*, et qui constituaient une indubitable rupture de la paix. Il pria le roi de remplir les conditions de l'alliance défensive, et terminait par ces lignes remarquables : « Je ne puis omettre de représenter à V. M. qu'il y a plus de deux mois et demi que les François ont commencé la guerre, et qu'il semble étrange à tout le monde que V. M. n'ait pas encore accompli ce contrat solennel. L'on ne peut dire ce qui est le plus ou le moins insupportable pour les intérêts de V. M., la conservation de ses royaumes, le vœu de ses sujets, que la grandeur de la France s'élève au plus haut point par la conquête des Pays-Bas, ou que ces importantes considérations ne puissent exciter l'honneur de V. M. et de sa parole donnée au roi catholique.

» L'ambassadeur veut croire que ce que V. M. a reculé, elle l'exécutera selon son obligation, avec d'autant plus de zèle. Mais il se trouve obligé de prier V. M. de vouloir bien lui laisser parvenir une réponse quelconque, pour voir s'il y auroit quelque chose du côté du roi son maître, qui empêche V. M. de faire ce à quoi elle est

[1] Relations véritables, p. 810.

[2] Idem, p. 802.

obligée, et pour lui donner toutes les satisfactions désirables sur ce qu'elle réclameroit de l'affection de S. M. C. »

La raison est une faible arme pour combattre une opiniâtreté intéressée. Charles fit dire par le secrétaire Jenkins qu'il était étonnant que l'ambassadeur vînt demander une réponse avec de si grandes instances; qu'il savait bien que, dans la situation actuelle de ses affaires, S. M. ne pouvait en donner une telle qu'on la souhaitait; qu'elle avait déclaré depuis longtemps ne pouvoir se laisser entraîner dans aucune guerre étrangère; que le roi catholique n'ignorait point avec quelle ardeur elle s'était appliquée et s'appliquait encore au maintien de la paix; qu'elle trouvait très-mauvais que l'ambassadeur eût osé insinuer que le peuple anglais serait très-satisfait de voir exécuter les traités, et qu'il n'y avait aucun prince qui ne désapprouvât des demandes appuyées d'un pareil motif.

L'ambassadeur ne dissimula point sa surprise de cette communication verbale, ajoutant qu'il en avait demandé une par écrit. Le secrétaire repartit que, par ordre du roi, il ne pouvait écouter aucune réplique, et bien moins encore entrer en discussion.

Quelques jours après, don Ronquillo écrivit à Jenkins pour lui rappeler qu'il avait trouvé très-étonnant que l'on pût conclure par un message verbal une affaire de si haute importance pour S. M. B. et le roi son maître, dont dépendait l'exécution d'une alliance. Il résuma ensuite les diverses raisons qui lui avait été exposées, et continuait : « Au premier point répond la guerre que le roi de France a ouvertement déclarée et faite depuis le 29 août par des extorsions inouïes; et quoique un nombre infini de contraventions à la paix, qui ont commencé avant qu'elle ne fût ratifiée, ne soient pas considérées comme une rupture, on ne peut, après une guerre déclarée, rien objecter à une instance fondée surtout sur une alliance défensive que L. M. ont respectivement jugée nécessaire pour la conservation de la paix de Nimègue, par le motif que les limites dans lesquelles restoit l'Espagne, étoient si étroites et si indispensables, que la moindre partie que l'on voudroit prendre de la barrière qui existoit encore, causeroit un tort sans égal aussi bien à la monarchie espagnole qu'à l'Angleterre. »

Après avoir dit que les affaires du roi d'Angleterre lui semblaient en fort bon état, il continue : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que si, parmi les faits que j'ai invoqués, il pouvoit se trouver une juste

raison contre celle que le roi mon maître prétend avoir de demander l'effet de l'alliance, ou si le roi de la Grande-Bretagne avoit quelque motif d'en différer l'exécution, il me semble qu'on auroit pu me les communiquer, puisqu'on ne peut douter que S. M. C. ne regarde les intérêts de S. M. B. comme les siens propres, et, dans ce cas, on se seroit appliqué à rechercher des expédiens qui auraient également satisfait S. M. B. et le roi mon maître par la facilité que ces deux puissances desirent s'accorder mutuellement, et enfin par cette disposition amicale on aurait fait connoître l'amitié, l'union et le zèle avec lesquels les deux monarques, de leur propre mouvement, chacun de leur côté, confondent leurs intérêts, afin que les ennemis de l'une des deux couronnes ne prissent aucun recours vers l'autre.

» Quant au deuxième et troisième points, qui se confondent, en sorte qu'une seule réponse suffira pour tous les deux, je dirai à V. Ex., en toute sincérité, que je n'ai jamais ouï dire à S. M. B. qu'elle ne consentiroit jamais à une guerre étrangère, et je crois qu'il n'auroit pas été raisonnable de me le dire lorsque le roi mon maître.... a montré tant de passion pour la conservation de la paix et un accommodement général, ayant eu un jour l'honneur d'entendre dire à S. M. B. qu'une paix particulière ne procureroit pas le repos commun. C'est pour arriver à un résultat aussi nécessaire et aussi désiré, par le bon conseil de S. M. B., que le roi mon maître a souffert et supporté tant d'usurpations, de ruines et d'injustes occupations de ses pays par des moyens injustes, et qu'il a persuadé, en outre, ses alliés d'offrir à S. M. B. la médiation générale : il n'est donc pas logique de dire à ceux qui ont tant souhaité et sollicité la paix, que S. M. ne souscriroit pas à une guerre étrangere. Celui qui a voulu la guerre, c'est le roi de France, puisqu'il n'a signé le traité de Nimègue que pour rendre la guerre plus rigoureuse par les armes de la paix. Le traité de Nimègue conclu, S. M. T. C., sans aucune raison et sans droit, sous prétexte de contributions indues, dévaste les Pays-Bas, taxe arbitrairement les habitans du plat pays, en tire de grosses sommes sans titre ni motif, et se met en possession d'un grand nombre de villages, de provinces entières, en vertu d'arrêts de la chambre de Metz, se faisant en même temps juge et partie, ce qui est un procédé inique qui doit exciter la terreur, parce qu'il est indigne des souverains. Il est nécessaire de faire ici la réflexion qu'alors que S. M. T. C. témoignoit tant de chaleur pour la paix, son but principal étoit de faire de nouvelles con-

quêtes. Au mois de juin 1681, il vint à la conférence de Francfort, offrant de ne rien changer ou innover en quoi que ce fût ; cependant, depuis ce jour et en même tems, il fit tant par les sollicitations, les négociations et l'argent, que les rebelles de la Hongrie, avec l'assistance des Ottomans et des Transylvaniens, firent la guerre à S. M. I., et lui tombèrent sur le corps pour divertir ses troupes, et parvenir plus facilement à l'occupation de Strasbourg. Quand on commença à traiter de l'union avec la Pologne, les efforts que les ministres françois ont faits, et les dissensions qu'ils ont excitées pour troubler et empêcher l'alliance avec l'empereur, quoiqu'elle ne contînt d'engagement que contre le Turc, ne sont que trop connus du monde entier. Lorsque le grand vizir se mit en mouvement avec ses armées, le roi très-chrétien a formé ses camps autour de la Saare pour inquiéter tous les princes qu'il trouvoit disposés à assister l'empereur, ou qu'il croyoit en forces de le faire. Le 29 août, qu'on jugeoit le dernier jour où Vienne pouvoit faire de la résistance, il est entré dans les Pays-Bas avec 40,000 hommes, et quand il affectoit le plus de vouloir la paix, il refusoit à S. M. B. la médiation générale, lui prescrivant des lois à sa convenance, faisant des propositions telles qu'il faut se rappeler le respect et la vénération avec lesquels on doit parler des couronnes pour en passer le contenu sous silence. Et comme cela est encore au-dessous de ce que les effets ont fait paroître, S. M. ne peut se dispenser d'avouer, pour être d'accord avec la vérité, que le roi mon maître est celui qui a le plus demandé la paix, qui s'y est le plus appliqué, et a le plus apprécié et reconnu les offices que S. M. B. a interposés pour y parvenir. Le roi mon maître ne voudroit entraîner S. M. B. dans une guerre étrangere, si le roi très-chrétien qui l'a commencée si injustement, ne l'avoit pas obligé de demander à S. M. B. l'accomplissement d'un traité d'alliance indispensable.

« Quant à ce qui concerne la conspiration, je n'ai rien à dire, si ce n'est que le roi mon maître ne demande que ce dont l'Angleterre se trouve en état de disposer pour l'assister ; ses ennemis, au contraire, font des efforts tels que ses embarras deviennent si grands qu'ils ne lui permettent plus de s'opposer à leurs projets.

Cette lettre résumait rapidement l'odieuse conduite de la France, et flétrissait l'indifférence égoïste du cabinet de Londres avec énergie : mais Charles fut insensible à ces reproches cruels. Nos plaintes les plus fortes ne trouvaient ni écho, ni sympathie. Comme

les dieux de Thèbes aux jours des calamités de l'antique cité bâtie par Cadmus, la politique resta sourde et muette à la vue de nos infortunes. La crainte glaçait tous les esprits, lorsque l'or ne les avait pas gagnés. « Il se doit croire que le roi notre maître seroit assuré de gagner sa cause, disait La Neuveforge avec douleur [1], si la force et la supercherie ne l'emportoient point sur la justice et la raison. Il me semble que la consolation que nous avons, quant à présent, consiste dans la liberté qui nous reste de manifester nos malheurs par nos plaintes.... Il ne faut pas laisser de faire ce que l'on doit, dans l'espoir que Dieu aura enfin compassion des oppressés. »

Le marquis de Grana ne se laissa abattre ni par l'abandon des alliés, ni par la faiblesse de ses ressources, ni par la ruine du pays. La prise de Courtrai et les propositions de la France si dénuées d'équité [2], l'appui des Provinces-Unies sur lequel il comptait toujours [3], l'engagèrent à prendre une mesure extrême, la dernière raison des gouvernements, devant laquelle il avait reculé jusqu'alors, malgré ses instructions. Il déclara la guerre à Louis XIV, et fit publier à Bruxelles, le 11 décembre, le manifeste suivant.

« La France depuis la signature de la paix de Nimègue, n'ayant pas cessé d'y faire de continuelles infractions par un grand nombre d'actes de force, invasions et injustes usurpations commises pendant la paix actuelle, comme tout le monde le sait bien ayant même, depuis le premier septembre, fait entrer dans ces provinces, plusieurs corps d'armée qui les ont pillées et dépouillées, occupé en outre plusieurs villes, bourgs, places et villages, exigé d'énormes contributions sous peine de feu, rasé quantité de maisons, fait plusieur prisonnier, et exécuté tout ce qu'elle a jugé capable de pousser les sujets de l'Espagne dans la misère et le désespoir. Pour n'omettre aucunes hostilités, elle a assiégé et pris la ville et le château de Courtrai ; elle s'est en outre emparée de Dixmude.

» Sur quoi, le roi notre seigneur, dans le penchant qu'il a pour la conservation de la paix, a fait tous les devoirs possibles pour ne pas être troublé, surtout dans le temps où la chrétienté tout entière se trouvoit attaquée par les forces de l'empire Ottoman, sans qu'ils aient pu néanmoins retarder quelque projet.

[1] Lettre du 30 novembre 1683.
[2] Histoire des Français de Simonde de Sismondi.
[3] Pfeister, liv, 3, ch. 4.

« S. M. ne pouvant souffrir que les bons et fidèles sujets de ses pays soient plus longtemps pressurés et opprimés par les offenses et tyrannies inouïes de la France, a décidé de leur venir en aide, et de défendre partout ses domaines. Elle a ordonné aussi à tous les vice-rois, gouverneurs et capitaines généraux de ses royaumes et États d'employer envers la France et ses sujets les mêmes châtimens et rigueurs, comme ennemis de sa couronne. »

Par ce manifeste il était enjoint à tous officiers et soldats de courir sus à tous les militaires français; aux vaisseaux et sujets espagnols qui se trouvaient en France, d'en partir dans le délai de 14 jours; défense d'y entretenir aucune correspondance, sans autorisation expresse.

Tous les biens des sujets de Louis XIV, situés dans nos provinces, furent confisqués au profit du roi.

C'était alors le droit commun de la guerre. La propriété n'avait pas encore ce caractère inviolable et sacré qu'elle possède de nos jours.

Injonction à tous ceux nés en France de partir en huit jours avec leurs femmes, enfants et domestiques, sons peine d'être traités en prisonniers de guerre. Défense à tous les habitants de leur donner asile, sous peine de 1000 risdales d'amende, 2000 en cas de récidive; de la confiscation des biens et autres peines, suivant l'exigence du cas, pour la troisième fois. La moitié de l'amende au dénonciateur.

Le comte d'Avaux assure, et il était en position d'être bien informé, que le marquis de Grana avait concerté cette déclaration de guerre avec le prince d'Orange. C'était un effort désespéré qui devait nous faire épuiser la coupe des douleurs et des affronts. Les alliés, les Hollandais surtout, blâmèrent une résolution prise sans leur assentiment; et comme il est plus facile de censurer un pouvoir malheureux que de lui accorder un appui généreux, on reprocha au gouverneur général sa confiance imprudente, son orgueilleuse ardeur, sa précipitation, et par-dessus tout le manque d'armements qui devait tout perdre. Certainement Grana ne se croyait pas en état de refouler un torrent envahisseur auquel tout cédait, de maîtriser seul la situation; elle était trop désastreuse : mais, pour le juger avec équité, il ne faut pas perdre de vue que la nécessité ne comporte pas toujours de temporisations; qu'on lui avait fait espérer qu'il serait secondé dans sa résistance à cause de la crainte que l'Europe nourrissait contre

Louis XIV, et qu'il comptait, en engageant un duel à mort, entraîner dans le champ clos toutes les puissances qui nous laissaient opprimer et démembrer.

« Autant que je puis le comprendre, la nouvelle proposition de la France d'un équivalent, a beaucoup poussé à cette résolution précipitée, écrivait de Madrid le ministre de la république, de crainte que les alliés ou quelques-uns d'entre eux ne se laissassent entraîner ou amuser pour disposer, avec moins de vigueur qu'il ne couvient, les préparatifs pour la défense commune, attendu qu'ici on ne consentiroit jamais volontairement à semblable équivalent. Un seigneur qui a été présent à la délibération, s'étant servi, en me parlant, de ces expressions, que le roi étoit résolu, plutôt que de souffrir avec bonté les outrages que l'on a endurés, d'armer toute la monarchie et de l'exposer aux hasards; que tout ce qui s'étoit passé depuis la paix de Nimègue n'étoit pas tolérable; que, ce sont les termes mêmes, l'on traitoit le roi d'Espagne comme le seigneur de quelques villages opprimé par un puissant ennemi; que la monarchie n'en étoit pas encore réduite là; que l'on désiroit la paix, mais non pour la maintenir avec perte de la réputation et amonceler la gangrène et le mal.

» J'ai répondu..... que la déclaration de guerre seule ne feroit pas la besogne, mais les moyens de la conduire avec honneur.....; que je ne voyois pas que les nombreuses représentations que j'avois faites par ordre de mes maîtres pour donner aux Pays-Bas une attitude respectable, eussent produit jusqu'ici de grands fruits; que l'exemple de la dernière guerre n'avoit fait aucune impression salutaire, etc. »

En effet on ne pouvait depuis longtemps rien obtenir d'un gouvernement obéré. Il échappoit à l'action de tout conseil qui eût imposé quelque sacrifice à son épuisement.

« On répondit à cela, continue Heemskerke, que cette guerre différoit beaucoup de la précédente; qu'alors S. M. n'étoit pas directement attaquée dans son honneur; qu'elle étoit maintenant tenue à exécuter son œuvre avec toute vigueur; .... que depuis peu de tems on avait envoyé par deçà des remises considérables; que l'on était encore journellement occupé à en préparer d'autres.... ; que l'on me pouvoit, en général, donner l'assurance que l'intention étoit, par tous les voies et moyens, de réunir des fonds et mettre des gens sur

[1] Lettre de Heemskerke du 9 décembre 1683.

pied pour attendre par la grâce de Dieu une bonne guerre pour une juste cause. »

Il disait encore dans une autre lettre du même jour :

« Depuis la réception de l'écrit par lequel le roi déclare la guerre à la Hollande, je me suis entretenu avec plusieurs membres du conseil du roi, les priant de me dire quels moyens on avoit en main pour exécuter cette grande affaire avec honneur et sans pertes....; que le service du roi exigeoit que je pusse donner à cet égard quelques assurances à mes maîtres.

» Sur quoi, quand on cherchoit à éluder la question par des paroles polies et des promesses générales de faire tout ce qui seroit possible, j'ai commencé à leur parler un peu plus sérieusement, et dit que je ne pouvois me figurer que le roi auroit été poussé par leur conseil dans un aussi grand labyrinthe, sans indiquer en même temps les moyens de s'en tirer honorablement; que l'on devoit bien soupçonner que le roi de France seroit de bonne heure en campagne dans les Pays-Bas l'année prochaine, avec deux puissantes armées avec lesquelles on pourroit entreprendre deux siéges....; qu'il ne restoit plus aux Pays-Bas beaucoup de places à perdre....; que le roi se trouvoit, par sa déclaration, dans la nécessité indispensable de pourvoir le marquis de Grana de prompts et suffisans moyens pécuniaires, si l'on ne voulait que Namur, Mons et même tout le Pays-Bas fût abandonné au hasard; que l'on devoit bien considérer que, pendant la guerre de Turquie et les divisions de l'Allemagne...., on ne pouvoit espérer aucune, ou, du moins, une puissante diversion de l'empire du côté de l'Alsace ou ailleurs; que par conséquence tout le fort de la guerre se portera sur les Pays-Bas.....; que si on ne témoignoit pas une tout autre vigueur que celle qu'on avoit montrée jusqu'à ce jour, non-seulement le Pays-Bas, mais une grande partie de l'Europe étoient menacés de ruine; que je le disois non pour que cela reste entre nous, mais que je priois que l'on fît partout, même à S. M., connoître mes inquiétudes; que le plus tôt serait le mieux parce que jamais, à mon avis, cette monarchie et même les deux branches de l'auguste maison ne s'étoient trouvées dans une position si difficile qu'à présent....; que j'apprenois d'une manière incontestable que pour un million de rixdaelders qui pourroient peut-être, dans le principe, tout ajuster, puisqu'on avoit déclaré la guerre, on voudroit rester dans la crainte; que si les espèces manquoient, il y avoit assez d'argent non monnoyé à Madrid, et que

si on vouloit se servir de cette ressource, je pouvois insinuer que l'on n'avoit qu'à commencer par ma vaisselle; que ce n'étoit pas une plaisanterie; qu'il s'agissoit de notre prospérité commune.

» On m'a dit que, avant la déclaration, la guerre se faisant d'une manière cruelle, l'on n'avoit pu omettre de faire cette démonstration; que l'on réuniroit tout ce qu'il seroit possible de moyens de défense; que l'armada étoit attendue sous peu; qu'elle transportoit 1000 Napolitains destinés pour les Pays-Bas; qu'au premier jour 2000 Espagnols étoient prêts à être enrôlés pour la même destination; qu'en outre on enrôleroit encore en spagne 2000 hommes pour être employés où le besoin, le tems ou nous nous pourrions le souhaiter; qu'on renforçoit de plus en plus les forces navales dans l'espoir de mettre en mer, au commencement de l'année prochaine, près de 30 vaisseaux....; on reconnoissoit néanmoins que cela ne suffisoit pas pour satisfaire à la nécessité actuelle, et se mettre en bonne posture, mais qu'on attendoit son salut de la flotte de la nouvelle Espagne; que l'on se proposoit, à son arrivée, de donner aux Pays-Bas une assistance considérable, au moins d'un million de rixdaelders; que, sans l'arrivée de la flotte, on ne savoit d'où l'on pourroit tirer un million ou à peu près, ce qui m'a fait redoubler d'instances, disant qu'il étoit inconcevable qu'on laisseroit reposer toute la défense des Pays-Bas sur d'incertaines prévisions, tandis que tout ce que l'on ne pourroit envoyer ou faire dans le courant de ce mois, ne pouvoit servir pour repousser les premiers effort ou invasion. Cependant on ne me donna pas de réponse catégorique, ni l'espoir que cela pourroit être mis en œuvre. »

Voilà comme la monarchie était gouvernée. Vainement Heemskerke cherchait-il à faire prévaloir un peu de raison, de politique au sein d'un conseil inepte ou en délire. Rien ne pouvait tirer de sa torpeur dévorante un gouvernement frappé de vétusté; éclairer l'arrogante ignorance des ministres; ranimer l'épuisement, l'indolence d'un monarque endormi dans la froide et sévère étiquette de l'escurial. On se laissait aller aux événements. On attendait tout du hasard des circonstances. On ne faisait rien pour les diriger ou les vaincre.

A peine la déclaration de guerre fut-elle publiée, guerre où la lutte était impossible, où les efforts devaient être inutiles, que le maréchal d'Humière y opposa un placard terrible dans lequel il annonçait qu'on l'avait informé que les villages soumis à la domination de l'Espagne, en défaut de payer les contributions dont ils avaient été frappés par

ordre du roi, étaient abandonnés de la plus grande partie des habitants, et notamment des plus riches, pour se soustraire au payement.

Ce placard enjoignait aux officiers de livrer aux flammes les villages abandonnés, et, s'il ne restait que de pauvres gens, d'incendier les maisons et bâtiments que les plus riches auraient délaissés.

« Nous déclarons en outre, ajoutait-il, que si le gouverneur général des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, laissoit brûler quelque maison, bâtiment ou village des pays de la seigneurie du roi de France, nous ferons brûler cent maisons pour une, et cent villages pour un dans les pays sous la domination de S. M. C., selon les ordres que nous avons du roi. »

Ces effroyables mesures étaient-elles autorisées par la nécessité, conformes même aux lois de la guerre, qui n'ont que trop souvent rien de commun avec la morale, l'humanité, l'équité rigoureuse en simple justice?

« On lit dans les *Relations véritables :* Tous les chrétiens, pour ne pas dire les barbares mêmes, doivent avoir horreur de cette ordonnance. Ceci ne peut exciter qu'une juste vengeance du ciel et des hommes sur une nation si impitoyable[1]. »

Les placards furent exécutés avec une extrême rigueur. Un grand nombre d'habitations, de hameaux, de villages furent mis en feu, et leurs habitants réduits à la mendicité.

On a souvent blâmé le cabinet de Madrid d'avoir, malgré son impuissance manifeste, déclaré la guerre. Elle fut soutenue sans éclat et sans énergie : aussi l'a-t-on considérée comme une grande faute, une inconcevable imprudence, un coup de désespoir insensé. Cette résolution téméraire, il faut le reconnaître, a eu le sort de toutes les grandes entreprises que le succès ne couronne, ni ne justifie. Elle fut dénaturée et calomniée.

Un écrivain exact, souvent impartial, l'historien des Français, Simonde de Sismondi a dit :

« L'Espagne, avec l'orgueil et l'incapacité qui signalent le règne de Charles II, n'avait consulté aucun de ses alliés pour rompre la paix, et n'avait fait aucun préparatif pour se mettre en état de soutenir la guerre. Rien ne pouvait sans doute être plus injuste, plus insultant que les prétentions de la France; il y avait presque de l'ironie à parler

[1] Page 816.

de ses droits et de ses intentions pacifiques, tandis qu'elle n'avait pas même un prétexte pour colorer ses usurpations. Mais les États faibles exposés à l'oppression ne rendent pas leur situation meilleure en déclarant la guerre. Ils mettent seulement plus à l'aise leurs oppresseurs, et ils donnent à leurs actes de violence l'apparence moins odieuse d'hostilités avouées. »

Ces réflexions sont au fond très-justes ; mais quelles seraient pour les États faibles les conséquences d'une politique qui les condamnerait à souffrir toutes les injustices, toutes les cruautés, toutes les usurpations, sans pouvoir se défendre ? Une telle existence deviendrait insupportable : ce serait une ignominie continuelle.

L'entreprise de l'Espagne était au dessus de ses forces, sans doute. Quand même les Hollandais auraient pris fait et cause pour elle, la lutte n'en eût pas moins été fort inégale. Mais que dévait faire Madrid ? « On entroit à main armée sur ses terres ; on lui prenoit ses places. Ne devoit-elle pas, dit Bruzen de la Martinière, donner quelque signe de vie, et témoigner, par ses efforts, qu'elle sentoit la violence qu'on lui faisoit ? » D'ailleurs il est, pour les nations comme pour les individus, des moments suprêmes, où l'on ne peut plus songer à sa faiblesse; où il faut se décider à la résistance, et, comme le gladiateur aux jeux sanglants du cirque, succomber noblement la main à la garde de l'épée, au lieu de recevoir le coup fatal avec la résignation de la défaite.

L'Espagne était arrivée à l'un de ces moments-là. Aucune concession n'avait pu satisfaire l'avidité du cabinet de Versailles ; il voulait imposer ses volontés comme des lois en dehors de toute discussion. La conquête des Pays-Bas était le but de toutes ses négociations, de tous les coups qu'il nous portait. L'Espagne prit un parti dangereux, mais magnanime, et l'on ne saurait la considérer comme imprudente sans vouloir que le faible subisse, en toute circonstance, les conditions du plus fort; comme impolitique, sans oublier qu'elle avait l'espoir, en déclarant la guerre, de forcer ses alliés à prendre une résolution décisive, et d'accourir à son secours. En restant dans l'inertie, les bras croisés, elle s'exposait à se voir enlever successivement, en peu de temps, tout le pays. Si elle acceptait les conditions de Louis XIV, elle se livrait volontairement à sa discrétion; elle préféra courir la chance des combats qui ne pouvait empirer son sort et pouvait la sauver.,

« La déclaration que j'ai fait imprimer, écrivait le marquis de Grana

à La Neuveforge, le 28 janvier 1684, n'est pas une déclaration de guerre mais bien un ordre du roi pour donner aux hostilités continuelles et même barbares de la France, le nom qui leur appartient, S. M. ayant voulu faire connoître à tout le monde qu'elle vouloit employer toutes ses forces, et risquer tous ses royaumes pour conserver les Pays-Bas à sa couronne, et ce seulement pour le bien de l'Europe et particulièrement de l'empire. »

LIVRE VIII.

État moral de l'armée des Pays-Bas espagnols.—La Hollande renouvelle la proposition d'un congrès. — Conversation de Citters avec Charles Stuart. — Le collége des électeurs se prononce pour la paix.— Triste situation de l'Allemagne. — La Hollande propose la paix avec des réserves. — Nouvelles offres de la France. — Désordres, pillages, incendies dans les Flandres, le Hainaut et le Brabant.— Bombardement de Luxembourg.— Le pape fait proposer à toutes les cours la paix ou une trêve. — État des négociations en Allemagne. — La Neuveforge réclame en vain la garantie de l'empire pour le cercle de Bourgogne. — Mémoire de la régence d'Amsterdam en faveur de la paix. — Congrès de La Haye. — Mémoire du chevalier de Campricht. — La France se méfie des réunions de La Haye.— L'Espagne menace la Hollande de céder les Pays-Bas à la France. — Promesses de d'Avaux à ce sujet. — Levée ordonnée par les États-Généraux. — Mémoire de Fuen Major pour les engager à rompre avec la France.

Au moment où l'Espagne annonçait solennellement au monde étonné qu'elle voulait croiser le fer avec la France, et, jouer dans une partie désespérée ses possessions des Pays-Bas, sans s'inquiéter si elle ne courait pas à une défaite certaine, dans l'espoir de provoquer une grande crise politique, notre état militaire, nous l'avons déjà dit, était déplorable. Nous croyons devoir entrer à ce sujet dans quelques détails peu connus.

Nous comptions sous les armes quelques régiments de troupes allemandes, italiennes, espagnoles et nationales, composés à peine de 400 hommes chacun. Le gouvernement ignora toujours la véritable force de ces corps; il croyait qu'il y avait sous le drapeau un plus grand nombre de soldats qu'il n'y en avait réellement. Les officiers exagéraient le nombre d'individus qu'ils commandaient, parce qu'ils appliquaient à leur profit la solde de tous ceux dont ils supposaient la présence.

« Nous recognoissons, écrivaient les états de Flandre au prince de Farnèse, le 7 juillet 1681, qu'il est impossible que le nombre des soldats et officiers effectifs logés dans cette province, puisse emporter une somme si considérable et excessive, et que les places mortes et fraudes qui s'augmentent oculairement de jour à autre, tant parmi la

cavalerie qu'infanterie, absorbent une grande partie des deniers, diminuant le payement des effectifs auxquels ils sont uniquement destinés. »

Ils renouvelaient ces plaintes le 31 mars de l'année suivante. « Les listes du roy, disaient-ils, demeurent chargées des noms des désertez et des morts de misère, et les officiers avec le profit de leurs places, et le peuple avec la désolation sans espoir d'allégement [1]. »

Nous lisons, dans une représentation du 30 mars 1683, que des plaintes avaient été faites par les soldats du terce du marquis de Tercossa, que le roi, pendant leur voyage, leur avait fait donner trois payes, et que les capitaines et officiers avaient retenu tout l'argent, sans leur donner la part qui leur revenait. « L'on a proposé au sieur marquis de Tercossa, disaient les états de Flandres, de faire la paye dans les propres mains de chaque homme, ce qu'il a refusé, de sorte que l'on est dans une très-grande appréhension que cet argent sera retenu par les officiers. »

Les soldats avoient, de leur côté, recours à une ruse qui contribua beaucoup à tromper le gouvernement sur le nombre réel de troupes dont il pouvait disposer. Ils quittaient leur corps pour un certain temps, se rendaient aux lieux où l'on battait le tambour afin de faire des levées, s'enrôlaient, et, après avoir touché l'argent à la première *monstre*, ils retournaient à leur régiment.

Un ordre du gouverneur général en date du 29 avril 1682, ordonnait aux mestres de camp d'empêcher les militaires de passer ainsi d'un terce à l'autre ; mais cet ordre ne fut pas plus observé qu'une foule d'ordonnances.

La misère des troupes était affreuse. Le comte d'Autel informait le gouverneur général, en octobre 1680, que « ceux de son régiment en garnison à Gueldres, seroient fort peu en état de résister au froid de l'hyver, vu qu'ils étoient presque tout nuds. »

Le régiment d'Aremberg avait, en 1681, un besoin extrême d'uniformes, celui que les hommes portaient, tombant en lambeaux. Des retenues avaient été faites pour les rhabiller, et cependant ils restaient sans vêtements malgré la rigueur de la saison.

Le terce d'infanterie du marquis de Tercossa était dans une détresse si pitoyable, au commencement de 1682, « qu'il y a déjà

[1] Archives du conseil d'État.

jusques à présent, disait-il dans un rapport du 30 mars, 250 soldats dans l'hôpital de la ville de Bruges, et l'on en envoye encore des autres à celui de Gand. Ce grand nombre de malades provient de la misère qu'ils ont pâtie.... par le mauvais traitement qu'ils ont souffert, et qu'ils sont la plus grande part sans chemise, sans chapeau, sans bas et souliers, et marchant à pieds nuds qu'ils font pitié à tout le monde. »

A Luxembourg, en plein hiver, les troupes étaient logées dans des baraques où elles n'avaient ni lits, ni matelas, ni couvertures, ni même de la paille pour se coucher.

Nous avons trouvé un ordre au magistrat de Dixmude, du 1er mai 1680, qui lui enjoint de donner aux soldats logés en cette ville quelques bottes de paille, afin qu'ils ne dorment pas « sur la dure terre qui est la cause qu'ils deviennent souvent malades et s'enfuient. »

Une lettre du marquis de Grana du 12 février 1683, au magistrat de Namur, nous apprend que les militaires malades de la garnison mouraient délaissés dans les baraques « faute qu'il n'y avoit aucun lieu pour les retirer, personne pour les assister, ni rien réglé pour leur cure et subsistance. » Une requête des officiers supérieurs, faite sur le rapport des chapelains, porte que les malades mouraient journellement faute d'un bon médecin, et qu'il en était de même à Mons, Ath, Gueldres, etc.

Le lieutenant-colonel et les officiers du régiment d'Aremberg, dans une remontrance du mois de novembre 1683, exposent qu'ils se trouvent « dans toutes les peines du monde de veoir périr de faim et misère leurs soldats, comme aussi leurs recrutes pour estre sans payement depuis quatre mois. »

Les hommes, ne recevant ni habits, ni vivres, ni paye, étaient forcés de mendier. Les états de Flandre, dans une lettre du 29 novembre 1681, nous les montrent « gueusant à grand nombre par le plat pays, de sorte que les *manans* étoient fort travaillés pendant qu'ils étoient si embarrassés à chercher de l'argent pour le subside et autres charges.»

Dans une représentation du 31 mars suivant, ils disent que ces malheureux allaient « brimbant par les villes et le plat pays; que le peuple en murmure sur ce qu'il ne peut savoir où se consume tant d'argent qu'il contribue avec tant de peine. Les étrangers, voyant de rue en rue tant de soldats gueusans, en sont scandalisés à la grande disréputation des armes de S. M. »

Ayant contracté l'habitude de la mendicité par l'excès du besoin, ils continuèrent à s'y livrer lors même que la solde fut régulièrement payée. Le magistrat du Franc de Bruges informait le gouverneur général, le 27 mars 1682, « que les militaires, nonobstant le payement régulier, par connivence de leurs officiers, alloient journellement mendians sur le plat pays, et dérobans quand l'occasion les favorisoit, tout ce que bon leur sembloit; et que les pauvres manans n'osoient sortir de leur logis pour diriger leurs affaires. »

Le marquis de Grana, en signalant au prince de Barbançon, par lettre du 16 octobre 1682, ces désordres et voleries dans la province de Namur, ajoutait que son intention était « qu'on ne passât le moindre délict de cette importance, vu que le payement des militaires est régulier. » Le vol était pour ainsi dire devenu le droit du soldat; les autorités ne se donnoient plus la peine de le réprimer, malgré les ordres du gouvernement.

Ainsi le gouverneur général témoignait, le 29 juillet 1684, au commandant d'Ath, Defeur, sa surprise « de voir qu'il ait apporté si peu de soing à empêcher les voleries et les désordres. »

Depuis que le marquis de Grana avait ordonné à toutes les autorités de ne plus tolérer les expéditions et les déprédations des troupes françaises, ceux qui auraient dû défendre le pays et protéger les habitants, portèrent partout le désordre. Des détachements plus ou moins nombreux sortaient des places de garnison sous prétexte de faire une course sur les ennemis, mais en réalité pour aller piller et saccager les environs, comme le prouve une circulaire aux gouverneurs et commandants des villes, en date du 7 de l'an 1684.

« Je reçois, y est-il dit, des plaintes continuelles des excès et désordres que les partys de garnisons des places du roy notre sire, soubs prétexte d'aller chercher l'ennemy, commettent dans les villages et sur les personnes de ses fidels sujets, pendant que ceux-cy sont accablez des violences continuelles des troupes de France et occupés à travailler à leur propre défense.... »

Il était ordonné par cette circulaire de réprimer *ces sortes* de brigandages sous des peines rigoureuses, et aux officiers qui seraient à la tête des partis de rendre compte de ces pilleries et désordres, à peine de répondre de ces excès, et d'être par-dessus ce châtiés exemplairement.

[1] Archives du conseil d'État.

Le soldat, n'ayant aucune idée de devoir, aucun sentiment d'honneur, ne montrait plus d'attachement, de fidélité à son drapeau. La désertion décima tous les corps.

Les députés des états du Luxembourg, dans une remontrance du 17 juillet 1681, disaient que la liberté qu'avaient les soldats de sortir de leurs garnisons « leur donnoit aussy la campagne libre pour déserter comme il arrivoit journellement. La garnison de Luxembourg, ajoutoient-ils, se diminue et s'affaiblit tellement que ce qui a esté concerté pour l'assurance de la place, est peu fructueux. »

Les états des Flandres, dans une lettre du 31 mars de l'année suivante, annoncent que beaucoup d'hommes désertent pour la France.

Les capitaines du terce de Haurech représentaient, au mois d'avril, que leurs soldats « prenoient pour déserter le prétexte qu'ils étoient tout nuds, et qu'ils ne voyoient pas d'apparence d'être habillés *pour l'hyver*, quoiqu'on eût retenu sur leur paye, dans les provinces de Gueldre et de Namur, de quoy les pouvoir vestir [1]. »

C'est avec une poignée de troupes sans esprit militaire, mourant de besoin, complétement démoralisées, que Madrid, par un coup de tête audacieux, osa entamer une lutte avec la puissance la plus formidable de l'Europe, sans avoir rien organisé, rien calculé, rien prévu pour préparer la victoire ou remédier aux revers.

La Hollande était au comble des alarmes; elle savait bien que l'Espagne ne pouvait vivre au jour le jour, dans une inaction mortelle, avec une paix dérisoire, foulée impudemment aux pieds par Louis XIV; elle voyait bien qu'on ne saurait fléchir ce prince par des négociations, des conditions équitables; et puis pouvait-elle laisser la domination française se développer librement avec énergie dans nos provinces désolées, pour déborder ensuite sur son propre territoire? Devait-elle lui laisser la faculté de bouleverser l'équilibre général des souverainetés par des usurpations sans motifs et sans équité? Leurs hautes puissances ne doutaient point que, dans la situation embarrassée où se trouvaient tous les alliés, le marquis de Grana venait de sonner les funérailles des Pays-Bas. L'avenir s'annonçait plein d'orages. L'heure des alarmes était arrivée. Il y avait urgence d'agir avant que les armées en vinssent aux mains. Les allées et les venues diploma-

[1] Archives du conseil d'État et audience.

tiques se multipliaient pour amener un rapprochement par des négociations dont le cercle venait de beaucoup s'élargir. Il n'y avait nulle part de volonté actuelle, de courage de guerre. On ne demandait pas mieux que de pouvoir s'accrocher à un prétexte honnête pour se dispenser d'armements coûteux, et se dérober au péril d'une conflagration. On suivait avec indifférence ou terreur nos efforts pour nous soustraire à la conquête. Tout le monde désirait sans doute arrêter une invasion dévorante ; personne n'eût osé ouvertement approuver tout ce qui se passait aux Pays-Bas : mais les plus grandes puissances étaient moins que jamais disposées à sacrifier leurs armées et leurs trésors pour un gouvernement qu'elles croyaient incapable de prévoir les événements, et de rien faire pour les surmonter. L'empereur eût bien voulu donner le signal du combat ; mais au milieu des préoccupations de la guerre avec les sectateurs de Mahomet et les partisans de Tekely, il n'osait rien faire sans le concours actif de l'empire si divisé. De là ses menaces et son inaction.

L'Angleterre contemplait avec un œil d'envie le triomphe de son éternelle rivale. Il paraissait indispensable aux alliés, en toute hypothèse, de l'entraîner dans une ligue de repression, comme dans une assemblée diplomatique : mais Stuart avait incessamment besoin de l'argent de Louis XIV, et il ne cessait, par nécessité, à contre-cœur peut-être, de prêcher un système de modération et de tempérament.

La Suède offrait des soldats, et se déclarait prête à marcher à l'avant-garde; mais elle demandait des subsides, et personne ne voulait ouvrir ses coffres pour lui en donner. Sa bonne volonté resta stérile. La Bavière sentait la nécessité d'un fort système de défense; mais le mariage de la fille de Maximilien avec le grand Dauphin, paralysait la politique germanique de son cabinet.

Le Brandebourg continuait à s'opposer à la guerre, en soutenant, non sans justes motifs, qu'elle serait ruineuse et funeste.

La Hollande ne pouvait voir sans effroi la France se rapprocher d'elle; mais ses intérets commerciaux, les partis qui la partageaient, et dont l'agitation n'avait d'autre caractère que celui de l'intrigue, dominaient toutes ses démarches.

Ce dissentiment d'opinions que le cabinet de Versailles exploita avec fruit, était déplorable au moment où l'Espagne voulait substituer à la plume des diplomates le glaive des soldats.

Au milieu de toute cette fluctuation d'intérêts opposés les États-Généraux, sur les inspirations du prince d'Orange et du pensionnaire Fagel, proposèrent de nouveau la tenue d'un congrès. Le roi d'Angleterre, d'un autre côté, voulait, comme l'unique moyen de tout concilier, que l'Espagne se soumît à sa décision et à celle de L. H. P.

L'ambassadeur hollandais représenta à Charles Stuart que ses maîtres étaient convaincus que celà serait infructueux, parce que l'Espagne ne consentirait jamais à se placer dans une telle position; mais que, si la paix était désirée avec droiture, de part et d'autre, ils pensaient qu'alors tout pourrait s'arranger par une médiation amiable ou autrement.

Le roi répondit qu'il avait fait lui-même cette proposition parce que l'Espagne avait accepté ses bons offices; mais qu'il avait annoncé qu'on la repousserait, parce qu'il voyait clairement, et qu'il devait le dire d'une manière positive, qu'on ne cherchait pas la paix; qu'il y avait des esprits de telle humeur qu'ils voulaient provoquer la guerre; qu'il était impossible autrement de concevoir que l'Espagne eût voulu, malgré son impuissance, persister dans sa politique.

L'ambassadeur objecta qu'on ne devait point attribuer à ses maîtres la résolution que l'Espagne avait prise de ne vouloir traiter que par négociation et non par équivalents; qu'ils suppliaient S. M. de vouloir bien examiner avec eux comment on pourrait, sur la base de la justice et de la sécurité, aplanir les différends entre les hautes parties contendantes.

Charles déclara que, par suite du mauvais état de ses affaires, il ne pouvait faire plus qu'il n'avait fait, et qu'il ferait encore volontiers tout ce qu'il pourrait; mais qu'il n'entrevoyait point comment il pourrait vaincre les difficultés en France, si Madrid n'acceptait l'un des équivalents.

L'ambassadeur. « Je sais bien que S. M. a tout fait pour le mieux, autant que l'état de son royaume a pu le permettre, mais il est inconcevable que L. H. P. soient considérées comme la cause de la guerre, parce qu'elles désirent le bien commun. »

Le roi répondit qu'elles devraient, par écrit, réclamer avec lui l'acceptation de l'arbitrage.

L'ambassadeur. « Ce ne sont pas les États-Généraux seulement qui le refusent; il est à supposer que l'Espagne n'y voudra jamais consentir.

Le roi. « Je ne puis alors plus rien faire. »

Ainsi Charles Stuart négligea l'occasion de soutenir un peuple malheureux, pendant que la France qui n'en laissait échapper aucune de s'agrandir, tirait adroitement parti de l'apathie des puissances qui eussent dû nous protéger.

A Ratisbonne on manifestait la même mollesse, les mêmes hésitations; on perdait un temps précieux à se disputer sur le caractère du ministre impérial comte de Windisgratz, et les honneurs à lui rendre : grave et puérile contestation d'étiquette qui dura plusieurs mois. La Neuveforge rougissait et gémissait de ces misères. « J'ai représenté, disait-il, la honte et le blâme que l'on s'attirerait... pendant que la France, sous je ne sais quels titres, agissant par toutes les règles de la guerre, par un dernier effort dans les Pays-Bas, se rend maître des avenues pour saisir au cœur ce qui reste de l'empire [1]. »

Le collége électoral, inquiet du péril dont la Hongrie et les États héréditaires se trouvaient de nouveau menacés par les grands préparatifs du sultan, décida, le 21 décembre, qu'il fallait conclure la paix avec le roi très-chrétien « selon les propositions qu'il avoit faites, pour faire connoître que ceux qui s'opposent à la conclusion de cette paix, n'agissent pas selon le véritable sentiment de l'empire dont ils ne font qu'une petite partie [2]. » C'est sous l'influence de la peur et de l'or de Louis XIV que la plupart des princes formuloient leur opinion. L'Allemagne était, au reste, dans une triste position.

« Toutes les puissances, écrivait La Neuveforge, paroissent inférieures à la France, l'empereur ne pouvant que difficilement, et parmi bien des incertitudes, remettre son armée au nombre qu'elle étoit au commencement de la dernière campagne; l'électeur de Bavière a assez à faire pour recruter ses troupes ; le cercle de Souabe a les siennes toutes délabrées, sans songer à les remettre. L'électeur de Brandebourg tient tout le monde en suspens. L'électeur de Saxe ni la maison de Lunebourg ne goûtent pas de l'association; la Suède n'a pas de troupes en deçà de la mer; la Hollande est divisée de résolution pour sa défense et pour celle des Pays-Bas ; l'Espagne n'a pas de force en nombre capable d'encourager d'autres à se joindre, et moins de faire tête de son chef [3]. »

[1] Lettre du 16 décembre 1683.
[2] Gazette de Paris de 1684, p. 6.
[3] Lettre du 23 décembre 1683.

Les partisans de la France en Hollande tenaient le même langage pour empêcher les États-Généraux de nous assister ouvertement. Il vaut mieux, procurer à l'Espagne la paix que des secours, disaient les députés d'Amsterdam [1], dans la persuasion que la levée de 16,000 hommes proposée par le stathouder et appuyée par Fagel, devait amener la guerre. Aussi combattaient-ils cette résolution de toutes leurs forces. Ils étaient activement secondés par le comte d'Avaux. Par suite de toutes ces intrigues, on déclara que l'on traiterait de la paix sur le pied de l'arbitrage.

On croyait ainsi éviter une lutte sanglante et empêcher l'agrandissement de la France : deux grandes calamités dont la seule pensée faisait frémir tous les diplomates. On se rattacha à cette faible planche de salut comme à un heureux résultat en présence de tant de périls imminents. Et pour ôter aux deux cabinets ennemis tout motif de rejet, on résolut que la France ayant choisi un arbitre, l'Espagne en pourrait également choisir un ; enfin que si la France refusait, la levée se ferait; si l'Espagne, on l'abandonnerait.

Lorsqu'on donna connaissance à d'Avaux de cette résolution, il ne s'agit plus, s'écria-t-il, d'arbitrage, de médiation, mais d'accepter. Toutefois au moment où il tenait cet impérieux langage, Louis XIV lui écrivait de Versailles, le 10 décembre, qu'il consentait à la double médiation de la Hollande et de la Grande-Bretagne ; qu'il ne serait pas impossible à L. H. P. de conserver les Pays-Bas dans l'état où ils se trouvaient, et d'y établir pour toujours une parfaite tranquillité, pourvu qu'il fût bien assuré qu'elles n'assisteraient plus à l'avenir les Espagnols ; que si les troupes qu'elles avaient aux Pays-Bas, n'étaient employées qu'à la garde des places de S. M. catholique, il pourrait bien retirer les siennes, et se servir, en d'autres endroits, des moyens que Dieu lui avait mis en mains pour forcer les Espagnols à lui céder un des équivalens, et le juste dédommagement des dépenses qu'un plus long délai lui pourrait occasionner.

La levée des troupes projetée par la république gênait tellement Versailles qu'elle offrit, si on voulait y renoncer, de n'attaquer aucune place, et de se borner à presser les Espagnols par des logements et la levée de contributions.

D'Avaux annonça, le 29 décembre, aux États-Généraux que ces pro-

[1] Gazette de Paris de 1684, p. 10.

positions avaient paru si justes à plusieurs princes de l'empire, que S. M. croyait que L. H. P. pourraient employer utilement le temps qu'elle leur donnerait encore, pour porter à la paix ceux qui l'avaient rejetée si obstinément. Afin de manifester ses bonnes intentions pour le repos de l'Europe, elle voulait bien demeurer engagée à ses offres du 15 novembre jusqu'au 1er février.

« S. M., ayant fait sentir aux Espagnols ce qu'ils ont à craindre de la puissance et de la justice de ses armes, au cas qu'ils refusent des conditions si modérées, leur a bien encore voulu donner le temps de faire réflexion sur le danger manifeste auquel ils s'exposent de perdre, par leur opiniâtreté, beaucoup plus que n'emporte l'équivalent, et afin que V. H. P. soient assurées de n'avoir rien à craindre des armes de S. M. durant ce nouveau délai, elle veut bien s'engager à ne faire aucun siége pendant ce tems-là. »

Le parti français tâcha de convaincre les États-Généraux de la nécessité d'entrer en négociation; mais on était peu satisfait du dernier mémoire, parce que la France ne promettait nullement de mettre un terme à des hostilités qui, disaient les *Relations véritables* [1], font horreur à tous ceux qui les entendent.

Nous ne savons si l'on trouverait dans l'histoire d'aucun pays, le Palatinat excepté, une seule phase où la guerre se soit montrée sous un aspect plus atroce.

Au commencement de décembre, les Français s'étaient retirés dans les places conquises : mais, tout à coup, malgré un froid inouï, le maréchal d'Humières rentra en campagne avec un corps de 10 à 12,000 hommes. Il passa la Lys, et marcha le long du canal de Gand à Bruges. Quelques troupes le traversèrent sur la glace, et vinrent mettre à contribution les villages aux environs de l'Escaut qui, protégés par les eaux, s'étaient soustraits jusqu'alors à l'avidité des intendants. Les Espagnols n'ayant su résister à cette invasion, en peu de jours le maréchal leva des sommes énormes, et fit réduire en cendres quelques villages récalcitrants. On put contempler cet affreux spectacle des remparts de Gand.

Bientôt après, le pays se vit sillonné, en tous sens, par quatre corps d'armée ennemis. Ils passèrent partout comme un météore enflammé qui épouvante les populations, et ne laisse après lui que des ruines

[1] Page 15, année 1684.

calcinées. A mesure que ces terribles colonnes s'avançaient, un vaste rideau de feu enveloppait les plaines et les bois. Les habitations s'écroulaient avec fracas au milieu de l'immense foyer de flammes.

On écrivait de Gand :

« Les effrayans incendies allumés par les François ne sont pas à dépeindre. Ils ont réduit en cendres au moins vingt villages florissans, en sorte qu'on voit dans cette ville et en d'autres un nombre incalculable de malheureux paysans qui se sauvent avec leurs pauvres effets, et même dénués de tout, par crainte des mauvais traitemens.

» Une troupe d'environ 6,000 hommes, la plupart cavaliers et dragons, a traversé le canal à Betlem. Assenede, Bouchaut, Basse-velde et Lembeke sont à peu près anéantis par le feu. A Capryke ils ont brûlé la maison de ville avec neuf des plus grandes habitations. A Adeghem il n'est resté que deux maisons; à Raveschoot, deux. Oost-winckel, Sysseele, Beernem et Herlem n'existent plus. Dans la dernière de ces communes, la maison du curé a seule échappé aux flammes. Il ne reste à Knesselaere que deux maisons. A Somerghem le beau château avec quatre maisons seigneuriales et quelques hameaux aussi grands que des villages, sont entièrement consumés. Eecloo s'est racheté pour 15,000 florins ; Maldeghem pour 8,000 florins.

» A Sleyne on a brûlé de fond en comble plus de 160 maisons ; à Waerschot, plus de 300; à Everghem, 80; à Somerghem, 40, etc.

» La commune de Lovendeghem, après avoir été livrée aux flammes, a encore dû payer 14,000 florins[2].»

Dans l'un de ces villages le curé ayant défendu sa maison contre les incendiaires les armes à la main, et tué deux dragons à coups de fusil, resta enseveli sous les décombres embrasés.

Plus de cinq cents habitants des communes désolées, se trouvant sans asile, sans ressources, périrent de misère, de faim et de froid, sans pouvoir obtenir le moindre secours.

L'épouvante était inexprimable.

[1] Voici comment cet horrible système de guerre se trouve expliqué et justifié dans le prétendu *testament politique* de Louvois. « Dans une bataille rangée on fait cruellement périr des milliers d'hommes de toutes conditions et presque de tous âges, sans que personne se récrie parce qu'on y est accoutumé, et qu'on ne peut pas faire autrement, et l'on voudroit qu'on épargnât des maisons, des fruits, des bêtes, des hommes mêmes dont la destruction est quelquefois d'une si haute conséquence pour l'exécution d'un grand dessein. »

Les députés des états de la Flandre exposèrent au marquis de Grana tous les désastres que leur province avait soufferts. Il ne put leur donner que de stériles paroles de consolation. Il leur écrivait :

« Messieurs, la représentation que vous nous faittes par vos lettres du 17 de ce mois à l'esgard des nouvelles cruautés que la France exerce sur les fidels sujets du roy notre syre, est aussy naturelle et digne de votre zèle ordinaire que le procédé de nos ennemis est inique, barbare et inouï. Nous avons ordonné de former un placcart pour faire connoistre à toutte la terre l'inhumanité dont la continuation de leurs violences est accompagnée. Et quoique le ciel et la juste cause de S. M. nous doivent faire espérer de les pouvoir bientost réprimer, et de mettre ces peuples affligés à l'abry des souffrances qu'ils ont supportées si constamment, vous devez estre persuadés que S. M. ayant résolu de risquer toute la monarchie pour le maintien de ces provinces, nous ne cesserons d'y applicquer tous les soins possibles de notre part, et de seconder par toutte l'estendue de nos forces et de celles des alliés, la fermeté inébranlable que vous et les mesmes sujets avez tesmoignez jusques à présent, et que nous nous asseurons que vous continuerez de faire paroistre par tous les efforts qui peuvent concourir à votre conservation. A tant, etc. Bruxelles, le 20 décembre 1683. »

Dans le Hainaut on exerçait les mêmes horreurs. Partout on pillait, on s'accageait, on brûlait. La belle commune de Baudour n'offrait plus qu'un monceau de cendres. On y mit le feu aux quatre coins du superbe château qui appartenait au prince de Ligne.

A Lens et dans sept autres villages, tout avait été livré aux flammes.

A Chièvres on n'épargna que le couvent des frères de l'Oratoire et deux maisons.

Braine-Lalleud, Braine-le-Château, Isque et divers autres endroits aux environs de Bruxelles ou de Hal, furent traités sans pitié.

« Le 22, le comte de Montal est venu, annonçaient les *Relations véritables*, à Binche qu'il a entièrement pillé, et a fait des détachements vers le Wallon-Brabant, pour contraindre par toutes sortes de voies les villages défaillans à payer les impositions qui dépassent la puissance de ces pauvres gens, la plupart réduits à la besace [1]. »

[1] Année 1683. Page 830.

On lit dans le numéro suivant :

« Le maréchal d'Humières.... se retira la surveille de la Noël en pillant et brûlant tout ce qui se rencontra sur sa route. Un autre corps est venu quasi, en même tems, fondre sur Tervueren, et, ayant surpris les habitans, a mis le feu à la moitié du bourg, tué plusieurs paysans, et commis tous les désordres imaginables. »

Les soldats ne marchoient pas au combat, mais au pillage, à la destruction des propriétés. Ceux qui n'avoient rien s'animoient l'un l'autre. Chacun vouloit sa part de butin. Nul n'en prétendoit rien délaisser. Tous s'ingénioient pour avoir la portion la plus considérable. Ce n'étoient pas là de glorieuses entreprises militaires, mais des courses de brigands.

Et que l'on ne nous accuse pas d'exagérer, d'assombrir nos récits. Les journaux français rapportaient eux-mêmes avec complaisance les horribles exploits de leurs armées.

On lisait dans *la Gazette de Paris :*

« On écrit de Tournai que le marquis de Boufflers y est revenu le 22 de ce mois, après avoir fait des exécutions militaires contre plusieurs villages dans le pays de Bornhem, et depuis le fort de Sainte-Marguerite jusqu'auprès de Mons et aux portes de Bruxelles, en représailles des hostilités commises par les Espagnols contre les sujets du roi. Les villages de Basserode et de Lebeek ont été brûlés aussi bien que la plupart de ceux qui sont contre le canal de Vilvorde et de Dendermonde, entre la rivière de Bruxelles et la Dendre. Meulebeek et Coeckelberg ont été pareillement brûlés [1], après que quelques troupes commandées pour les défendre, eurent été vigoureusement repoussées, quoique les Espagnols fissent un grand feu derrière leurs barrières. Le comte de Montal a fait les mêmes exécutions sur les villages de Braquiny, Strepy, Maurage, Trivière-sur-Haine, Peronnes, Bray et quelques autres, à cause des courses et des hostilités faites sur Barbançon et Coleret par la garnison de Charleroi, et parce qu'ils refusoient de payer les contributions. Il a aussi fait mettre le feu au faubourg d'Ixelles, ce qui a causé une grande alarme par toute la ville. On sonna le tocsin; on fit mettre la garnison sous les armes ; la cavalerie monta à cheval, mais ces troupes ne firent point de sortie [2]. »

[1] Ils y livrèrent au feu 15 ou 16 maisons et granges.

[2] Année 1684, p. 84.

Les Français, ayant livré aux flammes dix ou onze maisons, se retirèrent sur Grand-Bigard où se trouvait le corps d'armée principal composé de 2000 cavaliers, 1000 dragons, 600 Suisses à pied, et 200 grenadiers. Après avoir tout incendié dans cette commune, excepté l'église et le couvent, brûlé entièrement Assche, cette division se retira par Leeuw-Saint-Pierre et Hal, commettant sur sa route tout ce qu'ose la conquête dans ses plus effroyables emportements. »

« Les maux, misères et calamités que cette province a soufferts..., écrivaient les députés des états au gouverneur général, sont si grandes, que celles des plus chétives nations de l'univers ne peuvent entrer en comparaison avec elles, icelle province ayant essuyé le feu, le sacq, les violences, les profanations des temples et des choses sacrées, les contributions, subsistances des troupes, représailles, ustensiles et tout ce que la barbarie a pu suggérer à la cruauté des ennemis de sa majesté [1]. »

Les contributions qu'on fit payer aux habitants s'élevaient à des sommes énormes, et, à peine venaient-ils de les acquitter, qu'on leur en fit quelquefois payer d'autres. On trouve dans les registres des états de Brabant des *Réflexions sur les dernières dénonciations des intendans françois* [2]. Ce document constate que « en plusieurs endroits ils ont répété et renchargé les impositions plus que par cinq, six et sept reprises, soit pour argent, soit à titre de fournissement d'avoine, de bêtes, chariots et autres demandes. »

Le 19 décembre, les Français qui occupaient tout le Luxembourg, excepté la capitale et quelques villages des environs, se présentèrent sous le canon de la forteresse où l'on souffrait depuis le blocus une grande disette.

Cette ville, bâtie sur un rocher environné presque de tous côtés par la petite rivière l'Alsette, trouvait dans sa situation avantageuse les moyens d'une défense opiniâtre et meurtrière. La partie du rocher protégée par la rivière, était tellement escarpée qu'on n'y avait presque fait aucune fortification; l'autre partie, vers le couchant, était armée de quatre bastions et d'un profond fossé. Au delà on avait pratiqué des contre-gardes, des demi-lunes, des ravelins à fossés. Ces divers ouvrages étaient défendus par deux chemins couverts avec glacis, le

[1] Registres des états. Lettre du 15 juillet 1684.
[2] Registre de l'année 1684.

premier garni de quatre redoutes de maçonnerie dans les angles saillants de la contrescarpe [1]. De toutes nos places c'était celle dont l'attaque devait inspirer le moins d'ombrage aux Provinces-Unies.

Le 20, l'armée du maréchal de Créqui, forte d'environ 30,000 hommes, arriva, et l'on commença sur-le-champ à ouvrir la tranchée.

Le 22, à onze heures du matin, on avait dressé une batterie de 14 à 15 mortiers. Le maréchal commanda le feu, et bientôt une pluie de bombes tomba sur la ville. Des incendies immenses éclatèrent simultanément en cinq ou six endroits. Le bombardement cessa vers six heures. A neuf heures on le reprit. La canonnade dura cinq jours et cinq nuits, interrompue seulement par intervalles de deux ou trois heures.

Plus de cinq cents maisons avaient été brûlées, écrasées ou endommagées. De là ce chronogramme. DestrUCtIo UrbIs LUXeMbUrgensIs. Pendant cette effroyable attaque, les infortunés bourgeois et les soldats ne cessèrent, sous un grêle de projectiles, de travailler à éteindre les flammes qui s'élançaient de toutes parts en bruissant vers le ciel.

« Louis XIV, dit Simonde de Sismondi, avait été le premier à mettre en pratique cette méthode atroce et nouvellement inventée de bombarder les villes, de les brûler, non pas pour les prendre, mais pour les détruire ; de s'attaquer non aux fortifications, mais aux maisons; non aux soldats, mais aux habitants paisibles, aux femmes et aux enfants, et de confondre des milliers de crimes privés, dont chacun ferait horreur, dans un grand crime public, un grand désastre [2]. »

Le 27, les Français s'éloignèrent leurs munitions étant épuisées.— « Rien n'a été capable, publiaient les *Relations véritables*, d'abattre le courage des bourgeois, ni ébranler la bravoure du prince de Chimay et des officiers et soldats, puisque, pendant la plus horrible tempête et une grêle continuelle de bombes, de carcasses et de boulets enflammés, l'on n'a remarqué personne qui ait témoigné la moindre marque de consternation. Les ennemis ont tiré..... près de 6,000 de ces artifices d'enfer, sans qu'il ait été tué plus de trois hommes et trois femmes, les blessés ne passant pas ce nombre : mais ils ont

[1] Relation française du siége, in-4°.
[2] Histoire des Français, tome 18, p. 41. Édit. Wahlen.

fort endommagé les bâtimens, et l'on peut dire qu'il n'est pas resté dix maisons en leur entier. »

Le roi d'Espagne, touché du dévouement de toute cette population, écrivit au magistrat qu'informé du zèle avec lequel les habitants persévéraient dans l'antique fidélité qu'ils avaient témoignée à ses glorieux ancêtres, et de la constance, de la fermeté d'âme qu'ils montrèrent en souffrant le bombardement et tous les dommages, il avait bien voulu leur manifester sa reconnaissance de la résolution qu'ils avaient prise de résister généreusement à toutes les hostilités et violences. — Leurs demeures ayant été détruites par le canon ou par le feu, la plupart n'avaient pour se loger que des caves ou des masures.

La veille de Trois-Rois, les Français livrèrent aux flammes la petite ville de Leuze, et après avoir fait éprouver le même traitement à plus de onze villages de la châtellenie d'Ath, ils opérèrent leur retraite : mais, peu après, quoique l'hiver fût dans toute sa rigueur, ils revinrent en grande force dans la province du Brabant, pillant, massacrant, violant et brûlant partout sans merci. La froidure qui était extrême, l'incendie d'une foule de communes ou de propriétés, occasionnèrent une si grande misère, une désolation si cruelle, si générale, parmi les pauvres gens des campagnes « qu'aucune langue humaine, dit un chroniqueur flamand contemporain, ne sauroit les raconter. » Beaucoup qui erroient dans les villes closes sans y pouvoir trouver d'asyle, ceux qui continuèrent à habiter au milieu des misérables débris de leurs maisons, périrent en grand nombre. On trouvoit dans les chemins publics, dans les champs, des vieillards, des femmes, des enfans morts d'épuisement, de faim et de froid.

« Tout ce que faisait la France, prétend Larrey, avec une impudente assurance, ne tendoit qu'à la paix... L'Angleterre et la Hollande en jugeoient de même. » Nullement; les effrayantes excursions militaires, les destructions systématiques ordonnées de Versailles, excitaient la pitié des autres peuples, car rien ne légitimait toutes ces horreurs. Si l'on en excepte le bourg d'Isenghien, nos troupes n'avaient porté la flamme nulle part sur le territoire ennemi.

« On s'étonne, écrivait-on de La Haye aux *Relations véritables* [1], » qu'un roi très-chrétien puisse autoriser de mettre le feu partout,

[1] Page 56. Année 1684.

attendu la modération du gouverneur général pour S. M. C., qui n'a jamais voulu qu'on brûlât, quoiqu'il est constant, quelque fort que soit un ennemi, qu'il peut envoyer où il veut des incendiaires »

Le pape, consterné des maux de toute une population chrétienne, et peut-être plus encore de voir les entreprises de la France empêcher les princes de l'empire de réunir leurs forces contre les Ottomans, ordonna à ses nonces dans les diverses cours de provoquer la paix ou une suspension d'armes [1]. Cette haute et solennelle démarche ne put engager Louis XIV à ne plus se laisser entraîner aux excès du triomphe.

Dans l'empire les négociations n'avaient pas fait de progrès : nous laisserons parler La Neuveforge.

« Je dois dire à V. Ex. que, soit que nos fêtes aient donné surséance aux assemblées, que celles des luthériens nous donnent le même loisir, ou que nous nous trouvions à l'hôtel de ville, l'un opère autant que l'autre, tant que les électoraux demeurent fermes sur leurs pointilles. Je ne sais à qui en imputer la cause, si aux maîtres ou à leurs ministres. Peut-être y a-t-il beaucoup de faute de ceux-ci... Je m'afflige parmi ces malheureuses dissensions.

» Autant que l'attaque de Luxembourg donnoit matière de crainte, du moins en apparence, autant semble-t-il, comme si la France étoit la plus pacifique depuis que le maréchal de Créqui s'en est retiré [2]. »

Le 18 *janvier* il annonce qu'on montrait à Ratisbonne beaucoup d'opposition au congrès de La Haye, parce qu'il y avait en Allemagne beaucoup de personnes qui croyaient qu'il valait mieux assurer le repos des pays héréditaires *que de le rendre incertain, en songeant à nos pauvres Pays-Bas.*

« Le ministre de France et ses adhérents disent partout que l'Espagne avoit, par la déclaration de guerre à la France, rompu toutes les mesures d'accommodement amiable pour s'unir tant mieux contre les infidèles. »

Lettre du 24 : « Je remarque beaucoup d'empressement à mettre en délibération la matière de l'armistice. »

Lettre du 25 : « Ceux qui passeront et condescendront le plus à l'armistice sont ceux qui n'y perdent rien ou fort peu, ou ne se soucient

[1] Relations, p. 82.
[2] Lettre du 10 janvier 1684.

pas de tailler dans le cuir de l'Espagne, ne songeant qu'à leur commodité, si peu qu'elle puisse durer. »

Lettre du 1er février : « Le directeur de Mayence a mis sur le tapis la matière de l'armistice, et, pressa fort de délibérer sur le terme, voulant à tout prix que l'on se précipite à embrasser ce que la France veut. J'ai de la peine à me modérer contre les saillies de cet homme qui ne fait que dire : L'empire n'a rien à se mêler des affaires des Espagnols. »

Le 8, La Neuveforge rapporte qu'il a déclaré aux membres de la diète, que nous ne voudrions pas nous opposer à une suspension d'armes. « Au contraire, la patience inconcevable avec laquelle on tolère tous les outrages de la France, parle d'elle-même ; mais il y auroit bien à considérer sur le terme, les conditions, les assurances, et bien pourvoir à tout, pour le mieux que l'on pourroit, puisque personne, en comparaison d'autrui, n'y avoit plus d'intérêt que le roi notre maître, qui seul, dans le cercle de Bourgogne, partie de l'empire, avoit plus souffert d'usurpations que tous les autres.

« S. Ex. monsieur le comte de Windisgratz me fit l'honneur de m'insinuer que la cour impériale souhaitoit que je poursuivisse une nouvelle déclaration de garantie. Je lui repartis que, quand j'insisterois, je ne pourrois, selon les conjonctures présentes, m'assurer d'obtenir des déclarations pareilles, et que quand je les obtiendrois, je n'en aurois pas plus d'avantage, et qu'elles ne serviroient de rien sans exécution.

» Que je devois appréhender que l'on diroit au collége électoral que l'Espagne doit accepter les conditions proposées par la France, et qu'ainsi elle n'auroit pas besoin de se peiner pour la garantie. Que du tems des déclarations de notre garantie (celles de 1674 et 1676), tous avoient été de notre parti au collége électoral, à la réserve de Bavière, et que maintenant tous étoient contraires, ou du moins n'osoient rien dire pour nous, crainte de choquer la France. »

Cependant, le 17 février, La Neuveforge présenta un mémorial par lequel il réclama pour le cercle de Bourgogne les effets de la garantie « ne voulant pas que l'on pût douter si elle étoit réellement due. [1]» Cette réclamation ne fut pas mieux accueillie que toutes les autres.

Déjà les ministres des alliés s'étaient tous réunis à La Haye pour l'ouverture du congrès.

[1] Lettre au baron de Straetman du 12 avril 1684.

Les questions qu'ils avaient à examiner étaient simples.

Les prétentions de Louis XIV étaient-elles fondées? — Menaçaient-elles la puissance des autres États, le repos de l'Europe? — Était-il prudent de lui faire des concessions? — Fallait-il lui faire la guerre? — Avait-on la force de la faire? — Était-on résolu de la commencer?

Ces grandes questions, dont la solution devait éclaircir la politique générale, ne furent pas même abordées.

A côté de l'action du congrès sur la marche des affaires, le comte d'Avaux, pour l'entraver, organisait sourdement, mais sur une large échelle et avec un ensemble admirable, toutes les forces des provinces et des villes de Hollande qui, mortes de peur pour leur commerce, demandaient la paix à grands cris : elles blâmaient les réunions diplomatiques des alliés comme une intrigue et un danger. Amsterdam surtout voulait qu'on acceptât les conditions de la France. Elle disait que le roi d'Angleterre témoignait le désir que les Espagnols fissent encore un sacrifice au repos général, et que, s'ils s'opiniâtraient dans leur politique, il ne prendrait aucun intérêt à leur malheur;

Que les Pays-Bas ne pouvaient se défendre par suite des derniers ravages des Français; de la médiocrité des remises qu'on y recevait d'Espagne; du manque absolu des choses nécessaires à la protection du territoire, et de la faiblesse des forces militaires de beaucoup au-dessous de ce quelles devraient être, même en temps de paix, tandis que S. M. T. C. avait augmenté son armée de quarante mille hommes; que cette armée avait déjà pénétré au cœur du pays, et que, par le dégât qu'on y avait fait, il était sur le point d'être subjugué;

Que l'espérance de contraindre la France à abandonner ou à modifier ses prétentions, était d'autant plus vaine, qu'il n'y avait pas de secours à attendre du dehors, le roi d'Angleterre en ayant nettement refusé; l'empereur se trouvant attaqué par la Porte Ottomane; l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster favorisant le cabinet de Versailles. Que d'un autre côté on avait pressé l'Espagne de déclarer ce que l'on pouvait attendre d'elle ou de ses alliés, en cas de guerre, et qu'elle n'avait rien dit à ce sujet [1].

Toutes ces craintes étaient fondées, toutes ces observations fort justes, mais elles ne conjuraient pas le danger.

Le congrès tint sa première séance le 5 février.

[1] Mémoire du 13 janvier 1684.

L'assemblée se composait du chevalier de Campricht, résident de l'empereur, muni des pleins pouvoirs de la Bavière ; de Fuen Major envoyé d'Espagne ; de Guldenstolp, envoyé de Suède ; de Witsendorf, représentant la maison de Lunebourg ; de Goes, député du cercle de Franconie, et des commissaires des États-Généraux.

Le plénipotentiaire impérial donna lecture d'un mémoire dans lequel il disait en substance, qu'après le traité de Nimègue on avait espéré de jouir de la tranquilité et des fruits d'une paix d'autant plus assurée, que la France s'était tirée des embarras de la guerre à des conditions très-avantageuses ; que cette paix, son ouvrage, lui avait aplani le chemin à l'exécution de ses vastes desseins qui tendaient à élever, sur la ruine de ses voisins, la monarchie universelle.

« Les conquêtes que la France a faites depuis lors, ont été fort considérables, tant dans l'empire qu'en Flandre, et quoique l'augmentation du nombre de ses provinces et de ses places dût l'avoir raisonnablement satisfaite, elles ont seulement servi d'amorce à son ambition pour la pousser plus loin.

» Ce n'est pas pourtant sur cet accroissement de force que la France s'est principalement fiée, qu'elle a reglé ses mesures, mais bien sur un autre avantage beaucoup plus considérable qu'elle a recueilli de la paix. Cet avantage consiste dans la division des alliés, et le mécontentement que les uns avoient des autres pour avoir fait une paix précipitée et séparée.

» La France a tellement apprécié cet avantage, qu'elle a consacré tous ses soins, ses trésors, ses menaces et même ses forces, pour fomenter cette division, et comme elle trouvoit les esprits de ceux qui avoient été unis, si aigris et si pleins de méfiance les uns des autres, elle a commencé son jeu, et fait des conquêtes, sans déclaration de guerre ouverte, et seulement sous le nom de réunions et de dépendances. »

Le plénipotentiaire dit ensuite que la France s'était presque emparée de la septième partie de l'empire ; qu'ayant endormi les uns et intimidé les autres, elle avait pris Casal, fief de l'empire, et Strasborg, tandis qu'elle avait consenti à la tenue du congrès de Francfort ; que, violant sa promesse de ne plus faire de réunion, elle avait rompu le congrès pour éluder l'examen de ses attentats, et transporter la négociation à Ratisbonne où plusieurs députés l'appuyaient ;

qu'elle avait si bien embrouillé les affaires qu'on n'avait jamais pu en venir à la négociation d'une paix générale, et qu'elle favorisa l'invasion des Turcs par les campements et marches de ses troupes sur les confins de l'empire.

« Les malheurs qu'elle a causés en particulier au cercle de Bourgogne ou au Pays-Bas de l'obéissance de S. M. C., sous prétexte de réunions, dépendances et équivalents, ont été, nonobstant les protestations de paix, si terribles qu'on a horreur d'y penser.

» C'est pourquoi il seroit superflu d'en parler ou de rappeler les chicanes et les artifices mis en œuvre avant et après la conférence de Courtrai.

» Les affaires des Pays-Bas se trouvent dans une telle désolation et combustion, le feu de la guerre s'y est allumé avec une si grande fureur que tous les voisins en sont dans de la crainte.

» Or, avant que les affaires de l'empire et de la Flandre en furent venues à cette extrême calamité, il y a des gens qui, dès la signature de la première et malheureuse paix séparée de Nimègue, ont prévu ces malheurs. C'est pourquoi ils se sont appliqués à en écarter l'orage, et, pour cela, ils ont songé aux moyens de ramener l'union dans les esprits de ceux qui avoient été naguères ligués, et S. M. I. m'ordonna en ce temps de dire aux ministres des alliés et à plusieurs de cette régence, qu'il falloit oublier le passé, et songer à se réunir ; qu'autrement, tôt ou tard, ils se perdroient tous misérablement et honteusement. »

Le ministre rappelle ici le traité de garantie conclu entre la Hollande et la Suède ; les menaces que la France fit, à ce sujet, aux États-Généraux; ses intrigues pour empêcher le roi d'Angleterre d'accéder au traité, et pour provoquer la ligue entre le Danemarck et le Brandebourg contre cette association; que par là elle avait réussi à entretenir la division entre les princes; que pour remédier à la désunion et à la faiblesse, S. M. I. s'était convaincue de la nécessité d'une assemblée entre tous les alliés, et de tâcher d'en accroître le nombre pour aviser aux moyens de conclure une paix ou trêve générale, et, quand on ne pourrait l'obtenir, ce que Dieu ne veuille, exécuter alors les mesures arrêtées d'une naturelle et juste défense.

Qu'il fallait premièrement convenir des points suivants :

1° Que les hauts alliés se promettraient que chacun observerait les traités qu'ils avaient les uns avec les autres ;

2° Que la négociation et l'accommodement qui pourraient suivre, seraient généraux, communs et simultanés, sans que, par une négociation ou accommodement particuliers, l'un se séparât de l'autre ;

3° Que l'accommodement qu'on ferait, serait puissamment garanti par tous les hauts alliés qui s'assureraient mutuellement, de la manière la plus efficace, de la réalité de cette garantie ;

4° Que les ministres des hauts alliés traitant ensemble, se donneraient l'assurance que ce qui serait négocié et traité, demeurerait secret jusqu'à ce que l'on conviendrait de le rendre public.

Les premières discussions furent enveloppées de grandes entraves. On examina toutes les difficultés du moment; on formula une foule de projets, mais on ne résolut définitivement aucune grande question.

La France se méfiait beaucoup de ces réunions dont rien ne transpirait au dehors. Les ministres paraissaient unis d'intentions, mais ils évitaient de se laisser pénétrer. D'Avaux ne sut rien découvrir du mystère de leurs délibérations et du rôle que chacun y jouait. Nul ne pouvait prévoir leur but définitif. On craignait que ce ne fût la guerre. Louis XIV écrivit, le 3 février, à son ambassadeur « qu'il ne falloit point douter que cette assemblée n'eût pour principal objet l'éloignement de la paix, et qu'on ne tâchât de gagner du tems jusqu'à ce que l'empereur eût fait son accommodement avec le Turc, ou la ville d'Amsterdam consenti à une nouvelle levée de troupes. » Dans cette prévision le roi ordonna de rejeter le double arbitrage de l'Angleterre et de la Hollande.

D'Avaux, fidèle à ses instructions, allait partout disant que le congrès, sous prétexte d'une conciliation générale, voulait empêcher qu'on en pût conclure aucune; qu'il ne fallait plus penser à un accord particulier avec l'Espagne.

Fuen Major sachant que l'attaque des faubourgs de Bruxelles, avait excité une grande rumeur au sein des États-Généraux, crut le moment favorable de déclarer que, si on ne secourait pas les Pays-Bas, son maître échangerait ces provinces contre d'autres possessions de la France.

Cette communication effraya la république presque autant que la déclaration de guerre. Vainement d'Avaux assurait-il, pour rassurer les esprits, que son maître n'accepterait aucune offre de Madrid que du consentement de L. H. P., elles soupçonnèrent que l'on ne caressait leur orgueil que pour mieux dévorer la proie. Le prince

d'Orange profita de la crainte des uns, et de l'indignation des autres pour proposer avec plus de force que jamais la levée des 16,000 hommes entravée depuis si longtemps par les refus de la Frise, de la Gueldre et des Ommelades, ainsi que des villes de Schiedam, de Delft, et surtout d'Amsterdam [1].

Le 1er février les États-Généraux ordonnèrent que la levée aurait lieu. Ils prirent cette importante décision à la simple pluralité des voix, ce qui sapait dans sa base la constitution de la république [2]. On ne pouvait rien conclure sans le consentement unanime des sept provinces.

Cette résolution, qu'on exagérait comme une grande concession, ne devait avoir que des conséquences éloignées, tandis que le triste état des Pays-Bas exigeait de prompts secours. C'était une menace vague, indirecte, tandis qu'il fallait des actes décisifs.

Fuen Major remit, le 7 février, aux États-Généraux un mémoire dans lequel il disait qu'il aurait souhaité d'être dispensé d'embarrasser L. H. P. d'affaires qu'il savait très-bien ne pouvoir leur être qu'importunes et pénibles, «mais que le péril augmentoit de plus en plus, et que bientôt il seroit inévitable ; que L. S. prendroient certainement de bonne part qu'il vînt les avertir qu'on ne pouvoit tarder plus longtems à employer les remèdes qui pourroient prévenir et réprimer les suites d'un si grand mal. »

Après avoir rapporté avec quelle générosité l'Espagne accourut, en 1672, au secours de la Hollande menacée dans son existence ; qu'on n'avait signé l'onéreuse paix de Nimègue que dans le ferme espoir, et sur les fortes assurances que L. S. avaient données au roi, par une députation expresse, que cette paix serait sûre et durable, que tous les princes et États de l'Europe en garantiraient l'observation, et assureraient les états de S. M. contre tous périls ultérieurs, Fuen Major continuait en ces termes :

« Cette paix n'a servi à autre chose que pour attirer à S. M. toutes sortes d'indignités, et à ses sujets toutes sortes d'insultes et de mauvais traitemens, sans que tous les devoirs faits jusques ici pour y apporter quelque remède et les faire cesser, aient eu aucun effet. Lorsqu'il paroissoit que S. M. B. vouloit s'y opposer de concert avec V. S., et que par cette démonstration le blocus de Luxembourg fût levé, cela

[1] Gazette de France, p. 81.
[2] D'Avaux, négociations, t. 2, p. 157.

n'a servi de rien, si ce n'est à donner lieu à la France de prescrire à S. M. des lois d'après lesquelles la paix devoit être conclue.

» V. S. ne peuvent avoir oublié avec quelle injustice sa majesté a été outragée et l'est encore, sous prétexte de diverses espèces de prétentions malignes et impies, qui n'ont jamais été, ni en droit ni en raison, aucunement fondées, et ne peuvent être soutenues avec la moindre apparence; que le soussigné, envoyé extraordinaire d'Espagne, ayant déclaré, au nom de S. M., qu'elle vouloit bien souffrir que V. S. et les autres alliés examinassent la justice de sa cause, et qu'elle déféreroit certainement beaucoup aux sentiments des alliés, parce que S. M. ne voudroit nullement s'engager dans une guerre injuste, et beaucoup moins encore y entraîner ses alliés, tous ses efforts ne produisirent aucun effet, S. M. ne pouvant, ni par honneur, ni par devoir, se soumettre aveuglément aux désirs et aux volontés de la France.

» De là sont résultées toutes les invasions et la guerre que le roi de France a commencée dans le Pays-Bas, et qui continue encore par la prise de places, les pillages, les massacres, les incendies, les violemens et la profanation même de ces choses que la nature et la religion tiennent pour les plus saintes, sans épargner ni personnes, ni maisons, d'une manière inouïe même chez les Turcs et les Tartares, avec si peu de bonne foi que l'on a livré au pillage et au feu les biens de ceux qui avoient payé leurs contributions; on a même ravi les chevaux et les bestiaux qui avoient déjà été rachetés.

» S. M. ayant en conséquence réclamé de V. S. le secours et l'assistance promis par les traités, elles ont bien voulu l'accorder malgré les intrigues de ceux qui cherchoient à l'empêcher, et à persuader à V. S. que l'accomplissement des promesses du traité les précipiteroit dans une douloureuse guerre, de laquelle, par la grâce de Dieu et malgré de sinistres augures, elles ont été préservées jusqu'ici. Le soussigné s'étoit fermement persuadé que V. S. auroient pu trouver quelque moyen de faire donner satisfaction à S. M. de toutes les indignités souffertes, de tant de millions en argent comptant qu'on a pressuré de ses bons et fidèles sujets, et de tant d'autres millions en dommages qu'ils ont éprouvés dans leurs biens et dans leurs personnes; S. M. ne peut avoir d'autre opinion de V. S. sinon qu'elles s'y seroient appliquées avec un soin particulier, si elles n'avoient rencontré une forte opposition de ceux qui ne semblent imaginer autre chose

que de forcer S. M. à satisfaire à toutes les demandes que voudroit faire la France, et même lui accorder plus qu'elle n'a réclamé jusqu'à ce jour, sans vouloir consentir qu'on entre dans la discussion du juste ou de l'injuste, et sans aucune réflexion sur la sécurité de l'avenir.

» L'envoyé extraordinaire n'a pu s'empêcher de faire de fortes plaintes, attendu que cette conduite occasionne un bruit, un scandale extrêmement préjudiciables à la cause commune comme à la paix si vivement désirée de chacun; que les usurpations, les hostilités et tant d'actes évidens d'une guerre publique continuée par la France, augmentent de jour en jour; que le terme de trois mois accordé par le traité pour trouver un accommodement après la rupture, étant expiré, ledit envoyé se trouve obligé de prier instamment V. S., au nom de S. M., de vouloir bien exécuter ce à quoi le traité les oblige encore, et que, en conséquence, au premier jour, V. S. entrent en guerre et rompent ouvertement avec la France sans cependant négliger, tandis qu'elles préparent tout pour cela, d'assister S. M. de toutes leurs forces pour que l'on puisse arriver à un honorable, raisonnable et sûr accommodement, qui doit être général et comprendre tous les alliés.

» Il est complétement persuadé que V. S. prendront, sans aucun retard, une vigoureuse et prompte résolution, comme l'exigent la nécessité et les stipulations du traité; qu'elles assisteront S. M. pour la conservation des Pays-Bas espagnols, parce que la perte de ces provinces qui paroît inévitable, sans un suffisant et très-prompt remède, exposeroit les Provinces-Unies à de fort grands et évidens périls, et que V. S. seront convaincues, dans une aussi cruelle extrémité, à craindre d'un côté comme de l'autre, que S. M. n'aura pas le tort de n'avoir pas averti V. S. assez à temps. »

LIVRE IX.

Protestation de la régence d'Amsterdam contre la levée des troupes. — Nouvelles propositions du comte d'Avaux aux États-Généraux. — Invasion du Limbourg. — Curieuse lettre de M. de Breteuil au magistrat d'Ath.—Ravages dans le Hainaut et le Luxembourg. — Bombardement d'Audenaerde. — Mémoire de la Frise pour la paix. — Propositions du congrès de la Haye. — Le roi Charles Stuart refuse de les présenter à Louis XIV. — Elles déplaisent à la France et à l'Espagne. — Le congrès décide qu'on armera si la cour de Versailles n'accepte pas. — Les États-Généraux envoient de nouvelles forces aux Pays-Bas. — Note de Chudley pour appuyer le projet de trêve. — L'empire et l'Espagne s'y opposent. — Le collége électoral l'adopte et proteste contre le congrès de la Haye. — Protestation de Grœningen contre les armements. — La Frise demande le rappel des troupes qu'elle a aux Pays-Bas. — L'opposition s'étend en Hollande. — Mémoire de Stahremberg à Louis XIV en présentant les conditions des alliés. — Mémoire de d'Avaux. — Réponse de Fuen Major.

La Hollande, sommée de prendre une résolution définitive, se vit dans une position extrêmement embarrassée. D'Avaux prit ses mesures pour ne pas se laisser déborder. Il se concerta, dans ce moment de crise, avec les députés d'Amsterdam, et les excita à s'opposer à la levée des troupes, quoiqu'elle fût déjà décrétée. Il importoit peu, leur disait-il, si une fois elle se faisait, que ce fût selon les lois ou contre les lois de la république; elle causerait les mêmes préjudices; les Espagnols en retireroient le même avantage; le sort de l'Europe dépendait de l'opposition qu'on y ferait. Que si les Hollandais, en agissant avec vigueur, l'empêchaient d'avoir lieu, ils jouiraient d'un plein repos. S. M. B. était si persuadée que le moyen le plus efficace de porter le cabinet de Madrid à un accommodement, était de le presser par les armes, qu'elle n'aurait garde d'empêcher que son roi s'en servît.

Ces insinuations, qui piquaient l'intérêt des Amsterdamois, produisirent l'impression que d'Avaux espérait. Ils étaient depuis longtemps habitués à révérer toutes les trames ourdies par cette tête habile et expérimentée.

Préoccupée de la situation des Provinces-Unies, du danger qu'elles

couraient, la régence exposa, le 10 février, qu'il fallait travailler à éteindre l'incendie allumé dans les Pays-Bas; que l'armement ne tendrait qu'à entretenir la guerre et à y pousser l'État ; que la levée était inutile pour la défense des provinces attaquées, et pour une lutte que les Espagnols ne pouvaient soutenir avec leurs seules forces, puisqu'elles étaient fort diminuées depuis leur première augmentation qui n'avait été que 17,000 hommes[1].

Le comte d'Avaux pour démontrer aux plus incrédules la justesse des appréhensions des députés d'Amsterdam, présenta sept jours après, un mémoire dans lequel il annonça qu'il avait fait connaître à son maître les nouvelles assurances que L. S. lui avaient données de leur sincère désir de contribuer à arranger tous les différends, et les instances qu'elles avaient faites afin qu'il plût à S. M. de leur donner le temps de réussir dans leurs bonnes intentions, en accordant un délai de quatre ou au moins de deux mois, et de trouver bon que, pendant ce temps, on cessât tous les actes d'hostilité. Que S. M. l'avait chargé de répondre qu'elle avait toujours le désir qu'elle témoignait depuis longtemps, d'un prompt accommodement avec l'Espagne et avec l'empire ;

Que S. M. voulait bien, à l'égard de l'Espagne, se contenter de l'un des équivalents qu'elle avait fait proposer. Cependant si on ne pouvait s'entendre à ce sujet aussi vite qu'il serait à souhaiter, elle consentait que la trêve de vingt ans proposée à l'empire, s'étendît aussi à l'Espagne;

Que si L. S. voulaient s'engager par un traité, sous la garantie du roi d'Angleterre, et même de tous les princes qui voudraient y être compris, de faire admettre par l'Espagne, en deux ou trois mois, l'un des équivalents ou la trêve de 20 ans, S. M. ferait cesser tous les actes d'hostilités, à condition cependant, si les Espagnols laissaient passer le délai offert sans prendre de détermination, que L. S. défendraient aux corps qu'elles avaient en Flandre, de s'employer à autre chose qu'à la seule défense des places que possédait le roi catholique, et ne pourraient aussi lui donner, nulle part, aucun secours ni contre S. M. ni contre ses alliés. S. M. s'obligerait de son côté de n'assiéger ni prendre aucune place dans les Pays-Bas, pour quelque raison que ce pût être, et, en outre, de ne pas faire la guerre

[1] *Gazette de Paris* de 1684, page 88.

dans le plat pays, si les Espagnols s'en abstenaient, S. M. se réservant la faculté de diriger ses armées sur d'autres lieux que les Pays-Bas, jusqu'à ce que la couronne d'Espagne aurait rétabli la paix qu'elle avait rompue.

« Cependant si V.S. ne vouloient pas entrer dans cet engagement, et que, se contentant de faire de pressantes instances à la cour de Madrid pour la disposer à un arrangement à l'amiable, elles consentent à prendre avec S. M. les mesures nécessaires pour empêcher qu'il n'arrive quelque changement dans les Pays-Bas, S. M. veut bien encore leur en faciliter les moyens. Mais comme les deux mois que sollicitent V. S.; pourroient procurer à S. M. de très-grands avantages sur les Espagnols, et qu'en les employant aussi utilement qu'elle peut l'espérer, elle les amèneroit, selon tout apparence, à la nécessité d'accepter ses propositions, ou même de lui accorder les justes indemnités qu'elle auroit à prétendre, elle ne peut renoncer à la liberté d'agir, pendant ce temps, contre la couronne d'Espagne.

« Néanmoins pour témoigner que l'intentien de S. M. n'est pas de profiter de la faute que les Espagnols auroient commise en n'acceptant point ses offres pour détruire la barrière par de nouvelles conquêtes, elle veut bien, aussi longtemps que durera la guerre actuelle, accorder une cessation d'armes, n'entreprendre aucun siége, ni se rendre maître, par quelque moyen que ce soit, de quelqu'une des places qui appartiennent au roi catholique dans les Pays-Bas, pourvu que V. S. s'engagent également par un traité, sous la garantie du roi d'Angleterre et même de tous les princes qui voudront entrer dans cet engagement, de ne pas seulement défendre que les troupes qu'elles ont actuellement dans les Pays-Bas, puissent être employées ailleurs qu'à la défense des places que le roi catholique y occupe, mais aussi de ne donner aucun autre secours à la couronne d'Espagne, en quelque pays que ce puisse être, et de n'agir ni directement ni indirectement contre S. M. et ses alliés. » Que si les Espagnols vouloient continuer la guerre aux Pays-Bas, elle promettoit de ne la faire que dans le plat pays, en sorte que la barrière n'en recevroit aucun changement.

« V. S. jugeront sans doute que S. M., par tant de raisonnables propositions, et par tant d'expédients aussi simples qu'on peut les souhaiter, a satisfait entièrement au désir qu'elle a de procurer le bien commun de la chrétienté. Elle a voulu rendre ce désir d'autant plus évident que nul ne peut douter des grands avantages que le bon état

de ses armées, de ses places et de ses alliances peut lui promettre de la continuation de la guerre. Mais enfin si la maison d'Autriche ne veut pas profiter des dernières propositions du roi mon maître, on ne devra imputer qu'à elle toutes les désolations et tous les malheurs d'une lutte sanglante qui peut être évitée par les offres dont S. M. lui fait ouverture. Par leur rejet, après avoir épuisé toutes les facilités qu'on pouvoit raisonnablement demander, elle pourra se servir des moyens extrêmes que Dieu lui a mis en main pour faire valoir ses droits et ses légitimes prétentions. »

C'était toujours la force que Versailles invoquait à l'appui de ses propositions. C'est cette loi de fer qu'elle proclamait hautement, à la face de l'Europe. Le droit ne venait qu'après.

Les phrases menaçantes de l'ambassadeur produisirent une vive sensation sur une grande partie de l'assemblée, dominée par le besoin de la paix, et d'autant plus disposée à faire bon marché d'une concession, qu'on la leurrait du décevant espoir que ce serait le dernier sacrifice qu'on exigerait.

Tandis que d'Avaux manifestait les intentions les plus pacifiques, on continuait à ruiner nos provinces. Les actes démentaient cruellement les paroles.

On avait frappé sur le Limbourg une énorme contribution. Les États avaient envoyé un de leurs membres à l'intendant français, « afin de menager quelque chose avec lui pour empêcher la continuation de la désolation du pays, commencée depuis plusieurs jours, prenant tous les hommes et chevaux qu'ils pouvoient attraper, le reste courant la campagne sans argent, abandonnant leurs demeures et petites provisions d'hiver. »

Le député ne parvint pas à conclure un arrangement. Les exigences étaient si exorbitantes qu'il eût été impossible d'y satisfaire. On châtia le Limbourg de sa pauvreté. Le récit des désolations dont cette province fut la victime, serait une longue et pénible histoire. « Les ennemis, annonçait le marquis de Grana au comte de Windisgratz le 18 février 1684, viennent de brûler près de mille maisons dans bien trente villages, après que la province a payé deux fois les insoutenables contributions qu'on lui a imposées depuis le mois de septembre.—Les troupes, racontaient les *Relations véritables*, s'y conduisirent avec plus de barbarie qu'en aucun autre endroit. Dix ou douze villages ont

été entièrement consumés, et une quantité de gens sont réduits à la dernière misère [1]. »

Le gouverneur général écrivait aux États des quatre pays d'Outre-Meuse, le 15 février :

« Nous avons appris avec un déplaisir sensible, les cruautés que les troupes de France ont commises dans la province de Limbourg le 11 de ce mois par le feu qu'elles y ont mis. C'est un effet de la continuation du procédé injuste et barbare qu'ils ont fait ressentir à tous les sujets du roy notre syre, sans aucune apparence de droit ny de raison, et qui ne peut leur attirer que la juste colère du ciel.... Les faibles prétextes qu'ils prennent, doibvent leur faire expérimenter le châtiment qu'ils méritent. Vous pouvez cependant être persuadés que S. M. et nous, ferons tout ce qui se peut humainement pour vous garantir de ces sortes d'insultes....

» Nous n'obmettrons aucuns soings pour.... vous mettre à couvert des violences que vous avez souffertes jusques à présent par l'inhumanité d'un ennemy qui tasche d'esbranler la constance du zèle et de la fidélité que vous avez conservée à S. M., et dans laquelle nous nous asseurons que vous persévérerez [2]. »

L'étranger lui-même fut pénétré d'horreur des odieuses exécutions des Français. « Je puis assurer V. Ex., mandait le comte de Windisgratz au gouverneur général, le 29 février, que je suis si acharné contre ces incendiaires, que je ne sais à quelle peine je ne les condamnerois pas, car tout ce qu'ils font n'a pas été vu parmi les chrétiens jusqu'à cette heure. »

Malgré le froid excessif, les partis ennemis se présentèrent dans le pays de Termonde. En un même jour on les voit brûler Bornhem, Hingène et plusieurs autres lieux. « C'est une chose pitoyable, disait un écrivain hollandais contemporain, de rencontrer des milliers de personnes fuyant de toutes parts et mourant d'inanition sur toutes les routes. Les paysans emportent dans les villes fortes tout ce qu'ils peuvent. Beaucoup même démolissent leurs maisons pour en sauver les matériaux aux flammes. On n'entend partout que des plaintes ; on ne voit dans tous les yeux que des larmes. » L'un pleurait la mort de ses proches ou de ses amis; l'autre gémissait de la perte de tout ce

[1] Année 1684. Page 120.
[2] Archives du conseil d'État et de l'audience.

qu'il possédait. Ceux qui avaient tout abandonné, frémissaient ne sachant si leurs demeures existaient encore et si elles n'avaient pas été condamnées à la destruction.

Les bandes dévastatrices disparurent un instant des environs de Termonde pour parcourir la province en tout sens, se livrant aux plus hideux excès; mais elles se remontrèrent peu après, et brûlèrent encore environ vingt villages.

Les intendants lançaient, pendant ce temps, de nouvelles contraintes dans toutes les directions.

Celui de Lille somma les places de Gand, Bruges, Mons, Ath et Audenaerde, les avertissant qu'elles seraient, en cas de refus, traitées comme Luxembourg.

Gand avait été taxé à la somme de 1,600,000 écus; Mons à 700,000 : mais ces deux villes refusèrent de payer, et se disposèrent à une vigoureuse résistance.

Ath fut imposé à la somme de 100,000 écus.

M. de Breteuil expédiait au magistrat, le 23 janvier 1684, la lettre suivante dont les expressions affectueuses font un étrange contraste avec ses menaces :

« Messieurs,

» Le dommage qui a été causé depuis peu à Luxembourg par des bombes, me paroissant un exemple assez à craindre pour vous, j'ay cru ne pouvoir assez tost vous faire part des ordres du roy que j'ay reçus, par lesquels il m'est permis de vous apprendre qu'il peut encore dépendre de vous d'éviter un pareil traittement en envoyant icy incessamment des députés pour vous rachepter du feu que l'on avoit résolu de vous faire jetter. Et comme l'on ne manqueroit pas de le faire si vous manquiez de votre part à proffiter de mon avis, je vous le donne *avec tout le zèle qu'il m'est permis d'avoir pour votre bien* dans l'estat des choses. *Je vous supplie donc très-instamment* de me faire au plustost response sur ce sujet, et de me croire autant que je puis l'estre,

» Messieurs,

» Vostre très-humble et obéissant serviteur. »

Ath repoussa ces ruineuses exigences. On savait trop d'ailleurs que l'on ne respectait nullement la lettre des traités de rachat, et qu'on ne se faisait aucun scrupule d'imposer des contributions aux communes qui avaient déjà payé. Nous avons eu sous les yeux aux ar-

chives du royaume une foule de preuves d'une irrécusable authenticité de ces rapines.

» La France, disaient les états du Hainaut, dans une représentation du 16 février 1684, ne pouvant se rassasier des extorsions continuelles et excessives qu'elle fait depuis plus de cinq mois sur les sujets de S. M., et cherchant sans cesse des prétextes pour les jeter dans le désespoir et réduire ces provinces en cendres, après en avoir tiré la quintessence, a fait de nouveaux envoys à ceux qui s'étoient rachetés au quadruple de ce que valoient leurs effets [1]. »

Le pays de Waes, les communes du vieux bourg de Gand, du côté nord du canal, le pays de Termonde au delà de l'Escaut, se rachetèrent pour une somme de 400,000 florins.

On exigea du Franc de Bruges la même somme quoique les habitants, par accord fait avec le comte de Montbron, n'eussent été imposés qu'à 200,000 florins. Des députés de ce quartier se rendirent à Lille pour réclamer. On les retint comme otages, sans aucun égard pour leur caractère.

« Nous voyons avec un extresme déplaisir la manière infidèle et injuste dont agissent les officiers de France au regard de la traitte des contributions que vous avez fait avec eux, écrivait le marquis de Grana à ceux du Franc de Bruges, le 15 février 1684. Nous ne saurions compatir aux misères des peuples plus sensiblement que nous faisons : cela vous doibt persuader que nous n'obmettrons aucune diligence ny devoir pour vous procurer du soulagement. »

Il n'avait à leur offrir que la vaine promesse de « continuer à travailler à tout ce qui pourroit contribuer à leur défense et conservation. »

Au commencement de mars, les Français mirent le feu à Grammont, Enghien, Lessines, Soignies, Fresnes et autres endroits du Hainaut. On apercevait la lueur des incendies de la tour de Lille.

Le marquis de Grana disait à la députation des états du Hainaut le 13 mars, à l'occasion de la ruine du village de Fresnes :

» Cette violence estant une suite de tant d'autres qu'ils ont commises dans tous les pays du roy nostre syre, et des cruautés qu'ils ont exercé jusques à présent sur ses fidels sujets, ne doit plus causer d'étonnement, mais comme ce *procédé barbare, inouï ne bute en effet qu'à mettre les mesmes sujets au désespoir*, nous nous asseurons que vous

[1] Archives du conseil privé.

les animerés à tesmoigner autant plus leur zèle inébranlable au service de S. M. »

La politique de Louis XIV n'a jamais eu ces précautions méticuleuses qui respectent l'humanité. Il voulait nous décourager, nous dégoûter de la domination espagnole. Toutes les considérations du droit des gens ne pouvaient être un obstacle, s'il était bien demontré que leur violation devait être utile. Or quel zèle les Flamands, les Wallons pouvaient-ils avoir pour le service d'un roi qui ne savait ni les protéger, ni les défendre? Mais aussi quelle sympathie pouvait inspirer l'oppresseur?

Dix-huit communes du Luxembourg, entre autres Bertrange et Strauss, virent à la même époque porter dans leur sein le fer et le feu. Melac ravagea tout à deux ou trois lieues autour de la forteresse, ne laissant rien qui put servir à la subsistance des hommes et des chevaux.

Vers la fin de mars, les ennemis parurent dans les environs de Charleroi, Fleurus, Gosselies, Chatelineau devinrent la proie des flammes. [1] Les châteaux, les fermes, les maisons, rien ne fut épargné. Onze autres villages éprouvèrent le même sort.

Le 22 à la pointe du jour, le maréchal d'Humières, accompagné du général d'artillerie baron de Quincy, arriva avec une armée de 10 à 12,000 hommes devant Audenaerde, et commença sur-le-champ à faire dresser des batteries.

Le baron de Courrières, militaire distingué et courageux, commandait la place qu'il se disposa à défendre jusqu'à la dernière extrémité.

A peine les travaux d'attaque furent-ils achevés le lendemain, que, vers deux heures de l'après-midi, on ouvrit un feu terrible. Le canon était si près des murs, que les assiégés démontèrent plusieurs pièces. La canonnade cessa quelque temps; mais, lorsque l'artillerie se trouva dans une position moins exposée, elle tonna avec plus de furie qu'auparavant. Il semblait que l'on voulut tout détruire. La terre tremblait, dit un chroniqueur flamand, comme si elle allait se déchirer. Le ciel était sans cesse sillonné de boulets rouges. En peu d'heures la ville qui résistait avec le courage du désespoir, n'offrit plus qu'un monceau de ruines fumantes. Les flammes que les mal

[1] Lettre du marquis de Grana du 20 mars 1684.

heureux bourgeois se hâtaient d'éteindre au péril de leur vie, éclataient, malgré leurs efforts, de toutes parts.

Pendant cette furieuse attaque, on avait tiré 3,500 coups de canon, et jeté 3,000 carcasses, outre 2,500 bombes dont quelques-unes d'une grosseur extraordinaire. On a compté qu'on en avait quelquefois lancé 180 par heure, non compris les autres projectiles et artifices.

Le bombardement dura pendant cinquante-huit heures, et ne cessa que le 25 mars à dix heures du soir.

Des six cents maisons, hôtels et couvents qui formaient la ville, 77 étaient entièrement brûlés; 97 ruinés de fond en comble; 173 en grande partie démolis; 95 n'avaient plus de toitures, et les murs en étaient ou renversés ou lésardés.

On trouva plusieurs personnes ensevelies sous les décombres brûlants de leurs demeures.

Les boulets rouges ayant mis le feu au couvent de Maegdendael, les dragons furent obligés d'en enfoncer les portes pour sauver les religieuses.

Les Français se retirèrent le 26 sans avoir sommé la place, ou essayé de la prendre.

Elle est longue la liste de nos calamités, de nos humiliations d'alors! La France ne voulait pas seulement nous renfermer dans les plus étroites limites, nous faire crier merci; mais nous contraindre, à force de maux, d'accepter ses lois comme un bienfait, à deux genoux.

Les Hollandais, les seuls alliés qui nous avaient un peu soutenus, se divisaient entre eux plus que jamais. Et cependant ils agissaient déjà si mollement, avec tant de répugnance pour adopter des mesures de répression énergiques! Le prince d'Orange accusait les députés et la régence d'Amsterdam de trahison. Ceux d'Amsterdam reprochaient au prince de vouloir la guerre, et de violer les lois de la république. On craignait que ces discordes ne dégénérassent en guerre civile. Le comte d'Avaux prévint le roi son maître « que tant que les états généraux seroient dans la confusion, on ne songeroit guères à la nouvelle levée [1], » cet épouvantail de la France, parce qu'elle eût été le signal d'une lutte générale.

[1] Négociations, tome II, page 220.

L'habile ambassadenr mettait tous ses soins à exciter les provinces qui voulaient la paix, à la réclamer avec opiniâtreté, et à s'opposer à la déclaration de guerre sollicitée par Fuen Major. La Frise fit en ce sens une représentation très-forte, au commencement du mois de mars. Elle déclara « qne le peu de soin des Espagnols ponr la conservation des Pays-Bas où ils n'avoient pas le tiers des troupes qn'ils étoient obligés d'y entretenir, et le peu de moyens qu'ils avoient de les défendre, faisoient voir qu'ils ne cherchoient qu'à engager la république dans une gnerre qu'ils n'anroient pas déclarée s'ils avoient pris conseil de leurs alliés; qu'il seroit à propos d'annuler le projet de la levée pour faire voir qne les états ne vouloient pas s'exposer à un péril inévitable pour la conservation d'un pays auquel la conr de Madrid s'intéressoit si peu;

« Qne, dans la dangereuse situation où se tronvoient les choses, on devoit, ponr ne pas se laisser entraîner dans une conflagration aussi effroyable que ruineuse, commencer sans retard et avec la plus grande activité, des conférences pour obtenir sinon la paix, au moins une trêve de vingt ans, sur les bases les plus sûres pour l'état et ses alliés, ou bien travailler à nn accommodement par l'acceptation d'une des conditions proposées par le comte d'Avaux pour préserver les Provinces-Unies et l'Europe du fen de la guerre [1]. »

Ainsi an delà du Moerdyck, comme au delà du Rhin et aux bords de la Tamise, c'est la nécessité politique qu'on invoqne, nécessité insatiable à laquelle l'Espagne avait déjà fait tant de sacrifices. De la question d'équité on d'utilité, on ne disait mot. De l'avenir, on ne s'en inquiétait guère. Le présent absorbait tout. On argumentait même de notre détresse, de notre patience à supporter tous les affronts, tous les désastres, pour en conclure qu'avilis par la domiuation étrangère, abîmés dans nos misères intérieures, nons n'avions plus aucnn titre à la pitié des nations; on s'étonnait même de nous entendre parler de nos droits et de nous voir invoquer les traités qni formaient notre code politique. Chaque puissance s'enfermait dans le cercle étroit de ses intérêts personnels avec ses vues égoïstes et ses craintes pusillanimes.

Quoique plusieurs provinces et villes de la république persévérassent dans leurs fatales relations avec le comte d'Avaux; malgré le

[1] *Gazette de France*, année 1684, page 100.

vœu bien prononcé d'un grand nombre d'États germaniques pour la paix, le congrès de La Haye poursuivait son œuvre, mais avec une désolante lenteur, par peur de l'avenir. Dans un péril imminent, on s'arme parce qu'on ne peut plus faire autrement, mais non par devoir ou par sentiment. On avait d'abord arrêté qu'on proposerait à la France une trêve de sept ou huit ans; qu'aucun des deux monarques ne renoncerait à ses prétentions ; qu'ils resteraient entiers dans tous leurs droits, et qu'on profiterait de la trêve pour convenir des conditions d'une paix durable. Puis, pour satisfaire jusqu'à certain point la cour de Versailles , on traça sur une carte la ligne de démarcation entre les Pays-Bas et la France, en cédant à celle-ci plusieurs des villes et villages qu'elle revendiquait.

« Cette ligne, disaient les états généraux, dans une de leurs résolutions, laisse à S. M. le roi de France plus de terrain qu'il n'en avait prétendu dans l'origine, et même antant qu'on en a pu céder sans rendre la barrière entièrement inutile. »

On devait, pour négocier la trêve, demander nne suspension d'armes de deux on trois mois.

L'Angleterre qui persistait toujours dans son système d'indifférence intéressée, semblait ne pouvoir demeurer plus longtemps dans cette position expectante jusqu'à l'imprudence. La ruine des Pays-Bas devait ébranler la tour de Londres. Charles Stuart avait si souvent manifesté la bonne volonté de travailler à l'œuvre de la paix, qu'on le pria, mais sans grand espoir de succès, d'appuyer les offres des alliés ; mais ce prince, craignant de contrarier son puissant bailleur de fonds, ne voulait que d'une négociation snr la base redoutée de l'arbitrage, et refnsa formellement la mission, s'appuyant de spécieuses raisons de tempérament, de modération. Il allégua qu'après avoir donné l'ordre à son ministre d'appnyer les propositions de la France, il ne pouvait changer de sentiment; que d'ailleurs la trêve de vingt ans était le moyen le plus prompt et le plus sûr de rétablir le repos [1]. Son excuse ne trompa personne. « La déclaration du roi d'Angleterre, ne bute, écrivait le baron d'Antel le 27 mars, qu'a concourir à l'exécution des desseins insatiables de nos ennemis sans faire réflexion à ses propres intérêts. » Tout paraissait perdu. « De l'humeur que nous voyons l'Angleterre, disait La Neuve-

[1] Lettre du secrétaire Voeller au baron d'Autel, du 23 mars.

forge, quel accommodement peut-on attendre autre que celui que la France voudra commander, ne soit que notre désespoir intimide sa fortune, ou que Dieu qui est le plus sûr, ne se lasse de perfidies si barbares [1]. » Fière de l'appui de Londres, la cour de Versailles reçut avec un superbe dédain la nouvelle des combinaisons que les alliés avaient si péniblement élaborées. D'Avaux les traita d'extravagantes, et déclara hautement que la paix ne pouvait se faire qu'en acceptant les équivalents ou la trêve qui n'admettait aucune condition. Une cessation temporaire d'hostilités n'était qu'une proposition captieuse qui n'engageait à rien.

La ligne de séparation ne plut pas davantage aux Espagnols. « Il y auroit bien à s'expliquer, mandait La Neuveforge, avec des gens auxquels il ne se peut pas donner d'explications si claires qu'ils n'en trouvent d'autres [2]. »

Le congrès essaya de concilier des prétentions inconciliables, à une époque où Madrid n'avait pas perdu toute espérance de voir l'Europe épouser sa querelle, et où Louis XIV était bien convaincu que la guerre de l'Autriche avec les Osmanlis, lui permettrait d'accabler tout à fait la vieille ennemie de sa couronne.

Les diplomates de La Haye ne réussirent donc à contenter aucune des deux parties ; mais, sans se laisser décourager par la méprisante réponse du ministre français, ils s'attachèrent plus que jamais à leurs idées primitives, et crurent qu'elles seraient peut-être mieux accueillies, s'ils les appuyaient de quelque forte résolution.

On décida, le 9 mars, que si le roi de France n'acceptait pas les conditions qu'on lui avait offertes, et s'il attaquait les Pays-Bas, on lui ferait la guerre. L'Espagne devait armer trente vaisseaux et faire tous ses efforts pour mettre sur pied le plus de monde possible. La Suède ferait passer en Allemagne 12,000 sodats, et équiperait vingt à trente bâtiments. La république procéderait à la levée des 16,000 hommes, et mettrait également en mer trente vaisseaux. Toutes ces forces devaient être prêtes pour le 15 avril. Le Hanovre promettait d'avoir à cette époque 12,000 auxiliaires sous Luxembourg, et la cour de Madrid de lui donner un subside de 500,000 livres.

« Ce projet, disait le comte d'Avaux, étoit fort beau sur le papier,

[1] Lettre du 30 mars 1684.
[2] Lettre du 16 mars 1684.

mais fort imaginaire [1]. » Ses prévisions ne furent que trop justes.

Les embarras des uns, la détresse des autres, les intérêts particuliers de tous, empêcherent la réussite d'un armement qui n'aurait laissé à Louis XIV aucun moyen de prolonger les négociations.

Quelques jours après le prince d'Orange fit prendre aux états généraux une mesure beaucoup plus hardie. Malgré l'opposition d'Amsterdam et de deux ou trois autres villes, on décréta que l'on enverrait aux Pays-Bas 12 régiments d'infanterie, et 1500 chevaux pour la défense des places les plus exposées aux attaques [2].

La Hollande pendant ce temps redoublait d'efforts pour entraîner l'Angleterre dans un système d'intervention sérieuse, puissante, contre la France.

Ces dispositions devenaient inquiétantes. Le 17 mars l'envoyé extraordinaire de la Grande-Bretagne, Chudley, déclara officiellement qu'il avait reçu de son roi l'ordre d'appuyer la proposition d'une trêve; que S. M. croyait que c'était le plus court et le meilleur moyen de rétablir la paix dans l'Europe, dont la pénible situation exigeait un remède prompt, efficace ; que, pour parvenir à conclure une paix, il serait nécessaire d'avoir beaucoup de temps, et que S. M. espérait qu'après avoir donné connaissance de son sentiment à L. H. P., elles travailleraient de toutes leurs forces à conduire ce salutaire projet à une heureuse conclusion.

La France, qui prétendit depuis avec hypocrisie qu'elle prévoyait bien qu'un traité de trêve pourrait quelque jour servir de matière à ceux qui voudraient troubler la bonne intelligence [3], en pressait l'acceptation avec ardeur. L'Espagne et l'Autriche mirent tout en œuvre pour empêcher la Hollande de céder. L'impuissance de leurs tentatives se révéla d'une manière déplorable. Les exigences arbitraires de Louis XIV furent appuyées de tous ceux qui craignaient que la guerre ne leur devint funeste. La Prusse poussait à un accord plus que tous les antres. « Il faudroit, écrivait De Groot, le ministre de Hanovre à Berlin, envoyer en ces quartiers des apôtres qui convertissent une partie de nos voisins pour pouvoir compter sur notre secours. L'on nous menace d'nne cruelle guerre si nous remuons. On voit ici la paix telle qu'elle puisse être, même à l'exclusion de l'Espagne, le

[1] D'Avaux, tome II, page 237.
[2] *Idem*, tome II, page 246.
[3] Note du 6 mars 1688.

seul remède pour sauver l'empire, et on estime ceux qui disent le contraire pire que des hérétiques dignes de tous les maux. »

Le collége électoral offensé de la translation des négociations à La Haye, se plaignait de la conduite arbitraire de Léopold qui voulait régler les affaires de l'empire sans son concours et son consentement. Le 22 mars il déclara qu'il acceptait la trêve proposée par la France, et qu'il ne prendrait aucune part aux délibérations de La Haye. Il donna avis de cette résolution au roi d'Angleterre et aux États-Généraux. Chaque électeur défendit à son ministre d'engager aucune conférence avec les membres d'une assemblée, qui traitaient au nom du corps germanique, sans en avoir reçu de pleins pouvoirs [1].

Cette protestation ne révélait que de petites passions de circonstance, d'absurdes jalousies, car les alliés ne délibéraient pas au nom de l'empire, mais en leur nom particulier, comme États indépendants ; ils ne voulaient prescrire des lois ni à l'Allemagne, ni à aucun de ses membres, mais seulement appuyer par leur union une paix ou une trêve honorables. Qu'importait cela? le collége électoral craignait de se laisser enlever toute influence sur la politique par le congrès.

Versailles également l'observait de mauvais œil : elle n'y voyait que des ministres de puissances qui se refusaient avec fierté à reconnaître l'empire de la force, à s'humilier devant ses volontés, et à lui laisser jeter son épée dans la balance des négociations, argumentation persuasive et respectée. C'en fut assez pour qu'elle soulevât contre la réunion diplomatique de La Haye tous ses partisans déclarés ou secrets, et le collége électoral la servit merveilleusement, quoiqu'avec un médiocre succès dans le principe.

D'un autre côté L. H. P. avaient beau prendre les résolutions les plus vigoureuses, l'opposition des provinces de Groeningue et de la Frise en paralisaient tout l'effet. C'était par les suggestions du comte d'Avaux qu'elles ne cessèrent de demander la paix. La puissance du roi de France, disaient ceux de Groeningue, était montée à un si haut point que, quand les États-Généraux auraient augmenté leurs troupes de 16,000 hommes, et que les alliés y auraient joint les leurs, ils ne seraient pas en état de balancer les forces de S. M. T. C.; que si l'on portait l'Espagne à accepter les offres du roi, on éviterait la guerre, et on conserverait la barrière qui était d'une si grande impor-

[1] Histoire universelle par une société de gens de lettres anglais.

tance; que si l'on faisait au contraire la levée, et qu'on laissât concevoir à Madrid l'espérance d'un grand secours, on la fortifierait dans la résolution de ne rien faire pour la paix; la lutte deviendrait ainsi infaillible, et la barrière serait conquise avant même que la levée pût être opérée. Qu'il fallait donc presser l'Espagne d'admettre les conditions présentées, et que, si elle refusait, il fallait bien se garder, pour la secourir, de rompre avec la France [1].

Les représentations de la Frise étaient encore plus amères. Elle alléguait que, si la guerre s'allumait aux Pays-Bas, elle en ressentirait d'abord les fâcheuses conséquences; que par le traité de la ligue, les Espagnols devaient avoir sous les armes 40,000 hommes effectifs, avant de pouvoir réclamer des secours; qu'ils n'en avaient pas même la moitié; qu'ils manquaient de tout pour faire la guerre; qu'ils n'avaient pas d'argent pour payer leurs soldats, et à plus forte raison des auxiliaires [2].

La Frise exigeait donc que l'on rappelât les troupes de son contingent, envoyées sans son consentement aux Pays-Bas.

La province de Groeningue forma la même demande, et cependant nos places manquaient de beaucoup de choses nécessaires à leur défense [3].

Cette opposition, qui plaça L. H. P. dans une position difficile, devenait contagieuse; elle s'étendit bientôt à la Gueldre et à la province de Drenthe. Rotterdam, Delft et plusieurs autres villes protestèrent de leur côté, désespérant de tout, car la guerre gronde, les Pays-Bas sont sans ressources, sans forces, sans avenir, sans alliés, et la France menace avec une indicible audace. Tous ces riches républicains dont les pavillons marchands couvraient les mers, et dont les magasins regorgeaient des riches produits de l'Inde et de la Chine, frémissaient à la perspective d'hostilités entraînant après elles l'interruption du commerce, l'avortement des plus brillantes spéculations, et l'enlèvement de leurs bâtiments chargés des épiceries recherchées et des admirables étoffes de l'Orient, ou du thé et des porcelaines du Céleste Empire.

Cependant l'intrigue, cette puissance subalterne que Figaro prétend être la cousine-germaine de la politique, jouait un grand rôle

[1] D'Avaux, tome II, page 291.
[2] *Gazette de Paris*, année 1684, pages 176 et 202.
[3] *Idem*, pages 214 et 215.

dans toute cette coalition d'intérêts de clocher. Le comte d'Avaux en était l'âme. Il s'était adressé à ce qu'il y a de moins bon, de moins élevé dans les cœurs, l'égoïsme. Il ne fallait pas, au surplus, un grand effort de génie pour comprendre qu'en travaillant avec un peu d'adresse les terreurs du commerce, on empêcherait la Hollande de prendre une courageuse initiative.

Les obstacles ne rebutèrent ni les États-Généraux, ni le congrès. Charles Stuart n'avait pas voulu être leur intermédiaire à Versailles, ils se résolurent à communiquer directement leur projet à Louis XIV. Stahremberg reçut l'ordre de lui représenter que L. H. P. voyaient avec une grande douleur les différends qui avaient provoqué des hostilités si graves que, selon toutes les apparences, l'Europe entière pourrait s'y trouver mêlée, si on n'y mettait un terme ; que L. H. P. et leurs alliés ayant compris que S. M. était disposée à faire cesser tous les troubles par un accommodement général, en attendant que l'on put traiter des conditions de la paix, ils avaient, l'Espagne exceptée, déclaré aussitôt être disposés à souscrire à une trêve, pour un terme de sept ou huit ans, sans fixer ce terme d'une manière rigoureuse, laquelle trêve serait générale et devait être religieusement observée de part et d'autre, sans que le repos fût troublé d'aucune manière, sous quelque prétexte que ce pût être, soit de réunions, soit de prises de possession d'autorité privée, soit de prétentions de contributions ;

Que L. H. P. et leurs alliés ayant considéré, en outre, qu'il ne serait pas possible d'obtenir la tranquillité désirée, ou de la conserver au moyen de la trêve, par rapport aux contestations entre les parties intéressées, et que la possession que prétendrait chacune d'elles, ferait naître de nouveaux embarras, ils avaient examiné avec soin ce que l'on pourrait retrancher de la barrière que S. M. T. C. avait bien voulu leur accorder en 1678, sans la détruire complétement, et sans la rendre inutile à l'État ; qu'ils crurent ne pouvoir suivre une meilleure méthode que celle d'après laquelle S. M. T. C. avait trouvé bon de régler la barrière depuis la mer jusqu'à la Meuse, et de là jusqu'à la Moselle ; qu'ainsi, pour éviter toutes les contestations sur les appendances ou les dépendances, et toutes autres de même nature, L. H. P. poussèrent les concessions si loin, en traçant cette ligne, qu'elles laissaient très-volontiers à S. M. ce qu'elle avait déclaré et déclarait encore vouloir garder, entre autres Beaumont, Chimay,

les villages qui faisaient partie de la châtellenie d'Ath et autrefois de la châtellenie de Tournai; Virton, Chini et les villes de Courtrai et de Dixmude, outre plusieurs autres places, qui, par rapport à la ligne, étant situées du côté de la France, resteraient à S. M. pendant la trêve; qu'elles n'avaient pas voulu tirer cette ligne pour la suivre avec exactitude, mais seulement pour servir d'aperçu de ce que l'on pourrait, en quelque sorte, soustraire à la barrière, déclarant que si elles avaient le bonheur qu'il plût à S. M. T. C. d'agréer ce projet, on ferait tous les devoirs imaginables pour amener le roi catholique à une acceptation, avec l'espoir et dans la conviction que ces devoirs ne seraient pas sans fruit;

Qu'il était nécessaire que l'on eut quelque temps pour faire avec succès des démarches auprès de S. M. C., et qu'on priait S. M. T. C. de bien vouloir accorder un délai de deux à trois mois avec une cessation d'armes.

Les alliés croyaient bien que d'ici là quelque grand mouvement politique viendrait peut-être simplifier la question. La situation était trop critique pour que la crise pût encore longtemps durer sans amener un grand éclat.

Tandis que Stahremberg remettait ce mémoire à Versailles, on redoublait d'instances à Madrid pour engager le roi à accepter la trêve, et à Londres pour que Charles Stuart interposât sa haute médiation, quoique ses refus successifs n'eussent que trop prouvé qu'il voulait rester étranger à la crise continentale.

Lorsque l'on communiqua officiellement les propositions des alliés au comte d'Avaux, il les rejeta en déclarant qu'elles étaient déraisonnables, et tendaient à ôter à S. M. T. C., aux environs de Luxembourg, des lieux d'autant plus importants qu'ils empêchaient la garnison de cette place d'incommoder les sujets français; que, dans le système des États-Généraux, Luxembourg ferait partie de la barrière, quoiqu'elle n'y eût jamais été comprise;

Que la paix pouvait encore se faire ou par l'acceptation d'un des équivalents, ou par l'acceptation d'une trêve de vingt années; que cette trêve n'admetait aucune condition; que toutes choses devaient demeurer de part et d'autre dans l'état où elles étaient, et qu'il ne fallait attendre d'autre explication ni d'autre concession de S. M. T. C;

Que le roi ne pourrait accueillir la proposition d'une suspension

d'hostilités pendant trois mois, parce qu'il faudrait autant de temps pour en convenir que pour accepter la trêve de 20 années ; surtout parce qu'on avait fait et qu'on faisait encore tous les jours, au nom des États-Généraux, des démarches opposées à la paix, et qui dépassaient de beaucoup ce que les traités permettaient ;

Que si l'on voulait accepter ou faire accepter une des alternatives ou la trêve, il était prêt à signer le traité ; que par ce moyen l'accommodement général serait bientôt conclu ; mais qu'il doutait fort que le roi son maître voyant tout ce qui se pratiquait en Hollande et ailleurs, pour susciter des ennemis à la France et allumer la guerre, lui laissât longtemps le même pouvoir ;

Qu'ainsi il priait L. H. P. de considérer si, pour un certain nombre de villages plus ou moins grand, ou plutôt pour la seule opiniâtreté de l'Espagne, on devait souffrir que cette couronne engageât toute l'Europe dans une funeste conflagration.

Les nécessités d'une situation inouïe eussent justifié toutes les concessions, tous les actes de faiblesse, mais n'y a-t-il rien qui déshonore dans l'opprobre joint au malheur ?

Fuen Major répondit aux observations de l'ambassadeur de Louis XIV que S. M. C. ne donnerait jamais les mains qu'à un accommodement général ; que si la ville de Luxembourg n'avait jamais fait partie de la barrière, tout le reste pourrait être pris par les Français sans y porter, selon leur dire, la moindre atteinte ; qu'il ne croyait pas que l'inquiétude que témoignaient L. H. P du misérable état auquel les Français avaient réduit les Pays-Bas, provînt seulement de la ruine de leur barrière, mais de leurs engagements avec l'Espagne qui les obligeaient à la défendre, assister et conserver dans la possession de ses États, villes, places et pays ; que Madrid, en déclarant la guerre au roi de France, n'avait voulu qu'intéresser toutes les forces de la monarchie à la défense du Pays-Bas espagnol envahi ; que si le droit de la France sur ce qu'elle avait usurpé dans le Luxembourg, ne consistait qu'en ce que tous ces lieux empêchaient la garnison de la forteresse d'incommoder ses sujets, elle aurait le même droit sur tout ce qui est ou pourrait être limitrophe à ses conquêtes, à moins de réduire ses voisins dans un état à ne point songer à se défendre ; que L. H. P. et le monde entier pouvaient juger par tout ce qu'elle avait violemment usurpé, et tout ce qu'elle avait injustement prétendu, s'il ne s'agissait que d'un nombre plus ou moins grand de villages.

« S. M. est encore prête à faire un accommodement pourvu qu'il soit juste, sûr et général ; mais l'Espagne ne se laissera jamais imposer la loi quand bien même les choses arriveroient aux plus grandes extrémités, et tous ceux qui veulent persuader à V. S. que la fermeté de S. M. ne seroit pas aussi grande, si elle ne se voyoit soutenue de V. S. et des autres alliés, ne le font que pour plonger l'État dans un précipice d'où il ne saurait plus se tirer.

» Et puisqu'on ne doit attendre d'autre explication de la France que sa volonté de retenir ce qu'elle a usurpé dans un tems qu'elle appelloit tems de paix, et ce qu'elle a pris depuis la guerre qu'elle a injustement et volontairement commencée, on ne devra imputer qu'à son ambition, à son orgueil et à ses injustices tous les malheurs qui en résulteront. »

Mais que pouvaient encore à la question et ces déclarations, et les imprescriptibles droits de souveraineté, et les funestes conséquences qui devaient naître tôt ou tard de notre ruine ? Toutes ces considérations disparaissaient devant la crainte d'une convulsion politique qui paraissait devoir être mortelle pour tous les ennemis de la grandeur de la maison des Bourbons.

LIVRE X.

Mémoire du comte d'Avaux. — Note en réponse de Fuen Major. — Les alliés trompent l'Espagne par de fausses promesses de secours. — Disputes en Hollande. — Incertitudes de l'Allemagne. — Le collége des princes décide qu'il faut secourir Luxembourg. — Siége de Luxembourg. — Division en Hollande. — Proposition de trêve des États-Généraux à la France. — Réponse de d'Avaux. — Mémoire de Fuen Major. — Réponse des États-Généraux à d'Avaux. — Opposition de Groeningue, de la Frise et d'Amsterdam à la guerre. — Les États-Généraux décident qu'ils ne donneront plus de secours aux Espagnols. — Nouveau mémoire de d'Avaux accordant un délai de 12 jours. — Déclaration des villes de Hollande. — Mémoire de Fuen Major déclarant que l'Espagne ne consentira jamais à céder Luxembourg. — Les États-Généraux se prononcent pour la paix, et demandent un délai pour traiter.

Aucune négociation n'ayant pu forcer l'orgueil espagnol à s'humilier, la France prit la résolution de trancher les difficultés par le glaive, et d'arracher violemment la reconnaissance de ses prétendus droits. Le comte d'Avaux soumit, le 29 avril, à l'attention des États-Généraux une note dans laquelle il s'attacha à prouver que, depuis que l'Espagne avait déclaré la guerre, et que le roi n'avait pu se dispenser d'employer ses armes dans les Pays-Bas, pour obliger cette couronne à préférer le rétablissement de la paix à la continuation de la lutte, il apportait toutes les facilités désirables à un prompt accord ; que les intrigues et les sollicitations des ministres espagnols avaient encore eu assez de pouvoir non-seulement pour empêcher L. S. de délibérer sur les dernières offres de S. M., mais aussi pour leur faire prendre la résolution de fortifier de tout ce qui leur restait de troupes, le refus de la cour de Madrid, en sorte qu'il était au pouvoir de ceux qui commandaient ces troupes, d'engager les Provinces-Unies, par quelque acte d'hostilité, dans une guerre avec S. M ;

Que cette considération avait déterminé le roi à partir incessamment pour se mettre à la tête de ses armées, et se frayer un chemin à la paix par la force, toutes les voies de la douceur ayant été inutilement employées ;

Que, dans cette vue, elle avait résolu de faire assiéger Luxembourg,

tant parce que cette ville était entièrement détachée de tout ce qui devait faire la barrière, et ne pouvait donner aucun sujet de crainte à ceux qui y prenaient intérêt, que parce que le dessein formé par S. M. de s'en emparer, tendait plutôt à faciliter la paix et à mettre ses sujets en sûreté, qu'à incommoder ceux du roi catholique, cette place ne leur étant d'aucune utilité ; que S. M. possédant déjà tout le pays aux environs, les Espagnols ne s'attachaient à la vouloir retenir que par l'espérance qu'elle leur fournirait toujours des occasions de renouveler les hostilités, et des moyens de causer plus de dommages à la France qu'aucune autre sous la domination du roi catholique ;

Que néanmoins, comme S. M. ne faisait la guerre qu'avec l'intention de conclure la paix à des conditions raisonnables, elle avait donné ordre de déclarer que si, avant le 20 mai, le gouverneur des Pays-Bas, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation des États-Généraux, voulait remettre au pouvoir de S. M. la ville de Luxembourg avec les quatorze ou quinze villages de sa dépendance, non-seulement S. M. consentirait que les villes de Dixmude et Courtrai, après qu'elle aurait fait aplanir les murailles et les fortifications, fussent rendues avec leurs dépendances au roi catholique, mais qu'elle se désisterait de la demande qu'elle avait faite de 40 villages détachés par le traité de Nimègue du gouvernement de Tournai; qu'elle ne tiendrait, de tous les lieux occupés depuis le 20 août 1683, que Beaumont avec trois ou quatre villages; Chimay avec douze ou quinze qui en dépendaient encore, et Bouvignes qui n'en avait aucun; que le roi s'engagerait également à renoncer à ses prétentions sur Alost, le vieux bourg de Gand, etc.;

Qu'ainsi on pouvait encore rétablir la paix et effacer tous sujets de division à l'avenir, laissant d'ailleurs la France et l'Espagne au même état de possession où elles étaient lors de la levée du blocus de Luxembourg, sans que l'on pût agiter aucune prétention de part ni d'autre, pour quelque prétexte que ce fût ;

Que le roi avait sujet de croire que L. H. P. n'ayant en vue que le rétablissement de la paix avec la conservation de la barrière, elles obligeraient les Espagnols à se garantir des suites d'une guerre qui ne pouvait être avantageuse que par une prompte acceptation des offres de S. M.; ou si le roi catholique n'avait pas égard à leurs remontrances, elle s'attendait à ce qu'elles prissent des dispositions pour

que leurs troupes n'en vinssent à aucun acte d'hostilité contre les siennes ;

Que, comme la sincérité de ses intentions l'avait portée jusqu'alors à ouvrir aux États-Généraux les voies qui pouvaient procurer le rétablissement de la paix, S. M. voulait bien, s'ils continuaient à les négliger et à garder assez peu de mesure avec elle pour laisser agir leurs troupes au gré des Espagnols, déclarer qu'au premier acte d'hostilité qu'elles commettraient contre les siennes, hors des places fortes appartenant au roi catholique, elle se trouverait obligée, quoique avec déplaisir, de donner aussitôt des ordres pour faire saisir tous les vaisseaux, marchandises ou effets appartenant aux sujets des États-Généraux, et de considérer et traiter désormais L. H. P. comme ceux qui, fomentant et soutenant de toutes leurs forces l'opiniâtreté des Espagnols, ne faisaient pas moins la guerre à S. M. que ses plus grands ennemis.

Le comte d'Avaux demanda une résolution précise dans les quinze jours, après lesquels S. M. ne prétendait plus être tenue à aucune de ses propositions.

Cet ultimatum, expression des sentiments personnels du roi, révoquait les conditions du 17 février pour en prescrire de plus dures. Louis XIV était convaincu que nul n'oserait lui reprocher d'abandonner le système qu'il semblait avoir adopté. Voilà pourquoi il se permettait tout, usant et abusant de sa supériorité et des avantages de sa position. Il ne parlait plus de transactions que pour la forme. Ses menaces jetèrent la terreur parmi ceux qui avaient constamment voulu qu'on s'opposât à ses insupportables violences, ou du moins qu'on se mît en état de défense contre une puissance injuste. Les autres, qui ne prenaient conseil que du comte d'Avaux, renouvelèrent avec force ces prédictions sinistres qui dupent les niais, et fanatisent les esprits simples : elles faisaient trembler le haut commerce, et remuaient le pays jusqu'au fond de ses entrailles.

Le prince d'Orange et ses amis étaient déconcertés et consternés.

Fuen Major répondit, le 3 mai, au mémoire de l'ambassadeur français que les ordres de son roi au marquis de Grana enjoignaient de n'écouter aucune des iniques, artificieuses et impraticables propositions de la France; de n'entrer en négociation avec elle que sur le pied de tout temps usité entre des rois et princes égaux, chrétiens et souverains, et de ne conclure aucun arrangement qui ne fût équitable, sûr et général ;

Que, sur ce principe, S. M. C. était résolue de hasarder le reste des Pays-Bas plutôt que de souffrir qu'on lui prescrivît la loi par des violences et des supercheries ; que les nouvelles propositions étaient plus orgueilleuses, plus sujettes à caution, plus déraisonnables que toutes celles qui avaient été faites jusqu'alors, et qu'au fond elles restaient toujours les mêmes, puisqu'elles n'avaient eu et n'avaient encore d'autre but que d'amuser L. H. P., de les exposer au danger de manquer à la foi des traités, de les faire passer par tout le monde pour des États peu éclairés, et de leur ôter entièrement leur liberté ; que le délai qu'on leur donnait pour ne pas agir, tandis que la France assiégerait une place comme Luxembourg, n'était qu'un nouveau piége offrant une apparence imaginaire de ce repos dont on privait l'Espagne depuis si longtemps ; que l'artifice et le venin du mémoire de l'ambassadeur français étant si évidents, il espérait, avec l'assistance du bon Dieu, qu'on parviendrait par la force commune à prévenir ou réparer la perte de Luxembourg ; que la résolution du roi d'Espagne serait inébranlable, quoi qu'il pût arriver, puisqu'elle avait été prise selon sa conscience et son honneur.

Fuen Major appréciait mal la situation politique, la gravité des circonstances. Son mémoire produisit une fâcheuse impression. Tout le monde vivement préoccupé du péril des Pays-Bas et de la république, blâma l'imprudente fierté des Espagnols. Un cri universel de tous les intérêts compromis s'éleva contre leur entêtement que l'on qualifiait de démence ; on leur reprocha de bouleverser les anciennes alliances, de rendre un rapprochement impossible, tandis qu'ils n'avaient aucun moyen de défense, et d'aimer mieux qu'on leur enlevât tout que de céder volontairement quelques parties de territoire.

A quoi, répondaient les Espagnols, ont servi jusqu'ici les ménagements, les précautions ? A chaque pas de retraite que nous avons fait, la France a marché en avant; à chaque concession son audace a grandi. Après que nous aurons encore une fois cédé, si le roi très-chrétien forme de nouvelles demandes, à quoi auront servi nos complaisances? Quelle force aura encore la barrière, quand elle sera cernée de toutes parts; quand les Français se seront posés en maîtres à Luxembourg; qu'ils auront enlevé aux Pays-Bas toutes leurs communications avec l'empire, et brisé leurs antiques rapports avec cette redoutable confédération ? Mais la peur du danger accablait les caractères les plus fortement trempés. Le vulgaire, qui ne juge les choses que sur

les apparences, continua à accuser sans réflexion le cabinet de Madrid de délire, lorsque, nous l'avons déjà dit et nous devons le répéter, il fut, jusqu'au dernier jour, odieusement trompé. D'Avaux ne nous apprend-il pas que les ministres des alliés assuraient que leurs maîtres étaient en état de résister aux forces de la France; que l'électeur de Bavière avait 15,000 hommes sous les armes; que l'empereur y joindrait un corps de 5,000 soldats; que le prince de Waldeck en aurait 19,000 auxquels il fallait ajouter les troupes du cercle de Souabe, celles de la Hesse, etc.; que toutes ces forces seraient prêtes le 12 mai? Ils ajoutaient que si on livrait Luxembourg à la France, on exposerait les Pays-Bas à une perte certaine, et la république aux plus grands malheurs, puisque les armes de Louis XIV pourraient, sans trouver d'obstacle, pénétrer jusqu'à Nimègue. Ils menacèrent même les États-Généraux, s'ils se séparaient de l'Union, de ne plus jamais contracter d'alliance avec eux. Les ministres de Suède et de Hanovre se prononçaient surtout avec véhémence, et déclaraient qu'il fallait tout hasarder pour conserver la forteresse menacée.

Le prince d'Orange encouragea le marquis de Grana à la fermeté. Il disait ouvertement qu'il aimerait mieux périr sous Luxembourg, que de consentir qu'on l'abandonnât.

Pourquoi donc l'Espagne aurait-elle désespéré de sa cause? pourquoi se serait-elle hâtée d'accepter les plus douloureuses conditions? La prise de Luxembourg ne devait pas aggraver son état de détresse. Tout lui faisait un devoir d'attendre.

Un rescrit impérial exhorta la diète à délibérer sur les moyens de réunir les forces nécessaires pour secourir Luxembourg, à cause des conséquences funestes de sa perte pour l'empire [1]. Le collége des électeurs montra une vive surprise de la résolution de Léopold; elle dérangeait tous les plans.

La cour de Vienne voulait que La Neuveforge profitât de cette circonstance pour faire décréter la garantie. Il n'osa hasarder cette démarche, et on lui en fit un reproche.. « Cette négociation, écrivait-il au baron de Straetman, le 12 avril, se doit ménager avec telle circonspection qu'il est plus facile sans comparaison de gâter la suite de cette demande sans ressource, et de fermer la porte à la garantie pour toujours, au lieu de l'ouvrir pour en recevoir le bénéfice et les avantages.

[1] Lettre de La Neuveforge du 25 mai 1684. Gazette de Paris, page 328.

» Je m'expose non-seulement à un refus, mais encore plutôt à une déclaration raisonnée toute contraire à notre demande, et à voir renverser de gaieté de cœur avec quatre lignes sans ressource et redressement, tout ce que l'on a bâti dans cette matière depuis trente ans.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que je connois mes gens, et surtout dans ce temps où l'on sait ceux qui sont en crainte que la France leur ayant mis la main sur le gosier, ne la serre pour les étouffer s'ils osent parler. »

Les préparatifs de Louis XIV alarmaient tout l'empire. « Le siége de Luxembourg, mandait notre député, le 8 mai, cause de l'altération et du bruit par deçà, mais l'on a expérimenté que l'on y est plutôt apaisé qu'ému. Je n'en attends rien qui nous puisse consoler, du moins pas dans le temps que nous avons besoin. »

Il y avait même des princes et États dont l'aveuglément ou la terreur fermaient les yeux à tel point sur le péril du moment, qu'ils feignirent de n'attacher aucune importance à la nouvelle entreprise de la France. « Nous avons ici des gens assez malavisés, et entre autres les députés des électeurs de Mayence et Palatin qui disent que les armes de la France sont bien entrées dans l'empire sans Luxembourg, et que sa perte ne leur en frayera pas le chemin ; que l'empire n'en sera pas plus inquiété qu'auparavant, puisque les Pays-Bas étant hors de résistance, la France laissera l'empire en repos pour se jeter sur l'Espagne de toutes ses forces et transporter la guerre par delà la mer [1]. »

Le collége des princes ne partagea pas cette imprudente et trompeuse sécurité. Après de vifs débats dans lesquels on accusa les Espagnols d'être la cause des alarmes de l'Allemagne, on décida que l'on devait armer pour la garantie du cercle de Bourgogne et le secours de Luxembourg[2].

Tandis qu'on délibérait à La Haye et à Ratisbonne, la France tout en employant les moyens pacifiques de la diplomatie, se disposait à se servir de sa puissance.

« Il importe tout ce que peut, disait M. de Sepeville au comte de Crécy, de se rendre maître de Luxembourg, afin de n'avoir rien d'ambarrassant au dos si nous avancions sur le Rhin.... Il est bien néces-

[1] Lettre de La Neuveforge du 18 mai 1684.

[2] Gazette de Paris, page 328. Lettre de La Neuveforge du 25 mai.

saire d'en chasser les Espagnols qui nous incommoderont toujours d'une manière qui nous tiendra dans des alarmes continuelles, et nous brouillera beaucoup de bons desseins [1]. »

En effet, tandis que les bataillons de Louis XIV bloquaient cette forteresse, qu'ils ravageaient tout aux environs, des détachements de la garnison allaient faire, à tout moment, des exécutions sur le territoire français. Nous voyons dans la correspondance du baron d'Autel, qu'au mois de mars un de nos partis alla brûler quelques villages auprès de Thionville, et que le mois suivant une autre troupe livra aux flammes les forges et les fourneaux de Sleauge, à une heure de cette ville, où l'on fondait avec activité de nombreuses bombes et carcasses.

Le maréchal de Créqui investit Luxembourg le 28 avril, sans qu'on s'y attendît, tant le secret de ses mouvements avait été bien gardé.

Son armée se composait de 32 bataillons d'infanterie et 2 de fusiliers; 23 escadrons de cavalerie et 2 de dragons; 4 compagnies de canonniers et une de mineurs et bombardiers. Vauban dirigeait les travaux. La garnison de la place consistait dans le régiment de Castille et quatre d'Espagnols ou Wallons; 5 ou 600 cavaliers, dragons et Croates; elle présentait une force totale de 3,600 hommes environ. Les bourgeois qui prirent les armes par dévouement, étaient divisés en sept compagnies de 50 hommes chacune: ils occupèrent le poste de l'hôtel de ville, faisant jour et nuit des patrouilles, et portant partout des secours pour étouffer l'incendie.

Les remparts se trouvaient garnis de 134 à 140 bouches à feu; mais on n'avait que peu de munitions de guerre. Les vivres étaient rares, les citernes presque toutes épuisées par la sécheresse; mais on avait du vin en abondance: on en distribua chaque jour un pot aux soldats pour les encourager.

Le manque de bombardiers, de canonniers et de mineurs obligea les uns à en faire les fonctions, les autres à se prêter avec un zèle, une audace surprenans à tous les services qu'exige la défense d'une place assiégée.

[1] Mémoire de quelques discours qui se passèrent dans l'entretien entre les sieurs de Sepeville et de Verjus. Archives.

[2] Les savans auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ont dit par erreur que le siége était commandé par le maréchal de Luxembourg. Chronique des rois de France, tome V, page 292.

Le prince de Chimay veillait à tout, visitant les travaux, animant tout le monde par son exemple. Peu de gouverneurs de places fortes montrèrent une aussi parfaite intelligence de l'art militaire, et une valeur plus calme au milieu des périls.

Le 1er mai il fit, en plein midi, une sortie avec plusieurs escadrons de cavalerie, soutenus de quelques bourgeois. Il culbuta les gardes avancées et combla les fossés qui les couvraient. Un corps de cavalerie vient à sa rencontre, et se voit arrêté par un ravin, attaqué brusquement en flanc et mis dans un désordre complet. Il n'en serait pas échappé un seul homme mais une brigade tout entière se déploya, et repoussa les assiégés jusqu'à la contrescarpe où le feu de la place protégea la retraite.

La tranchée fut ouverte le 8, à neuf heures du soir, à demi-portée de mousquet de la contrescarpe, vers la porte Neuve, du côté du couchant, qui n'était pas couverte par l'Alsette, le seul endroit par lequel on pût attaquer la place.

Le 9, les assiégés brûlèrent une partie du faubourg de Pfaffenthal, et firent une sortie avec quelques troupes qui se laissèrent repousser jusque dans la contrescarpe d'où quatre cents fusiliers couchés à plat ventre, lâchèrent une décharge presqu'à bout portant sur les ennemis qui se retirèrent en confusion, laissant sur le carreau une soixantaine de fantassins et cavaliers.

Le 10, à huit heures du matin, deux batteries de sept pièces de canon placées l'une sur une hauteur près de la chapelle de Notre-Dame de la *Consolation*, l'autre sur la hauteur de Pfaffenthal, ouvrirent le feu. Une troisième batterie de 9 mortiers commença à midi à tirer sur un cavalier du bastion de droite; une quatrième de cinq pièces lança des boulets de la hauteur de Bonnevoie.

Dans la soirée les assiégés incendièrent le reste du faubourg de Pfaffenthal.

Le 11, le cavalier fut complétement renversé.

Le 12, trente-huit pièces d'artillerie et 15 mortiers faisaient un feu continuel sur la forteresse.

Dans la nuit du 13 au 14, quatre troupes de grenadiers de dix hommes chacune, furent chargées d'attaquer le premier chemin couvert de quatre côtés, et de s'emparer de la redoute *Sainte-Marie*, située près de là. Après un combat opiniâtre, les assaillants se virent forcés de se retirer avec perte de dix-neuf hommes tués dont un officier. Tous les autres étaient blessés.

Le lendemain on essaya une deuxième attaque qui ne fut pas plus heureuse.

Le 15, les assiégeants s'emparèrent sur le revers de Pfaffenthal de deux redoutes ruinées par les boulets. Une troisième tomba au pouvoir de l'ennemi un peu plus tard.

Le 16, au matin, les assiégés abandonnèrent le chemin couvert.

La place faisait une résistance admirable. Elle répondait au feu des Français par une canonnade vigoureuse et soutenue. On lançait sans interruption des grenades, des pierres, des matières combustibles. On dérangeait les opérations du siége en faisant sauter des fourneaux. On inquiétait continuellement les travailleurs par un feu de mousqueterie bien dirigé qui tua beaucoup de monde.

Le prince de Chimay, quoique blessé à la jambe, était déterminé à se défendre jusqu'au bout. Il obligea tout le monde, même les femmes et les enfants, à travailler à des retirades qui devaient servir à reculer la prise de la ville.

Le 24, la demi-lune était foudroyée par des mortiers à bombes. L'un de ces projectiles incendiaires mit le feu à un magasin de grenades qui sauta avec un fracas horrible. Un certain nombre d'hommes périrent dans ce sinistre. On vit voler en l'air des chapeaux et des lambeaux d'habillements.

Le 26, la brèche de la demi-lune se trouvait praticable. Le feu redoubla. On lançait sans discontinuation des boulets dans les bastions. A cette époque la situation de la place devenait déplorable. La garnison perdit toute espérance. Une lettre de Trèves, du 26 mai, l'annonça au gouverneur général.

« M. Vauban se vante hautement de réduire Luxembourg aux abois avant le premier. On a fait jouer deux fourneaux qui ont renversé les vieilles murailles.... à la porte de Trèves. On ne se peut rien imaginer de plus terrible que le feu qui se fait de part et d'autre du côté de l'attaque. Le canon des assiégeants, dont ils ont 50 pièces en batterie, la moindre de trente-trois livres, a entièrement fracassé les nouveaux ouvrages de la porte du château, et on continue à battre tous les ouvrages depuis là jusqu'aux Capucins. On a démonté presque toutes les batteries de la ville. Le couvent des capucins est tout renversé, aussi bien que les clochers, mais on épargne fort les maisons, tout le feu se jetant aux ouvrages. On compte depuis deux jours autant de coups qu'il y a de moments, et je vous réponds que les fenêtres d'ici en tremblent sans cesse. »

Le 28, on fit jouer une mine sous l'ouvrage à corne qui défendait la porte de Bertamont. L'effet en fut désastreux. Les Français s'élancèrent à la brèche. Elle était fort élevée. Pour y parvenir ils furent obligés de monter les uns sur les épaules des autres. Lorsqu'ils l'atteignirent, les Espagnols les reçurent à coups de piques et de hallebardes. On roula sur eux des sacs remplis de cailloux. De petites bombes portèrent la mort dans leurs rangs. Les cris horribles des mourants se mêlaient aux clameurs des combattants.

Malgré la résistance désespérée des assiégés, les Français ne perdirent pas courage. Tout à coup deux fourneaux sautent sous leurs pieds, et les obligent de reculer. Ils reparaissent peu après avec une nouvelle ardeur.

Une pluie de grenades tombe sur eux. Ils cèdent une seconde fois, mais bientôt ils recommencent l'attaque. Les défenseurs de la demi-lune, ne pouvant soutenir ces assauts multipliés, se retirèrent en mettant le feu à un petit magasin de poudre, de bombes et de grenades qui éclata avec un bruit épouvantable. Quatre compagnies défendaient les contre-gardes ; quelques troupes étaient postées dans les ouvrages qui en dépendaient. Toutes ces fortifications sont assaillies avec impétuosité, défendues avec acharnement. La lutte durait depuis plus d'une demi-heure, lorsque les assiégés épuisés de fatigue, se virent forcés de se retirer. Quelques soldats retranchés derrière un parapet ruiné, continuaient de combattre ; ils ne voulurent point demander quartier, et furent taillés en pièces.

La perte des Français avait été considérable. Ils avouèrent seulement la mort de 25 officiers et 70 soldats.

Le 30, les assiégeants s'emparèrent du château de Munster.

Le 1er juin, la garnison n'ayant plus aucun espoir de secours, les ennemis occupant toutes les défenses extérieures, ceux du corps de la place étant ruinés, une plus longue résistance devenait impossible. Les principaux officiers et habitants prièrent le prince de Chimay de prévenir les malheurs d'un assaut. Il fit battre la chamade et demanda une suspension d'armes de quelques jours pour informer le marquis de Grana que la ville ne pouvait plus tenir. Le maréchal de Créqui refusa, et la canonnade recommença de part et d'autre avec furie.

Le 2, les bourgeois arborèrent sur les remparts un drapeau blanc pour annoncer qu'ils étaient disposés à se rendre : mais la garnison fit un feu nourri de mousqueterie pendant toute la nuit.

Le 3, au matin, la fusillade de la forteresse s'affaiblit. « Le gouverneur avait fait tout ce qu'on pouvait attendre, dit Simonde de Sismondi, d'un homme de cœur et de talent. » Il se résigna avec douleur à capituler après vingt-six jours de tranchée ouverte, et non trente-six, comme l'ont écrit les savants auteurs de *L'Art de vérifier les dates*. Le maréchal de Vauban reconnut depuis que si la garnison eût été assez nombreuse pour garder les dehors, Luxembourg aurait pu tenir plus de six mois [1].

La capitulation fut signée dans la journée ; elle contenait, entre autres articles : « La garnison sortira par la brèche du château avec armes et bagages, timbales et tambours battans, trompettes sonnantes, drapeaux, étendards et guidons déployés, mèche allumée par les deux bouts, balle en bouche, avec deux demi-canons de bronze.

» Le maréchal de Créqui a donné deux autres demi-pièces et un mortier, en faveur du prince de Chimay, avec leurs affûts et munitions, à raison de six coups par pièce. »

On ne saurait exprimer, raconte Berthollet, de quelle tristesse les bourgeois furent accablés. Les uns se retirèrent tout consternés dans les caves ou les masures de leurs maisons; les autres couraient par les rues en se lamentant : leur douleur redoubla au départ de la garnison et surtout du gouverneur qu'ils aimaient et respectaient [2]. Il était à cheval à la tête de ses braves, marchant en silence, d'un pas lent, et quitta fièrement, par la brèche de Pfaffenthal, une place qu'il avait dignement défendue. Presque tous ses soldats au nombre de 1,300 hommes d'infanterie et 400 de cavalerie étaient blessés ou portaient d'honorables cicatrices. Beaucoup de bourgeois, ne pouvant se résoudre à vivre sous la nouvelle domination, quittèrent la ville en même temps et allèrent s'établir ailleurs.

Toute la France retentit de joie à la prise de Luxembourg, « ce qui donne à connoître, dit Berthollet, combien cette forteresse leur tenait à cœur ; » mais cette glorieuse conquête de Vauban coûta des flots de sang. Limiers évalue la perte des Français à plus de 5,000 hommes. Berthollet la porte à 8,000. On avoua, dans les rapports officiels, un colonel, le marquis d'Humières, 5 volontaires, 26 officiers et 4 à 500 soldats tués ; le marquis de la Valette, brigadier de cavalerie, le comte de Tonnerre, colonel d'Orléans, 2 volontaires, 197 officiers et 700 soldats blessés.

[1] Bruzen de la Martinière, III, page 286.
[2] Histoire du duché de Luxembourg.

On tira plus de 50,000 coups de canon et quantité de bombes.

L'Académie des inscriptions voulût éterniser le souvenir de ce grand triomphe par une médaille représentant la sécurité drapée à l'antique, assise sur un rocher, tenant à la main une couronne murale. Auprès d'elle un écusson aux armes de Luxembourg. Autour on lit : *Securitas provinciarum*: à l'exergue *Lucemburgum captum* 1684.

Les historiens français ont eux-mêmes flétri ce succès en termes énergiques. « Ce qui rendait cette conquête odieuse, dit Lacretelle, c'est que l'empire dont Louis XIV envahissait les possessions, était alors exposé à une nouvelle invasion des Turcs. »

La reddition de cette célèbre forteresse, dernier hommage, comme l'a très-bien observé l'historien Pfeister, aux chambres de réunion, fut pour les alliés un sujet de deuil et de terreur. « Voilà le coup de partie, écrivait La Neuveforge, le 15 juin, et il ne se trouve plus de milieu. La perte est incomparable pour le public. »

Le prince d'Orange qui avait si souvent déclaré qu'il mourrait sous les murs de Luxembourg, n'osa, tout entreprenant qu'il était, rien faire pour la secourir. Le chevalier de Campricht l'avait exhorté de se rendre à l'armée pour que le roi de France ne pût renforcer le corps qui faisait le siége. S. A. ne désapprouva pas cette pensée : mais elle la repoussa, en disant : « Je fais une trop méchante figure à la tête des troupes.—Quand même il ne vous seroit pas permis de tenter quelque chose de grand, lui répondit tristement l'envoyé impérial, ce seroit déjà beaucoup que d'inquiéter le roi. Si vous restez ici, l'électeur de Bavière et les princes de l'empire auront grand raison de faire des réflexions, et de n'aller que la bride en main, quand les Hollandois si intéressés à la conservation des Pays-Bas, regardent les affaires les bras croisés [1]. »

Aussitôt que Luxembourg eut succombé, le prince partit précipitamment pour le Brabant; mais sa présence à l'armée, les revues qu'il en fit, ne changèrent pas la situation des choses.

« Je me trouve avec bien de méchantes affaires, écrivait le marquis de Grana à La Neuveforge le 26 juin : la Hollande perfidement abandonnée à son aveuglement et à sa frénésie ; l'Allemagne divisée et avec la guerre du Turc, et notre cour de Madrid si léthargique comme nous la voyons depuis long-temps. Vous avez raison de

[1] Lettre du chevalier de Campricht du 25 mai.

ne point trouver de consolation à la perte de Luxembourg. Pour moi, je crois que j'en mourrai, et ce peut être bientôt. *Et dabit deus his quoque finem.* »

Les Luxembourgeois ne tardèrent pas à regretter la domination espagnole, et à prendre le vainqueur en haine. On lit dans une lettre de cette ville du 12 août 1684 :

« Les bonnes gens et les cœurs francs et fidels se trouvent bien surpris de ne voir parmi leurs nouveaux maîtres rien que des fourbes, en sorte que l'on pourroit bien chercher à la lanterne, en plein midi, un homme de parole. La misère.... ne se peut exprimer. La capitulation passe pour ridicule quand on en parle : ni petit ni grand n'a pu avoir la moindre satisfaction, et l'on veut avec cela persuader le peuple qu'il est le plus heureux du monde pour se voir quitte de la domination d'Espagne, et pour vivre sous la clémente et douce protection du roi le plus grand et le plus bénin de toute la terre, pendant que l'on les tyrannise d'une manière tout à fait barbare. On ne laisse pas la moindre chose aux habitants du plat pays, afin, disent-ils, que s'il prenoit fantaisie aux Allemands de se reconnoître, ils n'y trouvent pas de quoi subsister, et que la raison d'État et de guerre ne veut pas que les voisins jusqu'au Rhyn, en aient meilleur marché [1] ! »

Pendant ce temps, tout en Hollande était dans la confusion. On ne prenait aucun parti, parce qu'on ne délibérait que sous l'influence de la peur, et que les États-Généraux, le gouvernement étaient travaillés par des intrigues opposées.

Fallait-il faire la paix?

Était-il plus prudent de ne conclure qu'une trêve?

Devait-on consulter les alliés?

Pouvait-on honorablement se séparer d'eux ?

Toutes ces questions brûlantes étaient débattues avec emportement, et, chose singulière, sans que l'on parût s'inquiéter de l'Espagne.

Quelques villes, comme Rotterdam et Harlem, voulaient la trêve, mais du consentement des alliés.

Amsterdam, Groeningue, la Frise exigeaient l'acceptation pure et simple des propositions de la France. Les passions ordinairement ignorantes et incapables, sont toujours prêtes à tous les sacrifices.

[1] Éphémérides, archives de l'État.

La noblesse rejetait la paix et la trêve. Elle se prononçait pour l'exécution des traités conclus avec l'Espagne.

Le 8 mai, L. H. P. décidèrent qu'elles offriraient de faire déclarer, par les ministres de leurs alliés, qu'il était nécessaire d'induire le roi d'Espagne à accepter la trêve pour autant d'années que celle qui se ferait entre la France et l'empire, et que les possessions des deux couronnes, pendant ce temps, seraient déterminées par un traité ou par l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Par cette résolution, L. H. P. éludaient l'acceptation du mémoire du 29 avril, et n'admettaient que les conditions proposées au mois de février.

Les députés des États déclarèrent au comte d'Avaux que leur honneur, leur intérêt, leur propre sûreté répugnaient à la cession de Luxembourg ; que leurs alliés étaient d'avis que les Espagnols ne devaient point céder cette forteresse. L'ambassadeur se borna à répondre à toutes les observations que les ordres de son roi étaient inflexibles ; que, puisque l'on jugeait plus convenable d'accepter la trêve que la paix, il était autorisé à conclure l'une ou l'autre aux conditions du mémoire du 29 avril qu'il avait reçu tout rédigé de la cour, et qui renfermait les conditions dernières.

Fuen Major informé de cette réponse, s'indigna de ces discussions dans lesquelles on disposait souverainement des droits et de la volonté politique de la monarchie d'Espagne, sans la consulter. Mais ne s'était-elle pas mise elle-même dans la dépendance de ses alliés ? Si on la rejetait de toute négociation, lors même qu'elle y était la plus intéressée, la cause s'en découvre facilement. On la trouve tout entière dans son triste gouvernement, dans sa décadence, dans ses principes et dans sa léthargie.

Fuen Major présenta, le 9 mai, un mémoire dans lequel il disait en substance :

Qu'il avait balancé quelque temps, sans se décider, à encore assister aux conférences des alliés, puisqu'il voyait que les États-Généraux n'avaient aucun égard à la dignité du roi son maître, ni aux intérêts de sa couronne ; que cependant les bons sentiments qu'il avait reconnus dans les ministres des alliés, l'avaient empêché de s'absenter et de se soustraire à la mortification qu'il éprouva en entendant lire le mémoire de l'ambassadeur de France ;

Qu'il semblait que ce fût à la Hollande et non à l'Espagne, que la

France faisait la guerre, ou que les États-Généraux eussent un plein pouvoir du roi son maître pour faire un accommodement; qu'il voudrait bien savoir qui était maître de Luxembourg et de tous les autres lieux que la France prétendait retenir, les États-Généraux ou le roi catholique ; si la France s'imaginait que le choix de la paix ou de la trêve qu'elle laissait à L. H. P., pouvait engager ou contraindre S. M. C. à y consentir?

Que les États-Généraux devaient considérer que son maître n'était pas leur pupille, mais leur ami, leur allié ; que s'ils continuaient à agir de la sorte avec ceux qui s'étaient liés à eux par des traités, ils en seraient abandonnés au besoin, et que le roi son maître avait en main de quoi faire repentir L. H. P. de leur conduite, puisqu'en accordant à la France toutes ses demandes, leur État serait infailliblement perdu.

Fuen Major les priait en terminant, au nom du Dieu qui avait délivré Vienne, de ne pas négliger la conservation d'une place dont le sort de la chrétienté ne dépendait pas moins que de celle de la capitale de l'Autriche.

Les dures conditions que voulait dicter Louis XIV, les justes reproches de Fuen Màjor rendirent quelque énergie aux États-Généraux. Ils répondirent au comte d'Avaux, le 12 mai, en lui exprimant leur surprise de voir que le roi T. C. avait changé les stipulations de la trêve, et cela dans un temps qu'ils s'étaient avancés jusqu'à déclarer qu'ils voulaient engager S. M. C. à l'accepter; qu'ils avaient à cet effet requis la coopération de leurs alliés ; que n'ayant pu porter ceux-ci à admettre les conditions du 17 février, il leur était absolument impossible d'obliger la couronne d'Espagne à céder Luxembourg; qu'elle n'y saurait être amenée par aucune persuasion, et qu'on ne pouvait espérer que L. H. P. l'y forçassent par des voies de fait.

Les États-Généraux insistèrent pour que la France s'en tînt à ses premières offres, ajoutant que, faute de cela, ils seraient contraints de témoigner, avec beaucoup de regret, qu'ils voyaient que les différends n'étaient point arrangés sur le pied que S. M. T. C. avait jugé auparavant équitable.

Le délai fatal du 20 mai approchait.

Les États de Groeningue avaient rappelé leurs troupes, quoique, hors de la province, elles fussent sous les ordres du capitaine général; ils menaçaient de fermer les comptoirs des recettes. La Frise faisait la

même déclaration. La régence d'Amsterdam suivit l'exemple de ces deux provinces, protestant qu'elle romprait l'union plutôt que de se laisser entraîner dans une guerre ruineuse.

Accablées par les difficultés qu'on leur suscitait, effrayées d'une lutte avec une puissance formidable lorsque tant de germes de discordes menaçaient jusqu'à l'unité de l'État, L. H. P. se sentirent vaincues, et décidèrent qu'elles ne donneraient plus de secours aux Espagnols s'ils persistaient à repousser les propositions de trêve. Le pensionnaire Fagel refusa d'en dresser acte. Les États se plaignirent au prince d'Orange. « J'aime mieux, répondit-il brusquement, périr en Flandre avec 20,000 hommes que de me promener paisiblement avec vous à La Haye. » Et il leur tourna le dos.

Tous les esprits étaient en fermentation, ceux-ci d'effroi, ceux-là de colère. On s'irritait par un examen sévère de la situation déplorable du pays. Le danger commandait de courber la tête ; l'honneur de la république, la loyauté le défendaient. On ne savait quel parti prendre. La guerre et la paix étaient encore en question. D'Avaux comprit que le moment de la crise était venu, et que, pour faire fléchir la balance, il devenait indispensable de faire une démarche décisive. Il présenta, le 9 mai, un nouveau mémoire dans lequel il disait que S. M. avait cru que L. H. P. auraient pris une résolution dans les quinze jours; qu'ils étaient déjà écoulés sans qu'elles eussent donné de réponse définitive; que le 20 mai n'était plus éloigné ; qu'après il n'aurait plus le pouvoir de signer un accommodement; qu'il importait trop à l'honneur du roi et à ses intérêts de rien céder, et de souffrir que les Espagnols abusassent plus longtemps de sa bonté, en l'obligeant de plus en plus, par leur refus, à d'excessives dépenses ; qu'il sollicitait instamment une réponse précise, parce que S. M. voulait savoir sur-le-champ, et sans perte de temps, les mesures qu'elle aurait à prendre; qu'elle croyait que L. H. P. ne voudraient pas renoncer, à la grande affliction de tant de peuples, au succès que pourrait avoir la prompte résolution qu'elles prendraient, pour contribuer par leur prudente conduite à l'exécution d'une bonne œuvre.

On était encore sous l'impression de l'occupation de Strasbourg et du siège de Luxembourg ; on voyait la France prête à s'élancer sur le monde; à jeter de nouveau, comme le Gaulois sous les murs du Capitole, son épée dans la balance. De chaudes et longues discussions eurent lieu à ce sujet dans le sein du congrès et des États-

Généraux sans que l'on pût s'entendre ou arrêter quelque chose. Le comte d'Avaux écrivit, le 17, que le roi serait sans doute très-étonné d'apprendre qu'ils n'avaient encore rien répondu au mémoire du 29 avril ; qu'il jugeait nécessaire de rappeler que si le traité n'était pas signé le 20, il n'aurait plus aucun pouvoir, et que S. M. prendrait d'autres mesures.

La république fut vivement agitée par ces communications multipliées. On s'en occupait partout, dans les salons de L. H. P. et dans les comptoirs des marchands. Chacun exagérait la gravité des circonstances. On prétendait qu'il n'y avait d'espérance que dans un prompt traité. Les Pays-Bas étaient sacrifiés aux calculs d'une politique peureuse. D'Avaux, pour augmenter les inquiétudes, confiait en secret à chacun qu'il avait des ordres de partir. Dort, Delft, Leyde, alarmées, exigent que l'on abandonne les Espagnols à eux-mêmes. Les provinces de Frise et de Groeningue déclarent que les lois de l'État ont été violées, et ferment leurs comptoirs : cependant les États-Généraux reculaient devant la honte d'une défection : mais ils donnèrent un nouveau témoignage de leur faiblesse en arrêtant le 21 mai que leurs troupes ne feraient aucun acte d'hostilité contre les troupes françaises, et qu'ils n'accorderaient aucun secours aux Espagnols pour continuer la guerre.

Pauvres têtes politiques qui ne voulaient pas encore subir la loi du plus fort, et qui cherchaient un motif, attendaient une occasion pour nous abandonner, pour fouler aux pieds le plus honnêtement possible les conventions les plus formelles.

Le comte d'Avaux annonça, le 6 juin, aux États-Généraux l'importante conquête de Luxembourg. S. M., disait-il, s'était promise qu'après tous les expédients qu'elle avait fait proposer pour rétablir promptement la paix avec l'Espagne, ou du moins pour conserver leur barrière, ils feraient une réponse qui ne laisserait aucun lieu de douter de leurs bonnes intentions; mais que comme ils avaient laissé inutilement écouler tous les délais, et qu'elle s'était vue obligée d'employer la force de ses armes pour se mettre en possession de Luxembourg, elle se trouvait en état de faire de nouvelles et plus considérables conquêtes, et d'augmenter ses prétentions sans se tenir davantage aux offres du 29 avril;

Que pour faire voir qu'elle demeurait toujours dans la sincère intention de procurer le bien général de la chrétienté, en proposant

tous les moyens possibles de lui donner le repos, elle voulait bien, nonobstant les grands avantages qu'elle devait se promettre de la prospérité de ses armes, demeurer encore obligée anx mêmes offres pendant douze jours, à compter de la prise de Luxembourg, et que S. M. s'était portée d'autant plus volontiers à donner cette preuve de sa modération, qu'elle était bien aise de seconder les bonnes intentions de ceux qui, souhaitant le bien de leur patrie en particulier, et celui de la chrétienté en général, avaient fait paraître un véritable désir de procurer un prompt rétablissement de la paix.

Que S. M. espérait que les États-Généraux profiteraient du délai pour conclure et signer le traité proposé, soit avec les ministres espagnols, soit avec elle seule ; que s'ils laissaient écouler le délai sans donner une réponse positive, elle ne s'arrêterait plus à aucune considération, et réglerait désormais ses demandes et ses prétentions sur le succès qu'il plaîrait à Dieu de donner à la justice de ses armes.

Le roi paraissait en effet résolu à profiter de ses succès puisque personne ne se montrait résolu à s'y opposer. Il écrivit an comte d'Avaux qu'il n'était pas de sa prudence de laisser plus longtemps ses forces inutiles. Elles étaient sa loi suprême. La Hollande sentit fort bien qu'il était superflu de discuter avec Lonis XIV des droits dont on n'entrevoyait pas même l'ombre, dit Simonde de Sismondi [1]. Elle tâcha pourtant de gagner du temps. Le terme de douze jours n'était pas assez long ponr que les provinces pussent discuter la question, et bien moins encore pour l'examiner avec les ministres espagnols. On insista pour que l'accommodement s'étendît à tous les alliés. D'Avaux ne pût accueillir ces demandes. Ses ordres étaient impératifs.

Le parti de la paix devenait plus exigeant de jour en jonr. Onze des principales villes déclarèrent le 8 juin qu'il fallait promptement signer un traité, et tâcher d'y faire consentir l'Espagne; mais qne si sa fierté augmentait à proportion de sa faiblesse ; si elie ne prenait pas, après la perte qu'elle venait de faire, des résolutions plus conformes à ses intérêts et à ceux de ses alliés ; si elle persistait à préférer la guerre à une paix assurée, les États ne devaient pas prendre pour règle de conduite une opiniâtreté inexplicable [2].

Il y avait une étrange petitesse de vues à croire sérieusement que

[1] Histoire des Français.
[2] Gazette de France, page 381.

l'on obtiendrait la paix et la tranquilité à des conditions équitables, en proclamant ainsi hautement ses craintes et sa bonne disposition de consentir à tont ce que l'on voudrait.

Fuen Major essaya encore d'empêcher un dénonement fatal devenu inévitable. Il écrivit le 9 à L. H. P., qu'il avait constamment déclaré que S. M. C. n'accepterait jamais les injustes conditions de la France; qu'il avait aussi annoncé, pendant le siége de Luxembourg, qne si cette place succombait, S. M. persisterait dans sa résolution de ne faire ni paix, ni trêve, sans la ravoir, parce qu'elle considérait cette forteresse et la province comme trop importantes, et qu'elle ne croyait pas qu'il fût possible de conserver le reste des Pays-Bas, si elles étaient séparées de l'Allemagne. Que les ministres des alliés avaient toujours si bien compris l'importance de Luxembourg, pour la défense du reste des Pays-Bas, la sûreté et la liberté de l'empire et de la Hollande, qu'ils s'étaient prononcés pour sa conservation qui assurait celle du cercle de Bourgogne.

Que la France ne se contentait pas d'avoir semé la division dans la république, qu'elle voulait encore la séparer de ses alliés par de nouveaux artifices;

Qu'il n'avait aucun pouvoir, et qu'il n'en recevrait point pour signer les propositions de la France; qu'il n'y avait point de puissance au monde qui fût capable de les faire agréer à S. M. C. Qu'ainsi il espérait que L. H. P. et les autres alliés assureraient au roi son maître la possession de Luxembourg par la conclusion d'un traité de paix ou par la force des armes.

Malgré cette déclaration et les murmures de tous les alliés, les États-Généraux résolurent le même jour de négocier avec ou sans le consentement de l'Espagne, tout en implorant encore un délai. Vain subterfuge pour colorer la honte de l'abandon, car les déclarations réitérées de d'Avaux n'avaient que trop convaincu tout le monde que Louis ne voulait aucune remise des négociations.

LIVRE XI.

Mémoire de Fuen Major. — Mémoire de d'Aveux offrant de nouvelles conditions de trêve.—Les États-Généraux acceptent une trêve, mais générale.—D'Aveux refuse. —Propositions de traité aux alliés par les États-Généraux. — Note amère de Fuen Major. — Traité de La Haye. — Dissolution du congrès. — Lettre de Heemskerke au roi d'Angleterre. — L'empereur accepte la trêve. — La Neuveforge proteste. — Les États-Généraux offrent leur garantie. — L'empereur annonce qu'il a disposé l'Espagne à céder Luxembourg. — Le collége électoral déclare que la trêve doit comprendre les dix cercles. — La cour de Madrid envoie des pleins pouvoirs à l'empereur pour traiter en son nom. — Trêve avec l'Espagne. — Trêve avec l'empire. — Évacuation des Pays-Bas.

Les choses marchaient avec rapidité, mais péniblement, vers une solution. Chaque jour voyait une nouvelle péripétie du drame compliqué, dont le démembrement de nos provinces devait être le douloureux dénoûment. Fuen Major fit un nouvel effort pour les arracher au sort qui les menaçait. Il exprima dans un mémoire sa surprise de voir alléguer que le délai de douze jours était trop court pour pouvoir délibérer avec les ministres du roi catholique. Il soutint que L. H. P. n'avaient pas à délibérer sur les propositions de la France et sur les délais ni avec lui, ni avec le gouverneur général des Pays-Bas, ni avec quelque autre ministre d'Espagne; — que tout ce qu'elles devaient examiner, c'était de savoir si elles voulaient renoncer à l'amitié du roi d'Espagne et aux traités conclus avec lui, abandonner les Pays-Bas, et manquer à leur obligation d'assister S. M. C.; si elles voulaient enfin se séparer de leurs alliés;

Que la France n'avait travaillé, depuis la paix de Nimègue, qu'à les engager à ne pas se mêler de la défense des Pays-Bas; mais que, lors même qu'elles abandonneraient ces provinces, tant que le roi y aurait un soldat, il ne cesserait de faire la guerre;

Enfin que son maître et l'empereur ne voulaient ni paix, ni trêve que par un traité général et commun, résolu, conclu et signé avec tous leurs alliés.

De son côté l'ambassadeur français représentait que l'envoyé d'Es-

pagne, après tant de délais, devait bien connaître les sentiments de son souverain ; que la confiance que S. M. C. mettait d'ordinaire en la personne du gouverneur des Pays-Bas, était assez grande pour l'autoriser à céder une place, afin d'en conserver beaucoup;

Que si L. H. P., par un traité sous la garantie du roi d'Angleterre et de tous les princes qui voudraient y intervenir, s'engageaient à n'accorder à l'Espagne aucun secours direct ou indirect, et de ne pas permettre à leurs troupes d'exercer aucun acte d'hostilité contre les troupes, pays, sujets et alliés de S. M. T. C., elle promettait de se contenter en ce cas de la possession du Luxembourg et des autres places qu'elle occupait au 29 avril; qu'elle attendrait pendant un mois ou six semaines au plus, après que le traité aurait été signé à La Haye, la ratification et renonciation de l'Espagne en due forme, mais à la condition expresse que, si le roi catholique ne ratifiait pas la cession dans le délai stipulé, L. H. P. rappelleraient leurs troupes des Pays-Bas espagnols, et n'assisteraient pas S. M. C. pendant cette guerre, soit contre le roi T. C., soit contre ses alliés;

Que par contre il s'obligerait à ne s'emparer d'aucune autre place dans les Pays-Bas, et de ne pas faire la guerre au plat pays, si les Espagnols s'en abstenaient, se réservant cependant le droit d'employer ses forces partout ailleurs, jusqu'à ce que l'Espagne aurait rétabli la paix *qu'elle avait rompue.*

Louis XIV écrivit à son ambassadeur, le 12 juin, que si on laissait écouler le délai accordé « ses armées agiroient avec vigueur ; qu'il attaqueroit les places des Pays-Bas ; que les troupes hollandaises ne pourroient garder la neutralité, et qu'il ne s'engageoit plus à ne pas menacer la barrière. »

La cour de Versailles voulait effrayer la république. On savait que si elle fléchissait, l'alliance serait bientôt dissoute. Le roi écrivait encore, le 15, que les États-Généraux n'auraient pas plutôt pris la résolution de céder, que les Espagnols s'empresseraient de traiter, et que l'empereur non plus ne différerait de négocier.

Après de nombreuses conférences avec les ministres de Léopold, de Madrid, de Stockholm, de Lunebourg et du cercle de Franconie d'un côté; de la Grande-Bretagne, du Danémarck, de Brandebourg et de Cologne de l'autre, les États-Généraux fléchirent et acceptèrent la trêve le 15, pourvu que l'accommodement fût général et qu'on accordât un plus long délai. Ils cherchèrent à faire comprendre dans

les négociations les intérêts des princes du Nord et ceux de la république de Gênes qui venait d'encourir le terrible courroux de Louis XIV, pour rester maîtres de faire avorter ou de retarder la conclusion du traité, sans s'y opposer ouvertement. Ils espéraient que les conférences soulèveraient des contestations interminables ; qu'en gagnant du temps on sortirait d'nne crise funeste, et on obtiendrait de meillenres conditions. La France ne donna point dans le piége. D'Avaux ne vonlut et il ne pouvait admettre aucune réserve. Il répondit que le roi son maître avait suffisamment prouvé an monde entier sa sincère inclination pour la paix, en se tenant, après la prise de Luxembourg, aux conditions offertes antérieurement ; que si on mêlait les affaires du Nord qui pouvaient être décidées par les conférences ouvertes avec l'empire, aux négociations de la trêve entre l'Espagne et la France, on tomberait dans le dédale d'un traité universel.

La dernière résolution de la Hollande, les démarches pressantes de l'ambassadeur français jetèrent l'inquiétude parmi les alliés : tout leur annonçait que la république allait se retirer de l'Union. Le 17 juin L. H. P. leur proposèrent de s'engager envers le roi T. C. à faire les démarches les plus efficaces auprès de S. M. C. pour la porter à l'acceptation de la trêve ; que, pour faire ces démarches, on leur accorderait six semaines ; que, durant ce temps-là, S. M. T. C. ne pourrait aggraver ses conditions ; qu'elle n'entreprendrait rien contre l'empire, ni contre l'Espagne, et que L. H. P. ne feraient non plus agir leurs troupes ; qu'elles garantiraient avec leurs hauts alliés les traités contre toutes nouvelles entreprises, quelque nom qu'on leur donnât, de dépendances, appendances ou réunions, et sous quelque prétexte qu'on les fît.

On rendit ces conditions publiques, mais on omit à l'impression, par pudenr sans doute, l'article suivant : « En cas que S. M. T. C. agrée et accepte la trêve, les États-Généraux promettent qu'ils ne se mêleront plus des affaires d'Espagne[1]. »

Les ministres répondirent le même jour que leurs instructions tendaient bien « à une paix ou trêve générale et sûreté commune avec inclusion des alliés et intéressés, mais point à de telles conditions ; qu'ainsi, attendu la grande importance de l'affaire, ils se trouvoient obligés d'en donner part à lenrs maîtres, espérant cependant que les

[1] Cartons d'éphémérides. Archives.

seigneurs États-Généraux demeureroient dans l'union des traités, et ne feroient rien qui les pût séparer des alliés. »

Fuen Major rédigeait de son côté une note amère. Il n'y avait, prétendait-il, dans l'écrit de L. H. P. aucune période, aucune syllabe qui ne fût contraire à la reconnaissance que L. S. devaient à S. M. C. pour les grands bienfaits qu'elles en avaient reçus, à l'obligation et bonne foi des traités, à l'honneur de la république, à l'intérêt de leurs sujets, à l'assurance qu'elles avaient donnée à tous leurs alliés, aux principes et maximes qu'elles avaient toujours suivis;

Que si, contre toute attente, raison, intérêt, honneur et conscience, elles en venaient à semblable prostitution, il protestait, au nom de son maître, contre un procédé si contraire aux avantages que leur avait faits S. M. C., et contre tous les inconvénients qui pourraient arriver à L. H. P. et au public.

La note de Fuen Major, dictée par la colère, était une faute. Un langage superbe ne sied point aux faibles; rien n'est plus offensant que l'impuissance qui menace. L'envoyé espagnol demandait justice et protection l'insulte à la bouche. Il irritait par de violentes incriminations, lorsqu'il ne devait qu'exposer nos justes droits avec la diguité du malheur. Si quelque chose pouvait excuser la véhémence de ses paroles, c'est que dans l'abîme où la fortune nous avait entraînés, il était impossible de perdre un instant de vue l'horrible spectacle de l'invasion de notre territoire; c'est que les ministres étrangers réprouvaient tous la conduite de la république. Celui de Suède voulait publiquement déclarer qu'elle trahissait ses alliés, et manquait à la bonne foi.

Les partisans du stathouder mettaient tout en œuvre, démarches, cabales, finesses, représentations, menaces pour entraver une solution certaine. Les provinces se divisaient. Celle de Hollande, la mieux disposée pour Louis XIV, n'était pas unanime. La Gueldre et la Zélande se montraient contraires aux prétentions de ce prince. Utrecht et Overyssel qui se prononçaient pour un accord quelconque, à tout prix, se voyaient représentées par des députés hostiles à la France. Les États-Généraux se trouvaient eux-mêmes partagés. D'Avaux avoue qu'on désespérait de pouvoir leur faire prendre une résolution. « J'ennuierois S. M., écrivait-il le 23 juin, si je lui rendois compte en détail de toutes les traverses que j'essuyois. Il n'y avoit pas de jour que les créatures du prince d'Orange ne me susci-

tassent de nouveaux obstacles, et comme elles occupoient les principales charges de la république, il leur étoit aisé d'inventer mille ruses et mille fourberies qui déconcertoient tout. »

Cette répugnance était bien moins le résultat de la volonté, de l'espoir de se dérober à d'injustes lois que d'un reste de pudenr. On voulait pallier la honte d'une défection déjà décidée. Le 24 jnin, dans l'après-midi ,L. H. P. déclarèrent, malgré l'opposition des ministres alliés, qu'ils acceptaient les propositions.

Dès que le gouvernement hollandais avait adopté pour principe le maintien de la barrière, il y avait imprudence de permettre à Louis XIV de s'agrandir à nos dépens. Mais la politique des États-Généraux oscilla continuellement. Elle fut tour à tour incertaine, aveugle, irréfléchie, pleine de contradictions. Par moments on se montra presque téméraire; l'excès de la peur inspira des velléités d'énergie, et puis effrayé de taut d'audace, on se démentit d'une manière déplorable, et l'on finit presque par commettre des lâchetés.

Ainsi, tandis que Versailles redoublait d'efforts pour accabler les Pays-Bas, toutes les puissances qui pouvaient, qui devaient nous assister, l'Autriche seule exceptée, nous délaissaient honteusement : la Hollande, par crainte de la guerre qui eût détruit la prospérité de son immense commerce ; la Prusse, pour nuire à la maison d'Autriche et se venger de l'abandon dans lequel on l'avait laissée à Nimègue ; l'Angleterre, pour un peu d'or. La diète germanique entraînée par une politique d'intrigues, sans intelligence, sans grandeur, tout empreinte d'égoïsme, était devenue un instrument que le roi T. C. dirigeait à son gré contre nous.

Les conférences entre les députés des États-Généraux et le comte d'Avaux commencèrent immédiatement.

La Hollande demanda que les troupes françaises évacuassent nos provinces. L'ambassadeur repoussa cette proposition : il n'était pas juste, objectait-il, que l'armée se retirât avant que le cabinet de Madrid eût contracté aucun engagement, mais elle restera sur les terres d'Espagne, *sans commettre d'hostilités*, jusqu'à la ratification du traité.

On discuta avec beaucoup de vivacité quelques autres points. Un moment les débats devinrent si animés, si irritants, que les conférences allaient être rompues. Enfin on parvint, non sans peine, à s'entendre, et au bout de cinq jours on signa la convention suivante :

« Au nom de Dieu le Createur, à tous présens et à venir, soit notoire que, comme très-haut, très-excellent, et très-puissant prince Louis XIV, par la grace de Dieu, roy très-chrestien de France et de Navarre, n'a rien eu plus à cœur que de faire cesser tous les différens, qui alloient troubler le repos de l'Europe, et de donner par ce moyen une seconde fois la paix à la chrestienté, sa majesté n'a rien obmis de tout ce qui pouvoit en faciliter le restablissement, mesme depuis la déclaration de guerre qui luy a esté faite par le roy catholique : Et comme sa majesté très-chrestienne a esté informée, que les seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies témoignoient un très-grand désir de contribuer de tout leur pouvoir à un œuvre si salutaire, elle leur a ouvert les expédiens, qu'elle a jugé les plus propres pour éteindre le feu de la guerre, qui commençoit à s'allumer dans leur voisinage, et qui mettoit non seulement toute leur frontière dans un danger inévitable, mais estoit encore sur le poinct d'embrazer tout le reste de l'Europe ; et afin que ces différens, dont les suites alloient estre si funestes à la chrestienté, pussent estre plus promptement terminez, sa majesté a donné plein pouvoir au sieur de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, conseiller ordinaire en son conseil d'Etat, et son ambassadeur extraordinaire à La Haye, pour arrester, conclure et signer avec tes seigneurs Etats-Généraux, ou avec leur députez, pareillement munis de pleins-pouvoir, les articles qui seroient jugez nécessaires pour parvenir à un prompt accommodement avec l'Espagne. Et lesdits seigneurs Etats-Généraux recevant avec une extresme satisfaction les tesmoignages que sa majesté très-chrestienne leur a si souvent donnés de son affection, et répondant de leur part avec une entiere confiance au désir sincère que sa majesté a de restablir la paix dans toute l'Europe, et d'asseurer particulierement le repos de leur frontière, ont examiné avec application les offres que sa majesté a bien voulu faire pour arriver à une fin si heureuse : et après en avoir meurement délibéré, ils ont jugé, qu'on ne pouvoit prendre d'expédient plus prompt, plus facile, ny plus convenable pour arrester incessamment le cours de la guerre, que celuy que sa majesté très-chrestienne a offert d'une treve de vingt années, laquelle pouvant faire cesser dez à cette heure les suites facheuses des différens qui sont survenus entre sa majesté très-chrestienne et sa majesté catholique, donnera lieu dans la suite, de les terminer entierement par une bonne et solide paix : c'est pourquoy ils ont nommé les sieurs *Daniel de Wyngaerden*,

baron de Wyngaerden, Rubroeck, Benthuysen ; seigneur de Werckendam, Soetermeer, Moermont, in Renesse, Zuytland et Noortwelle, député de la part de l'ordre de la noblesse dans l'assemblée de Hollande et West-Frise, haut-baillif et dyck-grave de la ville et du pays de Woerden, heem-raed de Delflande, curateur de l'université de Leyden : *Iacob Hop*, conseiller pensionnaire de la ville d'Amsterdam : *Everard de Weede*, seigneur de Dyckvelt, Rateles, etc. premier conseiller des Etats de la province d'Utrecht, et président dans leur assemblée, dyck-grave de la rivière de Lecq : *Siuck Gerold de Burmania*, grietman de Wynbritseradeel : *Gysbert Cuper*, bourguemaistre de la ville de Deventer ; et *Antoine Gerlacius*, députez à l'assemblée desdits seigneurs Etats-Généraux de la part des Etats de Hollande et de West-Frise, Utrecht, Frise, d'Over-Yssel, et de Groningue, pour arrester, conclure et signer les articles, dont on conviendroit avec ledit sieur comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire de sa majesté très-chrestienne, pour parvenir à un prompt et bon accommodement : et ledit sieur ambassadeur du roy très-chrestien, et lesdits sieurs députez des Etats-Généraux des Provinces-Unies, après nne réciproque communication des pleins-pouvoirs, dont à la fin de ce traité les copies sont insérées de mot à mot, ont accordé, conclu et arresté les articles qui suivent.

I. En conséquence des offres que ledit seigneur roy très-chrestien a fait pour le restablissement de la paix, lesdits seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies s'obligent envers sa majesté très-chrestienne d'employer toutes sortes de bons offices, pour faire accepter audit seigneur roy catholiqne ladite treve de vingt années, à compter du jour de la signature de la présente convention, pendant laquelle treve cesseront de part et d'autre tous actes d'hostilité, de quelque nature qu'ils soyent, entre ledit seigneur roy très-chrestien et ledit seignenr roy catholiqne, tant par mer et autres eaux, que par terre, en tous leurs royaumes, pays, terres, provinces et seigneuries : et toutes choses seront retablies de part et d'autre au mesme état où elles ont esté mises par le traité de Nimègue, à la reserve de ce qui sera autrement réglé dans les articles suivans, touchant la possession en laquelle lesdits seigneurs rois très-chrestien et catholique demeureront réciproqnement pendant la treve de vingt années.

II. Ledit seigneur roy très-chrestien demeurera saisi et jouira effectivement pendant ladite treve, sans pouvoir estre inquieté ny trou-

blé, sous quelque raison ou prétexte que ce puisse estre, de la ville de Luxembourg et de sa prévosté, ou des quatorze à quinze villages ou hameaux qui sont de sa dépendance; de Beaumont et des trois ou quatre villages qui restent de sa dépendance; de Bouvignes qui n'en a aucun, et de Chimay avec les douze ou quinze villages qui en dépendent.

III. Si dans six semaines, à compter du jour de la signature de la présente convention, le roy catholique fait délivrerun acte de ratification en bonne et deuë forme, par lequel sa majesté catholique agrée et ratifie les articles contenus dans la présente convention, et consent à la treve de vingt années aux conditions qui y sont énoncées, sa majesté très-chrestienne, aussi-tôt que lesdites ratifications auront esté échangées, restituera au roy catholique les villes de Courtray et de Dixmude, après qu'elle en aura fait abattre les murailles et raser les fortifications, et rendra pareillement les dépendances desdites deux villes.

IV. Sa majesté très-chrestienne restituera aussi à sa majesté catholique, apres l'eschange desdites ratifications, tous les lieux que ses armes peuvent avoir occupez, et généralement tout ce dont elle s'est mise en possession depuis le 20 d'aoust 1683, à l'exception des villes de Luxembourg, Beaumont, Bouvignes et Chimay qu'elle retiendra avec leurs dépendances, en la manière qu'il a esté stipulé par le second article de la présente convention : sa majesté très-chrestienne et sa majesté catholique demeurant au surplus dans le mesme estat de possession auquel elles estoient lors de la levée du blocus de Luxembourg, sans toutesfois qu'en vertu de ladite possession, ou de celle des autres villes et places qui demeureront pendant cette treve, soit à la France, soit à l'Espagne, il puisse estre meu aucune prétention, ny fait aucune réunion de part ny d'autre, ny contre lesdits seigneurs Etats, sous prétexte de dépendances, annexes, ou autres droits, quelques noms qu'ils puissent avoir.

V. Sa majesté très-chrestienne sera pareillement obligée après l'eschange desdites ratifications d'Espagne, de retirer entierement ses troupes de dessus les Etats de la domination du roy catholique, en quelque endroit qu'ils soient situez. Comme aussi le roy catholique ne commettra plus aucun acte d'hostilité, et sera tenu d'observer de son côté pour le restablissement du repos et de la bonne correspondance entre les sujets desdits seigneurs rois très-chrestien et catho-

lique, les mesmes choses auxquelles sa majesté très-chrestienne s'engage par la présente convention.

VI. Que si sur ce fondement que lesdits seigneurs rois demeureront pendant ladite treve en la possession où leurs majesté très-chrestienne et catholique estoient lors de la levée du blocus de Luxembourg (à la reserve des places susmentionnées qui demeureront à sa majesté très-chrestienne), il se trouvoit quelques lieux, dont le temps de la possession ou l'estenduë fussent contestés, la décision en sera remise au roy de la Grande-Bretagne, à la charge néantmoins que lesdits seigneurs ne seront plus receus à former aucune plainte sur ce sujet trois mois après l'eschange des ratifications d'Espagne de la présente convention.

VII. La levée des contributions sera continuée de part et d'autre pour tout ce qui restera à escheoir jusques au jour de l'eschange des ratifications d'Espagne de la présente convention, et les arriérages qui resteront deues lors du susdit eschange desdites ratifications, seront payez dans l'espace de trois mois après le terme susdit, et aucune exécution ne se pourra faire pour raison de ce pendant ledit temps, contre les communautez redevables, pourveu qu'elles ayent donné bonne et valable caution, resseante dans une ville de la domination ou possession de celuy desdits seigneurs rois à qui lesdites contributions seront deües. Et en cas que quelques différens vinssent à naistre à l'égard desdites contributions, on ne s'en pourra procurer aucune satisfaction par voye de fait, mais cette contestation sera terminée à l'amiable, et si cela ne se peut, on s'en remettra à l'arbitrage du roy de la Grande-Bretagne.

VIII. Sa majesté très-chrestienne s'engage de faire cesser dès-à-présent tous actes d'hostilité dans les Pays-Bas contre les villes et lieux appartenant à la couronne d'Espagne, mesme dans le plat pays, si les Espagnols s'en abstiennent : et lesdits seigneurs Etats-Généraux s'engagent de ne rien entreprendre contre les places appartenant à sa majesté très-chrestienne, ny contre ses troupes.

IX. Et si ledit seigneur roy catholique n'accepte pas la susdite treve aux conditions stipulées, et que dans l'espace de six semaines à compter du jour de la signature de la présente convention, sa majesté catholique n'en fournit pas un acte de ratification en bonne et deuë forme, lesdits seigneurs Etats-Generaux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit temps de six semaines, toutes leurs troupes

des Pays-Bas espagnols, et de ne donner, tant que la présente guerre durera, aucune assistance à la couronne d'Espagne , directement ny indirectement, et tant que les différens, qui existent présentement, ne seront pas terminez ; et ils s'engagent aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les troupes, pays et sujets de sa majesté ny contre ses alliez.

Et sa majesté très-chrestienne s'oblige réciproquement de n'attaqner, ny de s'emparer d'aucune autre place des Pays-Bas, mesme de n'y pouvoir faire la guerre dans le plat pays, si les Espagnols s'en abstiennent, sa majesté se réservant la liberté de porter ses armes dans les Etats du roy catholique partout ailleurs que dans lesdits Pays-Bas, jusques à ce que la paix soit restablie entre lesdits seigneurs roys très-chrestieu et catholique.

X. Et en cas que la guerre venant à se terminer entre lesdits seigneurs rois très-chrestien et catholique, sa majesté très-chrestienne fist des conquestes sur la couronne d'Espagne, sadite majesté promet, que quelque succez que ses armes puissent avoir ailleurs, elle n'acceptera point d'équivalent dans les Pays-Bas espagnols des conquestes qu'elle fera pendant la présente gnerre; et qu'elle ne s'emparera point non plus pendant ledit temps, d'aucune desdites places desdites Pays-Bas, soit par révolte, eschange, cession volontaire, ou par quelqne autre voye que ce soit.

XI. Sa majesté s'oblige pareillement de donner encore un mois à la diéte de Ratisbonne, à compter du jour que la présente convention sera signée, pour convenir d'une treve avec la France. Et sadite majesté s'engage de ne pouvoir pendant ledit mois augmenter les conditions qu'elle a fait proposer, et qu'elle y a fait réitérer depnis quelques mois.

XII. Sa majesté très-chrestienne et les États-Généranx des Provinces-Unies consentent, que le roy de la Grande-Bretagne, et généralement tous les princes qui voudront bien entrer dans un pareil engagement, puissent donner à sa majesté très-chrestienne et auxdits seigneurs États-Généraux leurs promesses et obligations de garantie de l'exécution de ce qui est contenu dans la présente convention. Comme aussi sadite majesté très-chrestienne et les États-Généraux consentent, que pareils actes de garantie soient donnez à sa majesté catholique, si elle accepte ladite treve.

XIII. On est convenu, et il a esté déclaré, qu'on ne prétend rien

innover aux traitez faits à Nimegne entre ledit seigneur roy très-chrestien et lesdits seigneurs États-Généraux, et que lesdits traitez demeureront dans leur entiere force et viguenr.

XIV. Le présent traité sera ratifié et aprouvé par ledit seigneur roy, et par lesdits seigneurs États-Généraux, et les lettres de ratification de l'un et de l'autre seront délivrées en bonne et deuë forme dans trois semaines, ou plûtot si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foy de quoy nous ambassadeur susdit de sa majesté et députez susdits des seigneurs États-Généraux, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons esdits noms signé ces présentes de nos seings ordinaires, et à icelles fait apposer les cachets de nos armes. Fait à La Haye le 29 de juin 1684. Etoit signé: *de Mesmes C. d'Avaux*, et *D. van Wyngaerden, I. Hop, E. de Weede, S. G. v. Burmania, Gisb. Cuper, A. Gerlacius.* »

Le préambule de cet acte, qni proclamait que le roi de France rendait une seconde fois la paix à l'Europe, et qu'il n'avait rien omis pour en faciliter le rétablissement, était nn outrage cruel à la vérité, à nos provinces opprimées, et nn démenti sanglant à tous les actes des États-Généraux depuis qnatre ans.

Lorsque Fuen Major apprit la signature du traité qui décomposait la coalition, il s'écria avec indignation : En acceptant un pareil compromis L. H. P. ont prostitué leur honnenr, et manqué à la reconnaissance qu'elles doivent au roi catholique. « Les Hollandais auraient eu de la peine, observe Simonde de Sismondi, à découvrir par quels bienfaits l'Espagne avait mérité leur reconnaissance [1]. » L'impartial et savant historien a oublié qn'elle avait, pendant la dernière guerre, sanvé la république d'une ruine complète en déclarant la guerre à la France, et en attirant toutes les forces de cette monarchie sur notre pays.

Quoi qu'il en soit, aussitôt qne le traité fut conclu, le congrès se sépara. Les ministres quittèrent La Haye les uns après les antres. Tous étaient irrités, car ils comprenaient quelle force morale donnerait à la cause de la France l'adhésion de la Hollande consacrée dans un acte solennel. Ils parlaient encore d'une ligue contre Louis XIV pour obtenir un accord général ; mais ils ne pouvaient dissimuler leur

[1] Histoire des Français, tome XVIII, page 47.

deuil, et ils n'étaient que trop convaincus du triomphe complet du prince dont ils redoutaient tous la prépondérance.

Ce congrès, réuni au milieu et à cause des plus graves circonstances, semblait devoir donner une solution convenable aux plus importantes complications, et aucune résolution bien arrêtée n'a marqué son existence. Faut-il s'en étonner? Non, si l'on considère le temps et les éléments au milieu desquels il a dû se mouvoir. Il y avait partout lutte, animosité. La France d'une part, l'Espagne et l'empire de l'autre, tiraient en sens inverse, la première pour agrandir ses vastes domaines, les autres pour la contenir, et retenir leurs possessions des deux mains. Que faire dans une telle situation? Sous sa physionomie diplomatique, le congrès de La Haye n'a laissé que de maigres souvenirs. Quand on se demande quel en a été le but, ce qu'il a fait, quel en fut le résultat, l'histoire répond : Après quelques vaines assemblées, chacun s'en est retourné chez soi, sans rien résoudre. Ce n'était pas la peine de se donner tant de mal et de mettre le monde en émoi.

Madrid fut accablée de l'abandon des Hollandais. On avait chargé Heemskerke « de faire toutes les instances possibles afin, disait ce diplomate dans une lettre au roi d'Angleterre du 20 juillet, que le roi catholique, excusant quelques informalités commises dans cette affaire, voulût accepter les conditions stipulées pour cette monarchie... V. M. ne sauroit comprendre quelle altération ladite nouvelle d'un accommodement séparé, comme on l'appelle ici, a donné généralement à toute la nation, jusques à là qu'il fut répondu d'une voix commune que l'on me chasseroit de la cour, et que l'on attendroit plutôt toute extrémité que de consentir à une indignité semblable.... J'assurerai V. M. que si je n'avois su ménager leur emportement, les fesant par douceur, peu à peu, rentrer en eux-mêmes, il auroit été à craindre assurément qu'ils ne se fussent précipités, et que leur prudence ordinaire eût cédé au ressentiment. »

Cependant il ne put réussir dans sa mission. Madrid, plutôt que de suivre les conseils d'un allié qui l'avait trahie, préféra courir les chances de l'avenir.

En Allemagne toutes les cours suivaient d'un œil inquiet les scènes agitées qui tourmentaient l'Europe, et se laissaient balancer au torrent des agitations contraires. Des différences capitales se manifestaient dans leurs sentiments. Ici on voulait que la négociation avec la France se bornât à ce qui pouvait proprement s'appeler la querelle

intérieure. Là on soutenait que l'on y devait comprendre tous les alliés sans exception. Le collége des princes demandait une suspension d'armes universelle pour la sûreté de tous par une garantie générale et réelle. La plupart des électeurs se prononçaient pour l'acceptation pure et simple d'une trêve de vingt ans en faveur de l'empire seulement.

Au milieu de ce heurtement d'opinions opposées qui faisaient naître de continuelles hésitations, les esprits s'échauffaient de part et d'autre, et s'opiniâtraient, par amour-propre, dans leurs premières idées. Les réunions de la diète se multiplièrent. Un ministre s'excusait d'émettre une opinion parce qu'il n'avait pas d'instructions ; un autre déclarait qu'il s'expliquerait lorsqu'un troisième aurait formulé son avis. Celui-ci s'exprimait en termes vagues, généraux ; celui-là présentait des plans inadmissibles. On cherchait à éloigner une résolution. Tout restait doute et incertitude. On s'accusa mutuellement de schisme. La Neuveforge ne parlait qu'avec circonspection. Il avait ordre de se déclarer toujours le plus tard qu'il pourrait, mais de ne pas cesser de réclamer un traité général avec restitution préalable de toutes les usurpations [1].

Notre député n'avait pas eu de peine à se conformer à ses instructions. « Ici tout va à la longue, écrivait-il un jour [2]. Je ne vois pas comment l'on pourra convenir pour former une résolution, mandait-il une autre fois. Que l'on marchande tant que l'on voudra, il faudra bon gré, mal gré, qu'enfin tôt ou tard tout vienne au sort des armes [3]. »

La Neuveforge se trompa dans ses prévisions. La conduite équivoque, incertaine des Provinces-Unies, à mesure que les circonstances devenaient de plus en plus graves, influa d'une manière déplorable sur les intentions de la cour impériale : son énergie était depuis longtemps usée, et Léopold se décida, sur les conseils de l'électeur de Bavière [4], à engager des négociations sur des bases qu'il avait jusqu'alors repoussées.

« Sa résolution est bien prompte, disait La Neuveforge, Dieu veuille qu'elle soit utile [5].

[1] Lettre du marquis de Grana du 10 avril 1684.
[2] Lettre du 24 avril.
[3] Lettre du 16 mai.
[4] Lettre du 29 février 1689.
[5] Lettre du 16 juin 1684.

« Il est à craindre que les Hollandais ayant déjà fait le pas.... les autres reculeront. »

Le 27 juin la diète reçut communication d'un décret[1] par lequel l'empereur admettait la trêve pour le terme de dix ans ; il s'engageait à disposer la couronne d'Espagne à l'accepter pareillement. Si les électeurs, princes et États pouvaient trouver quelques tempéraments à proposer aux deux couronnes, S. M. I. promettait de s'entremettre pour les faire agréer à Madrid.

La Neuveforge admit, au collége des princes, le terme de dix ans ; mais il persista à demander une trêve universelle. Il voyait bien que le cercle de Bourgogne allait être sacrifié , et il se cramponnait avec ténacité à un vœu désespéré, comme le naufragé aux débris du navire.

Hesse-Cassel lui vint généreusement en aide.

La plupart des députés se prononcèrent pour le terme de vingt ans. Ils étaient appuyés par les commissaires impériaux.

Pendant ce temps, les Hollandais répandaient dans toutes les cours un projet de traité entre la France et l'Espagne, qu'ils promettaient de faire accepter sous leur garantie.

« Le projet fait à La Haye par les députés des Provinces-Unies, disait La Neuveforge dans sa lettre du 29, met et mettra tout en confusion par deçà, quoiqu'il y en ait assez sans cela, et l'on ne peut que s'affliger quand il faut essuyer les reproches de ceux du parti français, et même de ceux du bon parti, que plus on attendra, plus voira-t-on que la cour impériale relâchera.

Lettre du 3 *juillet.* » Il y a eu un tel mélange de voix, et beaucoup qui s'expliquoient sur un point sans se pouvoir déterminer sur l'autre, qu'on ne put rien résumer. Tous les bien intentionnés n'ont pas vu volontiers que S. M. I. en étoit venue à dix ans, et l'on est tant plus étonné qu'à Nurembergh S. M. a fait déclarer qu'elle acceptoit la trêve de quinze ans. Ce qui est cause que ceux-là même sont devenus si libéraux, qui se contentoient auparavant de moins d'années. »

Le 7 juillet le commissaire impérial annonça à la diète que l'Autriche était disposée à agréer la trêve même pour un terme plus long que celui de dix ans. Le collége électoral décida qu'il fallait se conformer à cette proposition. Celui des princes se rallia, de guerre

[1] Ce décret portait la date du 12.

lasse, à cet avis. Les députés de Bourgogne, d'Anhalt et de Brême protestèrent seuls [1].

« L'on se déclarera pour vingt ans, mandait La Neuveforge le 10 juillet, les seigneurs députés d'Autriche ayant ordre de faciliter tout pour la trêve sans s'opposer en quoi que ce puisse être. Tout ce qui peut retarder et rendre le succès ambigu, est que S. M. I. déclare qu'elle accorde tout moyennant que la trêve soit universelle. Dieu veuille que la cour y tienne ferme. » L'habile diplomate démontrait envain qu'une négociation commune agrandirait l'influence des alliés, et arracherait à la France des conditions meilleures. Vienne était pressée d'en finir.

Un mémoire des États-Généraux vint ôter à Léopold le peu de fermeté qu'il montrait encore.

La Hollande avait compris quelle animosité la transformation subite de sa politique avait soulevée contre elle. Pour justifier ce soudain revirement, L. H. P. disaient qu'elles avaient accepté la trêve pour tâcher de terminer les différends plutôt que de s'engager dans une guerre; qu'elles avaient montré leurs bonnes intentions pour la conservation des Pays-Bas par les secours qu'elles y avaient envoyés : mais, après avoir considéré la résolution que l'Angleterre avait prise de n'envoyer aucunes troupes aux Espagnols, la lutte que l'empereur soutenait contre les Ottomans, les divisions de l'empire, l'extrême impuissance de l'Espagne, elles ne s'étaient pas trouvées en état de résister seules à une puissance aussi grande que celle du roi T. C.;—Que le siége de Luxembourg pouvait engager les alliés dans une guerre difficile à soutenir, et qui n'eût servi qu'à mettre en péril le reste des Pays-Bas ; — Qu'on se flattait d'une vaine espérance, si l'on croyait pouvoir reprendre cette forteresse ; — Qu'elles offraient d'être les garants de la paix entre l'empire et la France, pourvu que l'empire garantît celle entre la France et l'Espagne ; — Que cette garantie préviendrait toutes les surprises et invasions, etc.

La république s'efforçait en vain à s'absoudre de sa défection : l'opprobre lui en resta tout entier ; mais sa note engagea l'empereur à faire de plus larges concessions à la France. Ce fut un nouveau coup que l'on porta à notre malheureux pays, et peut-être avec préméditation.

[1] *Gazette de Paris*, page 447.

Les commissaires impériaux communiquèrent, le 10 juillet, un décret par lequel S. M. I. annonçait que le danger de la guèrre contre les turcs, et le désir de procurer le repos à l'empire, l'avaient engagé à disposer la couronne d'Espagne à laisser Luxembourg à la France, et à lui accorder tout ce qu'elle souhaitait [1].

Le 12 juillet, le collége des princes accepta la trêve pour le terme de vingt ans, mais insista pour qu'elle fût universelle. Le même jour le collége électoral déclara qu'elle devait comprendre l'empire, ses dix cercles, États et vassaux, mais non les étrangers, et que ceux-ci ne pouvaient avec justice espérer autre chose sinon que l'Allemagne employât ses bons offices pour procurer le repos à la chrétienté.

L'ambassadeur de France, pour accélerer les négociations, annonça à la diète la ratification du traité de La Haye, en ajoutant que S. M. espérait que ceux qui aimaient la tranquillité, la rétabliraient au plutôt par l'acceptation de la trêve; que si le succès ne répondait pas aux espérances du roi, la chrétienté reconnaîtrait qu'il n'avait pas tenu à S. M. qu'elle ne jouît d'un calme parfait, et que ceux qui s'opposaient à une si bonne œuvre, seraient considérés devant Dieu et devant les hommes comme les auteurs de toutes les calamités qui pourraient surgir [2].

La France dominait si complétement la situation politique, que cette conclusion était du luxe, et du luxe inutile qui n'éblouissait personne.

« Le mémorial du ministre de France, écrivait notre député, le 13 juillet, met le terme péremptoire pour l'empire à la fin de ce mois pour signer et ratifier. » Il annonçait le 17 : « Les électoraux ne veulent pas avoir la couronne d'Espagne compris, mais bien ses États dans l'empire, c'est-à-dire le cercle de Bourgogne. »

La cour de Madrid avait rejeté avec fierté les projets des Hollandais. « Il ne sembloit pas séant de se laisser prescrire des lois, par ceux qui avoient déserté la cause commune. » Sur les représentations du cardinal Mellini, nonce du pape, du comte de Mansfeld, ambassadeur de Léopold, et d'autres qui tous avaient exposé au roi le danger que courrait le royaume, si on persistait à rejeter la trêve [3],

[1] *Gazette de France*. page 447.
[2] *Ibid.*, page 473.
[3] Lettre de La Neuveforge du 4 octobre 1688; *Gazette de Paris*, page 499.

Charles II envoya des pleins pouvoirs à l'empereur pour traiter en son nom, s'excluant par un faux point d'honneur de toute participation directe à la négociation. L'étranger traita pour nous, et en quelque sorte sans nous.

Le 20 juillet, les commissaires impériaux remirent à la diète un nouveau décret, portant que S. M. I. avait usé de tout son pouvoir pour que l'Espagne acceptât la trêve ; que cette couronne y serait comprise, et reçue dans la garantie de l'empire, moyennant la promesse d'une garantie réciproque. Léopold déclarait être prêt à accepter ces conditions pour le roi catholique et tous ses royaumes ou États.

Cette communication n'était pas en harmonie avec les dernières résolutions du collége des électeurs. Les opinions paraissaient encore bien éloignées d'un rapprochement, lorsque, le 26, les trois colléges résolurent; 1° qu'il fallait conclure une trêve pour le terme de 20 ans, en conservant dans toute leur force les stipulations de Westphalie et de Nimégue ; 2° que l'Espagne serait comprise dans la trêve de l'empire et garantie réellement [1].

Le 31 juillet on présenta au comte de Crécy un projet de traité pour l'empire et l'Espagne. Il répondit, le lendemain, que plusieurs articles s'écartaient des propositions du roi ; qu'il ne comprenait pas le sens de quelques-uns, et qu'il y en avait d'autres qu'il ne pouvait ni ne devait accepter [2] ; que tout ce qui concernait l'Espagne n'ayant aucun rapport avec ce qui regardait l'empire, il n'avait pas de pouvoir, et qu'il ne se pouvait, à cet égard, engager dans aucune négociation ; que cela se devait faire par un traité séparé [3].

La France soupçonna qu'on voulait l'amuser. Elle ordonna au maréchal de Schomberg de se porter sur le Rhin avec toutes ses troupes. Il était en pleine marche lorsque l'ambassadeur hollandais à Londres pria le roi, au nom de ses maîtres, d'employer toute son influence pour disposer Louis XIV à la modération. Charles Stuart reçut l'envoyé hollandais le 7 août à Windsor. Il lui dit qu'il était prêt à faciliter les négociations, et d'y faire apporter de part et d'autre autant de modération que possible pour que les Pays-Bas, qu'il aurait voulu préserver de tout malheur, fussent au plus tôt déchargés du fardeau qu'ils

[1] *Gazette de Paris*, page 497.

[2] *Ibid.*, page 509.

[3] Lettre de La Neuveforge du 31 juillet.

supportaient; que cela avait toujours été le but de sa politique; mais qu'il devait le déclarer clairement, la guerre étant patente entre les couronnes de France et d'Espagne, et la première de ces puissances n'ayant rien plus à cœur que de ne pas perdre de temps à perfectionner l'œuvre de la trêve proposée, aussi longtemps que la cour de Madrid, ou l'empereur pour elle, n'accepterait pas sans restriction, il lui serait impossible de disposer la France à un traité général, puisqu'elle avait déclaré au nonce du pape qu'elle n'y consentirait jamais; qu'il était d'opinion qu'il fallait conseiller au roi d'Espagne et à l'empereur d'accepter en faisant quelques réserves pour les alliés, et, cela fait, employer les plus puissants efforts à Versailles pour l'engager à la modération, et à retirer ses troupes du territoire espagnol, sans attendre la ratification du traité; — qu'il n'y avait rien autre chose à faire pour brider cette couronne que de la prendre au mot; — que si l'on voulait encore y mettre des retards, le mouvement du maréchal de Schomberg occasionnerait certainement de nouveaux malheurs et de nouvelles aversions.

L'ambassadeur protesta des bonnes intentions de ses maîtres [1], ajoutant que, s'il y avait des retards, les objections qu'on faisait étaient raisonnables, et tendaient à l'affermissement de la paix que la France prônait tant. — Raisonnables! raisonnables! interrompit le roi avec emportement. L'on ne doit présentement s'arrêter à la raison, mais faire ce que l'on peut. S'il survient des embarras ultérieurs à l'Autriche et à l'Espagne, ce sera leur propre faute. L'on m'importune maintenant. Elles peuvent tout prévenir comme elles l'auraient pu. Si l'on eût écouté et suivi mon conseil, on ne serait pas tombé dans ce labyrinthe [2].

Stahremberg faisait de son côté de pressantes démarches à Paris. Il eut, le 9 août, une conférence avec le comte de Croissy qui lui dit que le roi avait connaissance de l'acceptation de la trêve par l'empereur, mais que ce n'étaient là que des paroles, sans qu'on en eût vu depuis le moindre effet; qu'on accrochait à Ratisbonne les affaires à tant de conditions et de réserves que l'on ne pouvait croire autre chose, sinon qu'on cherchait à gagner du temps pour laisser écouler l'été sans rien conclure, et frustrer ainsi le roi de l'occasion de pousser

[1] Lettre de Citters du 8 août.
[2] *Idem*, du 15 août.

ses avantages plus loin avec l'aide de ses forces; que S. M. ne voulait pas rester dans cette incertitude; que le délai accordé à l'empire après la conclusion de la trêve, était dejà expiré; que le roi avait donné l'ordre au comte de Crécy, s'il voyait une véritable inclination chez les membres de l'empire pour arrêter la trêve sur les propositions royales, et si on ne demandait pas du temps pour arrêter S. M. par des questions frivoles, d'accorder jusqu'au 15 au plus tard : mais que si à cette époque rien n'était conclu, M. de Crécy avait ordre d'expédier sur-le-champ un courrier au maréchal de Schomberg en Alsace pour qu'il pût sur-le-champ marcher et agir. Que, pour ce qui regardait l'Espagne, S. M. C. s'étant par point d'honneur référée à l'empereur, et voulant traiter à Ratisbonne, quoique le roi ne fût point obligé à y consentir par la convention de La Haye, il avait bien voulu le tolérer, et donné des ordres au comte de Crécy de tout terminer avec l'Espagne sur le pied de la convention, et non autrement [1].

La Neuveforge épuisait, pendant ce temps, toutes les ressources de la dialectique pour intéresser les princes allemands à la cause de son maître. « Je n'omis rien, écrivait-il le 7 août, pour représenter comment l'on devoit en ceci seconder la louable intention de S. M., puisque le roi remettoit si généreusement ses intérêts, aimant mieux se relâcher de sa cause, la plus juste du monde, pour fermer la bouche à la calomnie que l'Espagne vouloit allumer la guerre...., et pour ôter tous obstacles à s'unir pour la cause de Dieu contre les infidèles. »

Tous ces témoignages d'abnégation ne touchaient personne. Nous étions condamnés à épuiser le calice de l'humiliation après celui de la souffrance.

Les conférences allaient commencer : des questions d'étiquette faillirent tout brouiller. Le comte de Crécy ne voulut pas reconnaître aux plénipotentiaires impériaux le caractère d'ambassadeurs extraordinaires. Tout restait en suspens. On soupçonna que la France voulait reculer la conclusion de la trêve pour continuer ses exactions dans l'empire et chez nous aux Pays-Bas. On ne parlait que de la rupture des négociations et de nouveaux actes d'hostilités. Louis XIV renforçait ses armées. Un corps de troupes françaises se présentait à Gavres et dans les quartiers environnants. Plusieurs milliers

[1] Lettre de Stahremberg du 15 août.

d'hommes sous M. de Joyeuse envahissaient le Limbourg ; une troisième division sous les ordres de M. de Choiseul, se préparait à franchir la frontière. Les ravages étaient plus affreux que jamais. La désolation, l'effroi régnaient partout. Heureusement on parvint à concilier les graves prétentions qui faillirent occasionner de nouveaux désastres, en convenant que les plénipotentiaires se rendraient au couvent des dominicains où ils se tiendraient dans des chambres séparées, et ne conféreraient que par écrit ou par intermédiaires [1].

La première conférence eut lieu le 8 août, à 5 heures du soir. La fierté impériale y fut soumise à de rudes épreuves. Le comte de Windischgratz pour éviter les retards, les chicanes, pressa la négociation sans désemparer jusqu'à une heure après minuit. Il avait voulu éviter d'aborder l'article 7 du traité de La Haye relatif aux contributions, mais le ministre de France avait ordre de n'en pas désister. On ne traitait pas; on devait subir sa loi.

Le lendemain, nouvelle conférence depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de relevée. Le ministre impérial persistait à demander quelques adoucissements aux accablantes conditions posées par la France. Le comte de Crécy lui opposa une obstination invincible. Il prétendit que chaque article fût rédigé comme il le voulait, d'après ses instructions ; on ne pouvait le satisfaire que par une condescendance sans limites à ses désirs.

Fatigué d'un échange fastidieux de notes, d'observations, de Crécy annonça qu'il fallait en finir ou qu'il romprait les négociations.

« C'est un faire le faut, écrivait la Neuveforge, et ce ne doit pas être un médiocre déplaisir pour M. le comte de Windischgratz que de vaquer et se demener contre un ministre de France dans une affaire où il n'y a pas de milieu ou de céder ou de rompre, après que l'on a fait tout ce qui se peut [2]. »

Troisième conférence à quatre heures. Elle se prolongea jusqu'à 9 heures du soir. Toutes les stipulations qui avaient été vivement débattues par le comte de Windischgratz, mais sans aucun succès, jusqu'au dernier moment, furent acceptées à peu près comme la France les avait dictées.

Voici la teneur du traité :

Au nom et en l'honneur de la très-sainte Trinité, Père, Fils et

[1] Notes et lettres de Camprichi des 14, 15, 19 et 31 août 1684.

[2] Lettre du 10 août 1684.

Saint-Esprit. Soit notoire à tous et chacun à qui il appartient ou peut appartenir, en quelque manière que ce soit, que le sérénissime et très-puissant prince et seigneur Louis XIV, roi très-chrétien de France et de Navarre, poussé par un désir constant de conserver la paix entre les princes chrétiens, et par les fréquentes et pressantes exhortations de notre saint-père le pape ; comme aussi le sérénissime et très-puissant prince et seigneur Charles II, roi catholique des Espagnes et des Indes, touché des maux et des périls de la chrétienté qui lui ont été plusieurs fois fortement représentés, tant au nom de notre dit saint-père le pape que de l'empereur, se sont résolus, pour le bien commun de leurs sujets et de toute la chrétienté, qui n'est déjà d'ailleurs que trop affligée, de finir au plutôt, par une paix ou une trêve, la guerre qui s'était allumée entre eux. A cet effet S. M. T. C. ayant ci-devant donné pouvoir aux ministres qu'elle a en divers lieux, et surtout ici à Ratisbonne, de négocier cette affaire avec ceux qui seraient munis d'un pouvoir suffisant de la part du roi catholique pour la conclure, et S. M. C. se voyant trop éloignée des lieux de ces traités, a jugé à propos de requérir S. M. I. de vouloir, en cette circonstance, agir en son nom, et de choisir quelques-uns de ses ministres, pour leur confier toute cette affaire. C'est pourquoi sadite M. I., voulant mettre promptement la main à un ouvrage si utile et si avantageux pour le bien de toute la chrétienté, a délégué et constitué les commissaires impériaux, ses députés à la diète de Ratisbonne, pour faire en son lieu et place un traité de trêve pour le roi catholique, avec le ministre plénipotentiaire du roi de France très-chrétien, ci-après nommé ; de sorte qu'ils ont conclu ensemble, arrêté et signé une trêve aux conditions suivantes :

Article Ier. Conformément aux conditions offertes par le roi très-chrétien pour le rétablissement de la paix, le roi catholique accepte la trêve de vingt ans, à compter du jour de la signature du présent traité, pendant lesquels toutes hostilités cesseront de part et d'autre, tant par terre que par mer et autres eaux, dans tous leurs royaumes, pays, provinces, territoires et seigneuries, en Europe et hors de l'Europe, tant en deçà qu'au delà de la ligne ; et toutes choses seront rétablies, de part et d'autre, au même état où elles ont été mises par le traité de Nimègue, à la réserve néanmoins de ce qui sera autrement réglé dans les articles suivants, touchant la possession en laquelle lesdits seigneurs rois très-chrétien et catholique demeureront réciproquement pendant ladite trêve de vingt années.

Art. II. Le roi très-chrétien demeurera en possession, et jouira effectivement pendant ladite trêve, sans pouvoir être inquiété ni troublé pour quelque raison ou prétexte que ce puisse être, de la ville de Luxembourg et de sa prévôté, ou des quatorze à quinze villages ou hameaux qui sont de sa dépendance; de Beaumont et trois ou quatre villages qui restent de sa dépendance; de Bouvignes qui n'en a aucun; et de Chimay avec les douze ou quinze villages qui en dépendent.

Art. III. Aussitôt que S. M. C. aura fourni un acte de ratification en bonne et due forme, par lequel elle acceptera et ratifiera le contenu des articles de la présente convention, S. M. T. C. restituera au roi catholique les villes de Courtrai et de Dixmude, après qu'elle en aura fait abattre les murailles et les fortifications, et rendra pareillement les dépendances desdites deux villes.

Art. IV. S. M. T. C. restituera aussi, après l'échange des ratifications, tous les lieux que ses armes ont occupés, et généralement tout ce dont elle s'est mise en possession depuis le 20 août 1683, à l'exception des villes de Luxembourg, Beaumont, Bouvignes et Chimay qu'elle retiendra avec leurs dépendances, en la manière stipulée par le second article de la présente convention, S. M. T. C. et S. M. C. demeurant au surplus dans le même état de possession où elles se trouvaient lors de la première levée du blocus de Luxembourg; sans toutefois qu'en vertu de la dite possession, ou de celle des autres villes et places qui resteront pendant cette trêve au pouvoir de l'une ou de l'autre des parties, on puisse rien prétendre de part et d'autre, ou faire aucunes réunions.

Art. V. S. M. T. C. sera aussi obligée, après que la ratification aura été fournie de la part de l'Espagne, de retirer ses troupes des États de la domination du roi catholique, en quelque endroit qu'ils soient situés. Le roi catholique s'abstiendra pareillement de tout acte d'hostilité, et sera tenu d'observer de son côté, pour le rétablissement de la tranquillité publique et de la bonne correspondance entre les sujets desdits seigneurs rois très-chrétien et catholique, les mêmes choses auxquelles S. M. T. C. s'engage par la présente convention.

Art. VI. Que si, sur le fondement que lesdits seigneurs rois demeureront pendant ladite trêve en la possession où L. M. très-chrétienne et catholique étaient lors de la première levée du blocus de Luxembourg, à la réserve des places susmentionnées qui restent en

la puissance de S. M. T. C., il se trouvait quelques lieux dont le temps de possession ou l'étendue fussent contestés, la décision en sera remise au roi de la Grande-Bretagne, à charge cependant que lesdits seigneurs rois ne seront plus reçus à former aucune plainte à ce sujet, après le terme de trois mois, à compter du jour de la ratification de ce traité.

Art. VII. La levée des contributions sera continuée de part et d'autre, pour tout ce qui resterait à échoir jusqu'au jour de l'échange des ratifications; et celles qni seront encore dues lors du susdit échange des ratifications, seront payées dans l'espace de trois mois après le délai susdit. Aucune exécution ne se pourra faire à raison de ce, pendant ledit temps, contre les communautés redevables, ponrvu qu'elles aient donné bonne et valable caution demeurant dans une ville de la domination de celui desdits seigneurs rois à qui lesdites contributions seront dnes. Et si quelque différend venait à naître à l'égard desdits contributions, on ne s'en procurera aucnne satisfaction par voie de fait, mais cette contestation sera terminée à l'amiable, ou, si cela ne se peut, on s'en remettra à l'arbitrage du roi de la Grande-Bretagne.

Art. VIII. S. M. T. C. s'engage de faire cesser, dès à présent, tons actes d'hostilité dans les Pays-Bas, contre les villes et lienx appartenant à la couronne d'Espagne, même dans le plat pays, et l'on s'en abstiendra pareillement de la part de l' spagne.

Art. IX. Il n'y aura, de part et d'autre, rien d'innové au traité fait à Nimègue entre lesdits seigneurs rois très-chrétien et catholique; mais il demeurera en toutes choses en sa forme et vigueur, si ce n'est à l'égard de la réserve mentionnée ci-dessus à l'article Ier.

Art. X. S. M. I., tant pour elle qu'au nom du roi catholique, et S. M. T. C. consentent que tout le saint empire romain, le roi de la Grande-Bretagne, les États des Provinces-Unies, et tous les rois, princes, républiques et États qni vondront bien entrer en cet engagement, promettent aux deux parties de se charger de la garantie du présent traité, pour rétablir et assurer la bonne foi et la tranquillité de toute la chrétienté.

Art. XI. S. M. I. ponr le roi catholique, et S. M. T. C. promettent de ratifier en bonne forme, de la manière accontumée, la trêve ainsi faite, et que les actes solennels des ratifications seront réciproquement échangés de part et d'antre dans le terme de six se-

maines ou plutôt, si faire se peut, ici ou à la cour du roi très-chrétien.

En foi de quoi, et pour donner plus de force à toutes les choses susénoncées, qui ont été traitées et conclues au nom de S. M. I. pour le roi catholique d'une part, et au nom de S. M. T. C. d'autre part, nous avons signé les présentes, et fait à icelles apposer le cachet de nos armes. Fait à Ratisbonne le 15e jour du mois d'août 1684.

Signé : Amédée, comte de Windischgratz ; François Mathias May, Louis Verius, comte de Crécy.

On commença aussitôt après à travailler au traité avec l'empire.

La Neuveforge multipliait les démarches pour que l'on y ménageât les intérêts de la couronne d'Espagne. « C'est autant que se donner la tête contre la muraille, écrivait-il. Tout est si intimidé ou corrompu ou aveuglé que S. Ex. M. le comte de Windischgratz n'en peut avoir que le cœur serré. »

Le ministre français pesait avec un soin scrupuleux chaque expression. « Après avoir critiqué, changé et rechangé des mots, des syllabes, et fait consommer plusieurs heures avec des vétilles, au bout du compte toute sa résolution était qu'il avait les ordres de son roi. V. Ex. peut juger combien cette manière impérieuse et de législateur doit être sensible [1]. »

Le comte de Crécy s'opposait surtout à ce qu'on parlât *du cercle de Bourgogne;* il ne consentit pas même que l'on se servît des mots *l'empire et ses dix cercles*, parce que ses instructions portaient *l'empire avec tous les cercles*, ou simplement *l'empire*, ce qui, disait La Neuveforge, couve une nouvelle supercherie.

On objecta que cette réticence ferait naître des soupçons de mauvaise foi. L'ambassadeur ne tint aucun compte de cette observation. On lui demanda s'il y avait moins de dix cercles, ou s'il doutait que celui de Bourgogne en fût un. « Cela paroîtra en son tems, répondit-il. Mon roi a aussi quelque part dans ce cercle. » « Le génie le plus prévoyant et le plus accrédité ne peut que demeurer arrêté tout court, et se trouver comme hors des gonds lorsque, pour toute solution, on dit qu'il faut suivre les ordres du roi T. C. » Après une foule d'allées et venues, après bien de fâcheuses contestations, « il a fallu en venir avec le ministre de France là où l'on a pu. Il a fallu accepter ce qui ne se pouvoit plus éviter, » parce que les négociations allaien;

[1] Lettre du 14 août 1684.

être rompues, ce qui eut entraîné le bombardement de Rheinfeld ou l'attaque de Philipsbourg.

Cependant à 9 heures du soir, le comte de Windischgratz fit encore dire au directeur de Mayence qu'il ne signerait pas les préliminaires, s'il n'avait l'assurance que l'on traiterait immédiatement de la sûreté commune. Le collége électoral lui répondit qu'on mettrait la question sur le tapis dès le lendemain « ce que néanmoins, dit La Neuveforge, l'on n'a jamais pu obtenir d'eux, sans en pouvoir savoir ou présumer d'autre cause, sinon qu'outre divers intérêts particuliers, le voisinage de la France, depuis tant d'usurpations, leur fait, selon que les uns disent, craindre d'irriter la France[1]. »

Le traité fut signé le 15, à minuit[2].

Nous n'avons pas à nous occuper des stipulations de ce traité, relatives à l'empire[3]. Nous nous bornerons à mentionner que, d'après l'article XI, on devait entrer incessamment en négociation pour le traité de paix dont la conclusion ferait cesser la trêve avec toutes ses conditions, et qu'on fixerait à Ratisbonne l'époque et le lieu de cette négociation.

Par l'article XV, outre les parties contractantes, les royaumes et provinces héréditaires de l'empereur, tous les électorats, archevêchés, évêchés, abbayes, villes libres, etc., situés soit en Allemagne, soit dehors; *tous les cercles*, États, pays, provinces, seigneuries et territoires de l'empire, en quelque lieu qu'ils fussent situés, on devait comprendre dans la trêve tous ceux qui étaient entrés dans le traité de Westphalie, ainsi que le *roi catholique avec tous ses royaumes et provinces.*

L'empereur et l'empire assuraient, par l'article XVII, leur garantie réciproque et commune à la trêve conclue par S. M. I. au nom du roi catholique, etc. A cet effet, pour donner plus de force à cette clause, le traité avec ce monarque était censé comme inséré mot à mot dans le traité de l'empire.

On porta sur-le-champ la nouvelle de la signature de la paix à l'hôtel de ville où tous les membres de la diète étaient assemblés.

Le résultat matériel de la négociation, en laissant même à part ses conséquences morales, avait été extrêmement avantageux pour la

[1] Lettre du 13 mai 1686.
[2] Lettre La Neuveforge, du 17 août 1684.
[3] Il se trouve dans le Corps universel diplomatique du droit des gens de Dumont, tome VII.

France. On lui livrait les portes de l'empire; on coupait les Pays-Bas de l'Allemagne; on les affaiblissait plus qu'ils ne l'étaient déjà; on avançait, en un mot, l'heure fatale de leur entier assujettissement.

Il est vrai que Louis XIV s'engageait à ne plus élever de prétentions nouvelles; mais quel respect avait-il montré pour les traités antérieurs? Comment devait-il observer celui-ci? « Cependant nous avions cru, disait plus tard La Neuveforge, d'avoir obtenu un point essentiellement utile par cette condition, non-seulement pour les Pays-Bas, mais pour tout ce qui tonchoit à la monarchie espagnole tant par deçà que par delà la ligne [1]. »

La France avait réussi à faire consacrer diplomatiquement, et à rendre permanentes les brutalités de la conquête; mais l'œuvre de la violence n'est jamais durable; elle n'a qu'une existence momentanée.

L'académie des inscriptions et belles-lettres fit graver à cette occasion une nouvelle médaille qui représentait Pallas, le casque en tête, la lance dans une main, l'autre appuyée sur son égide. Elle est assise à l'ombre d'un laurier sur un monceau d'étendards, de cuirasses et de canons. Autour on lit: *Virtus et prudentia principis.* En exergue: *Induciæ ad viginti annos datæ.*

Si la flatterie a des excuses et des éloges pour les actions les plus honteuses et les plus coupables, l'histoire est là; son burin austère fait justice de tous les mensonges; elle a d'impérissables stigmates pour toutes les iniquités, et elle condamne aujourd'hui les succès obtenus en 1684 par la politique de Louis XIV, comme une des taches de son règne.

Cependant la trêve était glorieuse pour la France. L'Europe pliait à Ratisbonne et à La Haye, comme à Nimègue, sous le poids de son épée. On pouvait dire de son roi ce qu'un des chœurs d'Eschyle disait de Jupiter: « Nulle puissance ne l'emporte sur sa puissance. Nul trône n'est plus élevé que le sien, et n'a droit à ses respects. Il parle et l'effet suit. Ce que sa volonté décide, s'accomplit aussitôt. »

Dès le premier moment, les hommes d'État les plus éclairés furent bien convaincus que le monde ne jouirait pas longtemps du repos qu'on venait de lui rendre. « L'on a beau signer des trêves ou des traités, écrivait le marquis de Grana à La Neuveforge, mais les effets d'une parfaite tranquillité ne se jouiront jamais, comme il nous ar-

[1] Lettre du 16 décembre 1688.

rive par deçà où la France achève de nous abîmer. Je ne vois que trop par expérience que l'on est esclave partout, et j'en suis si touché que je ne crois pas que j'en survivrai longtemps [1].»

Les États-Généraux ayant brusquement rappelé leurs troupes, dès le 4 juillet, avant l'échange des ratifications du traité de La Haye, soit que L. H. P. craignissent que le prince d'Orange ne fît exécuter quelques mouvements qui eussent pu amener une collision; soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'elles voulussent forcer l'Espagne, en l'abandonnant à elle-même, en lui ôtant tout espoir d'assistance, à accepter une trêve que son opiniâtre orgueil avait repoussé comme une honte, les Français ne ménagèrent plus rien. Ils ne voulaient lâcher leur proie qu'après l'avoir bien dépouillée, quoiqu'il ne leur restât plus l'ombre d'un prétexte équitable pour agir avec rigueur. « Ils n'ont fait que changer de quartiers, disaient les *rélations véritables*, du 19 août, ils continuent de manger et ruiner les sujets de S. M. en d'autres endroits, non obstant qu'ils devaient quitter les terres d'Espagne conformément au traité de trêve. De sorte qu'il est évident que la France ne veut laisser dans tous ces pays que des marques d'une désolation entière et générale. »

Par résolution du 2 août, les États-Généraux avaient exprimé l'espoir que S. M. T. C. rappellerait immédiatement ses troupes des Pays-Bas espagnols : mais l'article 3 du traité de La Haye ne l'y obligeait qu'après la ratification de la trêve par la cour de Madrid, et l'on profita de cette stipulation pour compléter la ruine des habitants.

Des plaintes, des gémissements s'élevaient de toutes parts.

Nous avons trouvé, aux archives de l'État, les requêtes par lesquelles un grand nombre de localités exposaient au gouvernement leur détresse.

Ninove était presque déserte, il n'y restait que « fort peu de gens pauvres et indigens par la guerre ». Une pétition du mois de février 1680, nous apprend que les excessives contributions que cette petite ville avait été obligée de payer à la France, étaient l'une des causes qui la réduisirent à la misère [2].

La ville de Diest se plaignait d'avoir été accablée par les iniques contributions imposées par les Français [3].

[1] Lettre du 23 août 1684.
[2] Archives du conseil privé de 1681 et 1683.
[3] Registre des États de Brabant, 3 octobre 1683.

La ville de Bouvignes représentait qu'elle avait dû leur fournir de très-grandes contribntions et autres demandes.

Binche remontrait, en 1688, qu'elle avait contracté, depuis cinq ans, des emprunts pour satisfaire d'excessives contributions aux ennemis en 1683 et 1684.

Ceux d'Audenaerde citaient le déplorable état dans lequel ils se trouvaient par la barbarie, inhumanité et exécrable cruauté avec laquelle on ruina la ville en y jetant une foule de bombes et de pièces d'artifice.

Une lettre du magistrat de Lessines, du mois de jnin 1686, porte qne les habitants y étaient *dans une grande pauvreté*, par les contributions qu'ils avaient payées, et les incendies qu'ils souffrirent *dans tout le voisinage* [1].

La députation des États du Brabant écrivait au gouverneur général, le 18 janvier 1685: « Cette province est dans un estat à faire pitié à toutte la terre ayant pour une bonne partie esté incommodée par les Hollandois, et au surplus généralement par tout esté tyrannisée par le feu, sacq, passages et repassages, campements, demandes de subsistances, ustensils, de représailles, de contributions, de fourrages et d'autres intollérables exactions des François, jusqnes à ce point qu'un chacnn regarde cette province comme le plus pitoyable théâtre des misères que l'univers ait produit, y ayant la plupart des villages où non-seulement le pain manque à ses inhabitans, mais encore de quoy faire subsister le bétail, en sorte que nne infinité de chevaux, bêtes à cornes et d'autres animaux de la campagne crèvent de faim, faute de fourrages, sinon ceux qu'on envoye à grands fraiz an pays de Liége, et autres lieux limitrophes pour y passer l'hyver. »

Les députés des États de Namur disaient, au mois d'octobre de la même année que « la guerre, et nommément les extrêmes rigueurs et exactions que la France venoit d'exercer contre la province et les habitans, les avoient rédnits à telle misère et désolation que beaucoup de gens en étoient ruinés, et que la plupart des autres en étoient restés tellement chargés et accablés de debtes, tant publiques que particulières, qu'ils étoient en péril tout prochain de ne s'en pouvoir relever. »

Le reste de la Belgique offrait nn aspect tont aussi désolant. Elle garda « un profond ressentiment des cruautés, incendies, saccage-

[1] Archives du coneil privé. Pièces des années 1683, 1686, et 1688.

mens et désordres inouïs dont la mémoire ne s'effacera jamais [1]. »

Le gouvernement ordonna depuis une enquête sur les exactions et les attentats commis par les Français dans leurs diverses invasions.

Voici un extrait de la réponse des états du Brabant.

« Par-dessus les incendies, saccagements et toutes les autres cruautés ci-devant inouïes que la couronne de France a fait exercer sur ce pays, il a encore, par un surcroît de malheur, esté obligé, pour éviter sa dernière destruction, de fournir à ses intendans au delà de 1,300,000 florins, joint à cela que des quartiers et villages qui n'avoient jamais esté et ne pouvoient, à cause de leur situation, estre soumis à aucune contribution, ont esté forcés de payer des taxes exorbitantes, extorsions qui ont tellement abattu cette province que l'expérience a fait voir que, de long-temps, elle ne pourra s'en relever. Voilà, monseigneur, en raccourcy les attentats et secousses qu'icelle province à dû souffrir, et desquels ny les traités de paix, ny de trêve ne l'ont pu garantir [2].

Une lettre adressée par les États à don Emmanuel de Lira, le 26 février 1691, nous apprend que les troupes françaises désolèrent une grande partie des petites villes, bourgs et villages du Brabant, parce qu'ils n'avaient pu payer d'excessives contributions.

Dans l'espoir de soulager ses sujets oppressés de toutes les manières, Charles II se hâta de signer la trêve.

L'échange des ratifications eut lieu le 13 septembre; mais on n'étoit sincère de part ni d'autre.

« Cette trêve, dit l'auteur du *Testament politique de M. de Louvois*, fut un de ces traités qui font honneur aux médiateurs, parce que les deux partis en paroissent contens, croyant également y trouver leur compte. L'Espagne, foible et puissante, se promettoit qu'un tems si long lui donneroit non-seulement le loisir de respirer, mais encore les moyens de se remettre de sa foiblesse, et qu'alors elle pourroit demander la restitution de Luxembourg et de tout ce qu'elle avoit perdu. Louis XIV maître de ce même Luxembourg, prétendoit que, pendant ce tems-là, cette dernière conquête faciliteroit l'accomplissement de ses desseins, et que par cette augmentation de puissance, il seroit en état de faire tête à l'Espagne et à tous les potentats de l'Europe. »

[1] Lettre des députés des États du Brabant du 4 février 1687.
[2] Lettre du 2 janvier 1687.

Le gouverneur général ordonna que la publication de l'acte désastreux qui nous rendait un repos momentané, se ferait dans toutes les villes avec la plus grande solennité. Elle eut lieu partout aux détonations de l'artillerie, au son des cloches, aux fanfares des trompettes, au bruit des timbales, et aux acclamations du peuple qui se livrait aux transports de la joie la plus vive.

Le marquis de Grana n'était pas seulement resté à son poste, tant que dura le danger, il s'y dévoua. Il avait sondé la profondeur de nos maux, et reconnu l'inefficacité des moyens empiriques qu'on proposait pour les guérir. La trêve une fois publiée dans les deux royaumes, il recula devant une tâche ingrate, sans honneur. Il portait depuis longtemps avec fatigue le poids d'une administration difficile dans un pays entièrement dévasté, sous un gouvernement léthargique qui ne faisait rien pour tirer la monarchie de l'abaissement où elle était tombée. Il demanda son remplacement, mais il reçut l'ordre de rester en fonctions, et il se résigna.... Ce ne devait pas être pour longtemps.

Les Français délivrèrent les Pays-Bas du poids de leur présence, après avoir renversé les murailles de Dixmude et de Courtrai ; mais ils eurent soin de prendre de bonnes sûretés pour le parfait payement des contributions qui n'étaient pas soldées.

Les états de Brabant offrirent leur garantie pour celles dues par la province. Déjà toutes les ressources qui restoient à leur disposition, étaient tellement engagées par les *grosses* levées qu'ils durent faire pour payer les contributions que « les ennemis ont exigé, disaient-ils dans leur remontrance du 18 décembre, avec tant de hauteur et d'insultes, que la province ne voit pas quand elle sera en état d'en faire le remboursement. »

Les intendants français, qui connaissaient la détresse du Brabant, rejetèrent l'offre des états. Ils exigeaient non-seulement des cautions habitant une ville française, mais des otages.

S. M. T. C. voulut, en outre, que le gouverneur général déclarât par écrit que, si elle faisait entrer ses troupes dans les Pays-Bas pour y faire des exécutions, dans le cas où les contributions ne seraient pas complétement payées, on ne tiendrait pas cette invasion pour un acte d'hostilité. Le marquis de Grana refusa, croyant que l'humiliation du gouvernement était assez complète. Il répondit que l'évacuation du territoire devait avoir lieu aussitôt après la ratification de la trêve par la cour de Madrid, et que cela n'avait rien de commun avec

la rentrée des contributions [1]. La cour de Versailles n'insista point [1].

Les états de Brabant présentèrent la garantie d'un banquier nommé Deschamps qui fut agréée.

Les prélats de Sainte-Gertrude et de Perck, le baron de Carloo et le comte d'Erps, tous quatre membres de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre de la noblesse, s'offrirent comme otages. Nous lisons dans le procès-verbal de la séance des états du Brabant du 3 février 1685, que l'on eut la barbarie d'enfermer ces généreux citoyens à la citadelle de Lille, où ils subirent un rigoureux emprisonnement. *Scherpe gevangenisse.*

Les contributions que les Français exigèrent des Pays-Bas, s'élevaient à dix millions soixante mille livres. Il fut impossible à nos provinces épuisées de fournir cette somme énorme pour le temps. Le roi d'Angleterre intervint, et obtint une diminution des deux tiers environ.

L'académie des inscriptions fit frapper à ce sujet une médaille représentant Louis XIV en costume romain s'appuyant sur l'épaule de la victoire. Il tient d'une main l'olivier de la paix ; de l'autre un flambeau avec lequel il brûle le registre des contributions. A la gauche l'Espagne ayant auprès d'elle son écusson et un lapin à ses pieds, s'incline humblement pour remercier le roi de sa générosité. Autour cette inscription. *Hispanis rogantibus remissa aureorum coronatum septingenta millia.*

La trêve ne fut pas plutôt conclue que ceux qui la réclamèrent avec le plus d'emportement, s'en repentirent. Le ministre de Brandebourg protesta qu'il avait sujet de détester des ministres de son maître, qui le forcèrent à leur servir de courtier pour remplir leurs bourses. Il faut, ajoutait-il, par une résolution commune de l'empire, déclarer infâmes tous ceux qui feront des alliances avec la France ou accepteront de son argent.

L'empereur ayant proposé au cabinet de Versailles de traiter de la paix, « des ministres, écrivait La Neuveforge le 2 octobre, m'ont témoigné du déplaisir de ce que l'on se précipitoit à la cour impériale, au lieu d'attendre, si le temps de la trêve pourroit changer les conjonctures pour prendre un autre ton. » On disait que l'empereur allait « affermir par d'autres formalités, et à perpétuité, tant de pays

[1] Lettre de La Neuveforge du 15 janvier 1685.

à la possession de la France, que l'on ne lui laissoit que par une trève dans l'espoir de meilleures circonstances, pour les reprendre. « On répondait que la situation des affaires de l'Autriche et de l'Espagne, n'était pas telle, qu'on pût espérer de forcer Louis XIV à restituer la moindre chose. Que ceux qui avaient contribué à la trève » par intérêt ou par crainte du voisinage, n'auroient pas sujet d'être plus courageux ou plus zéleux pour appuyer S. M. I. afin d'obtenir de plus favorables conditions [1]. »

Le marquis de Grana ordonna à La Neuveforge d'avoir soin que l'on n'entamât aucun traité jusqu'à ce que celui avec les Turcs fût conclu [2]. Le député, pour remplir ses ordres, ne cessait de dire à tous que si l'on était tombé dans le malheur d'une trève préjudiciable à l'empire « à cause que la défense commune n'avoit pas été en état, ni, par conséquent, la garantie assurée, il laissoit à considérer si, négligeant encore davantage ce qui se devoit redresser, l'on ne seroit pas traité pis par le règlement des limites que la France prescriroit comme il lui plairoit [3]. »

Ces observations étaient appuyées par d'autres ministres, « mais on demeuroit sourd à tout ce qui n'étoit pas au goût de la France. »

De tous les maux dont la politique afflige la terre, il n'en est pas un seul qu'elle nous eût épargné. Il n'y a pas de cruauté, pas d'humiliation qui ne se retrouve dans le récit de nos longs désastres. « Les maux de la monarchie sont grands, écrivait le gouverneur général à l'électeur de Cologne, le 11 mai 1685; les pertes qu'elle a souffertes, l'abandonnement où elle s'est trouvée, V. Em. les sait aussi bien que moi. Il semble que nos ennemis avec la plupart de nos amis ont été d'accord à nous mutiler tantôt d'un membre, tantôt d'un autre. » Cependant à Versailles on n'était pas satisfait, et l'on nous préparait d'autres offenses.

L'Espagne devait rentrer en possession de toute la partie du territoire occupée par les Français depuis la levée du blocus de Luxembourg : au mépris de leurs engagements ils gardèrent plusieurs localités dont la restitution avait été stipulée, telles que Bouvignes et ses dépendances; le village de Treir; le bailliage de Montaigle; les forêts des hautes et basses Arches; la terre d'Ayseau; la ville de Dinant, etc.

[1] Lettre du 5 octobre 1684.
[2] Lettre du 12 janvier 1685.
[3] Lettre du 29 mai 1685.

Bientôt même on vint planter des poteaux aux trois fleurs de lis jusqu'aux portes de Namur.

« Le bonheur des conjonctures a tellement secondé les desseins de la France pendant une longue suite d'années, disait un pamphlétaire du temps, qu'il semble qu'elle n'eut eu qu'à entreprendre pour réussir, et qu'à compter sur les manquemens d'autrui sans rien craindre des siens propres. Les princes qui avoient intérêt à s'y opposer, étoient dans une léthargie qu'on ne pouvoit assez admirer. L'Angleterre s'oublioit elle-même en faveur de sa rivale. L'Allemagne étoit partagée et occupée par d'autres desseins. L'Espagne avoit été tellement affoiblie que, à chaque invasion des armes françoises, elle avoit sujet de s'estimer heureuse lorsque sa perte se trouvoit moindre que sa crainte. Enfin l'on peut dire que la France étoit parvenue au plus haut degré de la grandeur et de la force, et que si elle eût voulu se contenter de s'affermir dans cette progression, et garder quelque ménagement dans sa bonne fortune, il est vraisemblable qu'elle auroit pu donner long-tems le mouvement à toute l'Europe.

» Mais sa force est enfin devenue supérieure à sa politique, parce qu'elle a été soutenue d'un bonheur extraordinaire sur lequel elle s'est imaginée qu'elle pouvoit toujours compter. C'est sur ce fondement qu'elle n'a pas craint d'exciter des mécontentemens en aliénant l'affection de ses alliés. Elle n'a plus mesuré ses droits et ses prétentions que par son pouvoir, et elle s'est si peu ménagée sur les prétextes et sur les moyens qu'elle a employés pour parvenir à ses fins, qu'elle a fait connoître visiblement, que l'intérêt de sa propre réputation n'étoit plus une barrière assez forte pour la retenir, tant qu'enfin à force d'ouvrir les yeux à tout le monde, elle a contraint également ses amis et ses ennemis à s'unir ensemble pour abaisser son pouvoir [1]. »

Louis avait obtenu des puissances divisées ce qu'il n'eût jamais osé demander si elles fusseut restées unies, et si elles avaient confondu leur force dans un but unique, un intérêt commun, leur indépendance et leur sûreté.

L'Espagne et l'empire ne tardèrent pas à déplorer les cessions arrachées à leurs embarras, car, comme le dit très-bien Flassan, la paix fondée sur la nécessité est rarement durable. Celle de Ratisbonne à

[1] Lettre sur les matières du temps.

laquelle on n'avait donné que le nom de *trêve*, tant on la jugeait insuffisante, ne pouvait être une reconnaissance des usurpations et des violences de Louis XIV [1].

La France, de son côté, regrettait de n'avoir pas exigé des sacrifices plus considérables.

La trêve, n'ayant été signée de bonne foi par aucune des parties, ne procura à l'Europe qu'une tranquillité passagère.

Louis XIV surtout ne renonça pas au projet décevant d'étendre ses États aux dépens de ses voisins, et leur chercha d'autres sujets de querelle.

L'orgueil, dit un grand poëte de l'antiquité, après s'être livré follement à ses excès désordonnés et funestes, parvenu au comble de l'audace, retombe dans un précipice d'où il ne peut se relever. Ce fut la destinée de la France. Toutes les puissances se liguèrent à Augsbourg pour résister à ses envahissements.

Elle expia par d'immenses revers, de grandes humiliations, la gloire des premières années du règne de son roi.

C'est que l'iniquité n'est pas un terrain que le pied de l'homme peut fouler impunément ; c'est que le sabre ne saurait sans danger blesser l'intérêt des nations. L'inviolable majesté du droit public européen ne doit jamais être outragée par des actes que la loyauté réprouve, car la justice se raffermit tôt ou tard sur sa base éternelle, comme Dieu dont elle est la plus noble expression.

[1] Histoire générale de la diplomatie française, tome IV, page 72.

FIN.

ERRATA.

Pages 4	lignes	33, *malheurs de la guerre*	lisez	*longues guerres.*
24	—	32, effacez *et.*		
37	—	6, *l'aigrir*	lisez	*aigrir ce prince.*
41	—	25, et ce tems	—	*en ce tems.*
44	—	7, se montrait favorable	—	*appuyait.*
46	—	15, commandement	—	*commandant.*
49	—	34, le roi	—	*Louis XIV.*
59	—	20, l'engager	—	*le porter.*
65	—	12, actes	—	mesures.
65	—	21, hantes raisons	—	observations.
69	—	17, déclarait	—	promettait.
75	—	10, ponvait	—	pouvant.
113	—	6, elle restait	—	Versailles restait.
123	—	10, *insistances*	—	*instances.*
123	—	32, des infidèles	—	*du sultan.*
146	—	6, malveillantes	—	malveillans.
152	—	5, dans	—	. Dans.
165	—	38, toutes les autres lieux si injnstement réclamées ou prises, lisez tous les autres lieux si injustement réclamés ou pris.		
174	—	24, *ses alliés*	lisez	*à ses alliés.*
210	—	7, que	—	que de.
214	—	2, et	—	ou.
226	—	34, elle avait	—	il avait.

